

# *Porte-Fâche, SAINT-SAUVEUR-D'AUNIS (17)*

*Rapport final d'opération archéologique : fouille préventive*

Volume 1/3 - Résultats scientifiques

Benoît PESCHER

Avec la collaboration de :

Patricia BOUGEANT

Paméla CHANTEUX

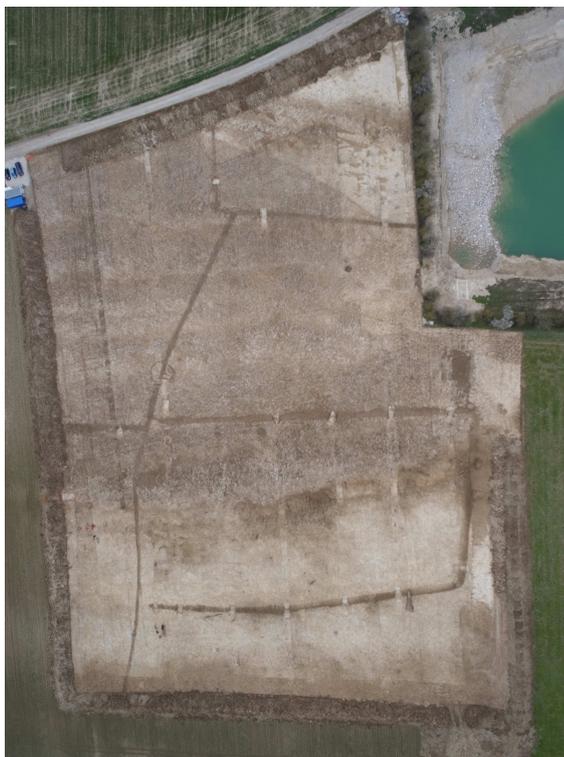
Marine LAFORGE

Océane LIERVILLE

Anne-Sophie MARTINEAU

Sébastien PAULY

Aurélien PIOLOT



Région : Poitou-Charentes  
Département : Charente-Maritime  
Commune : Saint-Sauveur-d'Aunis  
Lieu-dit : Porte-Fâche  
Numéro de site : 173960020

Aménageur : Granulats Charente-Maritime  
Arrêté de prescription : n° 12/22 du 17 janvier 2012  
Arrêtés d'autorisation et de nomination : n° 12/454 du 13 décembre 2012  
et n° 2013/68 du 22 mars 2013  
Responsable de l'opération : Benoît PESCHER, bureau d'études Éveha



*Porte-Fâche*, SAINT-SAUVEUR-D'AUNIS (17)

Rapport final d'opération archéologique (fouille préventive)

VOLUME 1/3 – RÉSULTATS SCIENTIFIQUES

### **Utilisation des données d'un rapport de fouille**

*L'utilisation des données du rapport de fouille est régie par les dispositions du code de la propriété intellectuelle (CPI) concernant la propriété littéraire et artistique : « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (article L122-4).*

*Toutefois sont autorisées :*

*- Les photocopies ou reproductions destinées à un usage exclusivement privé et non à une utilisation collective (article L122-5, 2°).*

*- Les reproductions du texte, accompagnées ou non de photographies, cartes ou schémas, réalisées dans le cadre d'analyses ou de courtes citations, si elles sont justifiées par le caractère (...) critique, scientifique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées et sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la référence de l'ouvrage dont elles sont issues (article L122-5, 3°, a).*

*Bien qu'un rapport de fouille soit un document reçu par l'État, il n'est communiqué que sous réserve des droits de propriété littéraire et artistique. Les informations qui y sont contenues ne sont pas considérées comme des informations publiques pouvant être librement réutilisées quand des tiers détiennent sur ce document des droits de propriété intellectuelle (articles 9 et 10 de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée relative à l'amélioration des relations entre l'Administration et le public).*

*Le non-respect des règles qui précèdent peut constituer un délit de contrefaçon passible de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende (articles L335-3 et L335-2 du CPI).*

### **Pour citer ce document :**

**PESCHER 2014** : PESCHER B. - *Saint-Sauveur-d'Aunis (17), Porte-Fâche*, Rapport final d'opération archéologique, Éveha – Études et valorisations archéologiques (Limoges, F), 3 vol., SRA Poitou-Charente, 2014.

**Opérateur archéologique** : SAS Éveha 24, avenue des Bénédictins 87000 Limoges (France).

**Illustration de couverture** : photo par cerf-volant de l'emprise de fouille, cliché Thomas Sagory - [www.du-ciel.com](http://www.du-ciel.com), Éveha, 2013.

## Sommaire du volume 1

|  |    |
|--|----|
| <i>DONNÉES ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES</i> .....   | 9  |
| 1 Fiche signalétique.....  | 11 |
| 1.1 Terrain.....   | 11 |
| 1.2 Opération.....   | 11 |
| 1.3 Mots-clefs.....  | 12 |
| 2 Générique des intervenants.....  | 12 |
| 2.1 Suivi scientifique.....  | 12 |
| 2.2 Équipe de terrain.....   | 12 |
| 2.3 Équipe d'étude post-fouille.....   | 13 |
| 2.4 Autres intervenants.....   | 14 |
| 3 Résumé scientifique.....   | 15 |
| 4 État du site.....  | 16 |
| 5 Localisation cartographique.....   | 16 |
| 6 Copie des arrêtés.....   | 16 |
| <i>PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SITE ET DE L'INTERVENTION ARCHÉOLOGIQUE</i> .....  | 17 |
| 1 Présentation générale du site.....   | 19 |
| 1.1 Cadre géographique, géologique et topographique.....   | 19 |
| 1.1.1 Contexte géomorphologique et géologique de l'occupation.....   | 19 |
| 1.1.2 Description pédo-sédimentaire et interprétation lithostratigraphique du contexte géologique de l'occupation..... | 19 |
| 1.1.2.1 <i>Le substrat</i> .....   | 19 |
| 1.1.2.2 <i>Description des logs stratigraphiques</i> .....   | 20 |
| 1.1.2.3 <i>Interprétation</i> .....  | 21 |
| 1.1.3 Mode de comblement des fossés.....   | 21 |
| 1.1.3.1 <i>Coupes stratigraphiques</i> .....   | 21 |
| 1.1.3.2 <i>Interprétation des comblements</i> .....  | 24 |
| 1.1.4 Conclusion.....  | 24 |
| 1.2 Cadre historique et archéologique.....   | 25 |
| 1.2.1 Le Néolithique.....  | 25 |
| 1.2.2 La Protohistoire.....  | 25 |
| 1.2.3 La Tène.....   | 25 |
| 1.2.3.1 <i>Époque indéterminée</i> .....   | 25 |
| 1.2.3.2 <i>Époque romaine</i> .....  | 26 |
| 2 Présentation de l'intervention archéologique.....  | 27 |

|   |   |           |
|---|---|-----------|
| 2.1                                     | Contexte de l'intervention.....                                   | 27        |
| 2.2                                     | Rappel des éléments du diagnostic.....                            | 27        |
| 2.3                                     | Rappel des éléments du cahier des charges de la prescription..... | 28        |
| 2.4                                     | Stratégie et méthodes de fouille.....                             | 28        |
| 2.4.1                                   | Déroulement de l'opération.....                                   | 28        |
| 2.4.2                                   | Le décapage.....  | 29        |
| 2.4.3                                   | La fouille.....   | 29        |
| 2.4.4                                   | Méthode d'enregistrement.....                                     | 30        |
| <i>LES RÉSULTATS DE LA FOUILLE.....</i> |   | <i>33</i> |
| 1                                       | Un enclos funéraire ?.....  | 35        |
| 1.1                                     | Description du fossé.....   | 35        |
| 1.2                                     | Interprétation.....   | 36        |
| 2                                       | Une structure funéraire ?.....                                    | 37        |
| 2.1                                     | Description.....  | 37        |
| 2.2                                     | Interprétation.....   | 37        |
| 3                                       | Une occupation de La Tène D1.....                                 | 38        |
| 3.1                                     | L'enclos principal (ensemble 1001).....                           | 38        |
| 3.1.1                                   | L'ensemble 1001.....  | 38        |
| 3.1.1.1                                 | Le fossé 117.....   | 38        |
| 3.1.1.2                                 | Le fossé 118.....   | 40        |
| 3.1.1.3                                 | Le fossé 119.....   | 42        |
| 3.1.2                                   | L'ensemble 1002.....  | 46        |
| 3.1.2.1                                 | Le fossé 102.....   | 46        |
| 3.1.2.2                                 | Le fossé 202.....   | 47        |
| 3.1.2.3                                 | Le fossé 122.....   | 48        |
| 3.1.2.4                                 | Le fossé 115.....   | 48        |
| 3.1.2.5                                 | Relation 122-202-115-102.....                                     | 49        |
| 3.1.2.6                                 | Le fossé 116.....   | 50        |
| 3.1.3                                   | Le fossé 121.....   | 51        |
| 3.1.4                                   | Éléments de synthèse sur les enclos.....                          | 52        |
| 3.2                                     | Les bâtiments.....  | 52        |
| 3.2.1                                   | Ensemble 1003.....  | 52        |
| 3.2.2                                   | Ensemble 1004.....  | 56        |
| 3.2.3                                   | Ensemble 1005.....  | 58        |
| 3.2.4                                   | Ensemble 1006.....  | 60        |
| 3.2.5                                   | Ensemble 1007.....  | 61        |
| 3.2.6                                   | Synthèse.....   | 62        |
| 3.3                                     | Les aménagements internes à l'ensemble 1001.....                  | 64        |
| 3.3.1                                   | Les fosses à l'intérieur de l'enclos.....                         | 64        |

|  |           |
|--|-----------|
| 3.3.2 Les trous de poteau isolés.....  | 66        |
| 3.4 Les fossés et trous de poteau isolés non datés.....  | 68        |
| 3.4.1 À l'intérieur de l'enclos 1002.....  | 68        |
| 3.4.2 La zone située entre les deux enclos.....  | 69        |
| 3.4.3 La périphérie de l'enclos 1001.....  | 69        |
| 3.4.4 Les anomalies naturelles.....  | 71        |
| 4 Les traces de combustion.....  | 72        |
| 5 Les fossés bordiers de période indéterminée.....   | 73        |
| 6 Une carrière.....  | 74        |
| 7 Interprétation et synthèse chronologique.....  | 74        |
| 7.1 L'occupation de La Tène D.....   | 74        |
| 7.1.1 Organisation de l'espace.....  | 74        |
| 7.1.2 Le rôle des fossés.....  | 75        |
| 7.2 Environnement immédiat et comparaisons locales.....  | 75        |
| 7.3 Un site cultuel ?.....   | 77        |
| <i>MOBILIER ARCHÉOLOGIQUE ET ÉTUDES SPÉCIALISÉES.....</i>  | <i>79</i> |
| 1 Analyse technique et morpho-stylistique des vestiges céramiques de l'âge du Bronze ancien de la structure 114..... | 81        |
| 1.1 Le mobilier céramique.....   | 81        |
| 1.2 Premières approches sur la production céramique : la chaîne opératoire.....                                      | 81        |
| 1.2.1 Origine de l'argile.....   | 81        |
| 1.2.2 Traitement des surfaces.....   | 83        |
| 1.2.3 Un vase à engobe rouge ?.....  | 84        |
| 1.2.4 Colorations et atmosphères de cuisson.....   | 84        |
| 1.2.5 Les modes de montage.....  | 84        |
| 1.3 Répartition du matériel au sein des comblements.....   | 85        |
| 1.3.1 Description.....   | 85        |
| 1.3.2 Essai de restitution.....  | 85        |
| 1.4 Inventaire et description des vases individualisés et autres éléments caractéristiques..                         | 86        |
| 1.5 Synthèses culturelles.....   | 90        |
| 1.6 Conclusions.....   | 91        |
| 2 Étude de la céramique laténienne.....  | 91        |
| 2.1 La céramique protohistorique.....  | 91        |
| 2.1.1 Introduction.....  | 91        |
| 2.1.2 Méthodologie.....  | 92        |
| 2.1.3 Observation générale de l'assemblage.....  | 92        |

|         |  |     |
|---------|--|-----|
| 2.1.3.1 | Les groupes techniques.....  | 92  |
| 2.1.3.2 | Conservation, cuisson et techniques de montage.....                            | 93  |
| 2.1.3.3 | Céramiques issues du diagnostic.....   | 94  |
| 2.1.3.4 | Sites de référence.....  | 96  |
| 2.1.4   | Analyse du corpus.....   | 96  |
| 2.1.4.1 | L'enclos 1 (fossés 119, 118, 117, 116 et structures 2 et 4 du diagnostic)..... | 96  |
| 2.1.4.2 | Les structures à l'intérieur de l'enclos.....                                  | 98  |
| 2.1.4.3 | Les autres structures.....   | 99  |
| 2.1.5   | Synthèse.....  | 99  |
| 3       | Étude des amphores.....  | 100 |
| 3.1     | Méthodes.....  | 101 |
| 3.1.1   | Protocole d'étude.....   | 101 |
| 3.1.2   | Méthodes de détermination.....   | 101 |
| 3.2     | Analyse quantitative.....  | 103 |
| 3.3     | Analyse par contexte.....  | 104 |
| 3.3.1   | Les fossés d'enclos.....   | 104 |
| 3.3.1.1 | Le fossé 116.....  | 104 |
| 3.3.1.2 | Le fossé 117.....  | 105 |
| 3.3.1.3 | Le fossé 118.....  | 105 |
| 3.3.1.4 | Le fossé 119.....  | 106 |
| 3.3.2   | Les bâtiments.....   | 107 |
| 3.3.2.1 | Le bâtiment 1003.....  | 107 |
| 3.3.2.2 | Les bâtiments 1004, 1005 et l'ensemble 1006.....                               | 107 |
| 3.3.3   | Les structures isolées.....  | 107 |
| 3.4     | Analyse spatiale.....  | 108 |
| 3.4.1   | Analyse spatiale du nombre de restes.....                                      | 108 |
| 3.4.2   | Analyse spatiale du poids de reste.....  | 109 |
| 3.5     | Observations remarquables.....   | 109 |
| 3.5.1   | Traitements des amphores.....  | 109 |
| 3.5.1.1 | Les amphores brûlées.....  | 109 |
| 3.5.1.2 | Traces de coups et retouches.....  | 111 |
| 3.5.2   | Les Pâtes.....   | 111 |
| 3.6     | Conclusion.....  | 112 |
| 4       | Étude de la faune.....   | 113 |
| 4.1     | La méthodologie mise en œuvre.....   | 113 |
| 4.1.1   | La détermination.....  | 113 |
| 4.1.2   | La quantification.....   | 113 |
| 4.1.2.1 | Le Nombre de Restes (NR).....  | 113 |
| 4.1.2.2 | Le Nombre Minimum de Parties du Squelette (NMPS).....                          | 113 |
| 4.1.2.3 | Le Nombre Minimum d'Individu (NMI).....  | 114 |
| 4.1.2.4 | Le Poids des Restes (PR).....  | 114 |
| 4.1.2.5 | La répartition anatomique.....   | 114 |
| 4.1.3   | LES CRITÈRES BIOLOGIQUES.....  | 114 |
| 4.1.3.1 | Estimation de l'âge d'abattage.....  | 114 |
| 4.1.3.2 | Estimation de la taille.....   | 114 |

|  |     |
|--|-----|
| 4.1.3.3 Estimation du sexe.....  | 115 |
| 4.2 Présentation des données.....  | 115 |
| 4.2.1 L'occupation du Bronze ancien.....   | 116 |
| 4.2.2 L'occupation de La Tène D1.....  | 117 |
| 4.2.2.1 Entre préparation bouchère et consommation.....  | 119 |
| 4.2.2.2 Répartition spatiale et rejet différentiel du lot.....   | 121 |
| 4.2.2.3 Les rejets d'individus entiers dans le fossé 119.....  | 124 |
| 4.2.2.4 Comparaisons et interprétations.....   | 125 |
| 5 Les déchets alimentaires d'origine marine.....   | 127 |
| 5.1 Introduction.....  | 127 |
| 5.2 Méthodes.....  | 128 |
| 5.3 La faune marine non vertébrée représentée à Porte-Fâche à Saint-Sauveur-d'Aunis....                      | 130 |
| 5.4 Les caractéristiques générales du biotope des coquillages marins déterminés à Saint-Sauveur-d'Aunis..... | 131 |
| 5.5 Les particularités des spectres malacofauniques décrites par US et structures.....                       | 132 |
| 5.1.3. La structure ST 114.....  | 132 |
| 5.5.1 Les restes mis au jour dans l'ensemble 1001.....   | 133 |
| 5.5.1.1 Tronçon ST 119.....  | 133 |
| 5.5.1.2 Tronçon ST 118.....  | 136 |
| 5.5.1.3 Tronçon ST 117.....  | 137 |
| 5.6 Conclusion.....  | 138 |
| 6 Le mobilier lithique.....  | 139 |
| 6.1 Étude pétrographique.....  | 139 |
| 6.2 Fonction.....  | 141 |
| 7 Les terres cuites.....   | 142 |
| 7.1 Présentation générale.....   | 142 |
| 7.1.1 Méthode d'analyse.....   | 144 |
| 7.1 Présentation du corpus de Saint Sauveur d'Aunis (17), Porte-Fâche.....                                   | 144 |
| 7.1.1 Les nodules de terre rubéfiée.....   | 146 |
| 7.1.2 Le Torchis.....  | 146 |
| 7.1.3 Le mobilier domestique.....  | 147 |
| 7.2 La répartition spatiale.....   | 148 |
| 7.3 Conclusion.....  | 148 |
| 8 Les scories.....   | 148 |
| 9 Le petit mobilier.....   | 149 |
| 9.1 Les clous.....   | 149 |
| 9.2 Les objets.....  | 150 |
| 9.2.1 Le domaine personnel.....  | 150 |
| 9.2.2 Le domaine domestique.....   | 151 |

|   |            |
|---|------------|
| 9.2.3 La production.....  | 151        |
| 9.2.4 L'immobilier.....   | 152        |
| 9.2.5 Les inclassables.....   | 152        |
| 9.2.6 Répartition spatiale.....   | 153        |
| 9.2.7 Synthèse.....   | 154        |
| 9.3 Les intrusions.....   | 155        |
| 10 Étude anthropologique.....   | 155        |
| 10.1 Anthropobiologie des vestiges. Méthodologie.....                                     | 156        |
| 10.1.1 Choix des méthodes.....  | 156        |
| 10.1.1.1 Détermination de l'âge du sujet.....   | 156        |
| 10.1.1.2 Diagnose sexuelle.....   | 156        |
| 10.1.1.3 Cotation des caractères remarquables et pathologiques.....                       | 157        |
| 10.2 Anthropobiologie des vestiges - Résultats.....                                       | 157        |
| 10.2.1 État de surface, représentation et représentativité des restes osseux.....         | 157        |
| 10.2.2 Analyse biologique des restes osseux (cf. fiche de conservation, planche 225)..... | 158        |
| 10.3 Conclusion - Réflexions sur l'identité et le contexte de découverte.....             | 161        |
| <i>SYNTHÈSE GÉNÉRALE.....</i>   | <i>163</i> |
| <i>RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....</i>   | <i>169</i> |
| <i>ANNEXES ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES.....</i>   | <i>181</i> |
| 1 Arrêté de prescription et cahier des charges de la fouille.....                         | 183        |
| 2 Arrêté d'autorisation et de nomination.....   | 193        |
| 3 Arrêté d'autorisation de prospection avec matériel spécialisé.....                      | 195        |
| 4 Projet scientifique validé par le SRA.....  | 197        |

*Autres volumes du rapport :*

VOLUME 2/3 - ILLUSTRATIONS

VOLUME 3/3 - INVENTAIRES

Données administratives et techniques

---



## 1 FICHE SIGNALÉTIQUE

### 1.1 TERRAIN

- LOCALISATION DU SITE

Région : **Poitou-Charentes**      Département : **Charente-Maritime**

Commune : **Saint-Sauveur-d'Aunis**      Lieu-dit : **Porte-Fâche**

Code Insee commune : **17 396**

N° de l'entité archéologique : **173960020**

Coordonnées RGF93/CC46 :      X **140300.000 m**      Y **5233570.000 m**      Z **27,00 m NGF**

- RÉFÉRENCES CADASTRALES ACTUALISÉES

Commune : **Saint-Sauveur-d'Aunis**      Année du cadastre : **2012**

Section : **ZS**

Parcelle(s) : **37 ; 145 ; 146 ; 147 ; 142 ; 139 ; 134 ; 135 ; 136 ; 152**

Lieu-dit : **Porte-Fâche**

Propriétaire de chaque parcelle : **SARL G.C.M., Fief du Moulin, 17250 Saint-Porchaire**

- STATUT DU TERRAIN AU REGARD DES LÉGISLATIONS SUR LE PATRIMOINE ET L'ENVIRONNEMENT

**Néant**

### 1.2 OPÉRATION

Code opération : **5874**

Arrêté de prescription : **n° 12/22 du 17 janvier 2012**

Arrêtés d'autorisation de l'opération et de désignation du responsable : **n° 12/454 du 13 décembre 2012 et n° 2013-68 du 22 mars 2013**

Maître d'ouvrage : **SARL G.C.M., Fief du Moulin, 17250 Saint-Porchaire**

Nature de l'aménagement : **extension de carrière**

Opérateur archéologique : **SAS Éveha 24, avenue des Bénédictins 87000 Limoges**

Responsable : **Benoît PESCHER**

Dates d'intervention sur le terrain : **du 06/02/2013 au 24/05/2013**

### 1.3 MOTS-CLEFS

- *CHRONOLOGIE*

#### **Bronze ancien, La Tène D1**

- *INTERPRÉTATION DES VESTIGES IMMOBILIERS*

**Sépulture, trou de poteau, fossés, enclos, fosses.**

- *INTERPRÉTATION DES VESTIGES MOBILIERS*

**Céramique, amphore, fer, alliage cuivreux, ossements humains, ossements animaux.**

## 2 GÉNÉRIQUE DES INTERVENANTS

### 2.1 SUIVI SCIENTIFIQUE

M. Éric Normand, ingénieur, service régional de l'Archéologie, DRAC Poitou-Charentes.

### 2.2 ÉQUIPE DE TERRAIN

- *RESPONSABLE D'OPÉRATION*

Benoît PESCHER.

- *RESPONSABLE DE SECTEUR*

Patricia BOUGEANT.

- *CHARGÉ DE SECTEUR*

Nicolas FOURN.

- *ÉQUIPE DE FOUILLE*

Romarc BOQUART ;

Lucie DA CRUZ ;

Marion VANTOMME, topographe ;

Anne-Sophie MARTINEAU (renfort) ;

Céline CAUJOLLE-BERT (renfort).

### 2.3 ÉQUIPE D'ÉTUDE POST-FOUILLE

- *NETTOYAGE ET RECONDITIONNEMENT DU MOBILIER*

Romarc BOQUART ;

Anne-Sophie MARTINEAU.

- *ÉTUDE ET DESSIN DU PETIT MOBILIER*

Benoît PESCHER.

- *DESSIN, INFOGRAPHIE*

Marion VANTOMME.

- *ÉTUDE DE LA MALACOFAUNE*

Patricia BOUGEANT.

- *ÉTUDE DE LA FAUNE*

Aurélien PIOLOT.

- *ÉTUDE DE LA CÉRAMIQUE ANCIENNE*

Patricia BOUGEANT.

- *ÉTUDE DE LA CÉRAMIQUE LATÉNIENNE*

Océane LIERVILLE.

- *ÉTUDE DES AMPHORES*

Paméla CHANTEUX.

- *ÉTUDE ANTHROPOLOGIQUE*

Patricia BOUGEANT ;

Anne-Sophie MARTINEAU.

- *ÉTUDE GÉOMORPHOLOGIQUE*

Marine LAFORGE.

- *ENREGISTREMENT INFORMATISÉ DES DONNÉES*

Patricia BOUGEANT.

- **RÉDACTION DU RAPPORT**

Benoît PESCHER.

## 2.4 AUTRES INTERVENANTS

- **ÉTUDE PÉTROGRAPHIQUE**

Sébastien PAULY (Chercheur associé UMR 7266 LIENSs, Université de La Rochelle / CNRS).

- **RADIOGRAPHIES DU MOBILIER MÉTALLIQUE**

Denis GESTIN (*Apave Parisienne SAS - Agence d'Orléans*).

- **ÉTUDE PALYNOLOGIQUE**

Sabrina SAVE, Chr. BATCHELOR (*Amélie, études environnementales & archéologiques*).

- **ÉTUDE ANTHRACOLOGIQUE**

Lisa GRAY (*Amélie, études environnementales & archéologiques*).

- **PHOTOGRAPHIES AÉRIENNES**

Thomas SAGORY (*Sagory Thomas – 17, rue de paradis– 75010 Paris – 06 61 44 01 47*)  
[www.du-ciel.com](http://www.du-ciel.com)

- **ANALYSE RADIOCARBONE**

*Radiocarbon Dating Facility, Queens University, Belfast.*

*Nous tenons à remercier Stéphane Vacher, Georges Durand pour leurs informations sur le contexte local, Boris Haoussi, Francois-Xavier Bonnefis et David Dubreuil pour le bon déroulement de l'opération et leur bonne humeur. L'aide de José Gomez de Soto pour l'étude de la céramique ancienne a été appréciable et appréciée.*

*Un grand merci à tous ceux qui ont concouru au bon déroulement de cette opération, évidemment l'équipe de fouille mais aussi les différents acteurs d'Éveha : Élodie Guillot, Nicolas Fantin, Martine Perpillou, Stéphanie Thomas et Bruno Zélie.*

### 3 RÉSUMÉ SCIENTIFIQUE

Trois phases distinctes d'occupation ont été identifiées, elles appartiennent toutes à la Protohistoire, bien que l'une d'elles ne soit pas précisément datée.

#### *Une sépulture Bronze ancien*

Un jeune adolescent a été déposé dans une structure circulaire d'environ 1,60 m de diamètre et 2,20 m de profondeur. Le comblement a fortement impacté le squelette, rendant la position initiale difficilement restituable. Aucun mobilier n'était déposé directement avec le corps. Toutefois, le comblement terminal contenait de la céramique de la fin de l'âge du Bronze, ce qui correspond également aux datations issues des analyses radiocarbone effectuées sur les os humains.

#### *Un enclos funéraire ?*

Un fossé ovale très arasé de moins de 9 m de diamètre a été fouillé sans révéler le moindre mobilier. D'après sa morphologie et des comparaisons locales, il pourrait s'agir des restes d'un tumulus datant de la Protohistoire.

#### *Une ferme gauloise*

Un enclos fossoyé a été entièrement reconnu dans l'emprise de la fouille. Il se présente sous la forme d'un U ouvert vers l'ouest, et enserrant une surface d'environ 6500 m<sup>2</sup>. Il entoure l'essentiel des vestiges du site et correspondait donc à l'espace habité. Les trois fossés qui le composent présentent des morphologies différentes. Le profil est généralement en V, plus ou moins évasé selon les différents substrats qu'il rencontre. Les profondeurs sont également très variables. Il mesure donc entre 1 et 1,50 m de largeur à l'ouverture et de 0,50 à 1,20 m de profondeur. Les terres extraites lors du creusement étaient jetées sur le bord interne du fossé afin de former un talus interne.

Ce U est fermé par un long fossé nord-sud qui s'étend depuis l'extrémité sud de la fouille. Un espace laissé libre dans l'angle sud-ouest permet d'accéder à l'intérieur de l'enclos. Ces fossés sont reliés entre eux dans l'angle nord-ouest. Ce long fossé rejoint un second ensemble de fossés au nord de l'emprise. Ils semblent dessiner le quart sud-ouest d'un enclos dont l'extension nord se développe dans un champ de l'autre côté du chemin rural bordant la fouille. Le prolongement oriental est situé dans la carrière en cours d'exploitation. Sa surface interne reconnue est d'environ 3300 m<sup>2</sup> et n'a pas livré de vestiges. Il est difficile d'interpréter sa fonction (parcellaire, pacage ?). De plus, la morphologie de ces fossés peut laisser penser que le rôle primaire était lié au drainage des eaux de pluie.

Plusieurs bâtiments, probablement destinés à l'habitation, ont été découverts. Trois d'entre eux, de 45 à 60 m<sup>2</sup> de surface, présentent des plans à parois déportées. Le plus grand bâtiment dessine un carré irrégulier de près de 8 m de côté. Un dernier bâtiment, sur six poteaux, plus petit, est probablement un grenier.

La céramique indique une occupation du site à La Tène D1 et le corpus est similaire à celui des habitats locaux. La présence de nombreux fragments d'amphores de type Dressel 1A indique une importation de vin, certainement par le biais de la voie commerciale Aude-Garonne qui a permis une large diffusion dans la région.

## **4 ÉTAT DU SITE**

À l'issue de l'opération, l'intégralité des vestiges archéologiques faisant l'objet de la prescription (trous de poteau, fossés et fosses) a été fouillée. Seuls la carrière non datée et les fossés bordiers du chemin au nord de la fouille qui avaient été repérés lors du diagnostic ont été relevés sans être fouillés.

L'intégralité de l'enclos principal était inclus dans l'emprise de fouille, aucune structure directement associée à l'enclos n'a été découverte dans sa périphérie. Toutefois, plusieurs fossés liés à cette occupation se poursuivent en dehors de l'emprise. Ainsi, au nord de l'emprise, un fossé doit se poursuivre au-delà du chemin, dans le champ voisin. L'extrémité est du fossé qui lui est perpendiculaire a été détruite lors de l'installation de la carrière dans les années 1980 (aucune opération de sauvetage n'avait été réalisée, mais des observations attestent la présence de fossés et de mobilier sans plus de précisions). Le fossé qui ferme l'enclos à l'ouest a été repéré lors du diagnostic au sud de la parcelle, au-delà de la limite de fouille. L'observation des photos aériennes anciennes ou récentes ne permet pas de repérer la continuité de ces fossés. L'extension totale de cette occupation est donc difficile à évaluer.

Les structures mesurent environ 0,50 m de profondeur, une fosse atteint 2,20 m, certains trous de poteau jusqu'à 1 m et certaines portions de fossés atteignent 0,90 m de profondeur.

## **5 LOCALISATION CARTOGRAPHIQUE**

Les documents de localisation cartographique au 1/250 000, 1/25 000 et sur le cadastre sont insérés au début du volume d'illustrations (volume 2).

## **6 COPIE DES ARRÊTÉS**

Voir en annexe à la fin de ce volume.

## Présentation générale du site et de l'intervention archéologique

---



## 1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SITE

### 1.1 CADRE GÉOGRAPHIQUE, GÉOLOGIQUE ET TOPOGRAPHIQUE

#### 1.1.1 CONTEXTE GÉOMORPHOLOGIQUE ET GÉOLOGIQUE DE L'OCCUPATION

MARINE LAFORGE

*Cf. planches n° 4 et 5 (volume 2)*

Le site de *Porte-Fâche* s'implante sur la basse plate-forme calcaire que forme le plateau d'Aunis. Géologiquement, il est localisé au cœur de la région des coteaux des bois d'Aunis (Hantzpergue, 1988), où affleurent les assises carbonatées de l'Oxfordien terminal et du Kimméridgien basal (Jurassique supérieur), dont les faciès ont pu être reconnus sur le site. L'orientation structurale générale est héritée de la formation du Massif armoricain voisin et présente ainsi une organisation du relief de direction armoricaine NO-SE. Cette région présente en outre un relief peu marqué, culminant entre 20 et 30 m NGF en moyenne et qui s'accroît d'ouest en est, avec comme point culminant la forêt de Benon située à l'est de Saint-Sauveur-d'Aunis (56 m). Ce plateau est bordé de marais maritimes : poitevin, à 1 km au nord et de Rochefort, au sud. En détail, le site s'implante sur le versant sud-ouest d'un faible relief, culminant à environ 30 m au nord-est, et atteignant l'altitude de 25 m au sud-ouest de l'emprise.

D'après des études paléoenvironnementales menées dans la région<sup>1</sup>, et au moment de l'occupation du site de *Porte-Fâche*, le littoral au niveau du Marais poitevin (sondage à environ 6 km au nord-ouest du site, Port-Lizet), est caractérisé par une malacofaune marine intertidale de bas et moyen estran. Ainsi, jusqu'à 1890 BP, et donc pendant l'occupation du site de *Porte-Fâche*, le niveau marin se place à quelques mètres sous le niveau actuel, en contexte transgressif, lié à la remontée marine holocène.

#### 1.1.2 DESCRIPTION PÉDO-SÉDIMENTAIRE ET INTERPRÉTATION LITHOSTRATIGRAPHIQUE DU CONTEXTE GÉOLOGIQUE DE L'OCCUPATION

##### 1.1.2.1 Le substrat

*Cf. planche n° 4 (volume 2)*

Le substrat géologique sur lequel s'implante l'occupation se compose de divers faciès calcaires et marneux du Jurassique supérieur, présentant la succession des dépôts marins sédimentés et diagénétisés depuis l'Oxfordien supérieur jusqu'au Kimméridgien inférieur. Cet étagement se retrouve nettement sur le site, où l'on peut suivre cette succession stratigraphique :

- j6a : Oxfordien supérieur - Calcaires argileux de Villedoux. Cette formation, d'une puissance d'environ 50 mètres, se compose de calcaires argileux grisâtres, dans

<sup>1</sup> GRUET, SAURIAU (1994)

lesquels s'intercalent des bancs décimétriques de calcaire micritique beige traversé de fins terriers. Ce faciès est largement observé dans la moitié nord du site.

- J6b : Oxfordien supérieur - Calcaires argileux d'Esnandes. Ces calcaires fortement bioturbés, à grain fin et légèrement argileux, sont entrecoupés de bancs marneux d'épaisseur variable et que l'on observe au nord-est et dans la moitié sud de l'emprise.
- J7a : Kimméridgien inférieur - Calcaires à Térébratules, calcaires de La Pallice. Un banc-repère, d'une puissance d'une cinquantaine de centimètres, marque la limite Oxfordien-Kimméridgien. Il est constitué d'un banc de calcaire à grain fin, beige rosé, bioclastique, à ponctuations rouille, nodules d'oxydes de fer et passées sublithostratigraphiques. Il se caractérise par la présence de Thalassinoïdes, terriers fossiles fréquemment pyritisés ou ferruginisés. On retrouve ce banc-repère dans la partie sud de l'emprise, et localement dans le quart nord-est de celle-ci, en contact avec les marnes oxfordiennes.

La zone la plus basse du site semble comblée de dépôts holocènes. Il s'agit de la nappe limono-argileuse à plaquettes de calcaire gris-blanc que l'on observe dans la partie médiane du site. Ce dépôt peut être interprété comme un reste de colluvions holocènes pédogénétisées, encore préservées car situées dans une dépression topographique. Ce dépôt peut être rattaché au reste d'un sol sur colluvions, au vu de sa structure polyédrique et de sa teneur en matière organique, lui conférant une teinte brune.

#### 1.1.2.2 Description des logs stratigraphiques

*Cf. planche n° 5 (volume 2)*

##### Log A - Berme nord – 35 cm

- US 1, 0-20 cm : horizons cultivés. Petit horizon grumeleux brun, meuble d'environ 6 cm, sous lequel se trouve un horizon compact, tassé, encore humide, très riche en racines. Limon argileux à composante sableuse, de teinte 10 YR 5/3. Cailloux et graviers nombreux. CNR avec US sous-jacente.
- US 2, 20-35 cm : marnes remaniées, humifères. Limon argileux brun clair, plus caillouteux, avec même un niveau de cailloux plus dense au sommet. Limon argileux à agrégats sub-anguleux, de teinte 10 YR 5/4. Radicelles. Sables, graviers et cailloux.
- Calcaire très fracturé, massif, gris-blanc.

##### Log B - Berme est – 25 cm

- US 1, 0-25 cm : horizons cultivés. Un premier petit horizon grumeleux et meuble reposant sur une unité compacte, présentant des polyèdres de plus en plus gros vers la base, jusqu'à devenir massive. Limon argileux compact, à agrégats anguleux et polyédriques, de teinte 10 YR 5/3. Racines, et composante sablo-graveleuse. Présence de cailloux.

Log C - Berme est – 40 cm

- US 1, 0-25 cm : horizons cultivés. Limon argileux compact, à agrégats polyédriques, de teinte 10 YR 5/4. Présence de sables grossiers, graviers et cailloux. Radicelles.
- Marnes altérées, composées d'un limon argileux stérile, jaune (10 YR 7/6).

### 1.1.2.3 *Interprétation*

Le contexte géologique général de l'occupation de *Porte-Fâche* se caractérise par une stratigraphie peu développée et érodée. Le substrat géologique calcaire local est immédiatement surmonté par les horizons de labours, de faible puissance. La configuration topographique du site indique une faible sédimentation associée à une faible érosion sur ce versant peu marqué. L'essentiel de l'érosion des structures est ainsi lié aux labours. Les vestiges conservés sont en effet fortement tronqués par la mise en culture de ces terrains. La concentration des vestiges au niveau des points bas de cette surface est à mettre en relation avec l'érosion de ce lieu d'accumulation sédimentaire, où est encore conservée une unité composée de colluvions limoneuses et humifères. La topographie du site conditionne donc la conservation des vestiges, mieux préservés dans le fond de cette micro-dépression, où l'accumulation de colluvions a pu être plus importante et est donc plus longue à éroder.

### 1.1.3 *MODE DE COMBLEMENT DES FOSSÉS*

#### 1.1.3.1 *Coupes stratigraphiques*

*Cf. planche n°5 (volume 2)*

Fossé 102, sondage 1142, coupe est

80 cm de haut, 130 cm d'ouverture maximale.

- US 102-04 : creusement au sein du calcaire gris pâle se débitant en dalles et des marnes grises.
- US 102-01 : comblement - Colluvions - Matrice abondante, limono-argileuse, de teinte 10 YR 6/6, jaune brunâtre, avec quelques cailloux calcaires.
- US 102-02 : comblement - Effondrement vers le sud, en lien possible avec un talus à l'intérieur de l'enclos - Niveau plus caillouteux, à matrice limono-argileuse, de teinte 10 YR 5/4, brun jaunâtre.
- US 102-03 : comblement final - Pavage de quelques cailloux à la base, puis matrice limono-argileuse abondante, compacte et plus humifère, de teinte 10 YR 5/4, brun jaunâtre foncé, à racines nombreuses, et restes de malacofaune.
- US 1 : Horizons cultivés, Ap du sol de surface.

Fossé 119, sondage 64, coupe est

Fossé à fond plat et bords obliques, symétriques, 75 cm de haut, 130 cm ouverture maximale, 80 cm largeur au fond.

- US 119-24 : creusement.
- US 119-25 : colluvions - Ouverture du fossé - Stabilisation, développement d'un petit sol avec circulation d'eau - Limon argileux compact et homogène, de teinte 10 YR 7/6, jaune, à concrétions calcaires nombreuses, présence de quelques cailloux, bioturbations (activité de vers), de nodules ferro-manganiques (issus des bancs calcaires) et de petits amas ferro-manganiques liés à la circulation d'eau. Inclusions de quelques fragments de TC. CNR avec US sus-jacente, pas de surface, mais changement de teinte net.
- US 119-28 : colluvions - Ouverture du fossé, assez longue pour permettre le développement de la végétation ou humification - Limon argileux identique à la matrice de l'US sous-jacente, mais de teinte plus sombre (plus humifère), 10 YR 6/6, jaune brunâtre.
- US 119-26a : comblement - Niveau de rejet - Limon un peu argileux, très compact, à agrégats sub-anguleux, de teinte 10 YR 6/6, jaune brunâtre, et à composante sablo-graveleuse. Présence de charbons nombreux, de fréquents fragments de TC, dont torchis, et radicelles. CNR avec US sus-jacente.
- US 119-26b : comblement - Ruissellement d'un sol humifère voisin ou démantèlement d'un talus à l'intérieur de cet enclos - Limon argileux humifère, compact et homogène, à structure polyédrique, de teinte 10 YR 5/4, brun jaunâtre. Imprégnations de matière organique entre les agrégats. Inclusions charbonneuses et de TC rares, et malacofaune présente. Quelques graviers et lit de cailloux à la base de ce comblement.
- US 119-26c : comblement - Ruissellement - Même sédiment que US 119-64-04, mais forte présence de cailloux et de faune malacologique (surtout gastéropodes). Contact net régulier avec US sus-jacente.
- US 119-27 : abandon - Comblement final - Limon argileux, à agrégats polyédriques et imprégnations ferro-manganiques, de teinte 10 YR 5/4. Inclusions de gastéropodes et de fragments de coquillages. Présence de cailloux et graviers.

Fossé 119, sondage 50, coupe est

80 cm de profondeur maximale, 70 cm de profondeur au milieu, 50 cm vers le nord ; 270 cm d'ouverture maximale, fond irrégulier lié au type de substrat : débitage en plaques du substrat calcaire diaclasé.

- US 119-13 : creusement.
- US 119-14a : colluvions - Ouverture du fossé, stabilisation – Limon argileux

- US 119-21-14b : colluvions - Ouverture du fossé avec stabilisation et développement d'un petit sol - Équivalent à 119-02, plus humifère, végétation probable au fond du fossé.
- US 119-22 : effondrement de paroi - Ruissellement - Limon argileux jaune beige, et cailloux nombreux.
- US 119-15 : effondrement de paroi - Ruissellement - Limon argileux jaune beige, riche en cailloux,
- US 119-16 : colluvions - Comblement - Limon argileux jaune beige, matrice homogène, et présence de quelques cailloux.
- US 119-20 : colluvions - Ruissellement d'un sol humifère proche : indice de talus à l'intérieur de cet enclos possible ou déstabilisation du sol d'occupation environnant - Limon argileux à structure polyédrique, de teinte 10 YR 4/4, brun jaunâtre foncé.
- US 119-17 : comblement final - Colluvions - Équivalent à US 119-06, de teinte 10 YR 6/4, brun jaunâtre clair.

Fossé 116, sondage 80, coupe sud

50 cm de profondeur maximale, fond plat et parois obliques.

- US 116-01 : creusement.
- US 116-02a : comblement - Colluvions - Ouverture du fossé avec présence d'eau - Limon argileux homogène, de teinte 10 YR 6/4, brun jaunâtre clair, et comprenant quelques fragments de marnes altérées grises. Présence de quelques amas ferromanganiques au fond et d'une croûte d'oxydation noir orangé.
- US 116-02b : effondrement de paroi - Limon argileux plus brun que la paroi, hétérogène (à fragments de marnes nombreux), compact, et de teinte 10 YR 6/4 à 6/6.
- US 116-03 : effondrement - Ruissellement - Limon argileux, de teinte 10 YR 6/5, à cailloux fréquents.
- US 116-04 : effondrement - Ruissellement - Limon plus argileux, remaniant quelques petits cailloux altérés.
- US 116-05 : effondrement - Ruissellement - Limon argileux à agrégats sub-anguleux, présence de malacofaune, de teinte 10 YR 6/6.
- US 116-06 : comblement final - Colluvions - Limon argileux plus brun, de teinte 10 YR 5/4, à structure polyédrique, radicelles nombreuses, cailloux rares et malacofaune.

### 1.1.3.2 *Interprétation des comblements*

Le fossé 102 est caractérisé par un profil en V, aux parois évasées par l'altération. Son comblement débute par la mise en place de colluvions ruisselées durant la phase d'ouverture de cette structure. L'US 102-02, en biseau et riche en cailloux, pourrait témoigner de la présence d'un talus à l'intérieur de l'enclos, puis éboulé vers le sud, dans le fossé alors abandonné. Sous l'horizon de surface, le comblement final se compose de limons argileux humifères ruisselés.

Le fossé 119 au niveau du sondage 64 montre un profil en U, avec un évasement des parois, lié à des effondrements de celles-ci durant le fonctionnement de cet aménagement. Au niveau du sondage 50, le profil est en cuvette, avec une ouverture sommitale deux fois plus importante. Le comblement général de ce fossé se fait progressivement. On observe dans un premier temps des comblements lents, de colluvions, sur lesquelles des phénomènes de circulation d'eau et le développement d'une petite végétation sont présents. Les traces d'hydromorphie et une plus forte imprégnation en humus sont en effet visibles à la base de ce comblement et témoignent d'une ouverture relativement longue de ce fossé, au début de sa mise en fonction. Au niveau du sondage 64, un niveau de rejet anthropique, cendreuse, surmonte les colluvions basales. La suite du comblement est marquée par des apports naturels, ruisselés, depuis les parois et les abords de ce fossé. On note, au niveau des deux sondages, l'apparition d'une unité plus sombre (119-04 et 119-12), plus humifère, provenant du sud (intérieur de l'enclos). Ces limons humifères ruisselés proviennent soit d'un sol d'occupation environnant, soit du démantèlement d'un talus bordier, situé alors à l'intérieur de l'enclos. Le comblement final de ce fossé est caractérisé par une unité massive de colluvions limono-argileuses humifères.

Le fossé 116 se caractérise par un profil en U, dont les parois se sont fortement altérées. Le comblement inférieur signale la période d'ouverture de fossé, avec circulation d'eau illustrée par les phénomènes d'oxydo-réduction (hydromorphie avec encroûtements et nodules ferromanganiques). La suite du comblement correspond à de multiples effondrements de parois, de part et d'autre de ce fossé, et de manière plus intense à l'est, où le profil est fortement évasé. Le comblement final est issu du colluvionnement de particules limoneuses sur lesquelles se développe le sol de surface.

### 1.1.4 *CONCLUSION*

Le site de *Porte-Fâche* s'implante sur les terrains calcaires et marneux du Jurassique supérieur, contre un très faible versant orienté au sud-ouest, dont l'altitude maximale atteint la cote de 30 m environ. La micro-dépression topographique située dans la partie médiane du site conserve des sédiments meubles colluviés et pédogénétisés, en cours d'érosion par les labours intensifs que connaît cette région. Au regard d'un faible bilan sédimentaire et d'une faible érosion naturelle sur ce versant peu marqué, les structures encore conservées sont largement tronquées par la mise en culture des terrains. Le plus fort potentiel archéologique de la zone basse est ainsi lié au moindre impact de l'érosion sur cette zone basse, où l'accumulation sédimentaire est plus importante. Les comblements de trois fossés (102, 119 et 116) indiquent un fonctionnement pérenne de ceux-ci, avec le développement de phénomènes d'hydromorphie ainsi que de processus d'humification dans les parties basales des comblements des deux premiers. On note, en outre, la présence possible de talus sur les bords internes des enclos 102 et 119 avec l'effondrement de ceux-ci dans les fossés au moment de leur abandon.

## 1.2 CADRE HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

BENOÎT PESCHER

*Cf. planche n° 6 (volume 2)*

Les sites sont classés ici par grande période chronologique, puis par commune, en commençant par la commune de Saint-Sauveur-d'Aunis (Saint-Jean-sur-Richelieu, Benon, Le Gué-d'Allère, Ferrières, Nuauillé-d'Aunis, Anais, Angliers). Pour chaque commune, ils sont ensuite classés par numéro de site. Seules les communes limitrophes de Saint-Sauveur-d'Aunis sont ici décrites. Lors des recherches, nous nous sommes limités à documenter de manière adaptée l'environnement archéologique, c'est-à-dire en relevant les éléments du contexte archéologique en relation avec les périodes concernées par la fouille de Saint-Sauveur-d'Aunis. Les données sont issues de la carte archéologique de Saint-Sauveur-d'Aunis<sup>2</sup> et de la carte archéologique de la Gaule<sup>3</sup>.

### 1.2.1 LE NÉOLITHIQUE

- **Saint-Sauveur-d'Aunis** (site 17 396 0003), *Le Bas Corneau* (27293) : **occupation** Néolithique récent.
- **Saint-Sauveur-d'Aunis** (site 17 396 0501), *Porte-Fâche* (4612) : **fosse**, Néolithique.

### 1.2.2 LA PROTOHISTOIRE

- **Nuauillé-d'Aunis**, *Les Gives* : **enclos**.
- **Saint-Jean-de-Liversay**, *Cigogne* : **site à sel**.

### 1.2.3 LA TÈNE

Le site de *Porte-Fâche* pourrait se situer sur le territoire d'un peuple différent des Santons et des Pictons. Il pourrait s'agir, d'après B. Zélie, des Ambiliatres mentionnés par César<sup>4</sup>.

Excepté le site de *Porte-Fâche*, la commune de Saint-Sauveur-d'Aunis et ses abords immédiats ne comptent pas de site laténien clairement identifié. Toutefois, les prospections révèlent de nombreux indices de sites pouvant être contemporains (cf. paragraphe suivant).

#### 1.2.3.1 Époque indéterminée

Plusieurs enclos non datés ont été recensés sur le territoire de la commune de Saint-Sauveur-d'Aunis, et peuvent correspondre à des établissements ruraux laténiens.

- **Saint-Sauveur-d'Aunis** (site 17 396 0007), *Les Egaux* (13787) : **enclos**.
- **Saint-Sauveur-d'Aunis** (site 17 396 0008), *Terre de la Ragaudière* (13786) : **enclos**.

2 NOUS REMERCIONS JEAN-FRANÇOIS MARIOTTI (SRA POITOU-CHARENTES) DE NOUS AVOIR COMMUNIQUÉ CES DONNÉES (AU 19/07/2013).

3 MAURIN L. (1999)

4 LANDREAU G., ZÉLIE B. ET AL. (2009), p. 290

- **Saint-Sauveur-d'Aunis** (site 17 396 0009), Le Banchereau (13785) : **enclos.**
- **Saint-Sauveur-d'Aunis** (site 17 396 0010), Le Treuil (13784) : **parcellaire.**
- **Saint-Sauveur-d'Aunis** (site 17 396 0011), La Ragnaudière (13783) : **enclos.**
- **Saint-Sauveur-d'Aunis** (site 17 396 0012), Moque Panier (13782) : **enclos.**
- **Saint-Sauveur-d'Aunis** (site 17 396 0013), Les Sablières (13781) : **enclos.**
- **Saint-Sauveur-d'Aunis** (site 17 396 0014), La Grossonnerie (13780) : **enclos.**
- **Saint-Sauveur-d'Aunis** (site 17 396 0018), Les Grandes Versennes (26021) : **fossé.**
- **Saint-Sauveur-d'Aunis, Porte-Fâche** : **habitat ?** Du mobilier et des fossés ont été découverts lors de la mise en place de l'actuelle carrière. Les fossés étaient stériles et donc non datables<sup>5</sup>.

#### 1.2.3.2 *Époque romaine*

- **Saint-Sauveur-d'Aunis** (site 17 396 0006), Fief Mulot (10809) : **habitat gallo-romain.**

---

5 MAURIN L. (1999)

## 2 PRÉSENTATION DE L'INTERVENTION ARCHÉOLOGIQUE

### 2.1 CONTEXTE DE L'INTERVENTION

L'opération de fouille a été prescrite dans le cadre de l'extension d'une carrière de calcaire appartenant à la S.A.R.L. GCM. La présence de vestiges archéologiques mis au jour lors du diagnostic réalisé par l'Inrap<sup>6</sup> a motivé la réalisation d'une fouille préventive sur une partie de l'emprise du projet (parcelles 7, 145, 146, 147, 142, 139, 134, 135, 136 et 152 de la section ZS du cadastre de 2012 (voir volume 2, planche 3).

Les parcelles étaient occupées par des cultures ou des friches jusqu'à la réalisation du projet.

### 2.2 RAPPEL DES ÉLÉMENTS DU DIAGNOSTIC

- ▶ Prescription par arrêté n° 10/240 du 9 août 2010 ;
- ▶ Réalisé du 18/08/2011 au 01/09/2011, sous la conduite de Stéphane Vacher (Inrap).
- ▶ Localisation et résultats du diagnostic

Des tranchées continues nord-sud ont été réalisées tous les 20 m environ avec des fenêtres d'extension aux endroits stratégiques. 11,52 % de la surface ont ainsi été prospectés, mettant au jour des fossés et des trous de poteau. Des sondages mécanique ont été réalisés dans le comblement des fossés et des trous de poteau fouillés manuellement. Des fossés, enclos et trous de poteau de La Tène finale ont ainsi été identifiés.

- ▶ Récapitulatif des résultats

Chronologie : La Tène finale, période indéterminée.

Structures : fossés, enclos et trous de poteau, carrière.

Mobilier : céramique, ossements animaux, amphore, métal, roche.

Interprétation : établissement rural de La Tène D1 avec enclos et parcellaire associé.

---

6 VACHER St. (2011)

## 2.3 RAPPEL DES ÉLÉMENTS DU CAHIER DES CHARGES DE LA PRESCRIPTION

- ▶ Arrêté de prescription n° 12/22 du 17 janvier 2012 avec cahier des charges joint en annexe à la fin de ce volume.
- ▶ Localisation de la fouille : concentrée au nord-est de l'emprise diagnostiquée.
- ▶ Superficie de la fouille : 30 000 m<sup>2</sup>.
- ▶ Objet :
  - Identifier le type d'occupation, son organisation, la durée d'occupation.
  - Replacer l'occupation dans son contexte local et régional en tenant compte du contexte topographique et géographique.
- ▶ Conduite de l'opération : par un archéologue protohistorien spécialisé dans l'habitat et tenant compte des contextes funéraires.
- ▶ Durée : 75 jours ouvrés.
- ▶ Études spécialisées et analyses à prévoir et à insérer dans le rapport :
  - Étude environnementale et de la micro-faune du comblement des fossés si nécessaire.
  - Étude anthropologique : si les os sont conservés.
  - Datations carbone 14 souhaitables.

## 2.4 STRATÉGIE ET MÉTHODES DE FOUILLE

### 2.4.1 DÉROULEMENT DE L'OPÉRATION

L'opération s'est déroulée du 6 février au 24 mai 2013 ; dans un premier temps, pendant 8 jours, 4 personnes (le responsable d'opération, la responsable de secteur, le chargé de secteur et la topographe) étaient présents pour assurer le suivi du décapage. Deux techniciens les ont ensuite rejoints pour fouiller les structures mises au jour à partir du 18 février. Afin de compenser les différences absences, deux personnes ont rejoint l'équipe, l'une pour l'avant-dernière semaine, l'autre pour la dernière semaine de l'opération. Une géomorphologue est intervenue ponctuellement en milieu et fin d'opération afin d'observer le terrain.

#### 2.4.2 LE DÉCAPAGE

Le décapage a été réalisé au moyen de trois pelles mécaniques de 20 t chenillées et armées d'un godet lisse. Chaque pelle était surveillée par un ou deux archéologues. Les déblais étaient évacués par trois tracteurs et leurs remorques. Le terrain était en friche au moment de l'intervention.

Le décapage a été effectué d'est en ouest et du nord au sud-ouest afin de dégager le site en respectant un plan de progression rationnel et de permettre un libre accès aux zones de stockage.

Le décapage prévu sur 10 jours, s'est déroulé sur 15 jours par intermittence en raison des conditions climatiques qui rendaient le terrain impraticable pour les engins. Certaines zones étaient inondées du fait de la topographie du site, un talweg traversant la partie sud de l'emprise. De plus, la faible épaisseur de terre végétale (10 à 20 cm selon les endroits) entraînait la formation d'ornières profondes préjudiciables à la conservation des vestiges.

Les tranchées de diagnostic et les sondages réalisés lors du diagnostic ont été nettoyés afin de repérer les structures identifiées lors de l'évaluation.

Les zones périphériques de la fouille étant soit inaccessibles, soit en culture, l'espace dévolu au stockage des déblais était restreint. En accord avec le SRA et l'aménageur, les terres décapées ont été stockées au sud et à l'ouest de l'emprise, puis sur le côté est de la fouille sur une zone stérile. Une zone non occupée externe à l'emprise a également servi de lieu de stockage dans l'angle sud-est. La zone bordant le chemin nord, étant stérile (excepté la présence de fossés bordiers d'un chemin moderne), a également été utilisée pour le stockage, ainsi que la bordure de ce même chemin située dans la parcelle voisine appartenant à l'aménageur. Celui-ci a également pris en charge la mise en forme des merlons, permettant une meilleure utilisation de l'espace de stockage.

Les anomalies apparaissant ont fait l'objet d'un marquage temporaire. Un relevé a été réalisé au moyen d'une station totale afin d'obtenir un plan provisoire dans le but d'orienter la fouille. Malheureusement, la nature du terrain n'a pas permis d'avoir une lecture immédiate du gisement. Certains plans de bâtiments sur poteaux ne sont ainsi apparus qu'au fur et à mesure de l'opération.

#### 2.4.3 LA FOUILLE

La fouille et le décapage ayant été en partie concomitants, les premières structures fouillées étaient les plus éloignées des zones en cours de décapage pour éviter toute coactivité. Les premières structures fouillées étaient donc situées à la périphérie est de l'enclos central. Par la suite, ce sont les structures situées toujours en dehors de cet enclos qui ont été testées, permettant d'exclure l'existence d'une occupation externe, ce qui aurait pu avoir un impact sur les délais de fouille. Assez rapidement, la météo a eu un impact non négligeable sur la progression de la fouille. De fortes et répétées précipitations avaient pour effet de noyer les structures situées au sud de la fouille et au centre de l'enclos (là où la majorité des structures étaient présentes) ; le substrat étant peu perméable dans cette zone. En effet, la topographie du site présentant un talweg orienté est-ouest au centre de l'enclos, la berme située à l'ouest empêchait l'évacuation suivant la pente naturelle des eaux de pluie. Ce phénomène a provoqué des accumulations d'eau sur la fouille très fortes et répétées. Ces zones étaient alors soit complètement inaccessibles, soit peu propices à une fouille propre. Dans ces conditions, la fouille s'est reportée sur les structures accessibles, c'est-à-dire celles situées en haut de pente dans un substrat calcaire. La fouille de la zone centrale a alors été réalisée par intermittence, quand les conditions étaient les plus propices.

Les structures situées à l'intérieur et autour des fossés nord, très peu nombreuses, ont donc été rapidement traitées. À cette occasion, une grande et profonde fosse contenant un squelette humain à 1,50 m de profondeur a été fouillée. Cette découverte était assez inattendue, mais le squelette a été fouillé par une anthropologue présente sur la fouille assistée d'une technicienne. Le fond de la structure n'ayant pas été atteint, la fin de la fouille a été reportée à la fin de l'opération, le temps de mettre en sécurité les abords de la structure. Un talutage a donc été réalisé par l'aménageur début mai par une pelle de 20 et la fin de la structure fouillée manuellement (il restait 50 cm de remplissage) sans autre découverte majeure.

L'identification des structures a été rendue difficile par le substrat. Si la partie sud était très lisible du fait de la présence d'une marne claire dans laquelle les comblements des trous de poteau se détachaient parfaitement, les zones constituées de plaquettes calcaires, perturbées par le décapage, étaient moins lisibles. Les trous de poteau dont le comblement était essentiellement composé d'un calage de dalles calcaires étaient ainsi en partie invisibles.

Les fossés ont été traités en deux temps : tout d'abord, des sections ont été fouillées manuellement afin d'observer précisément le comblement et d'en distinguer les phases, et également de fouiller finement des zones stratégiques (extrémités, angles et intersections). Conformément à ce qui avait été observé au diagnostic, le comblement était majoritairement homogène et apportait peu d'informations dans certaines sections. Une fouille essentiellement mécanique s'est donc avérée adaptée. Des coupes ou des profils ont été relevés afin de documenter les variations de comblement ou de profil. Une minipelle est donc intervenue en plusieurs temps (du fait de la météo) pour la fouille intégrale des fossés. Des sondages mécaniques de 2 m de large ont été pratiqués, en suivant les différents niveaux de comblement et en séparant le mobilier afin d'en étudier la répartition.

En définitive, en comptant les sondages réalisés par l'Inrap et par nous dans ces fossés, près de 84 % des fossés protohistoriques ont été fouillés. Des bermes témoins ont été laissées pour relever les profils et les comblements les plus intéressants.

Les structures ont été fouillées intégralement, excepté dans quelques cas où cela ne présentait pas d'intérêt (absence de mobilier notamment). Sauf mention contraire, les structures ont été fouillées à 100 %.

En accord avec l'aménageur, la fouille n'a pas été rebouchée.

#### 2.4.4 MÉTHODE D'ENREGISTREMENT

L'enregistrement stratigraphique des niveaux (US) et des structures (ST) a été réalisé sur papier en suivant une numérotation à trois chiffres (de 100 à  $n$ ). Les US font l'objet d'une numérotation à cinq chiffres, les trois premiers correspondant au numéro de la structure. Les US sont numérotées de 1 à  $n$  au sein de chaque structure. Les fossés et certaines grandes fosses ont été fouillés par sondages numérotés de 20 à 100 et de 1100 à  $n$ .

Les plans, les coupes stratigraphiques ont été relevés au 1/20<sup>e</sup> puis mis au propre avec le logiciel Inkscape (légende de planches : cf. *planche 7*). Les clous d'axes sont reportés sur le dessin. Ils sont repérés en plan et en altitude grâce à une station topographique totale. Des orthophotos calées ont été réalisées dans certains cas (dépôt de squelettes animaux, sépulture).

Une couverture photographique au moyen d'un appareil numérique a été réalisée pour les éléments fouillés.

Un étiquetage non putrescible a été utilisé pour identifier le mobilier et les informations sont enregistrées dans une base de données. Ce type de fiche fait apparaître la matière par les abréviations de trois lettres suivantes : CER (céramique), TCA (terre cuite architecturale), FAU (faune), MET (métal), etc. Vient ensuite son numéro d'enregistrement, puis le numéro d'US ou structure, les observations, le nom du fouilleur, la date de découverte, les numéros de parcelle.

Des photographies aériennes ont été réalisées par cerf-volant (Thomas Sagory – [www.du-ciel.com](http://www.du-ciel.com)) afin d'illustrer l'ensemble de l'occupation.



Les résultats de la fouille

---



Trois phases d'occupation ont pu être identifiées lors de cette fouille : un probable enclos funéraire protohistorique, une « structure funéraire » de l'âge du Bronze ancien et l'installation principale correspondant à un établissement rural gaulois.

Excepté des anomalies superficielles rapidement testées ou annulées, 129 structures ont été identifiées et numérotées (Cf. *planche 8*).

## 1 UN ENCLOS FUNÉRAIRE ?

Le fossé 120 (n° 50 et 55 attribués lors du diagnostic) avait été identifié lors de l'évaluation. Aucun autre vestige similaire n'a été repéré lors du diagnostic sur les 8 ha de l'emprise évaluée ni par nous lors du décapage.

### 1.1 DESCRIPTION DU FOSSÉ

*Cf. planches 9 et 10*

Le fossé présente une forme très irrégulière, plutôt ovale ; il mesure 6,50 m x 8,90 m de diamètre. L'interruption visible dans sa partie sud est peut-être due au diagnostic, le fossé étant extrêmement mal conservé par endroits. Il est creusé dans le calcaire diaclasé.

Son état de conservation ne permet pas réellement d'identifier un profil (Cf. *Tab 1*). Il a fait l'objet de sondages manuels (sondages 52 à 59) répartis régulièrement afin d'appréhender au mieux ses caractéristiques et la relation avec le fossé 115. Ensuite, les sections restantes ont été curées mécaniquement afin de récolter du mobilier. Sept sondages manuels ont été pratiqués (par exemple *Planche 11*).

Le comblement est homogène et constitué d'une argile brun orangé avec des inclusions de calcaire (US 120.01, 120.03, 120.05, 120.07, 120.09, 120.12, 120.14, 120.16). Seule l'US 120.11 correspond à l'érosion des parois du bord et du fond du fossé. La relation entre les fossés 115 et 120 a été observée au niveau du sondage 56. Malgré la faible profondeur du fossé 120, on voit qu'il a été coupé par le fossé 115.

Les sondages 56 et 57 contenaient de la malacofaune terrestre et du torchis. Aucun autre mobilier n'a été découvert.

| US de creusement | Sondage | Description  | Profondeur (m) | Largeur (m) |
|------------------|---------|--|----------------|-------------|
| 120.02           | 52      | sondage diagnostic, fossé quasiment imperceptible                    | 0,05           |             |
| 120.04           | 53      | fond totalement lessivé, ne subsiste que l'argile de décalcification | 0,06           | 0,6         |
| 120.06           | 54      | profil irrégulier  | 0,09           | 0,57        |
| 120.08           | 55      | fond plat, bords évasés restant difficiles à appréhender.            | 0,14           | 0,39        |

| US de creusement | Sondage | Description                                   | Profondeur (m) | Largeur (m) |
|------------------|---------|---|----------------|-------------|
| 120.10           | 56      | zone la mieux conservée, coupée par ST 115    | 0,29           | 0,76        |
| 120.13           | 57      | creusement régulier, fond plat, bords abrupts | 0,11           | 0,41        |
| 120.15           | 58      | fond plat                                     | 0,19           | 0,53        |
| 120.17           | 59      | fond plat, régulier                           | 0,08           | 0,63        |

TAB 1 – Récapitulatif des descriptions du creusement du fossé 120 par sondage

## 1.2 INTERPRÉTATION

En l'absence de mobilier, il faut compter sur la seule morphologie du fossé pour interpréter sa fonction et il est également impossible de dater la structure. La stratigraphie relative permet d'affirmer son antériorité au fossé 115 et donc à La Tène D.

Des enclos circulaires sans mobilier sont connus dans la région..Ils sont par défaut interprétés comme des structures funéraires, l'absence de mobilier ou de sépulture étant expliquée par l'arasement. Ce type de structure est employé durant toute la Protohistoire. Le site de l'Isle d'Espagnac, "Bel-Air" (Charente) a permis de découvrir plusieurs enclos fossoyés de diamètres et de périodes différents<sup>7</sup> (Bronze ancien, La Tène ancienne). Ils s'étagent de 11 à 22 m de diamètre, et les fossés présentent des profondeurs variables. Aucune fosse sépulcrale centrale n'a été découverte ni aucun reste osseux humain. Il est très probable qu'une inhumation ait été abritée dans un tertre recouvrant le centre des enclos et ensuite érodé<sup>8</sup>. La fouille du site de La Vaurie à Périgny<sup>9</sup> (moins de 20 km de *Porte-Fâche*) a mis au jour plusieurs enclos fossoyés dont un enclos circulaire stérile de 15 m de diamètre, un enclos en fer à cheval très arasé de 7,5 x 11,25 m de diamètre et notamment un enclos contenant trois dépôts (céramique, couteaux, meule) de l'âge du Bronze ancien. Un dernier enclos partiellement présent dans l'emprise est également daté de l'âge du Bronze ancien. Un tertre central est probable. Les restes humains sont également absents et peuvent s'expliquer par l'état de conservation des structures ou par un mode d'inhumation ne laissant pas de traces après plusieurs milliers d'années d'agriculture. Toutefois, ces enclos pouvaient avoir uniquement des fonctions cultuelles dont les formes nous échappent aujourd'hui.

Les dimensions du fossé 120 sont donc compatibles avec un enclos funéraire, l'absence de mobilier et de fosse centrale sépulcrale devant alors s'expliquer par l'érosion et la présence du fossé 115 qui a pu complètement oblitérer l'inhumation centrale si elle était encore conservée au moment du creusement de ce fossé. Les données disponibles ne permettent pas d'être catégorique face à cette structure.

<sup>7</sup> MAGUER P. ET ALII (2005), p. 55

<sup>8</sup> MAGUER P. ET ALII (2005), p. 15

<sup>9</sup> VACHER ST. (2011), p. 21-22

## 2 UNE STRUCTURE FUNÉRAIRE ?

### 2.1 DESCRIPTION

*Cf. planches 12, 13, 14 et 15*

Une fosse de forme globalement circulaire, creusée dans un calcaire diaclasé, a été découverte lors du décapage. Elle présente un profil irrégulier notamment dû à la nature du substrat. Elle mesure environ 1,60 m de diamètre et 2,20 m de profondeur. Le comblement s'est fait en plusieurs étapes. Le fond est d'abord recouvert d'un limon argileux mélangé de gravier (US 114.10) de couleur beige, ce remplissage semble issu de l'altération des parois et du fond. Le fond de la structure, très irrégulier, présente des ressauts dus à la nature diaclasée du substrat calcaire, celui-ci se présentant sous la forme de blocs parallélépipédiques plus ou moins réguliers. L'US 114.11, localisée contre la paroi nord, est similaire et s'appuie sur l'US 114.10. Elles sont recouvertes par un niveau de blocs calcaires anguleux, désorganisés, mêlé d'un limon-argileux interstitiel rare (US 114.12), de couleur brunâtre à brun rouge clair. Ce type de remplissage indique un phénomène rapide de comblement issu des matériaux extraits lors du creusement. Au sommet de cet amas de bloc était déposé un squelette d'immature (US 114.08). Il est scellé par le même type de comblement que l'US 114.09 (US 114.12) et en partie par une couche de plaquettes et blocs calcaires (US 114.07), instables, avec peu de sédimentation (infiltration légère, US 114.04 et 114.06). L'instabilité de la structure est marquée par un niveau de gros blocs de calcaire aux arêtes saillantes mêlé d'un limon argileux blanc beige issu de l'altération de la paroi nord. Un sédiment charbonneux et cendreux avec des inclusions d'argile rubéfiée manifeste un rejet de foyer (US 114.06). Une poche d'argile (US 114.05) et un niveau de pierres calcaires en dalles (10-15 cm), de galets calcaires roulés (US 114.03) mélangés à un limon argileux brun beige foncé recouvrent le rejet. L'ensemble est scellé par un limon argileux avec inclusion de calcaire roulé (US 114.02).

Les analyses radiocarbone réalisées sur deux dents et trois côtes du squelette (PRE-56 et 55, *Cf. Annexe Volume 3*), ont livré des résultats cohérents entre les deux prélèvements (à moins de 70 ans près). La sépulture serait donc attribuée au Bronze ancien (1908-1690 avant notre ère d'après la fourchette la plus large).

Le mobilier céramique est homogène et présente la même datation. Les comparaisons locales sont nombreuses (*Cf. étude infra*). L'assemblage est à la fois présent en contexte funéraire ou d'habitat. Le mobilier provient essentiellement de deux US (114.06 et 114.02 au sommet). Bien qu'appartenant aux mêmes phases, la céramique de ces deux US ne présente pas le même état, la céramique sommitale étant beaucoup plus usée que celle issue du comblement médian. Le mobilier du comblement terminal a donc été exposé en surface avant d'être rejeté dans la structure.

### 2.2 INTERPRÉTATION

Cette structure présente des caractéristiques inhabituelles. Elle a l'apparence d'une amorce de puits avec sa forme ovale et une profondeur importante. La dureté du banc calcaire entaillé au fond peut expliquer l'abandon du creusement. Les blocs constituant le substrat semblent adoucis, la structure a pu rester ouverte un certain temps avant d'être rebouchée avec les blocs issus du creusement. Puis un squelette est déposé avant que la structure ne soit entièrement comblée. Le mobilier céramique peut être issu de dépôts funéraires ou bien d'une occupation proche, mais qui n'a pas été identifiée sur la fouille. Une occupation contemporaine située dans l'actuelle emprise de la carrière

ne peut être exclue, des vestiges ayant été observés sans être relevés lors de son exploitation dans les années 1980.

Aucun objet n'était déposé avec ce corps, aucun contenant ne semble avoir été utilisé. Les mouvements naturels du comblement composé de blocs calcaires sans liant sont un frein à la compréhension de la mise en place du dépôt. En conséquence, la nature de cette sépulture est difficile à déterminer (opportunisme, relégation ?).

À environ 20 km, une grande fosse rectangulaire abritant une inhumation a également été découverte sur le site de La Vaurie à Périgny<sup>10</sup>. Elle mesure 2,50 x 3,50 m de côté et 2,30 m de profondeur. Une inhumation sans mobilier, datée de l'âge du Bronze final d'après les analyses radiocarbones, était présente dans les niveaux inférieurs du comblement, constitué de blocs calcaires sans liant.

### 3 UNE OCCUPATION DE LA TÈNE D1

L'occupation principale est composée de fossés enserrant des fossés et trous de poteau (*Cf. planche 16 et 17*). Elle se décompose en plusieurs secteurs, un espace stérile délimité par des fossés au nord de la parcelle, et la zone d'habitat formée d'un enclos en U fermée par un fossé au sud.

#### 3.1 L'ENCLOS PRINCIPAL (ENSEMBLE 1001)

*Cf. planche 18*

Celui -ci est composé de trois fossés (117, 118 et 119) en U orienté est-ouest et fermé par le fossé 116 à l'ouest.

##### 3.1.1 L'ENSEMBLE 1001

###### 3.1.1.1 Le fossé 117

Le fossé 117 est orienté ouest-est et mesure au total près de 106 m de long. Il se rétrécit à l'ouest sur 3 m de long avec une inflexion vers le nord qui lui permet de se raccorder au fossé 115. Il est entièrement creusé dans le calcaire diaclasé. Il présente une largeur maximum de 2,06 m et une profondeur maximum de 0,71 m.

| Sondage | Largeur (m) | Profondeur (m) |
|---------|-------------|----------------|
| 1138    | 1,55        | 0,46           |
| 1117    | 1,99        | 0,7            |
| 1141    | 1,66        | 0,37           |
| 1114    | 1,72        | 0,42           |

---

10 VACHER ST. (2011), p. 23-25

| Sondage | Largeur (m) | Profondeur (m) |
|---------|-------------|----------------|
| 1112    | 2,06        | 0,58           |
| 1108    | 1,98        | 0,71           |
| 87      | 1,62        | 0,66           |

TAB 2 : dimension du fossé 117 d'ouest en est

Le profil de ce fossé est largement tributaire du substrat, ce dernier se délitant en plaquettes parallélépipédiques. Le profil est donc généralement irrégulier avec un fond plat et des parois évasées parfois en escalier (suivant les diaclases). Il apparaît plus évasé vers le nord, cette paroi ayant été plus sensible à l'érosion que la paroi sud, vraisemblablement protégée par un talus. Toutefois, la nature du comblement (dalles calcaires) ne permet pas de confirmer ou infirmer la présence d'un talus. Les profondeurs sont variables (Cf. TAB 2). La pente reste régulière, assez faible (de 27,13 m à 26,25 m) et dirigée vers l'ouest (Cf. planche 20).

La jonction avec le fossé 115 ainsi que l'angle avec le fossé 118 ont été fouillés manuellement. L'absence de mobilier repéré au diagnostic et le remplissage homogène peu lisible ont conduit à fouiller mécaniquement les autres parties. Des bermes témoins ont été laissées pour le relevé des coupes et profils significatifs (Cf. planches 22 à 24).

Des US ont été individualisées pour les comblements différenciés par sondage et lors de la présence de mobilier. Des équivalences ont ensuite été créées (Cf. planche 21) entre les sondages.

Le comblement terminal présent dans tous les sondages se présente sous la forme d'un sédiment argileux de couleur brun orangé avec des inclusions calcaires (US 117.23, 31, 35, 30, 25, 20, 08, 04 et 05) et parfois des blocs (SD 87). Contre la paroi nord est présent un niveau argileux plus ou moins limoneux, brun rougeâtre, meuble, avec des inclusions calcaires (US 117.09, 29, 24, 19, 17, 07 et 06). Des blocs et des cailloux calcaires sont aussi présents. Ce comblement est issu d'un processus d'altération ou d'érosion de la paroi, attestant du fonctionnement ouvert du fossé. Venant de la paroi sud, le comblement est composé de blocs calcaires dans un sédiment argileux plus ou moins limoneux et meuble. Le remplissage est parfois très aéré (SD 1114) dénotant un comblement rapide. Les blocs sont en vrac, ils semblent correspondre à l'effondrement d'un talus (US 117.10, 32, 28, 23, 18, 03). Localement, sous cet effondrement, des niveaux très charbonneux et gris noir foncé sont présents dans les sondages 1114 et 1117 (US 117.12 et 117.13). Le premier est situé légèrement à l'ouest du bâtiment 1004 (à 14 m), le dernier ne peut être lié à une structure particulière. Leur nature et leur position laissent penser qu'il s'agit de rejets domestiques, c'est pourquoi des prélèvements ont été effectués systématiquement (Cf. *infra*). Un troisième niveau similaire (US 117.11) est situé dans le sondage 1108 en regard du bâtiment 1005 (à 10 m), il recouvre un gros bloc calcaire (56 x 6 cm, US 117.16). Celui-ci pourrait fonctionner avec une autre dalle massive (non présente en coupe) contre la paroi sud dont les dimensions sont identiques. Il peut s'agir d'un effondrement de talus ou d'aménagement du bord du fossé même s'il ne semble pas y avoir d'organisation précise. Le premier remplissage présent dans les sondages 1139, 1108 et 87 est composé d'une argile brun beige voire orangée meuble avec des inclusions de petits nodules calcaires altérés (US 117.33, 15 et 02). Ce niveau correspond à l'altération des parois et du fond, attestant également d'un fonctionnement ouvert du fossé.

Au niveau du sondage 1139, en surface, les fossés 115 et 117 présentent un comblement homogène d'éclats calcaires dans une matrice argileuse brune. Le comblement final semble donc simultané (cf. planches 25 à 27). Toutefois, il semble qu'à l'origine les deux fossés n'étaient pas jointifs. En

effet, à la jonction avec le fossé 115, le fossé 117 ne présente pas la même morphologie que sur le reste de son tracé. Sur les trois derniers mètres de son extrémité ouest, le fossé 117 est plus étroit et s'infléchit vers le nord. Une marche est présente à la jonction, le fossé 115 étant plus profond. Le fossé 117 présentant un pendage est-ouest, les fossés 117 et 115 ont pu être raccordés dans un but de drainage par exemple. Le comblement au niveau de cette jonction montre que le remplissage initial recouvre la marche séparant les deux fossés (US 117.32). Les deux fossés ont ainsi fonctionné ensemble. Cependant, le fossé 115 semble avoir été curé, un comblement de grosses dalles calcaires (US 115.23) recoupant le comblement supérieur du fossé 117 (US 117.31).

Le fossé 117 présente donc un comblement homogène essentiellement constitué de dalles calcaires issues du creusement, et pouvant correspondre à un talus bien qu'il soit peu lisible dans les coupes.

#### 3.1.1.2 Le fossé 118

D'une longueur de 56 m, il mesure 2,74 m de largeur et 0,80 m de profondeur maximum. Son orientation est nord-sud et son tracé rectiligne. Les angles ont été fouillés manuellement, les autres sections mécaniquement. Des bermes témoins ont été laissées pour le relevé des coupes et profils les plus représentatifs.

Des US ont été individualisées pour les comblements différenciés par sondage et lors de la présence de mobilier. Des équivalences ont ensuite été créées (*cf. planche 28*) entre les sondages.

Le profil du fossé et son comblement évolue du nord au sud :

Au nord, à l'angle avec le fossé 117, dans le sondage 87 (*cf. planches 29 et 30*), l'effondrement des blocs disloqués comble partiellement le fond et les bords du fossé. Le fossé est recouvert d'une terre argileuse végétalisée de couleur brun foncé meuble (US 118.07) ou avec quelques inclusions de petits fragments calcaires et de rares blocs (US 118.06). Cette dernière s'appuie au niveau de la paroi ouest contre une argile brun orangé (US 118.08) avec des fragments calcaires et des blocs de moyen calibre issus de l'altération des pourtours et parois du fossé. Il peut donc s'agir de l'effondrement d'un talus. Contre la paroi est, le comblement est constitué d'une argile brun foncé avec de légères nuances orangées (US 118.04) et des inclusions de fragments calcaires. Il résulte probablement de l'altération de la paroi. Ces niveaux reposent sur des blocs calcaires (US 118.05) issus de l'effondrement des bords et parois du fossé et du talus. Les interstices sont comblés par de l'argile brun orangé meuble. Le fond est recouvert d'argile d'altération de couleur brun orangé plastique avec des inclusions de petits fragments calcaires et blocs (US 118.02). Un niveau d'altération d'argile brun clair (US 118.03) est visible en haut de la paroi ouest sous l'US 118.05.

Plus au sud, au niveau du sondage 1104 (*cf. planche 30*), le changement de substrat (marne) influe sur le comblement. Le niveau supérieur est une argile brun foncé meuble avec de rares pierres calcaires et de nombreuses inclusions calcaires jaunâtres roulées (US 118.46). Il recouvre, au niveau de la paroi est, une argile brun foncé sans inclusion (US 118.45) et du côté ouest, une marne brun clair avec des inclusions de gravillons calcaires en grande quantité (US 118.44). Le niveau inférieur (US 118.43) est un limon argileux avec de très nombreuses dalles et pierres calcaires se chevauchant en suivant la pente est-ouest vers l'intérieur du fossé. Semblant issue de la paroi est, une argile brun rougeâtre (US 118.42) avec des dalles calcaires suit un pendage ouest-est. Il recouvre un niveau d'argile brun foncé, dalles et pierres calcaires (US 118.41), puis de gros blocs calcaires et du limon argileux beige foncé pouvant être issus d'un talus interne (US 118.40). Côté est, une argile brun clair avec de rares inclusions de calcaire (US 118.39) et de

charbon recouvre partiellement la paroi. Sur celle-ci, ainsi que sur une marche, est posé un limon argileux beige (US 118.38) ; le fond est recouvert d'un limon argileux gris clair avec des fragments calcaires altérés (US 118.37).

Au niveau du sondage 1101, le comblement terminal est constitué d'argile brun foncé avec des gravillons calcaires plus ou moins altérés (US 118.33, 118.34, 118.35). Il recouvre un niveau d'argile beige, de pierres et gravillons calcaires altérés (US 118.31 et 118.32). Son pendage indique une origine de la paroi ouest ; il peut s'agir d'un effondrement du talus interne. Un niveau de rejet limono-argileux noir très charbonneux, contenant des pierres parfois rubéfiées (US 118.30), s'intercale dans des niveaux d'effondrement hétérogènes : rares pierres calcaires et cailloux calcaires altérés dans un limon-argileux brun grisâtre (US 118.29) ou brun (US 118.28), puis une argile beige avec des pierres calcaires (US 118.27). Elle recouvre des niveaux d'altération du creusement. La paroi ouest, au niveau d'une marche dans le substrat, est recouverte de cailloux calcaires altérés liés d'argile grise (US 118.26) puis beige clair (US 118.23). Une argile beige (US 118.24) recouvre le bas de la paroi est. Le fond est tapissé d'argile beige clair avec inclusion de calcaire altéré (US 118.25).

Le sondage 1119 (*cf. planche 33*) présente un comblement encore différent : le remplissage terminal, en berceau (US 118.20), est un limon argileux beige clair recouvrant un limon argileux beige clair avec des inclusions de gravillons et quelques pierres calcaires (US 118.19, 118.18). La paroi montre des niveaux d'érosion et un profil irrégulier, affectant un replat dans la partie supérieure. La base de la paroi est recouverte d'argile beige foncé (US 118.11) ou jaunâtre (US 118.10) avec de rares inclusions calcaires. La paroi présente un profil oblique recouvert par des niveaux probablement liés à son érosion. Il s'agit de comblements avec des inclusions et de rares pierres calcaires dans une matrice limono-argileuse grise (US 118.17) ou beige (US 118.16, 118.15). Ils recouvrent un limon argileux beige clair (US 118.13) et un cailloutis blanc très compact (US 118.14). Côté ouest, le fond est recouvert d'argile beige avec de rares pierres calcaires (US 118.12).

Au niveau de l'angle sud-est (SD 1130), le comblement supérieur, en berceau, est une argile brune avec (US 118.47) ou sans inclusions (US 118.49). Il recouvre à l'ouest une argile brune avec quelques inclusions de dalles et fragments calcaires séparée d'un niveau identique à l'est (US 118.48) par une poche de marne beige clair et compact (US 118.51). Un niveau de rejet diffus mais argileux et charbonneux (US 118.52) s'intercale entre les niveaux supérieurs et une argile de couleur brun compacte, plastique, avec des inclusions de rares blocs et dalles ainsi que de petits fragments calcaires denses (US 118.53) sur toute la largeur du fossé. Il recouvre une marne argileuse de couleur beige foncé à brun clair avec des inclusions de dalles et petits blocs calcaires anguleux et concrétionnés (US 118.54) puis une marne beige avec de rares inclusions résultant du lessivage des parois (US 118.56). La paroi ouest présente une marche recouverte d'une marne argileuse de couleur beige clair à brun compacte (US 118.35). Des perturbations par plusieurs galeries réalisées par des animaux fouisseurs ne permettent pas de bien appréhender les limites du creusement.

Le comblement du fossé présente des phases de comblement homogènes mais différentes selon le terrain naturel. Le premier niveau correspond à l'utilisation du fossé qui est resté ouvert à l'air libre, produisant une altération du fond et des parois. Le comblement montre par la suite des alternances de niveaux massifs souvent riches en blocs ou pierres calcaires, issus de la paroi interne pouvant correspondre à un effondrement de talus. Des niveaux de rejets charbonneux et d'érosion de paroi sont également présents. Un second niveau d'effondrement de talus est présent

sous le comblement terminal correspondant au nivellement du fossé.

Des « aménagements » sont visibles au niveau de la paroi interne, dans la partie nord, de manière très localisée. Des dalles calcaires de taille importante (0,46 x 0,46 x 0,06 cm) sont disposées de chant le long de la paroi (*cf. planche 31*). Ces aménagements ne sont pas continus mais présents au niveau des sondages 1104, 1103 et 1105. Les blocs parfois jointifs ou isolés proviennent certainement du creusement du fond du fossé qui atteint un banc calcaire dur dans lequel sont visibles des traces d'arrachage. Les blocs ont pu être disposés sur un talus interne et glisser par la suite dans le fossé, ou bien être laissés dans le fossé pour éviter de les évacuer.

Plusieurs niveaux de limon argileux, noirs et riches en charbon ont été identifiés dans les sondages 1101, 99, 97, 96 et 1130 (US 118.30, 118.72, 118.71, 118.73 et 118.52). Ils sont le plus souvent disposés au niveau de la paroi interne (*cf. pl. 32*). Situés dans l'angle sud-est et entre 17 et 30 m au sud du bâtiment 1005, ils peuvent être liés à des rejets domestiques. Des prélèvements ont été systématiquement réalisés (*cf. infra*).

Le profil et les profondeurs sont variables (*cf. TAB 3*), le fossé traverse des substrats de nature différente qui influent sur le creusement. La partie nord est creusée dans le calcaire diaclasé (SD 87). Le fond est plat et les parois en escalier, presque verticales. Une marche est visible dans la paroi externe comme dans le sondage 1104. Plus au sud, la surface est constituée de marne, les parois sont évasées mais le fond reste plat (SD 1101, 1104, 98). Dans la partie marneuse, le fond est plat, les parois évasées. Une marche est présente dans la paroi externe côté ouest dans le sondage 1101. Dans l'angle sud-est, au contraire, la marche se trouve dans la paroi opposée. Excepté le sondage 87 qui présente un niveau de gros blocs calcaires avec un pendage ouest-est, aucun élément n'atteste de la présence d'un talus interne. Le fossé est donc plus large dans la partie creusée dans la marne, plus meuble et plus sensible à l'érosion. Il est également plus profond, le creusement semble s'arrêter sur le banc calcaire dur dans la partie nord.

| Sondage | Largeur (m) | Profondeur (m) |
|---------|-------------|----------------|
| 87      | 1,50        | 0,64           |
| 1104    | 3,1         | 0,86           |
| 1101    | 3,88        | 1,02           |
| 98      | 3,05        | 0,98           |
| 1119    | 2,93        | 0,89           |
| 1130    | 2,80        | 0,90           |

TAB 3: Dimensions du fossé 118 du nord au sud

### 3.1.1.3 Le fossé 119

Le fossé 119 est orienté ouest-est et mesure près de 108 m de long. Il présente une légère inflexion vers le nord pratiquement en son milieu. L'extrémité ouest est arrondie et présente un profil longitudinal en berceau.

L'extrémité et l'angle avec le fossé 118 ont été fouillés manuellement ainsi que deux sondages réalisés sur le tracé du fossé. Les autres parties ont été fouillées mécaniquement en suivant les

couches repérées lors des sondages manuels afin d'isoler le mobilier par niveaux stratigraphiques. Des bermes témoins ont été laissées pour le relevé des coupes et profils significatifs. Des US ont été individualisées pour les comblements différenciés par sondage et lors de la présence de mobilier. Des équivalences ont ensuite été créées (*cf. planche 34*) entre les sondages.

À l'extrémité ouest (sondage 45), le fossé adopte une forme arrondie (*cf. planches 35, 36 et 37*). Le comblement terminal, en berceau (US 119.06), est un limon argileux brun foncé, très compact et homogène avec des inclusions de calcaire et d'argile rubéfiée. Elle recouvre une argile limoneuse de couleur beige foncé, avec inclusions de calcaire, de malacofaune et de fragments de charbon de bois (US 119.05). Cette US suit le pendage depuis les bords (comblement naturel). Le comblement inférieur est argileux, blanc-beige clair homogène, compact avec du charbon (US 119.04). Le fond est recouvert d'une argile blanc-beige clair, homogène et compacte (US 119.02 et 119.03). Ces derniers niveaux semblent être issus de ruissellements sur les parois du fossé.

Plus à l'est, dans le sondage 64 (*cf. planche 38*), le comblement supérieur (US 119.27) est une argile brune, foncée, très compacte, qui recouvre une argile limoneuse avec des cailloux, cailloutis et nodules de calcaire parfois brûlés, des inclusions de micro-charbons de bois en grande quantité, ainsi que des micro-fragments de torchis (US 119.26). Elle se développe depuis le bord interne de l'enclos. Elle recouvre un comblement argileux, beige, foncé, homogène et compact (US 119.28). Le fond est composé d'argile blanche, claire, homogène avec des inclusions calcaires (US 119.25). Ce comblement est probablement lié à l'altération du fond et des bords du fossé.

Le comblement du sondage 69/1131 (*cf. planches 39 et 40*) (US 119.29/119.73) est une argile de couleur brun foncé très compacte qui recouvre un niveau d'argile noire (US 119.32/119.69), foncée, compacte, de rejet avec nombreuses inclusions d'argile rubéfiée et de micro-charbons. On notera, dans l'ordre stratigraphique, trois individus (faune) en connexion : un canidé, un bovidé (dont il manque le crâne) et un ovicapriné (non complet). Le niveau inférieur (US 119.31/119.72) est argilo-limoneux plus ou moins clair par endroits, mélange des colluvions venant du Nord (plus claires) et celles venant du Sud (plus foncées). Le fond est tapissé d'argile blanc-jaune clair et compacte (US 119.59/119.71). Cette US semble résulter de l'érosion des parois. Le sondage 69 a livré un dépôt de squelettes d'animaux complets ou quasiment complets dont un chien et un bœuf (US 119.32). La réalisation d'analyses radiocarbone sur un tibia de chien et une phalange de bœuf (PRE-58 et 57 - *cf. Annexe Volume 3*) livre des résultats mettant en évidence les faiblesses de cette méthode de datation pour la fin de la période gauloise. Ainsi, le chien stratigraphiquement antérieur au bœuf est daté de La Tène D (169-18 avant notre ère selon la fourchette la plus large) alors que le bœuf appartient à La Tène C2-D (205-19 avant notre ère selon la fourchette la plus large).

À proximité, le comblement supérieur du sondage 49 (*cf. planches 41 et 42*) est argileux, brun foncé, hétérogène avec des inclusions calcaires (US 119.10). Il recouvre un litage de dalles calcaires (diaclasses) et cailloutis, galets, graviers de calcaire altéré, avec des inclusions de micro-charbons et d'argile rubéfiée. La matrice est argileuse, brun foncé, homogène et compacte (US 119.09). Le niveau inférieur est argileux, blanc-beige clair, compact et homogène (US 119.08) avec des inclusions de calcaire et de charbon. Une lentille de rejet, avec de nombreuses inclusions de charbon de bois et d'argile rubéfiée dans matrice marno-cendreuse fine, est également présente (US 119.11). Contre la paroi nord, le fond est tapissé d'argile blanc-beige, claire, avec des inclusions de charbon (US 119.12). La formation est probablement due à l'altération des parois.

Au niveau des sondages 74/75 (*cf. planche 42*), le fossé est recouvert de terre végétale argileuse de couleur brun foncé, meuble à légèrement compacte, avec de rares inclusions calcaires (US 119.60).

Les niveaux inférieurs, en berceau, sont constitués d'une argile de couleur brun foncé, compacte à friable en mottes, avec inclusions de dallettes calcaires éparses (US 119.61 à 63). Ils recouvrent une argile de couleur brun-gris, compacte, avec inclusions de rubéfections et de charbons de bois rares, de fragments calcaires de petites dimensions et de restes de malacofaune terrestre relativement dense (US 119.64). Le remblai inférieur est semblable, mais présente également des inclusions de dalles calcaires issues des bords du fossé, de petit calibre à calibre moyen, et présentes en quantité relativement dense (US 119.65). Le fond et les parois sont recouverts d'une marne de couleur beige clair à légèrement foncé, plastique, avec des inclusions de petits fragments calcaires et de rares dallettes, de charbons de bois relativement denses (US 119.67). La paroi interne (US 119.67) est altérée et recouverte d'une marne beige clair, compacte, avec des inclusions de fragments calcaires et de dallettes calcaires.

La fouille du sondage 50 (*cf. planches 43 à 45*) a révélé une dissymétrie entre les profils est et ouest, le premier étant plus large que le second avec un léger surcreusement. Les comblements restent toutefois comparables. Le comblement supérieur présente deux entités distinctes qui se mélangent de manière diffuse : côté nord (US 119.17), un comblement argilo-limoneux beige foncé très homogène, avec très peu de nodules calcaires, mais avec des inclusions de malacofaune terrestre en nombre relativement important. Côté sud (US 119.20), un comblement argileux, brun foncé, compact, hétérogène avec des inclusions calcaires. Le premier semble correspondre à l'axe du fossé occidental, le second à l'axe du fossé oriental. Sur la coupe ouest, côté sud, le bord est en partie recouvert de pierres calcaires issues de la paroi (US 119.19). Le comblement inférieur (US 119.16) qui recouvre la totalité du sondage, est une argile beige clair avec des inclusions de charbon. Son niveau inférieur (US 119.15 et 119.18), complètement inclus dans la coupe est, et uniquement du côté sud dans la coupe ouest, est compact avec des inclusions de nodules calcaires blancs de moins de 1 cm et des micro-charbons de bois dans une matrice sédimentaire argilo-limoneuse, de couleur beige clair, homogène. Dans la coupe est, le bas de la paroi nord, formant une légère marche, est recouvert d'argile beige hétérogène avec des inclusions de charbon (US 119.21) puis de limon argileux beige foncé homogène avec des inclusions de petites pierres calcaires (US 119.22) et d'argile beige hétérogène (US 119.23). Cette dernière est une lentille à l'interface entre les US 119.16 et 119.22, et peut être issue d'un mélange entre ces deux US. Le fond du sondage est recouvert d'un limon argileux blanc-jaune clair, homogène avec inclusions de pierres calcaires de module inférieur à 20 cm, ainsi que des nodules calcaires inférieurs à 0,5 cm.

Dans le sondage 1107 (*cf. planche 46*), le comblement supérieur (US 119.47) en berceau, est un limon argileux brun foncé et homogène, meuble, avec des inclusions calcaires et charbonneuses. Le comblement inférieur (US 119.46) est un limon argileux de couleur brun-gris, meuble, homogène, avec pierres calcaires et inclusions de gravillons calcaires. Côté sud, en partie contre le haut de la paroi, le comblement (US 119.45 et 119.44) est argilo-marneux de couleur brun légèrement rougeâtre, meuble, homogène, avec inclusions de rares gravillons calcaires roulés, de rares charbons de bois et de quelques pierres calcaires. Côté sud, contre le bas de la paroi, le sédiment (US 119.41) est argilo-marneux de couleur beige clair, meuble, homogène avec de rares calcaires très altérés. Le fond et le haut de la paroi nord sont recouverts d'argile marneuse de couleur beige foncé, meuble, homogène, avec inclusions de pierres calcaires et de gravillons, ainsi que de rares restes de malacofaune terrestre et de rares charbons de bois (US 119.43). Un comblement argilo-marneux beige avec inclusions de calcaire altéré est posé sur le bas de la paroi nord et le fond (US 119.42).

Au niveau du sondage 92 (*cf. planche 46*), le comblement supérieur côté sud est un limon argileux brun foncé et meuble avec des inclusions de quelques pierres calcaires et de rares charbons (US 119.58). Il est posé contre un remblai (US 119.57) argilo-marneux de couleur beige, meuble,

hétérogène avec des poches limono-argileuses de couleur brun clair, avec pierres calcaires et inclusions de cailloutis calcaires et de restes de malacofaune terrestre. Le niveau inférieur (US 119.56) est argilo-marneux beige clair, meuble, homogène, avec quelques pierres calcaires et inclusions de rares éléments calcaires altérés, de charbons de bois ainsi que de restes de malacofaune terrestre. En dessous est présent un niveau de rejet charbonneux de couleur noir, pulvérulent avec de très rares pierres calcaires légèrement brûlées (US 119.55). Côté nord, l'US 119.56 est posée sur un comblement argilo-marneux (US 119.54) de couleur beige clair avec quelques pierres calcaires et inclusions de rares éléments calcaires altérés, de charbons de bois issus de la percolation de l'US 119.55 ainsi que de restes de malacofaune terrestre. Le remblai inférieur (US 119.53) est argilo-marneux de couleur beige foncé avec inclusions de rares pierres calcaires. Le comblement (US 119.52) inférieur, présent sur toute la largeur du sondage, est limono-argileux de couleur brun clair, meuble, homogène avec quelques pierres calcaires et inclusions de restes de malacofaune terrestre et rares charbons de bois issus de la percolation du niveau supérieur. Il repose sur une couche affectant un pendage nord-sud (US 119.51), argilo-limoneuse de couleur beige foncé avec cailloutis calcaires à l'intérieur du fossé et inclusions de cailloutis calcaire aggloméré et induré, et rares restes de malacofaune terrestre. Contre la paroi nord est posé un comblement argilo-marneux de couleur beige avec inclusions de calcaire altéré (US 119.50). Le fond et la paroi sud sont recouverts d'un comblement argilo-marneux (US 119.49) de couleur beige clair, meuble, homogène, avec inclusions de calcaire altéré et de pierres calcaires émoussées.

Le sondage 1130 (*cf. planche 47*) est situé à l'angle avec le fossé 118. Les profils des deux fossés présentent des différences ainsi que les comblements. Le fossé est recouvert de terre végétale argileuse de couleur brun foncé, avec de rares inclusions (US 119.76). Il recouvre côté sud-est un niveau argileux de couleur brun clair, avec des inclusions de petites dalles calcaires (US 119.78) et côté nord-ouest une argile de couleur brun clair, compacte, avec inclusions de dalles et fragments calcaires (US 119.78). Au centre, elles sont posées sur une marne compacte, de couleur beige clair, présente sous forme de poche, avec inclusions de quelques dalles calcaires de petit calibre. Sur toute la largeur du sondage, le niveau inférieur est une argile de couleur brun, avec de rares charbons de bois, de la malacofaune terrestre et des dalles calcaires éparses (US 119.80). Elle recouvre une argile de couleur brun clair avec inclusion de petit blocs calcaires concrétionnés, de rares charbons de bois et de la malacofaune terrestre (US 119.81). Contre la paroi sud-est est posée une marne beige, distinguée de l'US 119.83 par une coloration légèrement plus foncée et l'inclusion de petits blocs calcaires (US 119.82). Le fond et la paroi nord-ouest sont recouverts de marne beige clair, très compacte, de rares charbons de bois et de malacofaune terrestre (US 119.83).

D'une manière générale, le comblement terminal (US 119.39) repose sur un probable effondrement de talus (US 119.38). Sous celui-ci sont localement présentes des couches argileuses, noires et riches en charbon, que l'on peut interpréter comme des niveaux de rejets domestiques (US 119.26 dans le sondage 64, US 119.90 dans le sondage 90, US 119.32/69 dans le sondage 69/1131, US 119.09 dans le sondage 49, US 119.91 dans le sondage 71, US 119.55 dans le sondage 92). Ces rejets sont répartis localement sur tout le long du fossé (cinq niveaux charbonneux sont localisés dans les 40 m de l'extrémité ouest du fossé ; le dernier est à l'opposé, à 15 m de l'angle sud-est). Si pour les autres fossés il était possible de lier ce type de couche à des structures, ici, leur présence semble aléatoire. Le comblement inférieur (US 119.34 à 119.36) correspond au fonctionnement ouvert du fossé : érosion des parois et du talus. Dans un cas, (sondage 49), un unique rejet est présent en dessous des niveaux d'altération.

Le fossé 119 présente des profils variables (*cf. planche 48*) et a été creusé dans un substrat marneux, meuble. Le fond est généralement plat, excepté dans le sondage 49 où il est en berceau. Les largeurs sont variables et vont s'accroissant vers l'est (de 1,49 m à 2,52 m). Il est toutefois plus étroit (1,86 m) dans l'angle sud-est. Les profondeurs sont également croissantes vers l'ouest, sauf dans l'angle sud-est (*cf. Tab 4*).

| Sondage | Largeur (m) | Profondeur (m) |
|---------|-------------|----------------|
| 45      | 1,49        | 0,63           |
| 64      | 1,41        | 0,75           |
| 69      | 1,89        | 0,91           |
| 49      | 1,68        | 0,75           |
| 75      | 2,26        | 0,78           |
| 50      | 1,84        | 0,68           |
| 1107    | 2,65        | 0,92           |
| 89      | 2,62        | 0,79           |
| 91      | 2,62        | 1,07           |
| 92      | 2,52        | 1              |
| 1130    | 1,86        | 0,59           |

TAB 4 : Dimensions du fossé 119 d'ouest en est

### 3.1.2 L'ENSEMBLE 1002

*Cf. planches 49, 50 et 51*

Cet ensemble est composé de plusieurs tronçons de fossés (122 à l'ouest, 202, 115 au sud et 102 à l'ouest) semblant former un ensemble cohérent.

#### 3.1.2.1 Le fossé 102

Le fossé 102 a fait l'objet de deux sondages manuels (30 et 31). L'absence de mobilier et son remplissage homogène, simple, ont conduit à mécaniser le reste de sa fouille (excepté l'intersection avec les fossés 115 et 202, sondage 51). Le profil est en V, avec des bords évasés et un fond plat. Sa largeur maximum est d'1,60 m et sa profondeur maximum est de 0,50m. Il a été reconnu sur 58 m de long, mais l'extrémité est a été détruite lors de l'exploitation de l'actuelle carrière. Il a été fouillé à 96 %. Il affecte un pendage est-ouest. Un seul tesson, de facture protohistorique, a été découvert.

À l'extrémité est, dans le sondage 30 (*cf. planche 52*), le comblement supérieur (US 102.01) est une argile brun foncé, compacte, avec des inclusions calcaires reposant sur un niveau argilo-limoneux brun, compact, avec inclusions de blocs calcaires de taille diverse (entre 0,3 cm et 10 cm

de largeur) et de fragments calcaires chauffés (US 102.02). Le comblement inférieur est argileux, beige-brun, avec des pierres calcaires parfois chauffées (US 102.03). Le fossé est creusé dans une zone marneuse.

Dans le sondage 31 (*cf. planche 53*), le comblement est homogène et constitué d'un limon argileux brun foncé avec de nombreuses inclusions de nombreux cailloux, cailloutis et pierres calcaires (US 102.05). Le fossé est creusé dans le calcaire diaclasé.

Le profil et le comblement sont dépendants de l'encaissant ; à l'extrémité est, dans la marne, le comblement est argileux, les parois sont évasées. La majeure partie du fossé est creusée dans le calcaire diaclasé. Le profil est dépendant des diaclases, les parois épousent donc celles-ci et sont presque verticales ou en escalier.

Le comblement, homogène, ne permet pas de dire si un talus était constitué car il semble avoir été assez rapide. Les pierres extraites lors du creusement ont été disposées à proximité et utilisées lors du remplissage.

À la jonction avec les fossés 115 et 202 dans le sondage 51 (*cf. planches 54 et 55*), le comblement supérieur est une argile de couleur brun foncé, meuble, homogène, avec inclusions de pierres calcaires roulées de petit module et de rares dalles calcaires (US 102.14). Il recouvre un niveau argileux de couleur brun foncé, meuble, homogène, avec inclusions de dalles calcaires en grande quantité, ainsi que des fragments calcaires (US 102.13). Les niveaux inférieurs sont constitués d'un sédiment argilo-limoneux de couleur brun-rougeâtre, meuble, homogène, avec inclusions de dalles calcaires et de cailloutis calcaires roulés (US 102.12) et d'un sédiment argilo-limoneux de couleur brun, meuble, avec inclusion de quelques dalles et cailloux calcaires, denses (US 102.11). La paroi sud est recouverte d'un niveau argilo-limoneux de couleur brun avec inclusion de quelques dalles et cailloux calcaires, denses (US 102.10). Il peut être issu d'une phase de ruissellement.

### 3.1.2.2 Le fossé 202

*Cf. planche 56*

Le fossé 202 existe depuis le retour du fossé 122 jusqu'à l'intersection avec le fossé 115. Il mesure 4,50 m de long, 0,81 m de large et 0,65 m de profondeur. Ses parois sont verticales et son fond est plat. Son pendage est orienté vers le fossé 115.

Le comblement supérieur au niveau du sondage 51 est une argile de couleur brun foncé, meuble, avec inclusions de petites pierres calcaires roulées de petit module, et de rares pierres calcaires de type dalles (US 202.05 équivalent à US 115.19). Elle recouvre un comblement argileux, brun, meuble, homogène, avec inclusions de dalles calcaires en grande quantité et de cailloux calcaires (US 202.04 équivalent à US 115.18). Le niveau inférieur et remplissage principal est constitué de blocs calcaires de petits et gros calibres. Le liant est une argile de couleur brun foncé, homogène, meuble (US 202.03 équivalent à US 115.17). Les blocs se superposent et se chevauchent selon un pendage depuis le bord sud. Peu d'espace est laissé libre entre les pierres. L'altération de la paroi sud a produit un niveau argilo-marneux, beige clair, meuble, hétérogène, avec inclusions de calcaire (US 202.02). Contre la paroi nord, l'effondrement des parois a produit un niveau limono-argileux brun-rougeâtre avec de nombreuses dalles calcaires et de cailloux calcaires (US 202.08). Le comblement principal du fossé 115 (US 115.17 et 115.18) s'appuie dessus.

Au niveau du sondage 33, à l'angle avec le fossé 122, le comblement est un limon argileux de couleur brune avec pierres calcaires et cailloutis calcaire blanc (US 202.07, équivalent aux US 122.01 et 122.05).

### 3.1.2.3 *Le fossé 122*

*Cf. planche 57*

Le fossé 122 est orienté N-S, l'extrémité nord n'est pas reconnue. Son tracé doit traverser l'actuel chemin et se développer dans la parcelle au nord, mais il n'est pas visible sur les photos aériennes. Il a été décapé sur 37 m de long. Sa largeur maximale est d'1m, la profondeur d'environ 0,45 m. Il fait l'objet d'un sondage manuel (32) ; l'absence de mobilier, son remplissage homogène et simple a conduit à mécaniser le reste de sa fouille (excepté l'angle avec le fossé 202, sondage 33). Il ne contenait aucun mobilier.

Au nord, dans la zone marneuse (sondage 38), le comblement est un limon argileux gris, meuble, avec des inclusions de calcaire (US 122.03).

Plus au sud (sondage 32), le comblement est constitué d'un mélange de cailloux, cailloutis et pierres calcaires dans une matrice sédimentaire limono-argileuse de couleur brune, meuble, avec inclusion de calcaire brûlé (US 122.01).

Dans l'angle, le comblement principal est un limon argileux brun foncé avec de nombreuses inclusions calcaires (US 122.05). Le fond est recouvert d'un niveau de petites pierres calcaires de couleur blanche dans une matrice sédimentaire limono-argileuse de couleur brun clair (US 122.06) probablement issue de l'érosion des parois ou de l'altération du fond.

### 3.1.2.4 *Le fossé 115*

*Cf. planche 58*

Le fossé 115 est orienté du nord-est au sud-ouest et est quasiment rectiligne avec une légère inflexion médiane. Le fond est plat et les bords évasés. Il mesure 74 m de long, 1,24 m de largeur au maximum et 0,70 m de profondeur. Deux sondages manuels ont été réalisés (SD 34 et 36) ; l'absence de mobilier, son remplissage homogène et simple ont conduit à mécaniser le reste de sa fouille (excepté l'intersection avec le fossé 117, sondage 1139 et l'intersection avec les fossés 102 et 202, sondage 51). Seuls 78 tessons ont été découverts et sont attribués à La Tène. Un unique prélèvement de charbon a pu être réalisé dans le sondage 43 (US 115.14, PRE-18 *cf. annexes Volume 3*), les résultats obtenus attribueraient le fossé au Bas Empire. Étant donné l'absence d'occupation de cette période sur le site, et le parfait fonctionnement des fossés entre eux, il ne peut que s'agir d'une pollution.

À la jonction avec les fossés 102 et 202 (sondage 51, *cf. planche 59*), le comblement supérieur est une argile de couleur brune, meuble, homogène, avec des inclusions de petites pierres calcaires roulées et de rares dalles calcaires (US 115.19). Il recouvre un niveau argileux de couleur brune, meuble, homogène, avec des inclusions de dalles calcaires en grande quantité, ainsi que des cailloux calcaires (US 115.18). Le remplissage inférieur (US 115.17) est constitué de blocs calcaires de petits à gros calibres. Le liant est une argile de couleur brun foncé meuble. Les blocs se superposent et se chevauchent selon un pendage depuis le bord sud. Les espaces vides entre les

pierres sont rares. La paroi ouest est recouverte d'argile mêlée de marne (US 115.15) de couleur beige légèrement rougeâtre, avec inclusions de gravillons roulés et quelques blocs calcaires présentant un pendage depuis la paroi ouest vers le fond du fossé (effondrement des parois). Sur la paroi repose un limon argileux de couleur brune, meuble, homogène, avec inclusions de petits gravillons roulés (US 115.16). La relation stratigraphique est difficilement lisible avec l'US 115.17. Le fond est tapissé d'argile marneuse de couleur beige, avec inclusions de gravillons roulés liées à l'altération du substrat calcaire (US 115.21).

Au sud, au niveau du sondage 34 (*cf. planche 60*), le comblement supérieur (US 115.05) est une argile limoneuse avec inclusions de cailloutis et de nodules calcaires roulés. Elle surmonte une argile limoneuse de couleur brun foncé avec inclusions de calcaire roulé (US 115.04) ainsi que du calcaire en plaquettes (diamètre inférieur à 20 cm). Cette US est visible sur la coupe transversale (est-ouest) mais pas sur la coupe longitudinale. Elle recouvre un niveau de gros blocs calcaires en plaquettes détachées des parois. Ils sont liés par une argile limoneuse de couleur brun foncé (US 115.03) avec de la terre végétale interstitielle, indice d'un comblement naturel. Le comblement inférieur est constitué de blocs et d'argile beige clair (US 115.02) liés à l'altération et l'effondrement des parois.

Plus au sud dans le sondage 36 (*cf. planche 61*), le comblement supérieur est une argile de couleur brun orangé, meuble et homogène (US 115.06) avec des inclusions de petites pierres calcaires roulées de petit module ainsi que des pierres calcaires de calibre moyen. Il recouvre des blocs calcaires de calibre moyen à gros (US 115.07). Les interstices entre les blocs sont composés d'argile de couleur brune, meuble, avec inclusion de malacofaune terrestre. Les blocs se superposent et se chevauchent selon un double pendage. Le comblement initial correspond à l'altération des parois du fossé resté ouvert ; il s'agit d'argile beige clair et de pierres (US 115.08).

À la jonction avec le fossé 117, (SD 1139), le comblement superficiel (US 155.22) est une argile brune, meuble, avec de petites inclusions calcaires roulées. Il recouvre un épais niveau de blocs calcaires de gros calibre (US 115.23) ménageant des vides partiellement comblés par un sédiment de couleur brun foncé chargé en charbon de bois. La couche inférieure (US 115.24) est une argile de couleur brun clair, légèrement orangée, avec des inclusions de quelques blocs calcaires de calibre moyen, ainsi que de petits fragments calcaires en plus grande quantité. Le fond est tapissé d'une argile de couleur beige (US 115.25) avec de rares inclusions de petits fragments calcaires.

Le remplissage du fossé 115 met en évidence trois phases de comblement (*cf. planche 62*). La première correspond à l'altération des parois et du fond du fossé, celui-ci étant resté ouvert. Ensuite, il est recouvert par un niveau pouvant correspondre à un effondrement de talus. Enfin, le fossé est définitivement abandonné.

### 3.1.2.5 Relation 122-202-115-102

*Cf. planche 63*

Le comblement des fossés est homogène et dépend du substrat traversé ; il est donc essentiellement composé de dalles calcaires, en « vrac ». La lecture de la stratification et de la séquence de remplissage est par conséquent difficile. Il n'est ainsi pas possible de mettre en évidence la présence d'un talus de manière formelle par la stratigraphie. Toutefois, le remplissage étant constitué essentiellement de pierres calcaires, il est probable qu'il soit directement issu du creusement et ensuite rejeté en bordure du fossé avant un comblement qui semble avoir été très rapide. Des phases d'effondrement sont parfois localisées contre les parois.

Ce remplissage, constitué principalement de pierres sans organisation apparente, rend également difficile la lecture de la relation entre les fossés 202, 115 et 122. Plusieurs sections ont été réalisées (cf. *planche 49*) dans l'angle entre 202 et 115 (coupe A), entre 115 et 102 (coupe B et C). Les comblements des différents fossés semblent s'interpénétrer (cf. *planche 49*). Ainsi, le comblement du fossé 115 (US 115.18) recouvre un effondrement de paroi du fossé 202 (US 202.08) contre la paroi nord. Contre la paroi sud, un probable effondrement de paroi du fossé 202 (US 202.02) est recouvert par l'US 115.17. Dans le cas du fossé 102, le comblement recouvre le ressaut le séparant du fossé 115 et une partie de son comblement inférieur (US 115.17). Le comblement médian du fossé 115 (US 102.11) recouvre, quant à lui, l'US 102.11. La jonction entre les deux fossés est recouverte par le comblement supérieur du fossé 102 (US 102.14). Ainsi, les fossés semblent avoir fonctionné de manière ouverte au même moment et présentent les mêmes phases de comblement. La morphologie des creusements constitue également un indice sur le phasage de ces fossés. La jonction entre les fossés 102 et 115 présente une légère marche, le comblement du fossé 102 déborde donc dans le fossé 115. Les remplissages sont assez homogènes. Le fossé 202, qui forme le retour du fossé 122, présente un pendage régulier vers le fossé 115 avec lequel il forme un angle droit. Il est ainsi légèrement désaxé par rapport au fossé 102 qui le prolonge vers l'est. L'ensemble semble avoir été creusé dans une même phase, avec pour but final une fonction de drainage. Ainsi, le pendage des fossés 122, 202 et 102 est orienté vers le fossé 115. Toutefois, celui-ci est très faible et suit celui du terrain.

#### 3.1.2.6 Le fossé 116

*Cf. planche 64*

Le fossé 115 est prolongé vers le sud (fossé 116) où il se développe hors emprise vers le sud de la parcelle d'après le diagnostic. Il adopte un profil de cuvette plus ou moins marqué. Il mesure 105 m de long, 1,50 m de largeur maximum et 0,40 m de profondeur. Des sondages manuels ont été réalisés aux intersections avec le fossé 121 (SD 1136) et la fosse 163 (SD 63). Les autres sections ont été mécanisées. Ce fossé contient plusieurs fragments d'amphores attribuables à La Tène D,1 ainsi que de la céramique de la même période.

Au niveau du sondage 1136 (cf. *planches 65 et 66*), le comblement supérieur (US 116.14) est composé de cailloutis et graviers calcaires roulés dans un sédiment argileux brun foncé. Il repose directement sur un niveau d'argile brune, de blocs et cailloux (US 116.13) sous forme de dalles qui suivent un pendage vers le nord. Cette couche semble glisser depuis ST 116 vers ST 121/115. La paroi ouest est recouverte d'un niveau de graviers et cailloutis roulés et inclus dans un sédiment brun orangé (US 116.12). Dans ce sondage, réalisé à la jonction avec le fossé 121, un ressaut est apparu. Il est aménagé dans le banc calcaire et mesure environ 15 cm de hauteur. Il est réalisé transversalement au fossé 116 à la limite avec le fossé 121. Ainsi, le fond des fossés 121 et 116 se situe à la même altitude, le fond de la partie sud du fossé 116 se trouvant rehaussé. 5 m plus au sud, dans le sondage 1140, un deuxième ressaut a été identifié. De même nature que le premier, il mesure environ 18 cm de haut, la partie sud étant abaissée (cf. *planche 66*).

Au niveau du sondage 63 (cf. *planche 67*), le comblement de la fosse 163 recouvre la surface du fossé, son comblement semble donc postérieur. Le remplissage inférieur (US 116.10) est constitué de blocs calcaires anguleux en plaquettes avec un pendant ouest-est. La matrice est limono-argileuse, brune et très meuble. Le comblement latéral ouest (US 116.07 et 116.08) est un limon argileux brun orangé avec des inclusions de calcaire. Son pendant est (US 116.09) est identique.

Plus au sud (SD 80, *cf. planche 68*), le comblement principal (US 116.06 et 116.05), est un limon argileux brun clair avec des inclusions de calcaire. Les parois sont recouvertes d'un limon argileux brun clair avec des inclusions de calcaire (US 116.03 à l'est, 116.04 à l'ouest). Le remplissage initial (US 116.02) est composé d'un limon argileux beige, résultat de l'altération des parois exposées à l'air libre.

Le remplissage du fossé 116 met en évidence trois phases de comblement (*cf. planche 69*) : la première correspond à l'altération des parois, celui-ci étant resté ouvert. Ensuite, il est recouvert par un niveau pouvant être marneux. Il n'est pas permis de restituer un éventuel talus. Toutefois, dans le cas du sondage 63 au niveau de la fosse 163, il semble que le fossé soit comblé depuis l'extérieur par un apport massif de dalles calcaires pouvant correspondre à un éventuel talus externe, la présence de la fosse 163 interdisant la présence d'un talus interne. Le dernier état est l'abandon définitif du fossé. Le comblement est très homogène, excepté un niveau de rejet constitué de limon gris qui a été repéré à 12 m au sud-ouest du bâtiment 1003 (sondage 1123, US 116.27). Les variations de nature du substrat (calcaire au nord ou marnes altérées au sud) le long du tracé du fossé expliquent les variations de son comblement.

Les fossés 115 et 116 présentent une pente régulière du nord au sud (*cf. planche 70*), excepté après la jonction avec le fossé 121 où il existe une « marche » d'environ 10-20 cm de hauteur. Celle-ci peut faire office de barrage afin de détourner l'eau drainée depuis le nord de la parcelle vers le fossé 121 dont la pente est orientée vers l'ouest et l'extérieur de la zone occupée. La pente du fossé 116 est ensuite décroissante, mais elle forme un creux un peu au-dessus du bâtiment 1003. Elle est ensuite croissante vers le sud et redevient décroissante à quelques mètres au sud du fossé 119.

### 3.1.3 LE FOSSÉ 121

*Cf. planches 70 et 71*

Le fond est plat et les bords évasés. Orienté est-ouest, il mesure 35 m de long dans l'emprise de fouille, 1,50 m de largeur maximum et 0,75 m de profondeur. Le diagnostic a permis de relever que, depuis son départ du fossé 116 jusqu'à la route à l'ouest de la parcelle, il mesure 205 m de long. Deux sondages manuels ont été réalisés (SD 35 et 1136) avant une fouille intégralement mécanisée.

À l'ouest, au niveau du sondage 35 (*cf. planche 72*), le comblement final (US 121.06) est composé d'argile de couleur brune légèrement orangée, avec quelques pierres calcaires (type dalles) et de nombreux cailloux calcaires roulés. Il recouvre deux niveaux : le premier (US 121.05) est constitué de blocs calcaires liés par une argile de couleur brun foncé. Les blocs affectent un pendage depuis la paroi nord vers l'intérieur du fossé. Il y a peu d'espace interstitiel entre les blocs qui se superposent et se chevauchent. Ces caractéristiques sont dues au rejet des déblais issus du creusement au nord du fossé et à un comblement rapide. Le second remblai (US 121.03), localisé contre la paroi sud, est constitué de pierres calcaires liées à une argile brun foncé. Il y a peu d'espace interstitiel entre les blocs. Les blocs se superposent et se chevauchent avec un pendage vers le bas. Le comblement inférieur (US 121.04) est constitué de blocs calcaires liés à une argile de couleur brun foncé, avec inclusions de dalles calcaires et de gravillons calcaires roulés. Il y a peu d'espace interstitiel entre les blocs qui se superposent et se chevauchent. Le fond est tapissé d'une argile brun orangé, avec inclusions de gravillons calcaires (US 121.02) : cette couche correspond à l'altération du substrat.

À la jonction avec le fossé 116 (SD 1136, *cf. planche 73*), le comblement final (US 121.11) est un cailloutis calcaire roulé dans une matrice argilo-limoneuse brune et très compacte. Elle recouvre un niveau (US 121.09) de blocs calcaires provenant de la paroi nord et du virage que forme la rencontre entre ST 121 et ST 115. Ces deux US sont posées sur un remblai de calcaire en plaquettes (diamètre inférieur à 20 cm), à plat, dans une matrice limono-argileuse de couleur brun foncé (US 121.10). Deux remblais semblent issus du comblement du fossé 116 et recouvrent une marche creusée dans 116 : un niveau de blocs et pierres calcaires sous forme de dalles qui suivent un pendage vers le nord (US 121.12) et un niveau de cailloutis et de graviers roulés dans un sédiment argileux brun orangé (US 121.13). Sur le fond reposent de gros blocs calcaires (diamètre supérieur à 50 cm, US 121.08) probablement issus d'un effondrement de la paroi est du fossé.

### 3.1.4 ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE SUR LES ENCLOS

Les profils des fossés sont tributaires de la nature du substrat au niveau local, ils sont ainsi profonds et évasés dans les zones tendres (marne). Les parois sont rectilignes et les moins profondes moins importantes dans les zones « dures » (dallettes calcaires). De même, ce dernier substrat implique des parois rectilignes. L'observation des remplissages montre que les fossés sont restés ouverts. La mise en évidence de talus est moins évidente, car l'abandon semble avoir été rapide. Les remplissages sont massifs. Les comblements ne montrent donc pas clairement de niveaux d'effondrement de parois sur une paroi ou l'autre.

Des rejets riches en charbon étant présents localement dans le comblement des fossés, ils ont fait l'objet de prélèvements afin de réaliser des analyses carpologiques (*cf. annexes Volume 3*). Les prélèvements étaient pauvres mais des différences sont apparues selon les secteurs. Le prélèvement du fossé 116 était stérile. Trois prélèvements réalisés dans le fossé 117 et quatre prélèvements réalisés dans le fossé 118 ont révélé des céréales (blé et orge) et des légumineuses (lentille, vesce, vesce ou gesse ou pois). Les deux prélèvements du fossé 119 ont livré des adventices, des fruitiers (ronce-mûrier) et des déchets de traitement des récoltes. La répartition des différentes espèces peut être liée à l'organisation interne de l'enclos. La zone sud-est dépourvue de structures peut être dévolue au nettoyage des récoltes. Si les espèces consommées correspondent au spectre habituel du Nord de la France, les pois et lentilles sont plutôt rares et connus en Normandie.

## 3.2 LES BÂTIMENTS

Les dimensions indiquées sont prises de centre à centre de trou de poteau, voire au centre du fantôme quand il est présent.

### 3.2.1 ENSEMBLE 1003

*Cf. planches 74, 75 et 76*

Ce bâtiment est composé de neuf poteaux (ST 149, 153/154, 150, 155, 156, 160, 161, 162/194 et 152), et présente une forme trapézoïdale et mesure 7,9 m de long au nord, 7,3 m au sud, et 8,2 m sur les côtés ouest et est (soit une surface de 62 m<sup>2</sup>). Un dixième trou de poteau (ST 179), à 2,4 m de l'angle sud-est, peut fonctionner avec cet ensemble.

Le trou de poteau 149 (*cf. planche 77*) présente un plan subcirculaire, un fond plat et des bords légèrement évasés. Il mesure 1,10 m de long, 0,80 m de large et 0,60 m de profondeur. Il semble présenter un « pré-creusement » au sud. Un négatif de poteau (0,20 m de diamètre) est visible en

plan dans l'angle sud-ouest, mais pas en coupe. Le fond est partiellement recouvert d'une argile mêlée de gravier blanc-beige clair et compacte (US 149.02). Le calage est constitué d'un limon argileux brun foncé, de pierres et blocs (US 149.03), et présente des traces de rubéfaction. Il est recouvert d'un mélange de calcaire marneux altéré avec des pierres, blocs parfois brûlés et de l'argile rubéfiée. Des éléments de calage en place (US 149.05) sont présents dans la partie sud : il s'agit de gros blocs anguleux calcaires. Une perturbation naturelle est présente contre le bord ouest (US 149.06) qui correspond à un mélange des US 149.03 et 149.04. Le calage remanié recouvre toute la surface. La moitié inférieure, moins perturbée, révèle un négatif de poteau. La stratigraphie laisse penser à un éventuel arrachage du poteau.

Le trou de poteau 150 (cf. *planche 78*) a un plan circulaire et mesure 0,74 m de diamètre et 0,40 m de profondeur. Le fond est plat avec un pendage vers le sud, les parois sont légèrement évasées. Le comblement supérieur (US 150.01) correspond à la perturbation du décapage et au test manuel lors du diagnostic. Le blocage (US 150.03) est composé de deux éléments principaux : dalles calcaires de très gros modules, plates, disposées initialement de chant et petites pierres calcaires. Ces éléments ne sont pas en place et mélangés avec du sédiment. Contre la paroi sud est déposée une marne argileuse de couleur beige (US 150.04) avec inclusions de fragments calcaires et quelques fragments de torchis. Un comblement intermédiaire (US 150.05) constitué d'argile brun-gris, compacte à plastique, avec inclusions de charbons de bois et de quelques fragments de torchis, peut correspondre au pourrissement du poteau sur place (ayant entraîné la chute d'une des dalles et scindant ainsi le comblement). Le fond est recouvert d'une argile compacte (US 150.06), de couleur brun-gris, avec inclusions de fragments calcaires denses (calcaire altéré des bords et du fond du creusement) et d'une marne argileuse de couleur beige avec inclusions de fragments calcaires (US 150.07) liée à l'altération des bords et du fond du creusement.

Le trou de poteau 152 (cf. *planche 79*) est circulaire avec un profil en U et un fond plat, et mesure 0,70 m de diamètre et 0,50 m de profondeur. Le comblement supérieur est une argile brune, compacte, avec des inclusions de calcaire (US 152.02), et recouvre le négatif du poteau (US 152.03) constitué d'un limon argileux brun avec des inclusions de charbon, le diamètre restitué est de 0,15 m. Il est maintenu de part et d'autre par un limon argileux jaune, meuble, avec des inclusions de calcaire (US 152.04). Le trou de poteau 152 est recoupé par la fosse 151 (cf. *infra*).

Le trou de poteau 153 (cf. *planches 80 et 81*) est circulaire avec un profil en U et un fond plat, et mesure 0,70 m de diamètre et 0,56 m de profondeur. Il est prolongé par une tranchée (ST 154) de profil irrégulier, orientée est-ouest et mesurant 2 m de long, 0,60 m de large et 0,34 m de profondeur. Ils semblent s'installer concomitamment et séparés par un blocage de pierres à plat. Le comblement supérieur recouvre les structures 153 et 154, c'est une argile brun foncé, compacte, avec des inclusions de calcaire (US 153.04 et 154.04). Le comblement principal (US 153.03) est constitué de marne blanc-beige clair remaniée, et de nodules calcaires (inférieurs à 5 cm). Sa texture est équivalente à celle de l'US 154.03, mais avec une couleur plus claire. La différence de couleur entre 153.03 et 154.03 correspond parfaitement à l'emplacement du calage. Ce calage (US 153.02) est constitué de pierres calcaires sur le pourtour de ST 153. Le comblement principal de la structure 154 (US 154.02) est constitué de pierres calcaires posées à plat et venant buter contre 153.02 (ou *vice versa*). Ces pierres semblent former un radier de la longueur de la structure (environ 2 m). Cet aménagement reste énigmatique. Les deux structures sont séparées par l'US 154.03 qui est quasiment identique à l'US 153.03.

Le trou de poteau 155 (cf. *planche 81*) est circulaire, avec un fond plat, des parois verticales, et mesure 0,80 m de diamètre, 0,50 m de profondeur. Un négatif est visible dans la partie inférieure. Un possible aménagement d'avant-trou est présent dans la partie nord. Le comblement supérieur

est une argile beige-brun clair homogène avec des inclusions de charbon, de calcaire et terre cuite (US 155.04). Il recouvre le négatif du poteau (US 155.02) constitué d'une argile brun clair avec inclusions de terre cuite, charbon et calcaire. Il mesure 0,20 m de diamètre. Des petits blocs calcaires (US 155.03) semblent être les vestiges d'un calage.

Le trou de poteau 156 (cf. *planche 82*) est circulaire, avec un fond plat et des parois verticales, et mesure 0,80 m de diamètre et 0,50 m de profondeur. Le comblement supérieur et principal (US 156.05) est une argile brune, compacte, avec des inclusions de charbon, calcaire et terre rubéfiée. Il recouvre les vestiges d'un calage de blocs calcaires (US 156.04), et une matrice sédimentaire limono-argileuse dans laquelle sont pris quelques blocs de taille compris entre 0,10 cm et 0,30 cm (US 156.03). Le comblement inférieur (US 156.02) est similaire à l'US 156.03.

Le trou de poteau 160 (cf. *planches 83 et 84*) est ovale, avec un profil irrégulier, et mesure 0,70 x 0,79 m de diamètre et 0,66 m de profondeur. Il est prolongé vers le nord par une tranchée de 0,84 m de long, 0,40 m de large et moins de 0,10 cm de profondeur. Le comblement de la tranchée qui s'appuie sur le calage de poteau (US 160.03) et le négatif (US 160.02) est constitué d'une argile beige foncé meuble (US 160.04). Le négatif de poteau révèle un diamètre d'environ 38 cm observé en plan et sur la coupe transversale est-ouest. C'est une argile brun clair avec des inclusions de calcaire. Le calage est composé de pierres calcaires (diamètre inférieur à 30 cm) dans une matrice argilo-limoneuse de couleur beige clair, meuble. Deux perturbations sont visibles en surface : une argile beige clair meuble correspondant à l'altération du calage (US 160.05) côté sud et une argile noir foncé avec des inclusions de charbon et argile rubéfiée (US 160.06) pouvant correspondre à un niveau d'incendie piégé dans le trou de poteau.

Le trou de poteau 161 (cf. *planches 84 et 85*) est ovale, avec un fond plat et des parois verticales, et mesure 0,90 m de diamètre et 0,65 m de profondeur. Il est prolongé par une tranchée irrégulière, orientée vers l'est. Les comblements supérieurs du trou de poteau et de la tranchée sont identiques (US 161.09) : argile brune avec petites inclusions de calcaire marneux, charbon de bois, calcaire brûlé. Il recouvre un négatif de poteau (US 161.07) ténu (argile brun foncé similaire à l'US 161.06 mais plus foncé et inclusions plus fines). Les limites sont fugaces en coupe, mais visibles en plan. Le diamètre du poteau serait d'environ 0,30 m. De part et d'autre, le bourrage est assuré par une couche argileuse avec graviers et galets calcaires (US 161.06) probablement mélangée avec les US 161.07, 161.04 et 161.03 (hétérogènes et avec moins d'inclusions). Au fond, dans la partie centrale, le négatif du poteau se mélange au bourrage latéral. Le comblement est une argile blanc-gris beige avec des inclusions de calcaire (US 161.02). De part et d'autre, le bourrage (US 161.03) est constitué à l'ouest de blocs calcaires dans une matière marno-argileuse avec du calcaire altéré (galets, cailloutis), mais moins argileuse que l'US 161.04 située du côté est (mélange compact marno-argileux avec des petits nodules de calcaire altéré). Sur l'US 161.03 contre la paroi ouest, se développe une marne argileuse avec calcaire altéré peu compacte (US 161.05), probablement remaniée par du racinaire ou après abandon des structures. À l'extrémité de la tranchée, une poche de marne remaniée correspond sans doute à une perturbation racinaire (US 161.08).

Le trou de poteau 162 (cf. *planches 86 et 87*) est circulaire avec un fond plat et des parois verticales. Il mesure 0,62 x 0,66 m de diamètre et 0,63 m de profondeur. Il est prolongé par une tranchée (ST 194) vers le sud qui semble recouper le trou de poteau. Celle-ci mesure 1,11 m de long, 0,35 m de large et de 0,10 à 0,50 m de profondeur. Le négatif du poteau est constitué d'une argile de couleur brun-noir, meuble à plastique (US 162.05), avec des inclusions de torchis, de charbon de bois et de rares fragments de calcaire. Il mesure 0,20 m de diamètre. Il repose sur une marne grise, légèrement plastique, avec inclusions de petits fragments calcaires (US 162.07)

correspondant à l'altération du fond. Le bourrage de ce poteau semble assuré du côté est. Le fond est surmonté par une argile très compacte de couleur brun clair avec inclusions de fragments calcaires altérés, de blocs (US 162.04) posés sur le fond et est recouvert d'un niveau de blocs calcaires de moyens à gros calibres et d'argile brun clair, avec une forte densité de fragments de calcaire altéré (US 162.03). Les blocs ne sont présents que sur la moitié est, autour du fantôme du trou de poteau. Contre la même paroi, ces niveaux sont recouverts d'une argile de couleur brun clair à beige, compacte, avec inclusions de fragments calcaires altérés (US 162.02), puis d'une argile brune, plastique, avec inclusion de rares fragments calcaires (US 162.01). La surface de la structure 194 est recouverte par une argile de couleur brun-beige avec inclusions de fragments calcaires altérés, meuble (US 194.08). À l'extrémité, elle est en partie posée sur une marne argileuse de couleur beige clair, meuble, avec de rares blocs (US 194.12) et sur une marne et des blocs calcaires de petit à moyen calibre, de couleur brune (US 194.11). Elle recouvre une argile marneuse de couleur brun clair comprenant quelques blocs calcaires (US 194.09). Sous cette dernière, le comblement est une argile de couleur brun clair avec des fragments calcaires altérés, très compacte (US 194.10). Un second poteau semble présent à la jonction entre le trou de poteau et la tranchée, marqué par le calage du premier poteau et un creusement à fond plat dans la tranchée. Il est séparé du comblement de la tranchée par un calage (US 194.07) de dalles et blocs calcaires de calibre moyen et de marne argileuse. Le comblement latéral ouest (US 194.01) est une argile de couleur beige avec de rares inclusions calcaires de petit module (altération de parois). Le comblement latéral est, est une argile de couleur brune, plastique, hétérogène, avec des inclusions de rares fragments calcaires, de quelques charbons de bois épars, ainsi que de rares fragments de torchis (US 194.03). Ce comblement superficiel de la structure est relativement comparable à celui mis en évidence au sommet de ST 162. Il repose sur une argile brun clair, compacte, avec des inclusions de fragments calcaires relativement denses (US 194.04). La couche sous-jacente est une argile de couleur brun clair, plastique, avec des inclusions de nombreux fragments calcaires. Cette US de bourrage est distinguée de la précédente par un liseré de calcaire et par sa différence de texture (US 194.05). Elle recouvre une argile brun clair, plastique, compactée avec des inclusions de nombreuses petites pierres calcaires (US 194.06).

Le trou de poteau 179 (cf. *planche 88*) est ovale, son fond est plat et ses parois verticales, et il mesure 0,70 x 0,95 m de diamètre et 0,44 m de profondeur. Un avant-trou semble aménagé à l'est. Le comblement supérieur est un limon argileux gris-brun foncé avec des inclusions de charbon, de calcaire et de terre cuite (US 179.01). Il recouvre un limon argileux avec de nombreux nodules et gravillons calcaires et des nodules de calcaire brûlé (US 179.02). Le niveau sous-jacent est un limon argileux brun mêlé de pierres, avec des inclusions de charbon, de terre cuite et de calcaire brûlé (US 179.05). Il témoigne du négatif du poteau. De part et d'autre, deux niveaux de bourrage se superposent : un limon argileux beige clair avec des inclusions de calcaire (US 179.03), puis un limon argileux beige clair mêlé de pierres (US 179.06). Le calage est partiellement conservé et recouvert par l'US 179.02, et est constitué de pierres prises dans une matrice sédimentaire limono-argileuse (US 179.04).

Les dimensions des trous de poteau sont assez variables car ils présentent divers aménagements. Toutefois, une certaine homogénéité existe au niveau des fantômes de poteaux quand ils sont conservés. Ils mesurent environ 0,20 de diamètre excepté deux poteaux de l'angle sud-est qui font 0,30 et 0,38 m de côté. Les poteaux 152 et 155 sont placés dans l'axe médian du bâtiment, tandis que le poteau 156 est situé à 1,74 m au sud de ST 155. Il peut donc soit correspondre à un éventuel renfort, soit plus probablement à un aménagement d'entrée. Dans l'angle sud-ouest, le poteau est doublé par un second, probablement en renfort. Plusieurs aménagements sont énigmatiques : il s'agit des tranchées présentes sur le poteau médian de la paroi nord, et sur les trois poteaux de la

paroi sud. Elles mesurent entre 1 et 1,2 m de long, leur profondeur ne dépasse pas celle de poteaux et présentent une pente vers le trou de poteau. Dans trois cas, la tranchée est dans l'axe de la paroi. Dans le quatrième, elle se développe à l'extérieur du bâtiment. Leur irrégularité et la tranchée se développant à l'extérieur du bâtiment ne semblent pas lier ces aménagements à l'installation de la paroi, mais plutôt à celle du poteau. Peu d'éléments de datation sont disponibles pour ce bâtiment, le mobilier des trous de poteau 153/154, 150, 155, 160, 161, 162/194 et 179 peut uniquement être attribué à une période indéfinie de la Protohistoire. Seules les structures 149 et 152 sont datées de La Tène D1a.

### 3.2.2 ENSEMBLE 1004

*Cf. planches 89 et 90*

Le bâtiment 1004 est constitué de 10 trous de poteau : quatre puissants trous de poteau (ST 186, 187, 189 et 190), deux paires de petits poteaux sont décalées sur chaque grand côté (ST 185, 188, 191 et 192), et deux gros trous de poteau sont placés sur le côté est en dehors des poteaux cités précédemment (ST 193 et 203). Le plan identifié sur huit poteaux correspond à un plan de bâtiment à paroi déportée ; orienté ouest-est, il mesure 49 m<sup>2</sup>. Avec les deux poteaux ajoutés à l'est, la surface serait de 62 m<sup>2</sup>. Le module central principal est carré ; orienté nord-sud, il mesure 3,8 x 4,9 m de côté.

Le trou de poteau 187 (*cf. planches 91 et 92*) au nord-ouest a un plan proche du cercle, le fond est plat, les parois verticales. Il mesure 0,72 x 0,93 m de diamètre et 0,75 m de profondeur. Le négatif du poteau (US 187.04) mesure environ 0,25 m de diamètre, et est constitué d'un limon argileux brun foncé, avec des inclusions de charbon et de calcaire chauffé. Le calage est assuré par des dalles calcaires (US 187.03) pouvant mesurer jusqu'à 0,50 x 0,20 x 0,10 cm, posées de chant ou à plat avec quelques pierres brûlées. Sur le pourtour, le bourrage du calage est constitué d'argile brun-jaune, de pierres et blocs en partie chauffés. Le fond du creusement est recouvert d'un niveau compact de calcaire marneux altéré avec quelques blocs (US 187.02) en partie inférieure du calage qui repose dessus ainsi qu'au fond du négatif de poteau. Ce niveau épais (environ 5 cm) semble servir au réglage de l'altitude du poteau.

Le trou de poteau 186 (*cf. planches 92 et 93*) au sud-ouest, de plan circulaire, a un fond plat, des parois verticales, et mesure 0,84 m de diamètre et 0,60 m de profondeur. Le négatif du poteau (US 186.02) est un limon argileux brun foncé avec des inclusions de charbon de bois et de calcaire parfois brûlé. Il mesure 0,20 m de diamètre. Le calage (US 186.03) est constitué de gros blocs calcaires en plaquettes (diamètre supérieur à 30 cm), et de blocs à bords émoussés (diamètre inférieur à 30 cm). Les blocs sont disposés de chant au nord, à l'ouest et au sud. Les blocs sont disposés horizontalement en partie est, et ont emprisonné des espaces vides. Le bourrage (US 186.04) recouvre en partie ce calage ; il s'agit d'une argile beige foncé avec des inclusions calcaires. En surface, une couche argileuse de couleur brun foncé (US 186.05) localisée en partie nord de la structure, la recouvre (colluvions lessivées depuis le nord).

Le trou de poteau 189 (*cf. planches 94 et 95*) au sud-est, de plan circulaire, a un fond plat, des parois verticales, et mesure 0,86 m de diamètre et 0,76 m de profondeur. Le comblement supérieur (US 189.06) correspond à un colluvionnement argilo-limoneux de couleur brun foncé et pulvérulent. Le négatif du poteau (US 189.03) est une argile brun foncé homogène avec des inclusions de terre cuite, de calcaire et de charbon. Il mesure 0,26 m de diamètre. Le calage est

constitué de pierres calcaires (diamètre inférieur à 20 cm) et gros blocs (diamètre supérieur à 30 cm) à partir de 30 cm de profondeur (US 189.04). Latéralement, le bourrage est composé d'argile de couleur beige foncé, compacte, avec des inclusions de pierres calcaires (US 189.05). Le fond est recouvert d'un niveau argileux de couleur beige clair, compact avec des inclusions de nodules calcaires (US 189.02). Ce niveau assez épais (8cm) a pu servir d'assise de réglage pour l'altitude du poteau.

Le trou de poteau 190 (cf. *planches 95 et 96*) au nord-est de plan proche du cercle, mesure 0,90 m de diamètre, 0,76 m de profondeur. Le fond est plat, les parois verticales. Le négatif du poteau (US 190.06) est un sédiment argilo-limoneux fin, brun avec des inclusions diverses : charbon de bois, torchis, céramique et éléments calcaires parfois chauffés voire brûlés. Il mesure moins de 0,30 m de diamètre. Ce fantôme contient une poche compacte d'éléments de torchis agglomérés. Le calage est constitué de blocs et dalles calcaires de chant, à plat, ou légèrement obliques (US 190.04). Le bourrage (US 190.05) est composé de substrat calcaire marneux remanié, de pierres calcaires avec des inclusions de charbon, et de calcaire en partie chauffé. Le comblement inférieur (US 190.03) est relativement fin et compact avec des inclusions diverses : charbon de bois, torchis, calcaire très fragmenté. Il correspond à un mélange de bourrage et de négatif du poteau. Le fond du creusement est tapissé de feuilletts calcaires, d'argile, de gravier pouvant correspondre à l'altération du substrat (US 190.02). Une analyse radiocarbone a été réalisée sur des charbons du négatif (US 190.06 PRE-21, cf. *annexes Volume 3*), attribuant le poteau à La Tène C1-D1b (212-89 avant notre ère selon la fourchette la plus large).

Du côté ouest, le trou de poteau 185 (cf. *planche 97*) est ovale, les parois verticales, le fond plat, et mesure 0,53 x 0,57 m de diamètre et 0,36 m de profondeur. La partie supérieure a été fouillée lors du diagnostic, des pierres de calage disposées sous ce niveau (US 185.01) semblent avoir été perturbées. Le comblement inférieur est une argile beige-brun clair compacte avec des inclusions calcaires (US 185.02). Il recouvre un calage de blocs calcaires en place en partie sud de la structure (US 185.03). Un niveau de bourrage d'argile beige clair avec inclusions calcaires est également partiellement conservé sur le fond (US 185.05).

À 1,50 m au sud, le trou de poteau 188 (cf. *planche 98*) est circulaire, les parois sont peu marquées, et mesure 0,62 m de diamètre et 0,20 m de profondeur. Un négatif de poteau (US 188.01) est visible au centre, et mesure environ 0,15 m de diamètre. Il se distingue par un sédiment argileux avec inclusions de charbons de bois épars et de torchis, de couleur brune, hétérogène. Le calage (US 188.02) est réalisé au moyen de dalles et blocs calcaires de calibre moyen. Ceux-ci sont placés à l'ouverture jusqu'au fond sur tout le pourtour du creusement. Le bourrage (US 188.03) est constitué d'argile brun orangé, plastique à compacte, avec inclusions de fragments calcaires denses.

À l'opposé, du côté ouest, le trou de poteau 192 (cf. *planche 99*) a un profil en cuvette et un plan irrégulier, et mesure 0,43 x 0,70 m de diamètre et 0,23 m de profondeur. Le comblement principal est une argile brune meuble avec des inclusions de calcaire (US 192.01), Assez perturbé, ce négatif mesure 0,10 x 0,12 m de diamètre. Il s'appuie contre un calage (US 192.02) réalisé au moyen de dalles calcaires de chant sur le pourtour du fantôme. Le bourrage est constitué de petits fragments calcaires mêlés d'argile brun orangé compacte.

À l'opposé, du côté ouest, le trou de poteau 191 (cf. *planche 100*) est irrégulier, voire très perturbé et mal conservé. Il mesure 0,55 m de diamètre et 0,20 m de profondeur. Le comblement (US 191.01) est constitué d'argile de couleur brune, avec des inclusions de petits fragments calcaires et un bloc posé sur le fond du creusement.

À l'extrême est, le trou de poteau 193 (cf. *Planches 100 et 101*) est circulaire avec un profil irrégulier, et mesure 0,80 m de diamètre et 0,34 m de profondeur. En surface, un niveau relativement organique (US 193.04), brun foncé avec des inclusions de torchis est visible en plan et en coupe sur environ 14 cm de profondeur. Il semble correspondre à l'emplacement du poteau qui serait comblé par le blocage et le calage effondré lors du retrait du poteau. Il est bordé par un niveau (US 193.05) argileux beige orangé, compact (de texture similaire à 193.02), correspondant au bourrage supérieur du poteau. Un vestige de calage est visible sous ce niveau et est constitué de dalles calcaires aux arêtes vives (US 193.03). Le comblement inférieur est formé par une argile beige foncé avec des inclusions de calcaire, qui recouvre tout le fond (US 193.02). Il s'agit du bourrage effondré à l'emplacement du poteau. Celui-ci pourrait mesurer 0,12 m de diamètre.

À 5 m au nord, le trou de poteau 203 (cf. *planche 101*) est ovale et irrégulier, les parois sont verticales, le fond est plat, et il mesure 0,70 x 0,80 m de diamètre et 0,32 m de profondeur. Le comblement supérieur est un limon argileux brun avec des inclusions de charbon et de calcaire plutôt meuble (US 203.01). Il recouvre et se mélange à un calage de pierres et blocs calcaires (US 203.02) recouvrant toute la surface mais plutôt orientés vers le centre de la structure (effondrement ?). Un second vestige de calage est présent dans le niveau inférieur (US 203.04). Il est composé de pierres et de petits blocs calcaires qui délimitent un espace où aurait pu se trouver un poteau (à l'ouest de la structure, presque au centre). Sur le fond est posé un mélange de limon argileux, pierres, blocs beige-brun avec des inclusions de calcaire (US 203.03).

Ce bâtiment est implanté à la jonction entre le calcaire diaclasé et la zone marneuse, les poteaux les plus au sud bordant cette marne. Cette limite correspond également à un talweg qui court d'est en ouest. Le bâtiment est implanté sur le versant nord de ce talweg qui affiche une faible pente. Les profondeurs des poteaux sont donc adaptées afin d'être quasiment au même niveau (25,67 m pour les poteaux 187 et 190 au nord, 25,61 m pour le trou de poteau 189 et 25,66 pour 186 au sud). Les dimensions des quatre trous de poteau principaux sont homogènes, environ 0,80-90 m de diamètre et 0,75 m de profondeur (excepté le trou de poteau 186 mesurant 0,60 m de profondeur). D'après les négatifs, les poteaux mesurent de 0,20 à 0,30 m de diamètre. Les paires de poteaux des extrémités font environ 0,50 m de diamètre et de 0,30 m de profondeur. D'après les négatifs, les poteaux mesurent de 0,10 à 0,15 m de diamètre.

Les deux poteaux les plus à l'est sont légèrement plus petits en diamètre que les poteaux principaux mais moins profonds (0,35 m). Contrairement aux autres, les altitudes des fonds ne sont pas équivalentes (26,16 m au nord et 26 m au sud). Ces différences laissent penser à une seconde phase de construction pouvant correspondre à un agrandissement. Peu d'éléments de datation sont disponibles pour ce bâtiment, le mobilier des trous de poteau 186, 187, 189 et 190 est daté de La Tène D1a.

### 3.2.3 ENSEMBLE 1005

*Cf. planches 102 et 103*

Ce bâtiment est composé de 10 trous de poteau : un module principal rectangulaire (ST 207, 208, 209, 219), orienté est-ouest mesure 3,1 x 4,10 m de côté. Une paire de poteaux est décalée à l'est (ST 212 et 213), quatre poteaux sont décalés à l'ouest (ST 214, 216, 217 et 220). Ce plan correspond à un bâtiment à paroi déportée avec un aménagement d'entrée (porche) sur le côté ouest. D'après les mesures prises sur les centres des négatifs de poteau, le bâtiment mesure 32 m<sup>2</sup>.

Dans l'angle sud-ouest, le trou de poteau 207 (cf. *planche 104*) est circulaire, les parois sont verticales, le fond plat, et il mesure 1,20 m de diamètre et 0,88 m de profondeur. Le négatif du poteau est composé d'un limon argileux brun foncé avec du calcaire chauffé, des charbons de bois et du torchis (US 207.04). Il est légèrement désaxé vers le nord et délimité par un calage (US 207.03) constitué de blocs et dalles calcaires avec quelques traces de rubéfaction. Le poteau devait mesurer 0,20 m de diamètre. Entre le calage et la paroi du creusement, le comblement est composé d'argile jaune-brun clair avec des inclusions de calcaire (US 207.02).

Au nord-ouest, le trou de poteau 208 (cf. *planche 105*) est ovale, les parois sont verticales, le fond plat, et il mesure 1,15 x 1,30 m de diamètre et 1 m de profondeur. Le comblement supérieur est un mélange de limon argileux, de pierres, de blocs calcaires (US 208.03). Le négatif du poteau qui devait mesurer 0,40 m de diamètre est constitué d'un limon argileux gris-brun avec des inclusions de charbon et de calcaire (US 208.01). Le niveau inférieur de ce fantôme est un limon argileux brun foncé avec des inclusions de charbon et de calcaire (US 208.02). Le calage (US 208.04) est constitué de pierres et blocs calcaires parfois brûlés ou chauffés. Seul le négatif a pu être fouillé.

Au nord-est, le trou de poteau 209 (cf. *planche 105*) est circulaire, les parois sont verticales, le fond plat, et il mesure 1,10 m de diamètre et 0,96 m de profondeur. Le négatif est plaqué contre la paroi sud du creusement. C'est un limon argileux brun foncé avec des inclusions de calcaire et de terre cuite (US 209.03). Le poteau devait mesurer 0,50 m de diamètre ; il est calé par un limon argileux brun clair comprenant de nombreux blocs et pierres calcaires (US 209.02).

Au sud-est, le trou de poteau 219 (cf. *planche 106*) est circulaire, les parois sont verticales, le fond plat, et il mesure 0,90 x 1 m de diamètre et 0,88 m de profondeur. Le comblement supérieur du négatif de poteau (US 219.06) est un limon argileux brun avec de nombreux nodules de torchis orangé. Il recouvre un limon argileux brun foncé très charbonneux (US 219.05). Le niveau inférieur est un limon argileux brun avec des inclusions calcaires (US 219.04). Le comblement principal du négatif (US 219.03) est un limon argileux beige foncé avec de nombreuses inclusions calcaires et nodules de torchis orangé. Le poteau devait mesurer 0,25 m de diamètre, il était calé par un limon argileux beige avec de nombreux blocs calcaires de 0,25 m de long.

Du côté est, le trou de poteau 212 (cf. *planche 106*) est ovale avec un fond plat, et mesure 0,60 x 0,70 m de diamètre et seulement 0,06 m de profondeur. Très arasé, il est uniquement comblé d'un limon argileux brun foncé mêlé de pierres et blocs calcaires (US 212.02).

À 0,80 m au sud, le trou de poteau 213 (cf. *planche 107*) est ovale avec un fond plat, des parois verticales, et mesure 0,74 x 0,80 m de diamètre et 0,38 m de profondeur. Le comblement est un limon argileux (US 213.02) contenant de nombreux blocs calcaires (jusqu'à 20 cm de longueur) qui ne présentent pas d'organisation pour un calage. Aucun négatif de poteau n'a été mis en évidence.

Du côté ouest, le trou de poteau 214 (cf. *planche 107*) est ovale, les parois sont verticales, le fond plat, et il mesure 0,78 x 0,86 m de diamètre et 0,44 m de profondeur. Seule une moitié a été fouillée, aucun négatif de poteau n'est visible. Le calage a basculé avec des dalles de chant et d'autres résidant à plat (US 214.03). Il recouvre une argile brune avec des inclusions calcaires (US 214.02).

À 0,60 m au sud, le trou de poteau 216 (cf. *planche 108*) est ovale, et mesure 0,80 x 0,90 m de diamètre, 0,40 m de profondeur ; les parois sont évasées, le fond est plat. Seule une moitié a été fouillée. Le négatif du poteau (US 216.01) est un limon argileux brun foncé avec peu d'inclusions calcaires. Il devait mesurer 0,27 m de diamètre. Le poteau est calé du côté sud par des pierres et

blocs calcaires mêlés de limon argileux brun foncé (US 216.02), du côté opposé par un niveau identique (US 216.03) recouvrant une couche similaire mais moins riche en inclusions calcaires (US 216.04).

Ces deux poteaux sont prolongés à 0,60 m vers l'ouest par deux structures plus petites. Le trou de poteau 220 (cf. *planche 108*) est circulaire, les parois sont évasées et le fond irrégulier. Il mesure 0,45 m de diamètre et seulement 0,12 m de profondeur. Le comblement est un limon argileux brun foncé, compact, avec des nodules de pierres et petits blocs calcaires (US 220.01).

À 1 m au sud, le trou de poteau 217 (cf. *planche 109*) est ovale, son profil est en cuvette, et il mesure 0,40 x 0,45 m de diamètre et 0,14 m de profondeur. Le comblement est un sédiment argilo-limoneux brun foncé, homogène, avec des pierres et petits blocs calcaires.

Les trous de poteau principaux sont homogènes (plus d'1 m de diamètre), les poteaux Nord sont profonds d'1 m, les poteaux Sud de 0,88 m. Les poteaux Nord sont plus profonds afin d'obtenir un nivellement parfait des fonds de trou (entre 26,47 et 26,50 m). Les dimensions des poteaux sont très hétérogènes : les diamètres varient entre 0,20 et 0,50 m. Les poteaux déportés des parois sont également homogènes, autour de 0,80 m de diamètre et 0,40 m de profondeur, excepté la structure 212 très arasée. Les deux poteaux les plus à l'ouest font également 0,40 m de diamètre mais sont peu profonds, leur rôle est uniquement limité à l'aménagement d'une entrée. Peu d'éléments de datation sont disponibles pour ce bâtiment, seul le mobilier du trou de poteau est daté de La Tène D1a. Les structures 207, 208 et 214 sont attribuées à La Tène ou au mieux à la Protohistoire.

### 3.2.4 ENSEMBLE 1006

*Cf. planche 110*

Situés à proximité du fossé nord de l'enclos, quatre trous de poteau (ST 210, 211, 215 et 218) dessinent le plan partiel d'un bâtiment à paroi déportée. Il s'agit de deux gros trous de poteau (distants de 5,30 m) auxquels sont adjoints deux petits poteaux intermédiaires (distants de 1,30 m) et décalés d'1,60 m vers le sud. Malgré un nettoyage de la surface, aucune autre structure pouvant compléter cet ensemble n'a été découverte. La recherche de trous de poteau à leur hypothétique emplacement s'est avérée inefficace. Les poteaux principaux présentant un diamètre et une profondeur assez importants, ils n'ont pu disparaître du fait de l'érosion. Le plan identifié correspond à la moitié du plan d'un bâtiment à paroi déportée, le plan restitué aurait une surface de 70 m<sup>2</sup>.

Le trou de poteau 210 (cf. *planche 111*) de plan carré, avec un profil en U, mesure 0,75 x 0,70 m de côté et 0,54 m de profondeur. Le comblement supérieur (US 210.01) est un limon brun recouvrant un négatif limono-argileux brun (US 210.02) meuble avec des inclusions de charbon et de calcaire. Le calage est constitué d'un limon argileux beige avec des blocs calcaires (US 210.03).

Son pendant, le trou de poteau 211 (cf. *planche 111*) de plan ovale, avec un profil en U, mesure 0,70 x 0,72 m de diamètre et 0,59 m de profondeur. Le comblement supérieur (US 211.01) est un limon brun meuble recouvrant un négatif limono-argileux brun foncé (US 211.03) meuble avec des inclusions de charbon et de calcaire. Le calage est constitué d'un limon argileux beige compact avec des blocs calcaires (US 210.02).

Le trou de poteau 215 (cf. *planche 112*) de plan circulaire avec un profil en U mesure 0,60 m de diamètre. Aucun négatif de poteau n'est conservé, mais des dalles calcaires de chant étaient

présentes. Le comblement est un limon argileux brun, meuble, avec des inclusions de calcaire (US 215.01).

Le trou de poteau 218 (cf. *planche 112*) de plan circulaire, avec un profil en U, mesure 0,57 m de diamètre et 0,34 m de profondeur. Il est comblé d'un limon brun rougeâtre, meuble, avec des inclusions de calcaire (US 218.01).

À proximité immédiate, 3 m à l'ouest, le trou de poteau 221 (cf. *planche 113*) ne semble pas pouvoir être mis en relation avec les précédents. Son profil est irrégulier et son plan circulaire, et il mesure 0,36 m de diamètre et 0,20 m de profondeur. Un négatif de poteau a pu être observé en fouille et en coupe (US 221.02). Il est constitué d'un limon argileux brun foncé et meuble qui a piégé quelques fragments de torchis et de céramique. Il est calé par des dalles calcaires de moins de 20 cm de diamètre (US 221.04). Le bourrage (US 221.03) est représenté par une argile brun foncé, compacte, avec des nodules de calcaire.

Cet ensemble de trous de poteau présente des problèmes évidents d'interprétation. Leur disposition évoque sans aucun doute la moitié d'un bâtiment à paroi déportée, de petit module en comparaison avec les autres bâtiments du site. Il semblerait que la construction a été abandonnée avant son terme, mais la présence de négatifs de poteaux laisse penser que le bâtiment a bien été fonctionnel. Toutefois, la répartition des trous de poteau identifiés ne permet pas de supporter une charpente, sauf à imaginer que la seconde moitié du bâtiment ait été construite de manière superficielle (poteau posé sur des en pierre, construction sur parois porteuses ?), ne laissant pas de traces pérennes. Seul le trou de poteau 210 a livré du mobilier, appartenant à La Tène de manière générale.

### 3.2.5 ENSEMBLE 1007

*Cf. planche 114*

Ce petit bâtiment situé au nord du fossé 119 a été partiellement fouillé. Il est constitué de six trous de poteau (ST 224, 225, 226, 227, 230 et 231). Trois trous de poteau (ST 228, 229 et 232) sont présents dans les environs immédiats (moins de 2m) de cet ensemble. Ils étaient peut-être associés au bâtiment sur six poteaux, mais leur disposition ne permet pas d'identifier le rôle qu'ils ont pu jouer dans son aménagement.

De centre à centre de trous de poteau, le bâtiment mesure 2,40 m de long et 2,30 m de large, soit une surface de 5,5 m<sup>2</sup>.

Le trou de poteau 224 (cf. *planche 115*), de plan circulaire, a un profil en cuvette et mesure 0,58 m de diamètre et 0,15 m de profondeur. Le comblement est constitué d'un limon argileux beige clair meuble (US 224.02) dans lequel est installé un fantôme de poteau limono-argileux gris, clair et meuble (US 224.03).

Le trou de poteau 225 (cf. *planche 115*), de plan circulaire, a un profil en cuvette et mesure 0,55 m de diamètre et 0,08 m de profondeur. Le comblement est constitué d'un limon argileux beige clair meuble (US 225.02) dans lequel est installé un fantôme de poteau constitué d'un limon argileux gris, clair et meuble (US 225.03).

Le trou de poteau 226 (cf. *planche 116*), de plan ovale, a un profil en cuvette et mesure 0,62 x 0,69 m de diamètre et 0,09 m de profondeur. Il ne contenait pas de matériel. Le comblement

est constitué d'un limon argileux beige clair meuble (US 226.02) dans lequel est installé un fantôme de poteau limono-argileux gris, clair et meuble (US 226.03).

Le trou de poteau 227 (*cf. planches 116 et 117*), de plan circulaire, a un profil en cuvette et mesure 0,65 x 0,70 m de diamètre et 0,20 m de profondeur. Il ne contenait pas de matériel. Le comblement est constitué d'un limon argileux beige clair meuble (US 227.02) dans lequel est installé un fantôme de poteau limono-argileux gris, clair et meuble (US 227.03).

Le trou de poteau 230 (*cf. planche 117*), de plan circulaire, a un profil en cuvette et mesure 0,60 m de diamètre. Le fond n'a pas été atteint. Le comblement est constitué d'un limon argileux beige clair meuble (US 230.02) dans lequel est installé un fantôme de poteau limono-argileux gris, clair et meuble (US 230.03).

Le trou de poteau 231, de plan ovale, a un profil en cuvette et mesure 0,60 x 0,65 m de diamètre. Le fond n'a pas été atteint. Il ne contenait pas de matériel. Le comblement est constitué d'un limon argileux beige clair meuble (US 231.02) dans lequel est installé un fantôme de poteau limono-argileux gris, clair et meuble (US 231.03).

À l'est de ST 230, le trou de poteau 229 (*cf. planche 118*) est circulaire, avec un profil en cuvette et mesure 0,65 m de diamètre et 0,10 m de profondeur. Le comblement est constitué d'un limon argileux beige clair meuble (US 229.02) dans lequel est installé un fantôme de poteau limono-argileux gris, clair et meuble (US 229.03).

Au nord de ST 227, le trou de poteau 232 a un plan ovale et un profil en cuvette, et il mesure 0,36 x 0,50 m de diamètre. Le fond n'a pas été atteint. Le comblement est constitué d'un limon argileux beige clair meuble (US 232.02) dans lequel est installé un fantôme de poteau limono-argileux gris, clair et meuble (US 232.03).

Au nord-ouest de ST 227, le trou de poteau 228 (*cf. planche 118*) est circulaire, ses parois sont verticales et son fond plat ; il mesure 0,55 m de diamètre et 0,42 m de profondeur. Le comblement est constitué d'un limon argileux beige clair meuble (US 228.02) dans lequel est installé un fantôme de poteau limono-argileux gris, clair et meuble (US 232.04) qui semble recouvrir des vestiges de calage (dalles calcaires) effondré (US 228.03).

Les trous de poteau du bâtiment sont homogènes en dimensions et profondeur, la fouille permet de restituer des poteaux de 0,20 m de diamètre. Le rôle des trous de poteau périphériques n'est pas défini. Seul le trou de poteau 228 contenait de la céramique de facture protohistorique. Étant donné sa faible surface, ce bâtiment est probablement un petit grenier. C'est la seule structure de stockage identifiée sur le site.

### 3.2.6 SYNTHÈSE

*Cf. planche 119*

Quatre bâtiments et un « demi-bâtiment » ont été fouillés dans l'enceinte de l'enclos principal.

Des prélèvements de charbons ont été réalisés dans les négatifs de poteaux les plus riches (ST 186, 152, 211, 207 et 209). Au minimum un prélèvement par bâtiment a fait l'objet d'analyses anthracologiques (*cf. annexes Volume 3*). Celles-ci ont mis en évidence la présence de chêne, probablement liée aux éléments porteurs de la charpente, ce qui apparaît récurrent dans les habitats de l'âge de Fer. De manière plus inattendue, des fragments de bois ronds ont été découverts dans

deux trous de poteau (ST 186 du bâtiment 1004 et ST 209 du bâtiment 1005) des bâtiments à paroi déportée. Ceux-ci ont certainement été utilisés dans le clayonnage recouvert de torchis qui forme les parois des constructions. Dans le premier bâtiment, il s'agit de prunier ou d'érable, dans le second d'érable et de pommier. Leur présence dans la construction ne peut être liée qu'à l'utilisation des ressources naturelles disponibles, attestant ainsi de la présence de ces arbustes dans les environs immédiats du site.

Le bâtiment 1007 semble être un grenier classique. Le bâtiment 1003 présente un plan homogène, quasiment carré avec, du côté est, ce qui ressemble à l'aménagement d'une entrée. La fonction des tranchées juxtaposées aux trous de poteau reste énigmatique, à moins qu'elle ne soit liée à la mise en place du poteau lui-même. Ce bâtiment peut être destiné à l'habitation, toutefois aucun vestige d'organisation interne ne permet de confirmer cette hypothèse.

Les trois autres bâtiments (1004, 1005, 1006) présentent un « plan centré », ou « à porche » ou « à paroi porteuse » ; ceux-ci sont maintenant connus dans toute la Gaule. Le module porteur est composé de quatre poteaux principaux auxquels sont adjointes deux paires de poteaux plus petits et déportés. La question de la surface des bâtiments est problématique<sup>11</sup>, les raisonnements ne portant que sur les vestiges présents. Des parois latérales s'appuyant sur les petits poteaux déportés sont possibles ; leur faible rôle dans le support des éléments architecturaux rend leur ancrage superficiel. L'érosion peut facilement être responsable de leur disparition. Cependant, lorsque l'état de conservation le permet, une tranchée accueillant une paroi peut être identifiée à la périphérie<sup>12</sup>. À Déols, « Les Bapaumes » et « Les Conilles », trois bâtiments similaires ont été fouillés. Leur surface s'étend de 72 à 145 m<sup>2</sup><sup>13</sup> mais aucun vestige de paroi n'est conservé. Deux bâtiments similaires sont également présents à Étretchet « Croc au Loup »<sup>14</sup>. Les dimensions sont donc variables. En Lorraine, le module principal mesure de 15 à 40 m<sup>2</sup> de surface, lorsque la tranchée correspondant à la paroi externe est conservée ; la surface s'étend ainsi de 35 à 160 m<sup>2</sup>. Ces bâtiments présentant des plans particuliers, la question de leur fonction est prépondérante. En Lorraine, le mobilier associé et la présence de rejets alimentaires permettent de les interpréter comme des habitations<sup>15</sup>. D'autres auteurs leur attribuent cependant des fonctions de stockage ou agricoles<sup>16</sup> et certains cas semblent confirmer ces interprétations ; le bâtiment 1 du site de Mer dans le Loir-et-Cher (superficie totale de 132 m<sup>2</sup> ou 58 m<sup>2</sup> selon les hypothèses) a accueilli des animaux<sup>17</sup> d'après les dosages de phosphate. Les bâtiments à porche présents dans la région Poitou présentent également des problèmes d'interprétation. Celui des Natteries<sup>18</sup> (35m<sup>2</sup> de surface sans compter la paroi externe) présente de puissants poteaux et une superficie probable de 128 m<sup>2</sup>. Un étage est possible, mais pas avéré. La fonction d'un tel bâtiment est donc difficile à définir<sup>19</sup>. Aux Genêts, des bâtiments à porche ont été identifiés, mais leur fonction comme habitation n'est pas clairement identifiée. En effet, les zones de rejets domestiques ne sont pas situées à proximité immédiate<sup>20</sup>. Or, les habitations sont identifiées par la présence de zones de rejets proches ou d'annexes (silos, puits...) lorsqu'aucune structure interne (foyer) n'est conservée<sup>21</sup>. Ces types de

11 MAGUER P., ROBERT G. (2013), p. 249

12 QUILLIÉC B., LARUAZ J.-M. (2012), PARAGRAPHE 43

13 BAGUENIER J.-PH. ET AL. (2011), p. 246

14 CHERDO F. (2012)

15 BRENON J.-C. ET AL. (2003), p 257

16 DEFFRESSIGNÉ S., TIKONOFF N. (2005), p. 143

17 TRÉBUCHET E. ET AL. (2009)

18 MAGUER P. (2000)

19 MAGUER P. (2005), p. 336

20 NILLESSE O. (2003), p. 278

21 MAGUER P., LUSSON D. (2009), p. 432

bâtiments semblent apparaître à La Tène C dans l'Est, par exemple en Lorraine<sup>22</sup>, voire également en région Centre comme à Mer<sup>23</sup>. Mais ils semblent surtout se développer à partir de La Tène D comme à Déols, « Les Bapaumes » et « Les Conilles » (la Tène D1), ou dans le Poitou aux Natteries<sup>24</sup>.

### 3.3 LES AMÉNAGEMENTS INTERNES À L'ENSEMBLE 1001

#### 3.3.1 LES FOSSES À L'INTÉRIEUR DE L'ENCLOS

*Cf. planche 17*

Huit fosses de nature et morphologie différentes ont été fouillées à l'intérieur de l'enclos principal.

La fosse 167 (*cf. planches 120 et 121*), de forme ovale, avec un profil en cuvette, mesure 0,85 m de long, 0,40 m de large et 0,16 m de profondeur. Le comblement inférieur (US 167.02) est une argile beige clair avec quelques inclusions calcaires et de rares fragments de terre rubéfiée. Le comblement supérieur est une argile gris-brun (US 167.03) avec des inclusions de calcaire, de petits nodules de charbon de bois et de torchis.

La fosse 180 (*cf. planche 120 et 121*) est allongée avec un fond plat et des bords peu encaissés et irréguliers. Elle mesure 1,80 m de long, 0,94 m de large et 0,17 m de profondeur. Elle est perturbée par des racines et des sillons de labour. Le pendage des comblements se fait dans le sens de la déclivité naturelle du terrain. Le comblement initial correspond à une altération du fond, il s'agit de marne calcaire remaniée (US 180.02). Il est recouvert par une argile brun clair avec de rares inclusions de gravillons calcaires (US 180.03). Le comblement final est argileux, compact, homogène, brun avec des inclusions de graviers calcaires (US 180.04).

La fosse 151 (*cf. planches 122 et 128*) est circulaire mais irrégulière, le fond est plat, les parois verticales ou évasées. Elle mesure 2,80 m de long, 2,40 m de large et 0,45 m de profondeur. Elle a été fouillée intégralement en quarts opposés et manuellement. Les différents niveaux observés (épandage de mobilier et épandage de pierres) ont été également exposés complètement. Trois phases de comblement bien distinctes ont été observées. Le fond est tapissé d'un limon argileux assez fin, gris, meuble, homogène, d'environ 2 cm d'épaisseur avec des inclusions de charbon de bois en grande quantité (US 151.14, 151.19, 151.26). Deux niveaux semblent être des effondrements de parois mis en place au même moment : un comblement argileux de couleur beige clair, meuble, homogène avec inclusions de gravillons calcaires, de charbons de bois et de fragments de torchis millimétriques (US 151.17) et un comblement argileux, brun, meuble, homogène, avec quelques inclusions de charbons de bois millimétriques et de petits gravillons calcaires (US 151.20). Le comblement de cette première phase est constitué d'un millefeuille de niveaux assez semblables, localisés contre les parois, et qui peuvent être issus de rejets de foyer. Dans le sondage 23, contre la paroi sud prend place un comblement limono-argileux de couleur gris foncé, meuble, hétérogène, avec de nombreuses inclusions (rares charbons de bois, rares éléments calcaires et rares fragments de torchis [US 151.13]) qui est recouvert par un comblement argileux brun clair, meuble, homogène avec quelques inclusions (rares gravillons calcaires, rares fragments de torchis et du calcaire brûlé [US 151.12]). Un comblement limono-argileux (US 151.11), de couleur brune, meuble, hétérogène, avec de nombreuses inclusions (rares charbons de

---

22 BRENON J.-C. *ET AL.* (2003), p 257

23 TRÉBUCHET E. (2009)

24 MAGUER P. (2000)

bois, dalles calcaires centimétriques, rares fragments de torchis, gravillons et calcaire brûlé) termine cette séquence. Contre la paroi se trouve un comblement argileux de couleur brun clair, meuble, homogène avec inclusions de gravillons calcaires centimétriques, de fragments de torchis millimétriques et de rares charbons de bois (US 151.16) et recouvert d'un comblement argileux beige clair, meuble, hétérogène avec inclusions de petites dalles calcaires de rares pierres calcaire brûlées, de rares fragments de torchis et de gravillons calcaires (US 151.15). Dans le sondage 25, contre la paroi nord, prend place un comblement limono-argileux brun foncé, meuble, hétérogène, avec très nombreuses inclusions dont du charbon de bois centimétrique, des gravillons calcaires et des fragments de torchis centimétriques (US 151.18). Contre la paroi ouest, un comblement argileux brun clair, compact, homogène, présentant la même matrice que l'US 151.21, avec quelques pierres calcaires, inclusions de charbon de bois, de calcaire et de rares fragments de torchis (US 151.23) est recouvert d'un comblement argileux de couleur brun clair, meuble, homogène, rares inclusions, quelques charbons de bois rares et de rares gravillons calcaires (US 151.22). En dernier lieu prend place un comblement argileux de couleur brun clair, compact, homogène et quelques pierres calcaires avec inclusions de rares charbons de bois et de gravillons calcaires ainsi que des fragments de torchis millimétriques (US 151.21).

La seconde phase est un remblai (US 151.03, 151.08, 151.9, 151.10) de blocs calcaires de gros calibre (35 x 25 x 12 cm) et de dalles calcaires de calibre moyen (25 x 15 x 3 cm). Certains sont émoussés. Ce niveau de pierres calcaires est lié par une argile de couleur brun foncé, compacte, homogène. De manière générale, ces pierres ont un pendage vers l'intérieur de la structure, tandis que des blocs résident de chant ou sont obliques sur le pourtour du creusement.

Le comblement supérieur concentre l'essentiel du mobilier. Il est argileux, compact, brun, homogène avec de nombreuses inclusions : charbons de bois millimétriques présents en quantité relativement importante, des fragments de torchis millimétriques présents en quantité relativement importante (plusieurs types de torchis), des gravillons calcaires denses et quelques dalles calcaires de petit calibre (longueur maximale de 5 cm), ainsi que des éléments calcaires brûlés, voire pour certains vitrifiés (US 151.02, 151.05, 151.06, 151.07). Au niveau du sondage 23, un niveau d'argile brun foncé, de pierres et de blocs (US 151.04) avec des inclusions de charbon, de calcaire brûlé, s'appuie contre le haut de la paroi sud. Cette fosse recoupe le trou de poteau 152 à l'extrémité ouest du bâtiment 1003.

La morphologie de cette fosse et le mobilier qu'elle contient ne permettent pas de déterminer sa fonction. Son comblement (céramique, amphore, parure) semble issu d'un contexte domestique. La présence d'un bâtiment à proximité peut être la source de ces rejets. Un prélèvement réalisé dans l'US 151.26, très riche en charbon et semblant être un rejet de foyer, a livré des mollusques, ainsi que beaucoup de restes de blé, quelques restes de millet cultivé et de graminées.

La petite fosse 195 (*cf. planche 120 et 128*) est rectangulaire, c'est une cuvette à fond plat. Elle mesure 0,70 m de long, 0,54 m de large et 0,15 m de profondeur. Le comblement (US 195.01) est un limon argileux brun. Ce remplissage semble récent.

La fosse 164 (*cf. planches 129 et 130*) est circulaire, son fond est plat, les parois légèrement convexes. Elle mesure 3 m de diamètre et 1,70 m de profondeur. Elle a été intégralement fouillée mécaniquement. Le comblement est très hétérogène et instable. La fosse a fait l'objet d'observations rapides. Le comblement initial alterne contre la paroi est de fins niveaux de limon argileux brun foncé homogène avec des inclusions de calcaire (US 164.09, 164.07, 164.05) et des limons argileux blanc-beige-brun clair avec des inclusions de calcaire (US 164.08, 164.06, 164.04). Ces derniers correspondent à des phases d'effondrements et/ou de remplissage avec les matériaux extraits lors du creusement. Ces remblais viennent buter contre un mélange d'argile brun clair et de calcaire altéré, compact (US 164.03) au niveau de la paroi ouest. Il est recouvert par des

dalles calcaires et de la marne altérée avec très peu de terre interstitielle laissant des effets de vide (US 164.02). Le tout est scellé par un niveau de galets roulés dans un limon argileux de couleur brun foncé à rougeâtre (US 164.01).

La structure 222 (cf. *planches 120 et 131*) est une fosse rectangulaire à fond plat et profil en U. Elle mesure 1,18 m de long et 0,80 m de large et 0,14 m de profondeur seulement. Le comblement est un limon argileux brun clair contenant des nodules de torchis et deux pierres calcaires (maximum 0,10 m de diamètre) ainsi que quelques charbons de bois (US 222.02).

Au sud du bâtiment 1002, la fosse 183 (cf. *planches 129 et 131*) est circulaire avec un fond plat, elle mesure 0,84 m de diamètre et 0,14 m de profondeur. Le comblement est très argileux, brun foncé, avec du torchis et du calcaire rubéfié en surface (US 183.02).

La fosse 163 (cf. *planches 132 à 134*) est située à l'est du fossé 116, dans l'angle nord-ouest de l'enclos. Elle a fait l'objet de sondages mécaniques en quarts opposés avant d'être entièrement vidée mécaniquement. Son plan est très irrégulier, le fond est plat mais irrégulier, les parois sont obliques et irrégulières. Elle mesure 9,9 m de long, 6,5 m de large et 0,50 m de profondeur. Le comblement est homogène, c'est un limon argileux, de couleur brune, légèrement rougeâtre avec des galets calcaires roulés (US 163.02 à 163.08). La structure contenait très peu de céramiques (8 tessons) attribuées à La Tène. Un fragment de panse d'amphore appartient à La Tène D1a.

Des fragments d'amphores des fosses 151, 163 et 165 recollants mettent en évidence leur comblement contemporain. La répartition des fosses semble aléatoire, leur morphologie ou leur comblement ne permettent pas d'identifier leur fonction.

### 3.3.2 LES TROUS DE POTEAU ISOLÉS

Plusieurs trous de poteau ont été identifiés sans qu'il soit possible de les associer à un bâtiment. Au nord-est de l'enclos, proche du fossé 118 et du bâtiment 1005, le trou de poteau 113 (cf. *planches 135 et 136*), fouillé à 50 %, de forme circulaire, mesure 0,42 m de diamètre et 0,30 m de profondeur. Aucune autre structure ne peut être mise en relation. Le comblement inférieur est un limon argileux beige-brun clair avec des inclusions de calcaire et d'éléments du substrat (US 113.02). Le comblement supérieur est argileux, beige-brun foncé avec des inclusions calcaires (US 113.03).

Situé entre ST 113 et le bâtiment 1005, le trou de poteau 174 (cf. *planches 135 et 137*), avait été partiellement fouillé au diagnostic (ST 43), il est ovale avec un profil en U. Il mesure 0,47 m de long, 0,40 m de large et 0,14 m de profondeur. Le comblement est une argile brun-rougeâtre avec des inclusions de charbon.

Au centre de l'enclos, au sud du bâtiment 1004, le trou de poteau 182 (cf. *planches 135 et 137*), est ovale avec un profil en U, il mesure 0,30 m de diamètre, 0,21 m de profondeur. Le comblement est un limon brun mêlé d'argiles beiges (altération du calcaire) avec des inclusions de charbon (US 182.01).

Au sud du bâtiment 1002, collé à la fosse 183, le trou de poteau 184 (cf. *planches 135 et 138*), est ovale avec un profil irrégulier, un ressaut étant bien marqué au nord. Il mesure 0,60 m de long, 0,48 m de large et 0,34 m de profondeur. Deux niveaux d'argile brun clair (US 184.03 et 184.04) sont plaqués entre la paroi et contre un comblement très argileux de couleur brune, compact et homogène (nombreux charbons de bois, torchis brûlé) qui peut correspondre à un négatif de poteau

(US 184.05). Un effondrement de paroi est visible en partie nord (US 184.02) situé juste au-dessus du ressaut principal. Excepté la fosse 184 quasiment accolée, aucune structure ne peut être liée à ce poteau.

À proximité, le trou de poteau 196 (cf. *planches 135 et 139*) est ovale avec un profil en U, il mesure 0,34 m de long, 0,28 m de large et 0,14 m de profondeur. Le comblement est un limon argileux brun, perturbé par des racines.

Plus à l'est, le trou de poteau 199 (cf. *planches 140 et 141*) est ovale, avec un profil en U, il mesure 0,34 m de long, 0,30 m de large et 0,44 m de profondeur. Le comblement est un limon argileux brun hétérogène avec des inclusions de terre cuite et de charbon (US 199.01).

Juste au sud, le trou de poteau 197 (cf. *planches 135 et 139*) est ovale, avec un profil en V, il mesure 0,26 m de diamètre, 0,22 m de large et 0,40 m de profondeur. Le comblement est un limon argileux brun hétérogène avec des inclusions de terre cuite (US 197.01).

Au nord du fossé 119, le trou de poteau 200 (cf. *planches 140, 142 et 143*) est circulaire (0,60 m de diamètre et 0,50 m de profondeur). Contre la paroi sud, un limon argileux beige avec des inclusions de calcaire et de torchis (US 200.06) correspond au bourrage. Un remblai limono-argileux brun-noir avec des inclusions de terre cuite et de charbon (US 200.05) correspond au négatif du poteau qui mesure environ 0,30 m de diamètre. Il est délimité au sud et surtout au nord par un effet de paroi très verticale net matérialisé par des fragments de torchis (US 200.03) brûlés qui semblent caler le poteau. Le comblement supérieur est constitué d'un limon argileux gris foncé hétérogène avec des nodules de calcaire et de la terre rubéfiée (US 200.02) puis d'un limon argileux gris foncé avec des petits nodules de calcaire blanc, des nodules de torchis et de la terre rubéfiée (US 200.01). Ce trou de poteau isolé et sans mobilier a fait l'objet d'une datation radiocarbone (charbons du comblement supérieur, US 200.01), les résultats datent le comblement (PRE-27 cf. *Annexe Volume 3*) à La Tène B1-B2 (359-273 avant notre ère pour la fourchette la plus large).

Au centre de l'enclos, le trou de poteau 204 (cf. *planches 140 et 144*) a été fouillé à 75 %, il est ovale, avec un profil en U et un fond plat. Il mesure 0,60 m de large, 0,80 m de long, et 0,35 m de profondeur. Le calage d'un poteau est visible par des pierres et des blocs au fond et contre la paroi (US 204.03, 204.05 et 204.06). Un comblement peut correspondre au négatif du poteau, il est délimité par le calage et constitué d'un limon argileux beige-brun (US 204.02) avec des inclusions de calcaire. Le comblement supérieur est limono-argileux brun foncé avec des inclusions calcaires (US 204.01).

Plus à l'ouest, le trou de poteau 205 (cf. *planches 144 et 145*), fouillé à 50 % est une cuvette ovale de 0,50 m de long, 0,35 m de large et 0,20 m de profondeur. Le comblement initial est un limon argileux beige-brun avec des inclusions de calcaire, charbon et terre cuite (US 205.02). Il est recouvert d'un limon argileux beige avec des inclusions de calcaire et charbon (US 205.01).

À proximité, le trou de poteau 206 (cf. *planches 145 et 146*), fouillé à 50 % est ovale avec un fond concave et des parois verticales. Il mesure 0,70 m de long, 0,38 m de large et 0,14 m de profondeur. Le comblement inférieur est un limon argileux beige clair avec de rares inclusions de calcaire (US 206.02). Le comblement supérieur est un limon argileux beige clair avec quelques inclusions calcaires de petite taille (US 206.01).

À proximité du bâtiment 1007, côté ouest, le trou de poteau 223 (cf. *planches 145 et 146*) est circulaire avec un profil en U, il mesure 0,66 m de diamètre et 0,36 m de profondeur. Le négatif du

poteau qui est conservé présente une stratification. Le niveau supérieur (US 223.05) est un limon argileux noir, riche en cendres. Il recouvre une argile hétérogène beige à orangé, assez compacte (US 223.03). Plusieurs lentilles sont présentes dans ce négatif : une poche de marne pouvant correspondre à l'effondrement du bourrage et une poche d'argile rubéfiée. Le bourrage latéral (US 223.04) est constitué d'argile beige clair compacte avec des inclusions calcaires. Le fond de la structure est recouvert d'une argile blanc-beige clair (US 223.02), meuble, qui correspond à l'altération du substrat.

Vers l'est, plusieurs alignements de taches se sont avérés négatifs (ST 233, 234), très arasés. Les suivants (235, 236 et 237) n'ont donc pas été testés. Il doit s'agir de la décomposition de racines. Dans ce même secteur, le trou de poteau 181 (cf. *planche 147*), fouillé à 50 %, est ovale avec un profil en U, il mesure 0,65 m de long, 0,50 m de large et 0,47 m de profondeur.

À proximité immédiate du bâtiment 1003, au nord, un petit trou de poteau circulaire (ST 169, cf. *planches 145 et 148*) mesure 0,35 m de diamètre et 0,20 m de profondeur, les bords sont évasés, le fond est plat. Sa relation avec le bâtiment est incertaine. Le calage (US 169.03) est composé de petites dalles calcaires de chant et quelques blocs de module moyen. L'essentiel de ce blocage se trouve à l'ouest du négatif, contre les parois du creusement. Un seul bloc à l'est marque la limite du négatif du poteau dans cette direction. Ce qui ressemble à un négatif de poteau (US 169.01) est une argile brun verdâtre avec des inclusions de charbon et de calcaire. Un comblement argileux beige-gris (US 169.04) avec des inclusions de fragments de dallettes calcaires anguleuses, de petit module, semble correspondre au bourrage.

### 3.4 LES FOSSES ET TROUS DE POTEAU ISOLÉS NON DATÉS

*Cf. planche 17*

Les vestiges archéologiques sont concentrés dans l'enclos 1001, mais les structures périphériques ont également été fouillées afin d'identifier d'éventuelles activités externes.

#### 3.4.1 À L'INTÉRIEUR DE L'ENCLOS 1002

*Cf. planche 149*

De plus, une attention particulière a été portée sur l'enclos 1002, au nord, afin d'identifier sa fonction. Seulement trois structures ont été identifiées à l'intérieur (ST 123, 124, 125). Elles sont toutefois peu caractéristiques.

ST 123 (cf. *Planche 150*) peut être un trou de poteau, de forme ovale, (0,60 x 0,96 m de diamètre). Elle est peu profonde (0,20 m) et comblée par un limon argileux beige-brun clair avec des inclusions de calcaire (US 123.02) et recouvert d'une argile brun foncé avec des inclusions de calcaire (US 123.03).

ST 124 (cf. *planches 150 et 151*) est une petite fosse au plan informe, son profil est en U, elle mesure 1,30 m de long pour 1 m de large et 0,40 m de profondeur. Un limon argileux gris clair avec des inclusions de substrat remanié (US 124.02) est surmonté d'une argile brun foncé avec des inclusions de calcaire et des poches de marne blanche (US 124.03).

ST 125 (cf. *planche 151*) peut être un trou de poteau, de forme ovale, (0,60 x 0,40 m de diamètre), de 0,52 m de profondeur avec un fond en cuvette. Le comblement est constitué d'un cailloutis

calcaire (US 125.03) recouvert de blocs mêlés d'argile brun foncé (US 125.02) puis d'un limon argileux brun (US 125.01) contenant de la terre cuite, du charbon et présentant des traces de calcaire brûlé (US 125.01).

En l'absence de mobilier et sans répartition particulière, il n'est pas possible de lier ces structures avec les fossés, d'assurer un lien chronologique ou d'apporter un argument quant à la fonction de ces fossés.

#### 3.4.2 LA ZONE SITUÉE ENTRE LES DEUX ENCLOS

*Cf. planches 152 et 153*

Les structures 103 et 127, fouillées à 50 %, sont situées entre les deux enclos. La première est une fosse ovale (0,34 x 0,84 m de diamètre) de 0,16 m de profondeur à profil en cuvette. Le comblement semble naturel et constitué d'argile de couleur brun-orangé à rougeâtre (US 103.01). La structure 127, de forme irrégulière, mesure 1,30 m de long, 0,34 m de large et 0,24 m de profondeur. Le comblement (US 127.02) est constitué d'un limon argileux brun foncé avec des inclusions de calcaire. La formation semble issue d'un enlèvement d'une diaclase ensuite comblée naturellement.

#### 3.4.3 LA PÉRIPHÉRIE DE L'ENCLOS 1001

*Cf. planches 154 et 155*

Plusieurs structures ont été découvertes à l'est du fossé 118 (enclos 1002 *cf. planche 156*). De forme irrégulière, avec un profil en cuvette, la structure 107 est une fosse mesurant 1,70 m de long, 1,24 m de large et 0,24 m de profondeur. Un limon argileux blanc-beige clair avec des inclusions calcaires (US 107.02) est recouvert par un limon argileux brun foncé avec des inclusions calcaires (US 107.03).

La structure 108 (*cf. planche 156*), fouillée à 50 %, de forme ovale, présente un profil en cuvette, elle mesure 2,80 m de long, 2,70 m de large et 0,42 m de profondeur. Le comblement est hétérogène, et inclut des poches de marne (108.03 et 108.04). Il s'agit d'un limon argileux brun foncé avec des inclusions de calcaire (US 108.02).

La structure 110 (*cf. planche 155*), circulaire (0,20 m de diamètre) et très arasé (5 cm de profondeur), n'a été fouillé qu'à 50 %. Il peut s'agir d'un trou de poteau comblé d'un limon argileux brun foncé avec des fragments de charbon.

Au sud de l'enclos, l'intégralité des structures a été fouillée afin d'exclure la possibilité d'une occupation externe. Les résultats sont peu probants.

Deux trous de poteau (ST 128 et 130, *cf. planches 157 et 158*) ont été découverts ; le premier, fouillé à 50 %, est circulaire avec un fond plat et des bords droits, il mesure 0,35 m de diamètre et 0,15 m de profondeur. Le comblement est constitué d'un limon argileux beige-brun clair avec des inclusions calcaires (US 128.02) et du substrat remanié. Il est recouvert d'une argile brun clair avec des inclusions de calcaire chauffé et de la céramique en surface (US 128.03).

Le second est ovale avec un profil en cuvette, il mesure 0,34 x 0,38 m de diamètre et 0,20 m de profondeur. Il est comblé (US 130.02) par un limon argileux beige clair avec des inclusions de

terre cuite et de charbon. Le comblement supérieur est un limon argileux brun foncé avec des inclusions de terre cuite et de charbon et de calcaire brûlé (US 130.03).

Plusieurs structures testées à 50 % (ST 131, 133, 135, 138, 139, 140, 141) sont probablement d'origine naturelle. ST 131 (cf. *planches 157 et 159*) se présente sous la forme d'une dépression ovale de 0,25 m de profondeur ayant piégé des charbons de bois et du calcaire brûlé. Le comblement est constitué de marne calcaire remaniée avec des charbons de bois et de l'argile rubéfiée (US 131.02). Il est possible qu'il ait été partiellement recreusé et comblé par un limon brun avec des inclusions de quelques charbons de bois et de nodules d'argile rubéfiée ainsi que de petites pierres calcaires rubéfiées (US 131.03).

ST 133 (cf. *planches 157, 159 et 160*) a une forme allongée, un fond plat et des bords droits, il mesure 1,70 m de long et 1 m de large pour 0,30 m de profondeur. Le comblement (US 133.02) ressemble beaucoup au substrat de marne calcaire avec quelques traces de charbons de bois épars. Le comblement supérieur correspond à un vestige de terre végétale (US 133.01).

ST 135 (cf. *planches 157 et 160*) a été fouillé à 100 %. C'est une dépression sub-circulaire à fond plat et bords évasés de 1 m de diamètre et 0,12 m de profondeur. Le comblement est un mélange de marne calcaire remaniée avec des inclusions marneuses et de gravillons calcaires chauffés (US 135.02) surmonté d'une argile brun foncé avec des inclusions de calcaire parfois chauffé (US 135.03).

ST 138 (cf. *planche 161*) est une dépression irrégulière avec un profil en U de 0,36 m de long, 0,34 m de large et 0,25 m de profondeur. Elle est comblée de marne remaniée et d'un mélange d'argile de couleur brune avec des graviers, de la terre cuite, des charbons et du brûlé (US 138.02). Le comblement supérieur est un mélange de terre végétale et de marne avec des inclusions brûlées (US 138.03).

ST 139 (cf. *planche 161*) est une dépression irrégulière avec un fond plat et des bords droits de 0,78 m de long, 0,52 m de large et 0,22 m de profondeur. Elle est comblée de marne calcaire (US 139.02) remaniée avec des éléments brûlés ou chauffés (calcaire, argile, charbon de bois). Le comblement supérieur (US 139.03) est un mélange de terre végétale et de marne calcaire avec inclusions d'éléments chauffés ou brûlés.

ST 140 (cf. *planche 162*) est une dépression irrégulière de 0,45 m de long et 0,10 m de profondeur comblée avec une matrice d'argile brun foncé, des fragments de charbon de bois et de calcaire brûlés (US 140.02).

ST 141 est une dépression comblée de poches brunes, argileuses et charbonneuses, avec inclusions d'argile rubéfiée et de nombreux charbons (US 141.02).

La fosse 142 (cf. *planches 162, 163 et 164*) est oblongue avec un profil irrégulier, elle mesure 4,20 m de long, 1,28 m de large, 0,30 m de profondeur. Elle a été fouillée à 50 % en quarts opposés. Elle est comblée d'un limon argileux brun foncé (US 142.02) avec quelques poches d'argile de couleur blanc-jaune. Il peut s'agir d'une fosse de plantation.

La fosse 134 (cf. *planches 164, 165*) est irrégulière, elle mesure 1,40 m de long, 0,80 m de large et 0,32 m de profondeur. De gros blocs calcaires en plaquettes dans une matrice argileuse brun foncé comblent cette structure (US 134.02 et 134.03).

ST 146 (cf. *planches 164, 166*) est une fosse quadrangulaire à parois verticales et fond plat de 1,20 m de large et 0,13 m de profondeur. Le plan a été en partie tronqué par le décapage à l'est. Le

comblement est constitué d'argile de couleur brun clair avec des inclusions de calcaire en petites dalles, et de très rares poches d'argile rubéfiée. Il peut s'agir d'une fosse de plantation.

Le fossé 198 (cf. *planches 167, 168 et 169*) a fait l'objet de trois sondages manuels avant d'être curé intégralement. Il mesure 7,50 m de long, 0,50 m de large et 0,06 m de profondeur. Le fond est plat, les parois verticales. Le comblement est un limon argileux brun à beige avec de rares gravillons calcaires (US 198.01, 198.03 et 198.05).

La fosse 201 (cf. *planches 167 et 169*) est ovale avec un profil en cuvette irrégulière, elle mesure 1,85 m de long, 0,64 m de large et 0,27 m de profondeur. La moitié sud-est a été fouillée lors du diagnostic (F18). Le comblement est un limon brun (US 201.01).

La structure 165 (cf. *planches 170 et 171*) au plan proche du cercle a un fond plat et des bords évasés, elle mesure 2,60 m de long et 1,80 m de large. La profondeur atteint 0,38 m. de prime abord, elle se confondait avec la structure 29 repérée lors du diagnostic. « Elle correspond à une grande fosse ovale de 430 cm par 200 cm reconnue dans la tranchée 6. Sa profondeur est de 40cm, son fond est plat, ses parois évasées. Son comblement est homogène sur toute sa hauteur, argilo-limoneux brun rouge avec d'assez nombreux blocs de calcaire pouvant avoir une taille supérieure à 20 cm. Elle n'a livré aucun mobilier »<sup>25</sup>. La partie est de la structure 165 avait été coupée lors du sondage réalisé lors du diagnostic dans la structure 29. De fait, celle-ci a été fouillée intégralement à cette occasion. Les deux fosses sont jointives, mais suite au diagnostic, la relation entre les deux structures n'est pas connue. Le comblement principal de la structure 165 est constitué de dalles calcaires et de calcaire marneux et de pierres brûlées. Les parois sont marquées par des éléments certainement liés à de l'effondrement : plaquettes calcaires avec inclusions de marne calcaire remaniée (US 165.02 au nord-est et US 165.03 au sud-ouest). Le comblement supérieur (US 165.04) est constitué d'argile brune mélangée de pierres calcaires avec quelques éléments chauffés et d'autres roulés. Cinq tessons découverts sont de facture protohistorique, neuf fragments d'amphores appartiennent à La Tène D. La fosse 165 se trouve être la seule structure contenant des amphores situées hors de l'enclos principal. Les tessons présentent des analogies avec ceux découverts à proximité, autour du bâtiment 1003. Cette structure est donc contemporaine de l'occupation principale, mais sa fonction n'est pas claire. Il pourrait s'agir d'une fosse d'extraction, mais son but n'est pas défini. De nombreux exemples de fosses d'extraction sont connus sur d'autres sites de la région : fosses polylobées du site des Teuilles en Vendée datées de La Tène D<sup>26</sup> ; grande fosse probablement destinée à l'extraction d'argile ou de marne à Angoulins. Cette dernière est de forme irrégulière. Son plus long côté mesure 9,7 m (axe sud-est - nord-ouest) et sa largeur maximale atteint 4,4 m<sup>27</sup>.

#### 3.4.4 LES ANOMALIES NATURELLES

À l'intérieur de l'enclos 1001, plusieurs anomalies bien nettes en surface ne présentent pas les caractéristiques des structures anthropiques après la fouille. ST 166 (cf. *planche 172*, fouillée à 50 %), de forme circulaire, mesure 0,60 m de diamètre et 0,10 m de profondeur. Le comblement est limono-argileux de couleur blanc-jaune, clair (US 166.01), résultant d'un colluvionnement dans une dépression naturelle. La dépression 168 (cf. *planche 172*) de forme trapézoïdale présente un profil irrégulier, elle mesure 0,62 m de long, 0,50 m de large et 0,20 m de profondeur. Elle est

25 VACHER ST. (2011), p. 39

26 MAGUER P. (2007), p. 60

27 MAGUER P. (2007), p. 61

recouverte d'une argile limoneuse brun clair qui peut être un mélange de terre végétale et de colluvions. La dépression 170 (cf. *planche 173*), très irrégulière, mesure 1,50 m de long, 0,40 m de large et 0,12 m de profondeur. Un tesson de céramique est apparu en surface ainsi qu'une pierre calcaire rubéfiée. Toutefois, aucun creusement n'est apparu à la fouille. La dépression 159 (cf. *planche 173*) très irrégulière, mesure 1,46 m de long, 0,48 m de large et 0,12 m de profondeur. Un tesson de céramique est apparu en surface avec une concentration de charbons de bois au centre ainsi que de nombreux fragments de torchis. Toutefois, aucun creusement n'est apparu à la fouille. Il peut s'agir d'une dépression naturelle qui a emprisonné des artefacts liés au bâtiment 1003.

À l'ouest du fossé 116 et de l'enclos 1001, plusieurs structures ont été identifiées et fouillées sans que les résultats soient probants. Cinq dépressions d'origine naturelle ont été testées à 50 % (ST 143, 144 - cf. *planche 175 - 145, 147, 148*). Trois sondages manuels ont été réalisés dans la structure 143 (cf. *planches 174 et 175*) qui s'apparentait à un petit enclos circulaire à moitié conservé et très arasé. Finalement, le profil est très irrégulier avec seulement une épaisseur de 7 cm conservée à l'ouest et de 34 cm à l'est. La longueur totale est de 3,20 m, la largeur de 0,32 m. Le comblement est constitué d'altérations du calcaire sous-jacent (calcaire marneux) : argile de couleur beige et fragments de calcaire avec quelques inclusions de calcaire chauffé et de micro-charbons ainsi que de la marne calcaire remaniée (US 143.02). Il s'agit très probablement d'un terrier.

#### 4 LES TRACES DE COMBUSTION

Huit traces de combustion ont été repérées lors du diagnostic, elles ne sont pas limitées à l'enclos. En raison de leur superficialité, elles n'ont pas pu être retrouvées lors du décapage. Six traces supplémentaires ont été identifiées lors de la fouille. Elles sont réparties sur quasiment toute l'emprise de fouille (cf. *planche 154*). Elles sont probablement liées à une phase de défrichage par le feu qui a pu avoir lieu à une époque indéterminée. Elles ne se présentent pas sous la même forme, certaines étant très superficielles, tandis que d'autres affectent le comblement de dépressions en profondeur.

Au sud de l'enclos, les anomalies 136 et 137 (cf. *planche 176*) ont été fouillées à 50 %, la fosse 136 est ovale (0,43 x 0,61 m) et mesure 0,25 m de profondeur. Le comblement est hétérogène, constitué d'argile beige clair avec des inclusions de calcaire fragmenté et brûlé, et des charbons (US 136.01 et 136.03).

La dépression 137 de forme irrégulière mesure 0,15 m de profondeur. Le comblement est constitué d'une argile brune avec des inclusions de charbon, de calcaire et de terre cuite (US 137.02).

À l'ouest du fossé 116, deux traces de combustion (ST 177 et 178) ont été repérées et fouillées à 100 %. La première (cf. *planche 177*), de forme oblongue mesure 1,50 m de long, 0,40 m de large et 0,20 m de profondeur. Il s'agit de pierres en place brûlées et recouvertes d'une marne calcaire et d'argile brun-rougeâtre.

La seconde (cf. *planche 178*) est ovale et mesure 0,90 m de long, 0,80 m de large et 0,07 m de profondeur. Le comblement est constitué de marne calcaire remaniée et d'argile brun-rougeâtre avec de nombreux calcaires brûlés et de l'argile compactée brûlée (petites boulettes). Les pierres calcaires du substrat diaclasé portent de nombreuses traces de chauffe, sur place : les dalles du substrat sont, pour quelques-unes, brûlées (chaleur forte) ou rougies.

À l'intérieur de l'enclos 1001, les traces de combustion 171 et 173 ont été nettoyées et relevées. La première mesure 0,80 m de long, 0,70 m de large et 0,06 m de profondeur. Sa forme est irrégulière, il s'agit d'un niveau argileux brun foncé (US 171.01) de terre rubéfiée avec des charbons posés sur du calcaire en place chauffé. Le second (cf. *planche 177*) est irrégulier, il s'agit d'un niveau d'argile brun foncé et de terre rubéfiée (US 173.01) posé sur du calcaire en place chauffé.

## 5 LES FOSSÉS BORDIERS DE PÉRIODE INDÉTERMINÉE

*Cf. planches 179 et 180*

Au nord de la parcelle, deux fossés longeant l'actuel chemin sur toute sa longueur avaient été repérés lors du diagnostic. Le décapage a permis de les relever sur toute leur extension dans l'emprise de fouille. Leur interprétation comme voirie ancienne après décapage et découverte de mobilier moderne dans la structure 105 a conduit à ne pas les fouiller exhaustivement et à utiliser cet espace comme stockage pour les terres issues du décapage.

ST 104 (cf. *planche 181*) au nord (F 37 et 46 du diagnostic) est similaire au fossé 100 auquel il est parallèle avec un écart d'environ 4,20 m. Son tracé est régulier avec des variations de profil, il a une ouverture d'environ 1,60 m, sa profondeur est de 0,54 m. Son profil est en U évasé<sup>28</sup>. Il a été fouillé au niveau de son intersection avec le fossé 105. Le comblement est un limon argileux beige foncé avec des inclusions calcaires (US 104.02).

ST 100 (cf. *planche 181*) au sud (F35 et 43 du diagnostic) d'axe est-ouest est parallèle au chemin actuel. Aucun mobilier n'avait été découvert lors du diagnostic. Il se prolonge en dehors de l'emprise de fouille jusqu'à la route à l'ouest, tout comme le fossé 104. Il recoupe nettement le fossé d'enclos 1002<sup>29</sup>. Son tracé est assez irrégulier, il a une ouverture comprise entre 1 m et 1,40 m, sa profondeur est de 0,80 m, son profil est en U évasé. Il a été uniquement fouillé au niveau de son intersection avec le fossé 105. Le comblement initial est un limon argileux blanc-beige (US 100.02) avec des inclusions calcaires. Il est surmonté d'un limon argileux brun clair avec des inclusions de plaquettes calcaires (US 100.03). Le comblement final est un limon argileux blanc clair (US 100.04).

En l'absence de mobilier, la datation est peu aisée. Ils sont postérieurs à l'enclos 1002 qui est recoupé, et leur tracé est cohérent avec le parcellaire actuel. Une attribution à une période récente est donc possible<sup>30</sup>. Le chemin actuel est déjà en place lors de l'exécution ducadastre napoléonien<sup>31</sup>.

Ces deux structures matérialisent la présence d'une ancienne voie bordée de fossés et qui, avant le début du XIX<sup>e</sup> siècle, se serait déplacée vers le nord.

Le fossé 105 (cf. *planche 182*) mesure 5,7 m de long, 0,95 m de large et 0,44 m de profondeur. Le comblement initial est une argile beige foncé (US 105.04) recouverte d'une argile beige foncé (US 105.03) avec des inclusions calcaires. Le comblement final est un limon argileux brun-beige clair avec des inclusions calcaires (US 105.02). Trois tessons de l'Époque moderne ont été découverts

28 VACHER ST. (2011), p. 42

29 VACHER ST. (2011), p. 42

30 VACHER ST. (2011), p. 58

31 CADASTRE NAPOLÉONIEN DE 1812 SECTION A3 DE SAINT-SAUVEUR – TROISIÈME DIVISION (COTE 3 P 5084/04 – 1812).

dans son comblement (US 105.04). Le recoupement de F104-F105 est lisible en fond de creusement.

L'aménagement du fossé 105 semble légèrement postérieur. Il a probablement fonctionné avec des structures 100 et 104. Il pourrait s'agir d'un drain entre ces deux fossés.

## 6 UNE CARRIÈRE

Partiellement reconnue lors du diagnostic (F42), une carrière d'extraction de calcaire a été complètement décapée lors de la fouille (ST 157). Elle mesure 15,7 m de long et 10,5 m de large. La tranchée de diagnostic a été vidée, mais elle n'a pas fait l'objet d'investigations supplémentaires. La profondeur maximum atteinte lors du diagnostic est d'environ 2,10m<sup>32</sup>. En l'absence de mobilier, elle n'est pas datée. Elle peut être liée à un aménagement à proximité immédiate, par exemple dans l'emprise de l'actuelle carrière, à une dizaine de mètres au nord, mais tout vestige a aujourd'hui disparu. Elle n'a de toute évidence aucune relation avec l'occupation protohistorique du site. Seul un clou en relativement bon état et une plaque en fer ont été découverts lors de la PMS. Aucun autre mobilier n'était visible en coupe ou en surface. Cette carrière, comme en a émis l'hypothèse St. Vacher, peut être liée à l'édification du tumulus des Moindreux situé à proximité. Elle n'a vraisemblablement aucun lien avec l'occupation de La Tène D, dans la mesure où le matériau extrait n'est pas mis en œuvre dans les établissements ruraux gaulois. Elle peut être liée à des constructions antiques ou plus récentes des environs qui n'ont pas été identifiées.

## 7 INTERPRÉTATION ET SYNTHÈSE CHRONOLOGIQUE

Trois phases d'occupation (cf. *planche 182bis*) ont été mises en évidence lors de la fouille du site de *Porte-Fâche*, la première correspondant à une fosse utilisée pour l'inhumation d'un adolescent au Bronze ancien. Un enclos circulaire malheureusement indatable représente certainement une occupation funéraire protohistorique. L'occupation principale est celle qui a motivé la prescription de cette fouille, elle intervient à La Tène D sous la forme d'un établissement rural.

Des traces d'occupation postérieures ou non datées sont visibles par des traces de combustion (vestiges de défrichement ?), des trous de poteau en-dehors de l'enclos, ou encore des fossés bordiers appartenant probablement à l'Époque moderne.

### 7.1 L'OCCUPATION DE LA TÈNE D

#### 7.1.1 ORGANISATION DE L'ESPACE

Les bâtiments présentent tous la même orientation (est-ouest), mais leur répartition ne semble pas revêtir de sens particulier. La répartition du mobilier (cf. études) et la présence de rejets domestiques en regard des grands bâtiments (cf. *planche 184*) permettent de penser qu'il s'agit de bâtiments à usage domestique. Dans ce cas, la seule structure de stockage serait le grenier 1007 au sud. Aucune autre structure ne pourrait correspondre à cette fonction, ce qui représente un volume de stockage assez faible pour cet établissement. Aucun silo n'a été identifié, ce qui semble cohérent avec les découvertes locales. Dans le sud du Bas-Poitou (Vendée et Deux-Sèvres), les fosses et

---

32 VACHER ST. (2011), p. 44

silos sont rares dans les fermes protohistoriques<sup>33</sup>. Au contraire, s'ils sont utilisés dès La Tène ancienne et absents des sites de La Tène moyenne et finale, la fouille de la ZAC des Ormeaux à Angoulins a livré quelques silos de La Tène finale<sup>34</sup>. Pour l'approvisionnement en eau, aucune source ne peut être mise en évidence, excepté les ressources naturellement présentes dans l'environnement immédiat.

### 7.1.2 LE RÔLE DES FOSSÉS

*Cf. planche 183*

L'occupation principale est délimitée par les fossés 117, 118 et 119 formant un U et enserrant tous les bâtiments. Ce U est ouvert à l'ouest, mais barré par le fossé 116-115, ménageant ainsi une entrée au nord et au sud (*cf. planche 183 en haut*). Ces entrées ne présentent aucun aménagement particulier. Le plan correspondant à un U fermé par un long fossé suffisamment éloigné pour ménager deux entrées au nord et au sud est atypique mais pas unique. Un exemple a été récemment mis au jour à Obernai<sup>35</sup> (Alsace). Cette ferme de La Tène finale présente un enclos fossoyé trapézoïdal en U, le quatrième étant fermé par un long fossé se poursuivant légèrement au sud et sur plusieurs dizaines de mètres au nord. Toutefois, l'une des ouvertures était surmontée d'un porche. Il semble que ce soit un habitat privilégié.

Lors d'une seconde étape, les fossés 117 et 115 sont réunis (*cf. planche 183 en bas*), la seule entrée restante étant alors au sud. D'autres fossés aux fonctions plus difficiles à déterminer sont adjoints à cet enclos principal. Ils ne contiennent que très peu de mobilier, contrairement aux quatre fossés enserrant l'habitat. Toutefois, ils semblent tous contemporains. Dans le cas des fossés les plus septentrionaux (102, 122), l'absence de structures internes et leur plan incomplet ne permettent pas de restituer leur fonction. Les fossés 115-116, qui ferment l'enclos du côté ouest, se poursuivent également au sud, de même que le fossé 121 à l'ouest. Étant donné le pendage de ces fossés (*cf. planche 183 en bas*), leur fonction peut être liée au drainage de la zone. Ces fossés peuvent également délimiter des parcelles ou des zones d'activités différentes. Ainsi, l'habitat d'Angoulins est constitué de quatre secteurs principaux à La Tène C2-D1<sup>36</sup>. Chaque secteur a des fonctions propres : une zone centrale à vocation domestique, deux zones destinées au stockage (silo et greniers) et, à l'extérieur de l'enclos, des fossés perpendiculaires délimitant des parcelles à vocation agricole (culture, stockage). D'autre part, sur ce dernier site, des limites parcellaires s'appuient directement sur l'enclos principal, accréditant l'idée d'une mise en place contemporaine ou tout au moins d'une relation entre les deux<sup>37</sup>. D'une manière générale, les fossés parcellaires ne sont pas systématiques, mais quand ils sont présents, ils sont toujours liés à l'enclos d'habitat<sup>38</sup>.

## 7.2 ENVIRONNEMENT IMMÉDIAT ET COMPARAISONS LOCALES

Les occupations protohistoriques de *Porte-Fâche* ne sont pas isolées ; déjà dans les années 1980, lors de la mise en place de la carrière, immédiatement à l'est de l'emprise de fouille, des vestiges

33 NILLESSE O. (2012), p. 273 ; MAGUER, LUSSON (2009), p. 432

34 MAGUER P. (2007), p. 49

35 FÉLIU C. (2014), p. 17-19

36 MAGUER P. (2007), p. 146

37 MAGUER P. (2007), p. 12

38 MAGUER P., LUSSON D. (2009), p. 441

avaient été mis au jour mais sans réel suivi archéologique. Des fragments de céramique, d'alliage cuivreux, ont été découverts lors du décapage ainsi que des fossés parallèles et un enclos circulaire<sup>39</sup>. Un fossé nord-sud au milieu de la parcelle peut correspondre au retour du fossé 102. Les fossés parallèles peuvent correspondre aux fossés bordiers du chemin et à la continuité du fossé 102 vers l'est. Il n'est pas possible de détailler plus amplement l'occupation existant sous la carrière et ses relations avec notre fouille. Le tumulus des Moindreux, situé immédiatement au nord de l'actuelle carrière, n'était pas isolé, La carte d'état-major montre que deux autres tumulus étaient encore conservés à la fin du XIX<sup>e</sup> s. (le toponyme étant alors « Les buttes des Moindreux »), à une centaine de mètres à l'ouest du tumulus actuel.

Des examens des images aériennes sur Google Earth<sup>40</sup> (cf. *planches 185 et 186*) ont permis de repérer une enceinte néolithique et un enclos protohistorique à proximité immédiate du site<sup>41</sup>. De nombreux fossés, souvent discontinus car difficilement détectables, sont repérables, ils peuvent correspondre à du parcellaire. Une enceinte néolithique, constituée de fossés concentriques, est située à moins de 2 km du tumulus des Moindreux. À moins de 4 km au nord-ouest de l'enclos circulaire fouillé par nos soins, plusieurs petits enclos sont visibles. Quatre enclos circulaires d'environ 10 m de diamètre et deux enclos quadrangulaires d'environ 15 et 25 m de côté sont visibles. À environ 800 m de cet ensemble, un enclos circulaire d'environ 15 m de diamètre et un enclos quadrangulaire d'environ 38 m de côté sont également repérables. À seulement 1 km de l'enclos principal fouillé, deux enclos fossoyés quadrangulaires accolés d'environ 44 et 74 m de côté ont été découverts. Ce plan est proche de celui de la ferme des Fontaines à Herblay (Val d'Oise) datée de la première moitié du I<sup>er</sup> s. avant notre ère. Le mobilier et l'organisation lient ce site à l'aristocratie locale. Le site est partitionné entre un enclos regroupant l'essentiel des vestiges et une partie annexe<sup>42</sup>. Il est également similaire à l'organisation de l'établissement rural du Grand Paisillier à Pouillé (Vendée). La partition entre habitat et activités de production y est moins nette et le site semble lié à une catégorie sociale moyenne. Ce site est occupé au II<sup>e</sup> s. avant notre ère<sup>43</sup>.

Les vestiges ainsi repérés n'ont, à notre connaissance, pas fait l'objet de prospections au sol pouvant dater ou confirmer les interprétations avancées.

Peu d'établissements ruraux ont été fouillés en Charente-Maritime, l'occupation du territoire est dominée par des sites liés à l'exploitation du sel et connus par des prospections<sup>44</sup>. Un habitat occupé de La Tène ancienne au début de La Tène finale<sup>45</sup> a été identifié à Angoulins « ZAC Les Ormeaux ». Des enclos fossoyés ont été fouillés à Mortantambe à Cabariot, ils sont attribués du II<sup>e</sup> siècle à la seconde moitié du I<sup>er</sup> siècle avant notre ère. Quelques sondages limités sur des établissements ruraux révèlent pourtant de nombreux sites : La Grande Prise à Annezay (La Tène A à La Tène D1), La Grande Pièce à La Vergne (La Tène finale), Le Prieuré à Breuillet (La Tène C-La Tène D2b)<sup>46</sup>. L'occupation est par ailleurs connue par la prospection aérienne (clichés de J. Dassié). Des diagnostics ont également révélé d'importantes occupations rurales. Un double enclos trapézoïdal de 4150 m<sup>2</sup> a été découvert à Andilly<sup>47</sup>, à proximité de la côte et est daté de La Tène C2/D1. Il est composé de deux fossés emboîtés avec un talus intermédiaire. Le grand fossé externe

---

39 MAURIN L. (1999), p. 282.

40 INFORMATION GEORGES DURAND

41 VACHER ST. (2012), p. 3

42 VALAIS A. (1994)

43 NILLESSE O. (2009), p. 72-74

44 LANDREAU G., ZÉLIE B. et al. (2009), p. 257

45 MAGUER P. (2007), p. 12

46 LANDREAU G., ZÉLIE B. et al. (2009), p. 260-262

47 VACHER ST. (2012B), p. 51-55

mesure 3 m de large pour une profondeur de 2 m. Quelques tessons d'amphore (Dressel 1) ont été découverts, ainsi qu'un vestige d'activité saunière. La consommation des ressources locales est attestée par la présence de palourdes, patelles, huîtres. Un parcellaire périphérique est possible, il est marqué par de petits fossés alignés sur ceux de l'enclos, avec peu de mobilier. Le diagnostic réalisé au lieu-dit « Le Grand Pied Lizet » à Longèves a mis au jour un enclos d'au moins 80 m de long, constitué d'un fossé de 5 m de large et 2,20 m de profondeur. Au moins deux fossés de partition sont présents ainsi qu'un parcellaire périphérique. Cet enclos est occupé de la fin de La Tène au Haut Empire<sup>48</sup>. Des fragments d'amphore (Dressel 1) ont été découverts, ainsi que de la céramique produite localement (argile marine issue des marais) et importée. Son statut semble privilégié comme l'atteste la présence d'un fragment de bracelet en verre translucide à décor de zigzag produit de LTC2 à LTC2/D1<sup>49</sup>. Un fragment identique a été découvert sur le site aristocratique des Genêts.

Le site de *Porte-Fâche* s'intègre donc dans un réseau préexistant de fermes sans qu'en l'état actuel il soit possible de hiérarchiser ces occupations, de préciser leurs relations ou de déterminer une spécialisation des activités au sein de ce territoire (excepté la production de sel sur la côte), la fonction des fermes n'étant pas uniquement agricole<sup>50</sup>. Des sites aristocratiques sont connus dans les régions voisines (Les Genêts à Fontenay-le-Comte en Vendée), mais les établissements de Charente-Maritime semblent appartenir à une catégorie plus modeste<sup>51</sup>. La question des variations du niveau marin nourrit les problématiques sur l'occupation du littoral. La remontée des eaux, ou transgression flandrienne<sup>52</sup>, a affecté le tracé du littoral aux périodes protohistoriques, les eaux marines pouvant pénétrer profondément dans les terres. Le niveau marin actuel a été atteint vers 200 avant notre ère et correspond aux limites maximales des marais actuels. Le littoral devait donc être différent à l'époque de l'occupation de Saint-Sauveur d'Aunis, le trait de côte s'avancant plus dans les terres. Ainsi, les marais actuels de l'Aunis devaient être parsemés d'îles<sup>53</sup>, mais déjà en cours de colmatage à la fin de l'âge du Fer<sup>54</sup>. Dans ces conditions, les ressources disponibles pour l'alimentation et l'exploitation artisanale étaient multiples. Toutefois, excepté la consommation de coquillages, aucun autre élément lié à l'utilisation des milieux marins n'a été mis en évidence sur le site.

### 7.3 UN SITE CULTUEL ?

À 20 km de *Porte-Fâche*, le site de Périgny, incomplètement reconnu, est occupé du Chalcolithique à la période antique<sup>55</sup>. Il semble être dédié à des fonctions cultuelles et funéraires tout au long de son occupation, sous diverses formes : enclos circulaires fossoyés à l'âge du Bronze ancien, enclos circulaire sur poteaux au Hallstatt, enclos trapézoïdal à La Tène finale (qui peu être dévoué à des fonctions cultuelles). Toutefois, trois bâtiments d'environ 8 m<sup>2</sup>, attribués à la Protohistoire, semblent correspondre à du stockage. Une même zone a pu accueillir, sur un laps de temps assez long, des pratiques identiques qui ont marqué le paysage ou la mémoire locale, les communautés voisines ayant tenu à utiliser le même site continuellement. Si la permanence

48 VACHER ST. (2012c), p. 57

49 VACHER ST. (2012c), p. 55

50 NILLESSE O. (2012), p. 273

51 MAGUER P. (2007), p. 149

52 MAGUER P. (2007), p. 126

53 MAGUER, LUSSON (2009), p. 425

54 LANDREAU G., ZÉLIE B. et al. (2009) p 249

55 VACHER ST. (2011), p. 26

d'occupations cultuelles et funéraires sur le site de Périgny peut être due à une coïncidence, la même configuration existant à *Porte-Fâche* est troublante...

Mobilier archéologique et études spécialisées

---



## **1 ANALYSE TECHNIQUE ET MORPHO-STYLISTIQUE DES VESTIGES CÉRAMIQUES DE L'ÂGE DU BRONZE ANCIEN DE LA STRUCTURE 114**

*PATRICIA BOUGEANT*

### **1.1 LE MOBILIER CÉRAMIQUE**

Plusieurs récipients ont été recueillis dans le comblement de la structure 114 où l'inhumation d'un sujet immature a été mise au jour.

Au total, 569 tessons ont été décomptés, répartis dans cinq unités stratigraphiques distinctes, pour un poids de 2,036 kg.

Le corpus a fait l'objet de remontages horizontaux mais aussi d'essais de remontages verticaux. L'US 114.02 a ainsi été mise en relation avec les US 114.06 et 114.07 ainsi que 114.04. Cette étape a été rendue difficile par la fragmentation importante de la céramique, mais aussi par le lessivage dont fait l'objet la partie du corpus issue notamment de l'US 114.02 qui constitue le bouchon terminal de la structure.

35 tessons présentent des éléments de forme et de décor (soit 14,2 % du corpus). Ces différents éléments permettent la restitution de 11 individus et de 2 objets en céramique. D'autres éléments caractéristiques ont été isolés. Il s'agit de 5 éléments de préhension ainsi que des éléments de décor.

Les profils et éléments individualisés ont fait l'objet d'une description la plus complète possible, portant sur la technologie (inclusions ou dégraissants, traitement de surface, montage, cuisson, etc.), la typologie de la forme et des éléments de préhension, la typométrie, le décor. Les profils reconstitués ont été restitués sous la forme de dessins. Le corpus, très homogène, a été comparé à d'autres ensembles connus.

### **1.2 PREMIÈRES APPROCHES SUR LA PRODUCTION CÉRAMIQUE : LA CHAÎNE OPÉRATOIRE**

#### **1.2.1 ORIGINE DE L'ARGILE**

Les observations effectuées sur la série résultent d'observations visuelles macroscopiques. Une analyse minéralogique et pétrographique sera nécessaire afin de compléter cette première approche, notamment pour connaître avec assurance les sources d'approvisionnement en matières premières.

Les céramiques de la structure ST 114 forment un ensemble aux caractéristiques pétrographiques identiques. Les huit céramiques contiennent toutes des inclusions de bioclastes, des grains de sable de nature et de colorations variées avec une dominante de quartz blanc et rosé ainsi que du

calcaire, du feldspath, des micro-paillettes de mica et enfin de la chamotte. Ce sont les proportions de ces constituants qui se retrouvent dans des quantités variables et permettent de distinguer plusieurs groupes parmi ces céramiques. Cinq groupes ont ainsi été identifiés.

- **Groupe 1** : le premier groupe correspond à des céramiques où prédominent les débris coquilliers. Ils sont présents en quantités importantes. Les débris sont grossiers. Il s'agit pour certains de fragments de valves dont on devine même les stries sur les plus grands fragments visibles (jusqu'à 0,6 centimètre). Il pourrait s'agir de scrobiculaires. Les inclusions de calcaire dominant également au sein des argiles utilisées pour ces céramiques. Les fragments sont relativement denses, arrondis, et aux dimensions variables mais parfois grossières (jusqu'à 0,7 centimètre). Ces derniers pourraient être une composante naturelle des argiles utilisées pour façonner ces céramiques.

Des grains de diverses natures et couleurs variées comptent aussi parmi les inclusions visibles. Il s'agit notamment de quartz blanc et quelques fragments plus rares, de couleur rosée. Ils ont une forme anguleuse et sont de taille réduite. Des micro-paillettes de mica font partie intégrante des inclusions reconnues par ailleurs au sein de ce groupe. La présence rare de chamotte est également à noter. Les pâtes rencontrées sur ces vases sont relativement poreuses à très poreuses.

Les céramiques concernées par ce groupe sont au nombre de six. Ce premier groupe pourrait correspondre aux formations marneuses. Ces formations sont localisées directement sur le site.

- **Groupe 2** : ce groupe est représenté par 4 récipients. Il s'agit de vase à dégraissant siliceux. La majorité de ces vases ont la particularité d'avoir une pâte noire et des parois relativement fines. Les grains de couleur blanche dominant l'ensemble des inclusions. Ce sont principalement des grains de taille très réduite. Quelques grains plus gros sont visibles (jusqu'à 2 mm). Ils ont une forme subanguleuse à anguleuse. Les débris coquilliers semblent présents dans des quantités bien moindres que dans le premier groupe. La taille de ces débris tranche également avec celle du groupe précédent. Les fragments de bioclastes sont de petite taille. Le calcaire et le mica sont également contenus dans ces pâtes. La présence de chamotte n'y a été décelée que par de rares grains. La porosité de la pâte est très faible.

- **Groupe 3** : le vase à quartz, calcaire, chamotte et fragments charbonneux et/ou organiques contient des inclusions à dominante quartz. Celles-ci sont majoritaires dans cette céramique. Elles sont de taille réduite avec toujours quelques exemplaires plus grossiers. Le calcaire est relativement dense. Les grains sont grossiers et arrondis. La pâte est l'une des plus chamottées parmi ces groupes. Les débris coquilliers sont présents mais de façon plus discrète, tant en taille qu'en quantité. La spécificité de cet ensemble réside dans la présence d'inclusions opaques de nature charbonneuse ou fibre de végétaux. La porosité de la pâte est moyenne. Ce groupe concerne 2 récipients.

- **Groupe 4** : les inclusions de sable et de calcaire dominant. À la différence du groupe précédent, les éléments organiques sont absents. Les grains siliceux sont de couleur blanche à rosée avec quelques grains de couleur bordeaux. Les inclusions sont de taille relativement réduite avec toujours quelques exemplaires plus grossiers. Les grains de sable sont de forme subanguleuse à anguleuse. Le calcaire est relativement dense, avec des grains grossiers et arrondis. Les débris coquilliers sont présents mais de façon plus discrète, tant en taille qu'en quantité. La présence de chamotte est également à noter. La porosité de la pâte est élevée. Ce groupe concerne 2 récipients.

- **Groupe 5** : un groupe s'individualise nettement de l'ensemble étudié. Il correspond à deux récipients. Sa particularité tient à la densité des différents grains présents dans la pâte et à leur calibration. Les plus nombreux sont les grains de quartz blancs. De taille réduite, ils ont une forme subanguleuse. Des grains de quartz rosés sont également présents mais dans des proportions moindres. Des grains de couleur bordeaux à légèrement noirâtre rentrent ici également largement dans la composition de l'argile. Ces grains colorés semblent correspondre à des micro-fragments de foraminifères. Il s'agit de gastéropodes retrouvés parfois entiers ou légèrement fragmentés sur certains tessons se rapportant au vase de ce même groupe.

Les inclusions reconnues par ailleurs sur les autres groupes sont ici également présentes. La céramique contient des débris coquilliers en nombre et en taille plus restreints. Le calcaire est rare et les grains rencontrés arrondis. La porosité de la pâte est moyenne.

Cette première approche permet de mettre en évidence l'homogénéité des terres utilisées pour la confection de ces céramiques. Le corpus s'individualise nettement par ses caractères pétrographiques, en particulier les inclusions de bioclastes. Il est probable que ces débris soient pour la plupart fossiles et contenus naturellement dans des terres comme la marne ou encore les argiles issues de la décalcification du calcaire. Ce sont ces deux types d'argile qui sont d'ailleurs disponibles soit directement sur le site, soit dans l'environnement immédiat du site de *Porte-Fâche*.

L'approvisionnement en argile pour la confection de la céramique de la structure 114 pourrait donc être d'origine locale. Pour autant, la variabilité dans les proportions, de même que le calibrage des débris de coquilles présentes dans la pâte de certaines de ces céramiques, ne manque pas d'interpeller. De la présence très discrète de ces inclusions rentrant dans la confection de quelques pâtes, la majorité des céramiques offrent des débris relativement denses et grossiers. Par ailleurs, certains fragments de valves de mollusques ne paraissent pas tous fossilisés. Ces différents éléments pourraient plaider en faveur d'un rajout intentionnel de ces coquilles dans la pâte. Ces remarques valent également pour le dégraissant siliceux.

Cette hypothèse n'exclut pas pour autant la variabilité des sources d'approvisionnement et le mélange de différentes argiles pour la confection de certaines de ces céramiques.

### 1.2.2 TRAITEMENT DES SURFACES

La plupart des vases étudiés présentent une surface extérieure peu régulière voire très irrégulière. Plusieurs récipients et autres objets en céramique présentent cependant une surface extérieure plus soignée.

Les céramiques les plus grossières sont aussi celles qui portent les décors (cf. les décors de pastillage et autres décors plastiques). Ces céramiques sont majoritairement à parois irrégulières. Cette irrégularité relève donc plus d'un aspect recherché dans le cadre d'une technique décorative que d'un manque d'investissement technique.

À l'inverse, les vases les plus fins ne portent pas de décors. Ce sont pour ces vases cependant que le soin apporté à la finition est la plus importante. Ces vases possèdent en effet des parois régulières où le dégraissant est peu ou non visible. L'état de conservation des surfaces ne laisse pas

vraiment entrevoir l'aspect que pouvaient recouvrir ces céramiques plus fines. Ces céramiques possèdent cependant un relief externe pratiquement toujours lisse. Peu de stigmates permettent encore de caractériser la finition des surfaces en raison de leur état de conservation. L'ensemble des surfaces de ces céramiques fines sont devenu mates là où celles-ci devaient être luisantes. Seul le rabotage des inclusions et la discrétion de celles-ci en surface peuvent encore témoigner du soin apporté à cette étape de la chaîne opératoire.

### 1.2.3 UN VASE À ENGOBE ROUGE ?

L'une des originalités du corpus tient également dans la présence d'une céramique « peinte ». Les surfaces du récipient sont lessivées mais elles pourraient avoir présenté des surfaces engobées. Cette tradition technique que l'on retrouve dans les productions céramiques régionales dès le Néolithique final a été récemment mise en évidence sur le site de l'Écuissière à Dolus d'Oléron en Charente-Maritime<sup>56</sup>. Ce site est rattaché au début de l'âge du Bronze ancien. Des analyses chimiques pourraient permettre de confirmer l'utilisation de l'engobe rouge sur ce site, et témoigneraient de la perdurance de cette technique jusqu'à la fin du Bronze ancien.

### 1.2.4 COLORATIONS ET ATMOSPHÈRES DE CUISSON

Les vases présentent deux grandes catégories de couleurs.

La première catégorie regroupe les vases partiellement ou totalement oxydés lors du refroidissement. Les couleurs sont rougeâtres, orangées, ou brun-orangé mais aussi brun-jaunâtre. Ces vases correspondent aux groupes où dominent les argiles à débris importants de bioclastes. Ces vases dominent le corpus.

La deuxième catégorie regroupe les vases de couleur brun-beige et noire. Elle correspond à une cuisson et au refroidissement en atmosphère réductrice. Ce sont essentiellement les vases à parois fines qui présentent ces caractéristiques.

### 1.2.5 LES MODES DE MONTAGE

Parmi les modes de montage rencontrés sur la série étudiée, les quelques cassures rectilignes subhorizontales semblent témoigner de l'utilisation de colombins. Malheureusement, le corpus est très fragmenté et il est difficile d'apprécier dans quelles proportions cette technique peut être représentée.

Au moins une autre technique a été identifiée sur les céramiques. Il s'agit de la technique de montage dans la masse.

La technique du collage a été reconnue pour le montage de certains éléments de décors comme les cordons ou encore pour certains organes de préhension comme les languettes ou les boutons.

---

<sup>56</sup> ARD V. (2012)

## 1.3 RÉPARTITION DU MATÉRIEL AU SEIN DES COMBLEMENTS

### 1.3.1 DESCRIPTION

Dans le cas présent, nous ne sommes pas en présence de simples migrations verticales au sein des comblements. Ces migrations existent au sein des comblements inférieurs (US 114.07 et 114.04 et 114.09). Les tessons de céramiques recueillis au fil de ces différents comblements y sont, en effet, en nombre réduit. Ce nombre décroît de façon significative depuis le sommet vers le fond de la structure. Les migrations verticales de ce matériel archéologique se sont d'ailleurs trouvées facilitées par la nature des comblements rencontrés au sein de cette structure. Les dalles et blocs calcaires enchevêtrés présentent des différences de modules. Le sédiment interstitiel y est rare. Tous ces éléments concourent effectivement à ménager des vides entre les blocs et facilitent la percolation mais aussi l'instabilité.

Les quelques tessons des remplissages inférieurs dont on suit le parcours, sans trop de difficultés, tranchent radicalement avec les 346 tessons (pour un poids de 1,114 kg) retrouvés dans l'US 114.02 et les 202 tessons retrouvés dans l'US 114.06 (pour un poids de 845 g). L'idée de simples migrations est exclue dans le cas présent dans la mesure où entre les deux principales US concernées par ce matériel archéologique, prend place l'US 114.03 où aucun tesson n'a été décelé. Ce comblement est constitué de dalles calcaires anguleuses mélangées à des fragments de calcaire roulés, dans une matrice limono-argileuse de couleur brun foncé.

La fragmentation reconnue sur les céramiques de l'US sommitale est plus importante que dans les US sous-jacentes. Les surfaces des céramiques sont également bien plus endommagées. Les surfaces des récipients les plus poreux sont totalement lessivées. Les fragments d'un même vase, mais issus des US sous-jacentes, ne présentent pas le même état de surface. Ni les parois, ni les tranches ne présentent d'usure aussi prononcée que dans l'US sommitale.

### 1.3.2 ESSAI DE RESTITUTION

Les céramiques devaient initialement résider en surface, peut-être au bord de la structure. Elles ont pu être déposées soit au moment où l'US 114.06 prend place, soit peu de temps avant.

Ce remplissage devait initialement combler l'intégralité du sommet de la structure. Ce n'est qu'au fil du temps et des affaissements que de nouveaux espaces vides se créent au sommet de la structure. Ils seront partiellement comblés par un sédiment issu à la fois de l'altération de la structure, (dalles anguleuses) mais aussi, plus vraisemblablement intrusif, caractérisé par des fragments décimétriques de calcaires émoussés (US 114.03). Le comblement final US 114.02 pourrait être lié à l'érosion des sols environnants. Les derniers fragments de céramiques encore présents aux abords de l'excavation sont précipités à l'intérieur et scellent la fosse de façon définitive.

L'idée selon laquelle un aménagement particulier (tertre, talus, tumulus, coffrage, etc.) a pu protéger la fosse n'est pas exclue. Au décapage, aucun vestige de ces aménagements éventuels n'a été décelé.

#### 1.4 INVENTAIRE ET DESCRIPTION DES VASES INDIVIDUALISÉS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES

ST 114, CER 1131, US 114.02

Céramique constituée d'au moins 5 fragments (CER 1130 à 1133 et 1137) portant des éléments parlants et se rapportant à la panse et au fond d'un vase de stockage (cf. *planche 189*, n°1). Le récipient porte un décor constitué d'un cordon en relief orné de digitations avec indication de l'ongle. La pâte, du groupe 1, est de couleur brun-orangé à rougeâtre en surface. La pâte est très poreuse. Elle présente une légère calcification en surface, donnant un aspect brunâtre et un peu sali. Les parois sont épaisses de 1,10 cm (1,8 cm au niveau du cordon).

Ce fragment de cordon issu de l'US 114.02 s'apparente à deux autres fragments qui pourraient se rapporter à ce même vase de stockage. Ils correspondent aux deux fragments qui suivent dans cette description.

ST 114, CER 1132, US 114.02

Fragment se rapportant à la panse du vase de stockage n° 1 (cf. *planche 189*). Fragment de décor portant un cordon digité (cf. *planche 189*, n° 2). La pâte, du groupe 1, est de couleur brun-beige en surface, noire en épaisseur. La paroi est épaisse de 1,70 cm au niveau du cordon.

ST 114, CER 1133, US 114.02

Fragment appartenant à la panse d'un vase de stockage n°1 (cf. *planche 189*). Le fragment porte au décor constitué d'un cordon orné d'une digitation (cf. *planche 189*, n° 3). La pâte, du groupe 1, est de couleur brun-beige. La pâte est de type 1.

Des fragments pouvant se rapporter à ce même récipient ont également été mis en évidence dans l'US 114,06. Ils correspondent à un décor de pastillage et au fond du vase.

ST 114, CER 1137, US 114.06

Fragment de panse se rapportant probablement au vase de stockage n°1 (cf. *planche 189*). Le fragment porte un décor de pastillage constitué de deux petites protubérances allongées. La pâte, du groupe 1, est de couleur brune et très légèrement orangée encore très localement, surface extérieure. La surface intérieure est totalement lessivée. L'épaisseur des parois est de 0,88 cm.

ST 114, CER 1130, US 114.06

Fragment de fond plat appartenant probablement au vase de stockage n° 1 (cf. *planche 189*). Le profil de ce fond est déversé. La pâte, du groupe 1, est de couleur orangée à brunâtre, surface extérieure, noire, surface intérieure ainsi qu'en épaisseur. Les parois sont épaisses de 1,24 cm.

Dans le comblement supérieur (US 114.02) en plus de ces éléments individualisés, quelques éléments de taille plus réduite ont été identifiés. Leur dimension n'a pas permis leur restitution graphique. Il s'agit de trois tessons pouvant se rapporter au vase à pastillage et cordon digité. Ces trois tessons portent des perforations qui pourraient être vues au premier abord comme des trous de réparation, mais ceux-là ne sont pas entièrement évidés. Il faudrait alors les voir comme des trous

de réparation avortée, mais il pourrait tout aussi bien s'agir d'éléments de décor.

Sur le tesson le plus représentatif, le trou est réalisé dans la pâte molle de façon oblique. Le diamètre du trou est 0,56 à 0,75 cm (épaisseur du fragment : 1,34 cm). La pâte appartient au groupe 1. Elle est de couleur brun clair à orangée en surface, noire en épaisseur.

D'autres trous de taille plus réduite et non entièrement évidés ont été recensés sur deux autres fragments. Le caractère intentionnel de la réalisation de ces trous est, sur ces indices plus ténus, plus discutable.

Dans ce même lot, un fragment d'anse de type languette, témoin de la technique du collage d'un moyen de préhension, a été identifié. La pâte est de couleur brun clair, noire en épaisseur. Le dégraissant n'est pas visible. Il se rapporte probablement à l'un des vases individualisés par ailleurs.

Trois fragments de taille réduite se rapportent aux fonds de plusieurs récipients déjà individualisés ou à d'autres récipients. Les surfaces extérieures sont altérées. Les surfaces intérieures sont de couleur brun-beige clair. Le dégraissant coquillier est visible en surface et en épaisseur.

Dans cette même unité stratigraphique (US 114.02), plusieurs céramiques ont été individualisées par un seul fragment. Elles se rapportent à la lèvre d'au moins 3 voire 4 récipients dont l'intégralité de la forme ne peut être appréhendée. Il s'agit pour trois des fragments, de récipients à parois fines (cf. *planche 187*, n° 3, 4 et 6). Deux fragments appartiennent au fond d'un récipient ne pouvant être restitué.

ST 114, CER 1159, US 114.02

Un fragment appartient au bord d'un récipient à lèvre amincie et au profil légèrement éversé (cf. *planche 187*, n° 3). La pâte, du groupe 5, est de couleur orangé-rougeâtre surface extérieure, brun surface intérieure, et noire en épaisseur. Il pourrait s'agir d'une céramique peinte.

ST 114, CER 1161, US 114.02

Un fragment se rapporte au bord d'un récipient à lèvre amincie, et au profil légèrement éversé (cf. *planche 187*, n° 4). Le bord est cassé. La pâte, du groupe 4, est de couleur brun-rougeâtre, surface extérieure, brun surface intérieure, et noire en épaisseur.

ST 114, CER 1142, US 114.02

Fragment se rapportant au bord d'un récipient de type bol ou apparenté dont l'intégralité de la forme ne peut être appréhendée (cf. *planche 187*, n° 6). La lèvre est arrondie voire légèrement amincie. La pâte, du groupe 4, est de couleur orangée, surface extérieure, et noire surface intérieure ainsi qu'en épaisseur. La surface interne est mal conservée. La paroi est épaisse de : 0,74 cm.

ST 114, CER 1160, US 114.02

Fragment de bord appartenant à une céramique plutôt grossière (cf. *planche 187*, n° 5). Le récipient possède un bord à lèvre arrondie et à paroi subverticale s'épaississant vers la panse, jusqu'à 0,97 cm. Le récipient présente un léger ressaut interne de la pâte à l'amorce de la lèvre, uniquement à l'intérieur. La pâte, du groupe 1, est de couleur brune en surface, noire en épaisseur.

ST 114, CER 1162, et CER 1163, US 114.02

Fragments se rapportant aux fonds plats de récipients dont la forme ne peut être appréhendée (cf. *planche 187*, n° 7 et 8). La pâte, du groupe 3, est de couleur brun-rougeâtre surface extérieure,

brun-noir à l'intérieur, et noire en épaisseur.

ST 114, CER 1157, US 114.06

Un fragment appartient au bord légèrement rentrant, à lèvre arrondie, d'un récipient dont l'intégralité de la forme ne peut être restituée (cf. *planche 187*, n° 1). Le fragment présente un point d'inflexion à l'amorce de la panse. Par analogie avec les formes connues pour ces périodes, il pourrait s'agir d'un gobelet, voire d'un pichet. La pâte, du groupe 5, est de couleur brun clair à rougeâtre surface extérieure, brun-noir à l'intérieur, et noire en épaisseur. La pâte est poreuse. Les parois mesurent 1,05 cm d'épaisseur. 4 fragments de ce même récipient sont issus de l'US 114.02. 9 autres fragments proviennent de ce même comblement 114.06.

ST 114, CER 1134, US 114.06

Un fragment se rapportant à un vase à fond plat et au profil rectiligne présente des caractéristiques communes avec le récipient précédent. Il pourrait s'agir d'un fond se rapportant à ce même récipient. Il a été restitué graphiquement dans le prolongement du bord (cf. *planche 187*, n° 2).

ST 114, CER 1139, US 114.06

Fragments appartenant au fond arrondi d'un récipient restitué à partir de deux fragments remontés (cf. *planche 190*, n° 2). Par analogie avec les formes connues pour ces périodes, il pourrait s'agir d'une tasse, voire d'un bol ou d'une petite écuelle. Le récipient dispose d'une languette de préhension horizontale présentant un léger galbe.

La pâte, du groupe 2, est de couleur brun foncé, surface extérieure, et noire, surface intérieure, ainsi qu'en épaisseur.

ST 114, CER 1140, US 114.06

Deux fragments remontés appartiennent au col d'une céramique fine (cf. *planche 190*, n° 1). Le bord est déversé à lèvre arrondie. Il pourrait s'agir de la partie supérieure du récipient précédent, CER 1139 (cf. *planche 190*, n° 2), voire d'un autre récipient. La pâte, du groupe 2, est de couleur brune, surface extérieure, et noire surface intérieure. L'épaisseur des parois est de 0,43 à 0,48 cm. Trois fragments supplémentaires mis au jour dans cette même US pourraient appartenir à cette céramique fine (CER 1141).

ST 114, CER 1138, US 114.06

Deux fragments de taille réduite portent des caractères discriminants. Ils n'ont pas fait l'objet de restitution graphique du fait de leurs dimensions.

Il s'agit d'un fragment de languette ou de petit bouton en relief se rapportant probablement à l'un des vases individualisés au sein des comblements. La pâte, mal conservée, est de couleur orangée en surface, noire en épaisseur. Ce moyen de préhension était vraisemblablement collé sur la panse du vase.

L'autre fragment se rapporte au bord d'un récipient dont l'intégralité de la forme ne peut être restituée. La lèvre ourlée est très endommagée. La pâte, du groupe 1, est de couleur brun-orangé en surface ainsi qu'en épaisseur. L'épaisseur de la paroi est de 1,03 cm.

ST 114, CER 1146, US 114.02

Deux fragments se rapportent au bord d'un récipient de type bol ou apparenté dont l'intégralité de la forme ne peut être restituée avec certitude (cf. *planche 190*, n° 3 et 4). Ces deux fragments pourraient appartenir à un seul et même vase. Il s'agit de bords droits à lèvres arrondies. L'un des fragments est muni d'une languette de préhension partiellement conservée tandis que sur l'autre fragment, seule est préservée la zone d'arrachement du moyen de préhension. Les deux fragments

ne remontaient pas ensemble. La pâte, du groupe 2, est de couleur brun-orangé, surface extérieure, et noire à l'intérieur ainsi qu'en épaisseur. La pâte est légèrement poreuse.

ST 114, CER 1145, US 114.06

Dix fragments se rapportent à un pichet muni d'au moins une anse (cf. *planche 190*, n° 5). La partie supérieure est reconstituée à partir de plusieurs fragments de bord légèrement déversé à lèvre ourlée. Le col est court et sinueux. L'inflexion entre le col et la panse est marquée par une carène. L'anse est cassée et ne laisse pas appréhender à quel type elle appartenait. Par analogie avec les formes connues par ailleurs pour ces périodes, il pourrait s'agir d'une anse en boudin. La reconstitution rend compte d'une unique anse pour ce récipient. La partie inférieure du vase est partiellement conservée. Le fond plat présente un profil rectiligne. La pâte, du groupe 2, est de couleur brun foncé à noirâtre, noirâtre en surface intérieure, et noire en épaisseur. La pâte, bien cuite, est légèrement poreuse.

ST 114, CER 1143, US 114.02

Huit fragments se rapportent à ce vase individualisé par sa pâte qui tranche nettement avec le reste du corpus (cf. *planche 189*, n° 4). Parmi ces fragments qui appartiennent essentiellement à la panse du récipient, un fragment se rapporte au bord éversé à lèvre aplatie et épaissie. Un autre fragment appartient au fond légèrement débordant et au profil déversé de ce même récipient. La pâte, du groupe 2, est de couleur rougeâtre en surface, noire en épaisseur (engobe rouge ?). La pâte est bien cuite. Le dégraissant est peu visible. Les épaisseurs des parois varient de 0,58 cm à 0,96 cm. La restitution proposée montre un vase de type gobelet.

ST 114, CER 1144, US 114.06

Deux fragments de panse remontés pourraient appartenir à ce même récipient (cf. *planche 189*, n° 4). Ils proviennent du comblement sous-jacent.

La mise en relation de ces différents fragments permet de proposer une restitution d'un profil archéologiquement complet.

ST 114, CER 1150, US 114.06

6 fragments remontés, et 8 non remontés, se rapportent à la partie supérieure d'un vase au bord droit, légèrement rentrant à lèvre arrondie et épaissie d'un récipient dont l'intégralité de la forme ne peut être restituée (cf. *planche 188*, n° 3). Tous ont été mis au jour dans l'US 114.06. Il rappelle par sa forme les céramiques tronconiques à fond plat. La pâte, du groupe 1, est vacuolée en surface. Elle est de couleur brun-noirâtre surface extérieure, noire à l'intérieur, grisâtre à noirâtre en épaisseur. L'épaisseur des parois varie de 1,32 cm au niveau de la lèvre, à 0,97 cm au niveau de la panse, sur le fragment le plus long. Dans cette partie du vase, la panse semble présenter un léger amincissement de la paroi. Un fragment de bord appartenant au bord de ce même récipient a été mis au jour dans l'US 114.02.

ST 114, CER 1154, US 114.02

23 fragments se rapportent à un vase en forme de tonnelet. 6 fragments ont fait l'objet d'un remontage et correspondent à la partie supérieure du récipient (cf. *planche 188*, n° 1). Il s'agit d'un vase au profil continu, à bord droit et lèvre arrondie légèrement rentrante. Il est muni d'une anse en boudin cassé. La pâte, du groupe 1, est de couleur beige à brunâtre avec reflets orangés et plus rarement grisâtres en surface extérieure. La pâte est de couleur noire en surface intérieure ainsi qu'en épaisseur. Les surfaces sont irrégulières et le dégraissant coquillier est visible en surface. La pâte est poreuse. L'épaisseur des parois oscille de 0,81 cm à 0,91 cm.

ST 114, CER 1151, US 114.02

4 fragments de fond plat dont un seul a été figuré (cf. *planche 188*, n° 2) ont été mis en évidence dans l'US 114.02. Ces fragments présentent des caractéristiques communes avec le vase en tonnelet. Il pourrait s'agir de fragments du fond appartenant à ce même récipient. Ce fond plat présente un profil déversé. La pâte, du groupe 1, est de couleur brunâtre à marron en surface. Elle présente des reflets orangés. La pâte est de couleur noire en surface intérieure ainsi qu'en épaisseur. L'épaisseur des parois est de 0,76 cm.

ST 114, CER 1153, US 114.06

8 fragments supplémentaires présentant des caractéristiques communes avec ce vase en tonnelet ont été mis au jour dans l'US 114.06 (non figurés).

### **Un objet en céramique : une cuiller**

ST 114, CER 1148, US 114.06

Quatre fragments remontés appartiennent à une cuiller partiellement conservée (cf. *planche 189*, n° 10). Trois autres fragments provenant de ce même comblement ont été isolés et pourraient appartenir à cette même cuiller, voire à un autre exemplaire. Ces derniers n'ont pu être remontés.

Le manche de cuiller est complet et présente une section ovalaire. Le cuilleron est en revanche incomplet, mais laisse entrevoir un profil galbé. La pâte est de couleur brun-orangé à rougeâtre en surface, noire en épaisseur. Cet élément est façonné dans une pâte à dégraissant fin (coquillier et siliceux). La pâte est poreuse. L'épaisseur des parois est de 0,76 cm.

ST 114, CER 1147, US 114.02

Deux fragments se rapportent vraisemblablement à une autre cuiller (non figurés). Ces deux fragments appartiennent au bord du cuilleron. Celui-ci a été grossièrement modelé afin d'obtenir un rebord déversé à lèvre amincie. Le profil de ces fragments est plat. Par cet aspect, il ne s'apparente pas à l'exemplaire précédent. La pâte est de couleur brun-orangé à rougeâtre en surface, noire en épaisseur. Le dégraissant est comparable à celui du précédent exemplaire. La pâte est poreuse. L'épaisseur des parois est de 0,60 cm.

## **1.5 SYNTHÈSES CULTURELLES**

La majorité des formes reconnues au sein de la structure ST 114 renvoie à la fin de l'âge du Bronze ancien. Ces céramiques présentent des caractéristiques communes aux assemblages de l'âge du Bronze ancien, mais aussi du Bronze moyen du Centre-Ouest. Quelques récipients, par leur typologie, annoncent en effet déjà le Bronze moyen.

Le vase en tonnelet, la jarre à cordon disposant de décors essentiellement plastiques, en particulier des pastillages, les décors de cordons digités, les bords à lèvres épaissies, aplaties, ou encore ourlées, les fonds débordants sont autant d'éléments de comparaison qui renvoient aux séries disponibles dans la région pour le Bronze ancien. Ces céramiques d'accompagnement sont nombreuses dans les contextes d'habitat mais aussi funéraires. Le site d'habitat d'Oulmes au lieu-dit *Le Chiron-Bordeaux*, localisé en bordure du Marais poitevin dans un environnement géographique voisin, a livré une petite série très intéressante qui permet de nombreux points de

comparaison avec nos vases. Les vases à épaulements soulignés soit par un bouton, soit par un cordon digité y sont majoritaires, tandis que les formes carénées et tronconiques sont présentes. Les décors plastiques y prédominent. Des vases identiques ont été mis en évidence sur le site de *La Palud* à Saint-Léger (Charente-Maritime) permettant également des points de comparaison non négligeables.

Dans les contextes funéraires, ces vases sont également bien représentés. C'est le cas sur le site de *La Vaurie* à Périgny en Charente-Maritime<sup>57</sup>.

Quelques récipients, par leur typologie, annoncent cependant déjà le Bronze moyen. La cruche à épaulement, munie d'au moins une anse ainsi que la tasse à fond arrondi, ou encore le vase tronconique, rappellent la culture des Duffaits<sup>58</sup>. Pour cette période, les sites funéraires du Centre-Ouest sont à rechercher notamment du côté de la Charente à la grotte des Perrats à Agris ou encore aux grottes du Quéroy à Chazelles en Charente<sup>59</sup>.

## 1.6 CONCLUSIONS

La céramique de la structure 114 livre une série céramique très homogène dont les formes sont bien connues sur les sites du Bronze ancien régionaux mais aussi du début du Bronze moyen.

La structure 114 atteste de la fréquentation du site de *Porte-Fâche* à des fins funéraires durant cette période. Plusieurs datations radiocarbone par AMS ont été effectuées sur os humains provenant de cette sépulture. La plus sûre d'entre elles, effectuée sur une dent, donne en datation calibrée de 1814 +/-57 (calBC). Une seconde, réalisée sur des fragments de côtes, donne la datation calibrée suivante de 1729 +/- 64 (calBC). Ces datations couvrent la fin de l'âge du Bronze ancien. Le matériel céramique mis au jour dans cette structure est en adéquation parfaite avec les dates obtenues.

## 2 ÉTUDE DE LA CÉRAMIQUE LATÉNIENNE

### 2.1 LA CÉRAMIQUE PROTOHISTORIQUE

Océane LIERVILLE

#### 2.1.1 INTRODUCTION

L'assemblage des céramiques protohistoriques du site de Saint-Sauveur d'Aunis, *Porte-Fâche*, est composé d'un total de 2247 tessons pour un poids de 17132 g et un NMI estimé à 177 individus.

57 VACHER ST. (2012)

58 GOMEZ DE SOTO J. (1973, 1980)

59 GOMEZ DE SOTO J. 1978)

Six structures ont pu être datées de La Tène D1, à savoir les fossés de l'enclos 1 et deux fosses au sein de l'enclos. Onze structures n'ont pas pu faire l'objet d'une datation précise, mais généralement circonscrite à La Tène.

Vingt-cinq complements de structures ont livré des céramiques de facture protohistorique sans précision. Il s'agit essentiellement de céramiques issues de trous de poteau, dont l'état sanitaire est trop dégradé pour émettre une hypothèse de datation plus précise.

### 2.1.2 MÉTHODOLOGIE

Les céramiques du site de Saint-Sauveur d'Aunis, *Porte-Fâche*, ont été inventoriées dans un tableur, par US et par type de pâte ou groupe technique. Les pâtes ont été observées à l'œil nu et à la loupe binoculaire. Les tessons sont inventoriés en indiquant le nombre de lèvres, panses, bases, le nombre de restes (NR) et le NMI estimé. Le NR a été comptabilisé avant collage. Le NMI a été calculé comme défini dans le protocole de quantification des céramiques du Mont Beuvray<sup>60</sup> et n'a pas été pondéré. D'autres informations ont été reportées dans le tableau d'enregistrement : la technique de montage quand elle est visible sur le tesson, le degré d'abrasion du tesson, les traitements de surface interne et externe, les décors, les résidus, les recollages ou appariements éventuels, la datation, les informations relatives à la morphologie du vase lorsque cela est possible (diamètre à l'ouverture, diamètre à la base, forme générale). Une version simplifiée de cet inventaire est présenté (*cf. volume 3*).

52 éléments de forme ou de décor ont pu faire l'objet d'une représentation graphique et sont répartis par structure au sein des 5 planches céramiques, dans lesquelles sont également reproduites les céramiques du diagnostic. Les planches sont présentées à l'échelle 1/3 et figurent en annexe (*cf. volume 2*). Hormis les formes issues du diagnostic, les céramiques dont la coupe est figurée en noir sont tournées, celles dont la tranche est grisée présentent un montage mixte (modelage et finition au tour), et les céramiques dont la coupe est figurée en blanc sont les formes modelées.

Les céramiques du diagnostic réalisé par Stéphane Vacher, INRAP, en 2011 et étudiées en collaboration avec Guilhem Landreau, INRAP, ont été intégrées au corpus et aux comptages. Ces céramiques étaient au nombre de 469 tessons pour un poids de 2594 g.

### 2.1.3 OBSERVATION GÉNÉRALE DE L'ASSEMBLAGE

#### 2.1.3.1 Les groupes techniques

L'observation macroscopique des céramiques du site de Saint-Sauveur d'Aunis, ainsi qu'un examen de certaines cassures fraîches à la loupe binoculaire, ont permis de différencier huit types de pâtes différents ou groupes techniques au sein de l'assemblage. Les critères utilisés afin d'identifier ces types de pâtes reposent avant tout sur l'examen des inclusions présentes dans la pâte (type d'inclusion, taille et fréquence des grains), ainsi que de la matrice argileuse.

Le premier groupe (GT1, *cf. planche 196*) est constitué d'une argile fine, fragile, composée d'inclusions détritiques de coquilles. Cette pâte ne se retrouve que dans un seul contexte protohistorique sur le site, à savoir la fosse 151, mais elle constitue la majorité des céramiques

---

60 ARCELIN ET AL. 1998

issues de la fosse contenant de la céramique datée de l'âge du Bronze ancien (ST 114). Ce groupe technique s'apparente à un groupe identifié sur le site des Ormeaux, distant de quelques kilomètres, étudié par Guilhem Landreau : « Produite à partir d'un mélange d'argile marine localement désignée « bri » ou d'argile sédimentaire contenant des coquilles de mollusques fossilisés, cette catégorie de pâte est très courante sur les milieux littoraux charentais et médoquins de la Protohistoire ancienne au début du second âge du Fer. »<sup>61</sup>. Une seule forme produite dans ce type de pâte a été retrouvée dans l'assemblage (cf. *planche 191*, 151-2).

Le second groupe (GT2, cf. *planche 196*) est représenté par une argile très fine, légère et fragile, à la texture soyeuse, dont la pâte est percée de nombreuses vacuoles indiquant l'ajout d'un dégraissant végétal abondant. Ce type de pâte semble lui aussi similaire à une groupe reconnu aux Ormeaux : « [...] céramique fine à pâte épurée à dégraissant de débris végétaux. Également produite à base de bri, elle se caractérise par une faible densité, un toucher soyeux et la présence de nombreuses vacuoles laissées par les végétaux disparus à la cuisson »<sup>62</sup>. Ce groupe représente 35 % du corpus céramique du site, et est constitué en majorité de jattes modelées à profil en esse.

Quatre types de pâtes présentent des inclusions sableuses de quartz et calcaires. Le premier groupe est constitué d'une pâte grossière dont les inclusions sont abondantes. Un second groupe est constitué de pâtes fines ou semi-fines dont les inclusions sont également abondantes. Ces deux groupes<sup>63</sup> comprenant des céramiques modelées ou finies au tour représentent environ 40 % du poids total du corpus. Un troisième groupe de pâte fine et micacée (GT4), très sonore, possède une teinte sombre. Ce type de pâte comprend en majorité des céramiques modelées ou d'une technique de montage mixte, et représente environ 7 % du corpus. Enfin, un dernier type de pâte (GT5) sableuse assez peu représenté, et uniquement par des vases de grande capacité, présente une pâte grossière comportant de gros fragments de biotite. Une seule lèvre a fait l'objet d'une représentation graphique (cf. *planche 191*, 119-31).

Un autre groupe technique présente une pâte très fine, à texture savonneuse (GT7). Ce type de pâte est identifié comme une pâte fine sombre tournée à surface lissée (terre nigra) et reste assez marginal au sein de l'assemblage, à savoir un peu plus de 3 % du corpus.

Enfin, un dernier groupe de pâte très peu représentée, dont les tessons sont majoritairement érodés, présente des inclusions de quartz roulées et une teinte orangée (GT6). Une seule forme produite dans ce type de pâte a été retrouvée dans cet assemblage : il s'agit d'une jatte modelée à bord rentant (cf. *planche 191*, 151-6).

L'examen macroscopique de ces productions semble donc indiquer une origine locale pour ces types de pâtes. Une étude pétrographique de ces céramiques permettrait de vérifier cette hypothèse.

Hormis le mobilier amphorique, aucune production exogène n'a été identifiée dans cet assemblage.

### 2.1.3.2 Conservation, cuisson et techniques de montage.

Les céramiques de cet assemblage sont, dans l'ensemble, dans un état de conservation moyen. Un peu plus de 40 % des céramiques sont érodées et les états de surface sont dégradés, ou ne sont pas conservés. Près de 50 % présentent une conservation moyenne, permettant des observations d'états

61 MAGUER ET AL., 2009, p. 75

62 MAGUER ET AL., 2009, p. 75

63 MENTIONNÉS EN TANT QUE GT3 SUR LES PLANCHES DE MOBILIER

de surface, tandis qu'environ 10 % sont très bien conservées. Ces pourcentages sont établis à partir du poids des céramiques. Les cuissons sont en majorité oxydantes-réductrices avec parfois un enfumage de fin de cuisson. La plupart des vases de cet assemblage sont modelés, à la plaque ou au colombin, à savoir un peu plus de 73 % du lot. Environ 18 % présentent un mode de montage mixte, modelé dans un premier temps, puis égalisé au tour, généralement dans la partie supérieure des vases. Près de 3 % des céramiques présentent des traces de montage au tour rapide. Enfin 6 % des céramiques n'ont pas permis l'identification de la technique de montage. La quantification des techniques de montage a également été observée sur le poids des céramiques.

### 2.1.3.3 Céramiques issues du diagnostic

Les céramiques du diagnostic ont pu être examinées et intégrées à l'étude. Ces céramiques sont au nombre de 469 tessons pour un poids de 3392 g. La description, l'identification et la datation de ces céramiques s'appuient sur le rapport de diagnostic réalisé par Stéphane Vacher (INRAP)<sup>64</sup>. Un inventaire des céramiques de ce diagnostic avec les équivalences sur le site est intégré à l'inventaire général présenté en annexe (cf. volume 3).

| ST         | NR          | NMI        | Poids       | % NR        | % NMI       | % Poids     |
|------------|-------------|------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| 102        | 1           | 0          | 3           | 0,0         | 0,0         | 0,0         |
| 105        | 3           | 1          | 14          | 0,1         | 0,6         | 0,1         |
| 115        | 78          | 2          | 400         | 3,5         | 1,1         | 2,3         |
| <b>116</b> | <b>121</b>  | <b>7</b>   | <b>1041</b> | <b>5,4</b>  | <b>4,0</b>  | <b>6,1</b>  |
| <b>117</b> | <b>132</b>  | <b>9</b>   | <b>732</b>  | <b>5,9</b>  | <b>5,1</b>  | <b>4,3</b>  |
| 118        | 19          | 1          | 352         | 0,8         | 0,6         | 2,1         |
| <b>119</b> | <b>1193</b> | <b>118</b> | <b>9114</b> | <b>53,1</b> | <b>66,7</b> | <b>53,2</b> |
| 128        | 21          | 0          | 61          | 0,9         | 0,0         | 0,4         |
| 134        | 1           | 0          | 12          | 0,0         | 0,0         | 0,1         |
| 143        | 1           | 0          | 3           | 0,0         | 0,0         | 0,0         |
| 146        | 4           | 1          | 15          | 0,2         | 0,6         | 0,1         |
| 149        | 21          | 3          | 384         | 0,9         | 1,7         | 2,2         |
| 150        | 3           | 0          | 7           | 0,1         | 0,0         | 0,0         |
| <b>151</b> | <b>452</b>  | <b>21</b>  | <b>3900</b> | <b>20,1</b> | <b>11,9</b> | <b>22,8</b> |
| 152        | 3           | 0          | 6           | 0,1         | 0,0         | 0,0         |
| 153        | 6           | 0          | 21          | 0,3         | 0,0         | 0,1         |
| 154        | 1           | 0          | 3           | 0,0         | 0,0         | 0,0         |
| 155        | 6           | 0          | 14          | 0,3         | 0,0         | 0,1         |
| 159        | 2           | 0          | 4           | 0,1         | 0,0         | 0,0         |

64 VACHER 2011

| ST    | NR   | NMI | Poids | % NR | % NMI | % Poids |
|-------|------|-----|-------|------|-------|---------|
| 160   | 39   | 3   | 164   | 1,7  | 1,7   | 1,0     |
| 161   | 4    | 0   | 132   | 0,2  | 0,0   | 0,8     |
| 162   | 3    | 0   | 6     | 0,1  | 0,0   | 0,0     |
| 163   | 8    | 2   | 43    | 0,4  | 1,1   | 0,3     |
| 164   | 1    | 0   | 22    | 0,0  | 0,0   | 0,1     |
| 165   | 5    | 0   | 56    | 0,2  | 0,0   | 0,3     |
| 170   | 14   | 0   | 58    | 0,6  | 0,0   | 0,3     |
| 179   | 10   | 0   | 23    | 0,4  | 0,0   | 0,1     |
| 180   | 18   | 1   | 43    | 0,8  | 0,6   | 0,3     |
| 183   | 1    | 0   | 2     | 0,0  | 0,0   | 0,0     |
| 186   | 12   | 0   | 116   | 0,5  | 0,0   | 0,7     |
| 187   | 12   | 1   | 33    | 0,5  | 0,6   | 0,2     |
| 189   | 5    | 1   | 17    | 0,2  | 0,6   | 0,1     |
| 190   | 3    | 0   | 10    | 0,1  | 0,0   | 0,1     |
| 196   | 1    | 0   | 1     | 0,0  | 0,0   | 0,0     |
| 199   | 2    | 0   | 7     | 0,1  | 0,0   | 0,0     |
| 201   | 1    | 0   | 1     | 0,0  | 0,0   | 0,0     |
| 207   | 1    | 0   | 5     | 0,0  | 0,0   | 0,0     |
| 208   | 4    | 0   | 83    | 0,2  | 0,0   | 0,5     |
| 210   | 6    | 3   | 22    | 0,3  | 1,7   | 0,1     |
| 214   | 1    | 1   | 23    | 0,0  | 0,6   | 0,1     |
| 222   | 3    | 1   | 58    | 0,1  | 0,6   | 0,3     |
| 228   | 1    | 0   | 4     | 0,0  | 0,0   | 0,0     |
| HS    | 24   | 1   | 117   | 1,1  | 0,6   | 0,7     |
| Total | 2247 | 177 | 17132 |      |       |         |

TAB 5 – Répartition du mobilier par structures.

Les céramiques du fossé sud de l'enclos 1, à savoir le fossé 119, ont livré plus de la moitié du mobilier céramique du site (53 % du poids des tessons et plus de 66 % du NMI). Les autres structures qui ont livré le plus de mobilier céramique sont les autres fossés de l'enclos 1, le fossé 115 et deux structures 151 et 149 à l'intérieur de l'enclos. Le reste du mobilier céramique protohistorique est réparti entre les autres structures et n'est composé, pour chaque structure, que de moins de 1 % des céramiques.

#### 2.1.3.4 Sites de référence

Les céramiques du site de Saint-Sauveur d'Aunis présentent des affinités typologiques et technologiques avec le site d'Angoulins, « ZAC Les Ormeaux » (Charente-Maritime), distant d'un peu moins de 30 km<sup>65</sup>. D'autres affinités typologiques sont visibles sur différents sites du Bas-Poitou, présentées dans l'article de synthèse de Guilhem Landreau<sup>66</sup>, ainsi que dans l'article de synthèse d'Olivier Nillesse<sup>67</sup>.

#### 2.1.4 ANALYSE DU CORPUS

##### 2.1.4.1 L'enclos 1 (fossés 119, 118, 117, 116 et structures 2 et 4 du diagnostic)

*Cf. planches n° 191 à 195 (volume 2)*

La plus grande partie des céramiques de cet assemblage provient des fossés de l'enclos 1. Ces fossés ont livré un total de 1465 tessons dont 417 issus du diagnostic, pour un poids total de 11 239g.

##### Le fossé 119 (cf. planches 191 à 194)

Le fossé sud a livré le plus grand nombre d'éléments, à savoir 1193 tessons, pour un poids total de 9114g.

Un pot modelé de grande capacité, d'un diamètre à l'ouverture de 37 cm, présente une lèvre épaissie sortante (119-34). Ce pot non tourné réalisé dans une pâte sableuse, malgré son côté fragmentaire, ainsi que le départ de pot à col court et lèvre sortante (119-39), présentent un départ de forme régionalement caractéristique de La Tène D1 et rappelle notamment certaines productions de la phase 3 du site des Ormeaux à Angoulins, datées de la transition La Tène C2/ La Tène D1 à La Tène D1<sup>68</sup>.

Un second pot modelé, réalisé en bri, d'un diamètre à l'ouverture de 26 cm, possède une lèvre sortante suivie d'un col haut et d'un jonction col/panse marquée (119-25). Ce type de forme rappelle les vases ovoïdes à cols concaves soulignés que l'on retrouve sur le site Le Chemin Chevaleret à Échiret (Deux-Sèvres), datés de la transition La Tène C2/ La Tène D1a à La Tène D1b, reproduit dans l'article de synthèse d'Olivier Nillesse<sup>69</sup>.

Deux pots tournés réalisés dans une pâte fine sombre à surface lissée sont également à remarquer (119-6 et 119-38). Ils présentent un col court et une lèvre arrondie en léger bourrelet vers l'extérieur. Ces vases sont à rapprocher des exemplaires retrouvés sur le site des Ormeaux à Angoulins dans un contexte daté entre le milieu du II<sup>e</sup> et le tout début du I<sup>er</sup> s. avant J.-C.<sup>70</sup>

Plusieurs pots réalisés par montage mixte à lèvre sortante présentent sur le haut de panse un décor de larges impressions oblongues (119-41 et 119-12, cf. planche 6). Ces exemplaires se rapprochent des vases retrouvés lors du diagnostic (ST 4 T6, n° 6, 7 et 8). Ce type de vase, associé au décor

---

65 LANDREAU 2007, MAGUER ET AL. 2009

66 LANDREAU 2012

67 NILLESSE 2012

68 MAGUER ET AL. 2009, FIG.25.

69 NILLESSE 2012, ANNEXE 8.

70 MAGUER ET AL. 2009, FIG.24, 317 ET 319.

d'impressions oblongues, est emblématique des séries de l'Aunis, et du Bas-Poitou pour les assemblages de La Tène C et D. Ce vase, associé à un montage mixte, rappelle un vase retrouvé sur le site des Ormeaux à Angoulins, réalisé comme le 119-12 dans une pâte dure et sonnante<sup>71</sup>, daté de La Tène C2/D1.

De nombreux vases modelés à profil en esse sont à remarquer dans ce contexte (119-7, 119-29, 119-8, 119-16, 119-5, 119-19, 119-9 réalisés en pâte GT2, 119-2, St4 T4 et T6). Ils présentent une morphologie caractéristique qui se retrouve dans les assemblages régionaux de La Tène C/D. Les vases 119-8, 119-16 et 119-5 réalisés en bri marin rappellent une forme du répertoire du site des Ormeaux à Angoulins issu d'un ensemble daté entre La Tène C2 et La Tène D1<sup>72</sup>.

Il est important de noter également la présence de quelques coupes tronconiques à lèvre rentrante, réalisés en pâte GT2 et GT4 (119-20, 119-21, 119-15, 119-18, ST 4 T3 et T5).

L'association et la proportion de ces types de formes tronconiques et sinueuses, réalisés dans une argile sédimentaire ainsi que dans une pâte sableuse, rappellent les productions du site de Coulon, Les Grands Champs pour l'horizon daté de La Tène D1a reproduites dans l'article de synthèse de Guilhem Landreau pour le Bas-Poitou méridional<sup>73</sup>.

D'un point de vue décoratif, quelques tessons sont ornés d'impressions oblongues, ou encore d'impressions obliques horizontales disposées en épi (119-22, cf. *planche 6*). Un tesson de céramique fine sombre tournée à surface lissée présente un décor peu visible de bandes lissées en zigzag, organisées en registres (119-14). On remarquera enfin la présence d'un probable jeton (119-4) taillé dans un fond de vase.

#### Le fossé 118 (cf. *planche 195*)

Seule une forme de grande capacité, modelée et réalisée dans une pâte sableuse grossière, d'un diamètre à l'ouverture de 35 cm et à lèvre épaissie, a pu faire l'objet d'une représentation graphique (118-1).

#### Le fossé 117 (cf. *planche 195*)

Seule une petite jatte tronconique modelée réalisée en pâte GT2 a pu faire l'objet d'une représentation graphique (117-1).

#### Le fossé 116 (cf. *planche 195*)

Plusieurs formes issues de ce fossé ont pu faire l'objet d'une représentation graphique. Il est important de noter la présence d'un pot réalisé dans une pâte semi-fine sableuse (GT3) à lèvre légèrement sortante, dont le col est égalisé au tour, qui possède sur son départ de panse de larges impressions oblongues (116-2), (cf. *planches 195 et 196*). Ce vase se rapproche des exemplaires retrouvés dans le fossé 119.

Une écuelle modelée à profil en esse est réalisée dans une pâte de type GT2 (116-3), semblable aux écuelles sinueuses réalisées en bri du fossé 119. Il faut également remarquer un fragment de fond perforé de multiples petites ouvertures circulaires (116-6). Ce fragment de fond provient certainement d'un récipient de type « faisselle », comme l'exemplaire retrouvé dans le fossé 119 lors du diagnostic (cf. *planche 1954*). Ce type de vase à fond perforé se retrouve souvent en

71 MAGUER ET AL., 2009, FIG.25, 346.

72 LANDREAU 2007, FIG.87, 445.

73 LANDREAU 2009, FIG.8 ET 9 ET 10.

quantité marginale dans les assemblages des sites d'habitat du Centre-Ouest de la France dès La Tène moyenne et à La Tène finale. Un exemplaire de vase à profil en esse, retrouvé sur le site Les Genêts à Fontenay-le-Comte (Vendée), présente de nombreuses petites perforations circulaires sous le fond dans un assemblage daté de La Tène D1 et reproduit dans l'article de synthèse d'Olivier Nillesse<sup>74</sup>. Ce type de forme à fond perforé est communément interprété comme une « faisselle », ou plus précisément un récipient destiné à l'égouttage des aliments, ou, selon la morphologie du vase et le mobilier associé, à une passoire<sup>75</sup>. Toutefois, le petit fragment de fond retrouvé sur le site ne permet pas de préciser une interprétation fonctionnelle autre que l'égouttage au sens large.

Enfin, ce contexte a également livré un fragment de lèvre épaissie d'un vase modelé de grande capacité (116-1).

#### 2.1.4.2 Les structures à l'intérieur de l'enclos

*Cf. planches n° 191 à 195 (volume 2)*

##### La fosse 151 (cf. planche 191)

La fosse 151 a permis de recueillir un total de 452 tessons pour un poids de 3900 g et un NMI estimé à 21 individus.

Un pot de grande capacité au montage mixte réalisé dans un bri marin à dégraissant coquillier, à panse ovoïde et à lèvre éversée présente une ligne d'impressions allongées de biais sur le départ de panse (151-2). Un second pot, de plus petite dimension, est archéologiquement complet (151-3). Il s'agit d'un vase à lèvre légèrement débordante dont le petit col laisse place à une panse ovoïde, ornée sur haut de panse d'une ligne d'impressions allongées de biais. Le décor du vase au montage mixte (151-3) d'impressions d'une ligne de « gouttes » alignées de biais, rappelle un décor de deux lignes de gouttes excisées sur le haut de panse d'un vase à col lissé du site de Coulon « Les Grands Champs »<sup>76</sup>, issu d'un contexte daté de LTD1a.

Un petit pot à lèvre éversée présente un cordon à la jonction col/panse (151-1). Trois petites formes tronconiques (151-5, 6 et 7) modelées présentent un profil rentrant. Enfin, un vase miniature modelé réalisé en GT2 est conservé depuis le fond jusqu'au col (151-4).

##### La fosse 149 (cf. planche 195)

La structure 149 a permis de récolter 21 tessons de céramiques pour un poids de 384g et un NMI estimé à 3 individus. Les céramiques de ce contexte sont dans un état de conservation moyen et sont toutes modelées. Deux formes ont pu faire l'objet d'une représentation graphique. Une forme tronconique (149-2) présente un diamètre à l'ouverture de 22 cm et une lèvre légèrement rentrante.

---

74 NILLESSE 2012, ANNEXE 11.

75 ADAM (A.-M.)- LES PASSOIRES DANS LE MONDE CELTIQUE : FORMES, ORIGINE, USAGE, IN :MENIEL (P.), LAMBOT (B.) - DÉCOUVERTES RÉCENTES DE L'ÂGE DU FER DANS LE MASSIF DES ARDENNES ET SES MARGES. REPAS DES VIVANTS ET NOURRITURE POUR LES MORTS EN GAULE. ACTES DU XXVE COLLOQUE INTERNATIONAL DE L'AFEAF, CHARLEVILLE-MÉZIÈRES, 24-27 MAI 2001, MÉMOIRE DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE CHAMPENOISE, 16, 2002, p. 143-156.

76 LANDREAU 2012, FIG. 10

Un fragment de bord érodé d'un vase de grande capacité (149-1), possède un départ de profil en esse. Sur le haut de panse l'amorce de deux impressions oblongues est visible.

#### 2.1.4.3 *Les autres structures*

##### Le fossé 115 (cf. planche 195)

Le fossé 115 a livré un total de 178 tessons pour un poids de 400g et un NMI estimé à 2 individus. Une jatte modelée à profil en esse réalisée en pâte GT2 a pu faire l'objet d'une représentation graphique (115-1).

#### 2.1.5 SYNTHÈSE

Les céramiques issues des comblements des fossés de l'enclos 1 sont homogènes dans leurs traits morphologiques comme dans les pâtes utilisées. Le peu de matériel issu de ces structures ne permet pas une répartition stratigraphique éloquente et les formes recueillies dans le comblement du fossé sont chronologiquement cohérentes depuis le fond de la structure jusqu'à son comblement supérieur. Cela pourrait indiquer un comblement de ces fossés sur un laps de temps relativement court. Cette hypothèse se trouve renforcée par la présence de quelques recollages entre les céramiques des comblements inférieurs et supérieurs du fossé 119. Les datations de ces céramiques par comparaisons régionales semblent indiquer un horizon chronologique centré sur La Tène D1. L'absence de l'emploi du type de pâte à dégraissant coquillé, pourtant présent dans un contexte du site (la fosse 151), semble marquer une rupture technologique qui pourrait avoir une signification chronologique. En effet, sur le site des Ormeaux à Angoulins, l'abandon de l'emploi du dégraissant coquillé ainsi que l'apparition du montage mixte fait partie des innovations de La Tène D1<sup>77</sup>. Quelques caractéristiques des céramiques de la fosse 151 pourraient suggérer une légère antériorité de ce lot par rapport aux céramiques retrouvées dans les fossés de l'enclos 1, notamment par l'emploi de cette argile à dégraissant coquillé, et la présence des techniques décoratives d'incisions et de gouttes, sans certitude toutefois.

Les comparaisons régionales<sup>78</sup>, l'absence de céramiques d'importation hormis le mobilier amphorique, ainsi que la proportion d'écuelles sinueuses par rapport aux jattes à bord rentrant<sup>79</sup> indiquent une datation vers le début de La Tène D. On remarquera par ailleurs la présence relativement marginale du traitement de surface des vases par peignage au sein du corpus, également peu représenté dans les exemplaires ayant pu faire l'objet d'une représentation graphique.

Les céramiques retrouvées sur le site de Saint-Sauveur d'Aunis, *La Porte-Fâche*, sont caractéristiques d'un assemblage d'habitat, dans des proportions relativement réduites. Une hypothèse de datation pour l'assemblage dans un horizon chronologique de La Tène D1, voire La Tène D1a est envisageable.

---

77 MAGUER P. ET AL. (2009), p. 86.

78 MAGUER P. (2007)

79 NILLESSE O. (2012), p.274, 276.

### 3 ÉTUDE DES AMPHORES

PAMÉLA CHANTEUX

*Cf. planches 197 à 199, volume 2*

Le mobilier amphorique se compose de 260 restes pour un poids de 31 kg. Le nombre de restes a été comptabilisé sans tenir compte des cassures récentes occasionnées lors de leur découverte. Les amphores sont pour la plupart bien conservées, seuls quelques fragments présentent une érosion importante. La plupart des fragments proviennent de la fouille (90 % du NR et PR), le reste étant issu du diagnostic. Concernant le NMI qui est de 7 individus, il a été calculé à partir du nombre de fonds et après que les recollages directs entre tessons aient été identifiés. Les bords n'ont pas été pris en compte, leur nombre étant inférieur au nombre de pieds.

|              | NR         | NMI      | Poids (g)    |
|--------------|------------|----------|--------------|
| FOUILLE      | 236        | 7        | 28741        |
| DIAG         | 24         | /        | 2390         |
| <b>TOTAL</b> | <b>260</b> | <b>7</b> | <b>31131</b> |

TAB 6 – Inventaire des amphores recueillies lors du diagnostic et de la fouille

La majorité des amphores proviennent essentiellement des fossés de l'enclos principal 1001 (ST 117, 118, 119) et du fossé 116, fermant l'enclos sur son côté ouest. Ils contenaient environ 60 % du NR et du PR recueillis sur le site. Les bâtiments ont livré 32 % du corpus dont la grande partie provient du bâtiment 1003 (21 %) et notamment de la fosse 151 en bordure du bâtiment. Certains trous de poteau des ensembles 1004, 1005 et 1006 ont également livré des fragments d'amphores. À l'extérieur de l'enclos, seule la fosse 165 en contenait.

|                       | NR         | % NR | NMI      | % NMI | Poids (g)    | % Poids |
|-----------------------|------------|------|----------|-------|--------------|---------|
| <b>Enclos</b>         | 155        | 60   | 5        | 72    | 18833        | 61      |
| <b>Bâtiments</b>      | 83         | 32   | 1        | 14    | 11018        | 35      |
| <b>Fosses isolées</b> | 6          | 2    | 0        | 0     | 394          | 1       |
| <b>Autres</b>         | 16         | 6    | 1        | 14    | 886          | 3       |
| <b>TOTAL</b>          | <b>260</b> | 100  | <b>7</b> | 100   | <b>31131</b> | 100,0   |

TAB 7 – Répartition des amphores (NR et PR) par contexte

Dans un premier temps, les grandes lignes du protocole d'étude engagé seront abordées. Ensuite, les données résultant de la mesure des bords permettront de mettre en corrélation les différentes

méthodes de classification métrique afin de définir leur typologie. Les proportions entre les différents types d'amphores et les parties morphologiques seront abordées lors de l'analyse quantitative du corpus. Le mobilier sera ensuite présenté par contexte, en premier lieu les fossés d'enclos, suivi des bâtiments et enfin les structures isolées. Les fossés ayant livré la majorité des amphores, une analyse plus détaillée a été réalisée sur la répartition des amphores dans les phases de rejet ou de comblement. Concernant les bâtiments, l'accent est porté sur le bâtiment 1003 et la fosse 151 où se situe la plus importante concentration d'amphores du site (poids). Enfin, les structures isolées seront évoquées selon leur localisation, les structures situées dans l'enclos en premier lieu puis la fosse hors enclos dans un second temps. Les cartes de répartition du mobilier amphorique ont permis d'analyser la distribution des amphores rejetées sur le site, en corrélation avec les observations de l'étude. L'étude détaillée des fragments a permis de mettre en évidence la présence de traces de coups et de découpes, ainsi que des traces de passage au feu sur 1/5 des tessons. Les différents types de pâtes ont été examinés à la lunette grossissante (x 2,5). Elles ont été référencées dans l'inventaire (cf. *volume 3*) selon leur couleur, la taille, la quantité et le type d'inclusions présentes. Pour finir, les données collectées ont fait l'objet d'une synthèse générale qui reprend les conclusions des différents aspects de l'étude.

### 3.1 MÉTHODES

#### 3.1.1 PROTOCOLE D'ÉTUDE

L'intégralité du corpus a été observée et inventoriée. Les tessons ont été répartis en lots déterminés par leur provenance géographique sur le site, en fonction des faits, US et sondages. Les fragments issus du diagnostic ont été pris en compte dans l'étude mais n'ont pas reçu de numéros de lot. Il n'a pas été possible de comparer tous les lots entre eux afin de déterminer des recollages inter-structures sur l'ensemble du site. Cependant, des recollages entre fragments issus de différentes zones du fossé d'enclos ont pu être identifiés. La détermination morphologique et typologique des tessons a été réalisée lors de l'inventaire de l'ensemble. L'identification a parfois été difficile tant au niveau de la forme que du type d'amphore pour les petits fragments et les restes très fragmentés. Une série de mesures a été pratiquée sur les bords et les fonds suffisamment bien conservés : largeur, hauteur, mesure du bord/fond conservé (NEV), diamètre et inclinaison de la lèvre. Les quatre bords ont été dessinés tout comme les trois fragments d'épaules. Seuls deux fonds ont pu être dessinés, les autres étant trop fragmentés pour obtenir des mesures. L'inventaire contient les numéros d'identification des lots, leur localisation sur le site, les différents comptages, les mesures métriques, les commentaires et les descriptions des pâtes.

#### 3.1.2 MÉTHODES DE DÉTERMINATION

La méthode d'A. Hesnard et de F. Gateau<sup>80</sup> permet de classer les bords en trois catégories, déterminées par le rapport entre hauteur et largeur de la lèvre : gréco-italique, gréco-italique de transition et Dressel 1. Le tableau ci-dessous illustre cette méthode, appliquée aux bords issus du site. Trois des quatre bords appartiennent à la classe gréco-italique, le dernier bord appartient à la classe Dressel 1.

---

80 GATEAU F. (1990) ; HESNARD A. (1998)

| Méthode A. Hesnard et de F. Gateau |                              | Inv.     | H (mm) | l (mm) | Rapport H/l | Type           |
|------------------------------------|------------------------------|----------|--------|--------|-------------|----------------|
| Rapport H/l                        | Type                         |          |        |        |             |                |
| H/L < 1,2                          | Gréco-italique               | CER-1021 | 25     | 28     | 0,89        | Gréco-italique |
| H/L = 1,3                          | Gréco-italique de transition | CER-1024 | 36     | 20     | 1,8         | Dr 1 A         |
| H/L > 1,4                          | Dressel 1                    | CER-1045 | 27     | 27     | 1           | Gréco-italique |
|                                    |                              | CER-1114 | 25     | 20     | 1,25        | Gréco-italique |

TAB 8 – Classification des bords du site *Porte-Fâche* selon la méthode d'A. Hesnard et de F. Gateau

Les méthodes employées par V. Guichard<sup>81</sup> et C. Aulas se basent, quant à elles, sur la hauteur et l'inclinaison de la lèvre. Vincent Guichard a affiné le modèle de sériation de Christian Aulas, passant de quatre classes à cinq, afin de déterminer les caractéristiques typologiques des gréco-italiques et des Dressel 1. D'après les résultats obtenus par cette méthode, trois bords appartiennent à la classe 1 correspondant aux gréco-italiques et le quatrième à la classe 3 qui correspond aux Dressel 1A (TAB 9).

| Classe | Hauteur (mm) | Inclinaison (°) | Type                         | Inv.     | H (mm) | Inclinaison (°) | Classe | Type           |
|--------|--------------|-----------------|------------------------------|----------|--------|-----------------|--------|----------------|
| 1      | 20<H<35      | 45<I<70         | Gréco-italique               |          |        |                 |        |                |
| 2      | 30<H<35      | 50<I<70         | Gréco-italique de transition | CER-1021 | 25     | 49              | 1      | Gréco-italique |
| 3      | 30<H<60      | 50<I<70         | Dressel 1 A                  | CER-1024 | 36     | 65              | 3      | Dr 1 A         |
| 4      | 45<H<60      | 50<I<95         | Dressel 1 A à bandeau        | CER-1045 | 27     | 50              | 1      | Gréco-italique |
| 5      | 45<H<75      | 75<I<105        | Dressel 1 B et 1 C           | CER-1114 | 25     | 60              | 1      | Gréco-italique |

TAB 9 – Tableau des classes de V. Guichard (gauche) et tableau de classification des bords selon la méthode de V. Guichard (droite).

Les résultats issus de ces méthodes de classement métriques et ceux de l'observation des tessons sont homogènes et concordants entre eux. Les  $\frac{3}{4}$  des bords sont de type gréco-italique et le quatrième de type Dressel 1A.

81 VAGINAY M. ET GUICHARD V., (1988)

### 3.2 ANALYSE QUANTITATIVE

L'inventaire du corpus a permis de déterminer que la majorité des amphores est de type Dr 1A (76 % du NR). Les petits fragments, dont la détermination n'a pas été possible en raison de leur taille ou leur conservation, représentent 23 % du corpus contre 1 % pour les gréco-italiques.

|                        | NR         | % NR       | NMI      | % NMI      | Poids (g)    | % Poids    |
|------------------------|------------|------------|----------|------------|--------------|------------|
| <b>Gréco-Italiques</b> | 3          | 1          | /        | /          | 224          | 1          |
| <b>Dr 1A</b>           | 198        | 76         | 3        | 43         | 27327        | 88         |
| <b>Indéterminés</b>    | 59         | 23         | 4        | 57         | 3580         | 11         |
| <b>TOTAL</b>           | <b>260</b> | <b>100</b> | <b>7</b> | <b>100</b> | <b>31131</b> | <b>100</b> |

TAB 10 – Tableau de comptage des différents types d'amphores (NR, NMI, PR)

Parmi les 260 restes d'amphores mis au jour sur le site, la majorité d'entre eux correspond à des fragments de panses (58 %). Les cols représentent 47 % du corpus, les fonds 14 %, les anses 9 %, les épaules 5 %, les bords et les cols avec départ d'anses correspondent chacun à 4 % du mobilier amphorique. Les petits fragments dont la forme morphologique a été difficile à déterminer représentent 26 % du corpus. La proportion importante des panses n'est pas surprenante, étant donné qu'il s'agit de la partie la plus imposante du contenant. Il est très fréquent que ce soit la catégorie la plus présente sur les sites. Son taux de fragmentation est souvent plus élevé par rapport aux autres éléments morphologiques.

|               | Nbre bords | Nbre cols   | Nbre cols avec départ d'anse | Nbre épaules | Nbre panses | Nbre anses | Nbre fonds | Nbre indét. |
|---------------|------------|-------------|------------------------------|--------------|-------------|------------|------------|-------------|
| Total Fouille | 4          | 40          | 4                            | 5            | 139         | 8          | 14         | 22          |
| Total DIAG    | /          | 7           | /                            | /            | 12          | 1          | /          | 4           |
| <b>TOTAL</b>  | <b>4</b>   | <b>47</b>   | <b>4</b>                     | <b>5</b>     | <b>151</b>  | <b>9</b>   | <b>14</b>  | <b>26</b>   |
| <b>% NR</b>   | <b>2 %</b> | <b>18 %</b> | <b>2 %</b>                   | <b>2 %</b>   | <b>58 %</b> | <b>3 %</b> | <b>5 %</b> | <b>10 %</b> |

TAB 11 – Proportions par catégorie du mobilier amphorique recueilli lors du diagnostic et de la fouille

La plupart des fragments sont bien conservés, seuls quelques-uns montrent des signes d'érosion. Le calcul des taux de fragmentation a permis de déterminer le poids moyen d'un individu ou d'un reste ainsi que le nombre moyen de restes composant un individu. Ainsi, d'après les résultats obtenus dans le tableau ci-dessous (TAB 12), chaque fragment pèse en moyenne 120 g et chaque individu est composé de 37 fragments d'amphores pour un poids moyen de 4,4 kg. Sachant qu'une amphore de type Dressel 1 A pèse environ 20 à 25 kg à vide, le caractère détritique des amphores mises au jour sur le site semble probant.

|                      | ST           | NR         | NMI      | Poids (g)    | PR/NR (g)  | NR/NMI    | PR/NMI (g)  |
|----------------------|--------------|------------|----------|--------------|------------|-----------|-------------|
| Fossé                | <b>116</b>   | 23         | 3        | 4707         | 204,7      | 7,7       | 1569,0      |
| Fossé                | <b>117</b>   | 19         | 1        | 3019         | 158,9      | 19        | 3019,0      |
| Fossé                | <b>118</b>   | 14         | 0        | 1554         | 111,0      | /         | /           |
| Fossé                | <b>119</b>   | 99         | 1        | 9553         | 96,5       | 99        | 9553,0      |
| TP                   | <b>149</b>   | 2          | 0        | 355          | 177,5      | /         | /           |
| Fosse                | <b>151</b>   | 48         | 1        | 9598         | 200,0      | 48        | 9598,0      |
| TP                   | <b>152</b>   | 5          | 0        | 87           | 17,4       | /         | /           |
| TP                   | <b>155</b>   | 1          | 0        | 2            | 2,0        | /         | /           |
| TP                   | <b>160</b>   | 1          | 0        | 10           | 10,0       | /         | /           |
| Fosse                | <b>163</b>   | 1          | 0        | 82           | 82,0       | /         | /           |
| Fosse                | <b>165</b>   | 5          | 0        | 312          | 62,4       | /         | /           |
| Dépression Naturelle | <b>180</b>   | 8          | 1        | 831          | 103,9      | 8         | 831,0       |
| TP                   | <b>186</b>   | 1          | 0        | 13           | 13,0       | /         | /           |
| TP                   | <b>187</b>   | 16         | 0        | 168          | 10,5       | /         | /           |
| TP                   | <b>189</b>   | 3          | 0        | 137          | 45,7       | /         | /           |
| TP                   | <b>190</b>   | 2          | 0        | 114          | 57,0       | /         | /           |
| TP                   | <b>210</b>   | 3          | 0        | 27           | 9,0        | /         | /           |
| TP                   | <b>219</b>   | 1          | 0        | 507          | 507,0      | /         | /           |
|                      | /            | 8          | 0        | 55           | 6,9        | /         | /           |
|                      | <b>TOTAL</b> | <b>260</b> | <b>7</b> | <b>31131</b> | <b>120</b> | <b>37</b> | <b>4447</b> |

TAB 12 – Tableau de comptage et taux de fragmentation des amphores par structure archéologique.

### 3.3 ANALYSE PAR CONTEXTE

#### 3.3.1 LES FOSSÉS D'ENCLOS

La majeure partie des fragments d'amphores provient des fossés d'enclos. Ils ont livré 155 restes pour un poids de 188 kg, soit 60 % des amphores du site. Ces fossés, divisés en sondages de 2 m de large, ont été fouillés pour la plupart mécaniquement.

##### 3.3.1.1 Le fossé 116

Ce fossé a livré 23 fragments d'amphores pour un poids de 4,7 kg. La majorité de ces fragments (78 %) sont des panses, mais on dénombre également 1 col, 1 anse et 3 fonds. Il n'y a pas de

concentration importante d'amphores dans ce fossé, le nombre de restes par sondage étant inférieur à cinq. Néanmoins, la plupart des sondages ayant livré des amphores sont localisés dans une même zone, proche du bâtiment 1003. Seuls les sondages 82, 1124 et 1129 contenaient des fragments pesant plus de 500 g, avec notamment une panse de 1,1 kg dans le SD 1124. Trois des sept individus du site proviennent de ce fossé et plus précisément de trois sondages (SD 1125, 1128 et 1129) localisés entre l'ensemble 1003 et la fosse 163. Le sondage 1128 a livré un petit fond cylindrique de type Dr 1 A, cassé dans sa partie supérieure. Dans le sondage 1129, le fond mis au jour est fragmenté, seule subsiste la partie supérieure. Le sondage 1125, situé en face du bâtiment 1003 et de la fosse 151 a, quant à lui, livré un fond partiellement conservé dans sa partie supérieure. Tous les restes amphoriques de ce fossé proviennent des comblements supérieurs. Le comblement principal a livré uniquement des panses alors que les fonds, panses, le col et l'anse ont été rejetés lors du comblement terminal du fossé.

### 3.3.1.2 *Le fossé 117*

Ce fossé constituant le fossé nord de l'enclos a livré 19 restes pour un poids de 3 kg. Il s'agit pour la plupart de cols (48 %), de 2 bords, anses et panses ainsi que d'un fond. Trois fragments n'ont pu être identifiés en raison de leur taille. Les sondages contenant des amphores sont relativement dispersés dans le fossé. Le bord gréco-italique CER-1021 et le bord CER-1024 de type Dressel 1 A proviennent respectivement des sondages 1115 et 1117, situés dans la partie ouest du fossé. Le nombre de fragments d'amphores mis au jour dans chaque sondage est faible (1 à 2 fragments), excepté dans le sondage 1117 à une quinzaine de mètres de l'extrémité ouest du fossé. Seuls les sondages 1117 et 1110 contenaient des fragments de plus de 500 g, les autres sondages contenaient des fragments plus petits. Concernant l'individu identifié dans ce fossé, il provient du sondage 1110 dans la partie orientale du fossé. Seule la partie supérieure du fond est conservée, rendant son identification difficile. Cinq petits fragments dont un col (SD 1117) proviennent de la couche de rejet dans la partie inférieure du fossé. La majorité des fragments, dont les deux bords gréco-italique et Dr 1 A ainsi que le fond ont été découverts dans les sédiments supérieurs dus à l'effondrement du talus. Un col de Dr 1 A et une panse sont issus de l'érosion de la paroi externe. Aucun fragment ne provient du comblement terminal.

### 3.3.1.3 *Le fossé 118*

Quatorze fragments sont inventoriés dans ce fossé pour un poids de 1,5 kg. Il s'agit pour la plupart de panses (64 %), de cols (22 %) et d'une anse. Aucune forme caractéristique n'a été identifiée dans ce fossé. Les 8 sondages ayant livré des amphores ne contenaient qu'un ou deux petits fragments chacun. Ces sondages sont plus ou moins répartis dans la partie supérieure et médiane du fossé, à noter que les deux sondages les plus au nord, SD 1105 et 1106, sont proches du bâtiment 1005. Dans chacun de ces deux sondages, la moitié des fragments provient de comblements inférieurs, notamment de l'érosion de la paroi alors que l'autre moitié provient du comblement terminal. Dans la partie centrale du fossé, les sondages 1102 et 1103 ont chacun livré une panse rejetée au fond du fossé et retrouvée dans les sédiments d'altération du fond. Dans le sondage 1101, seule une panse a été mise au jour. Elle a été découverte dans la couche de rejet. Concernant le sondage 97, une panse de Dr 1 A a été identifiée dans les sédiments dus à l'érosion de la paroi. Quant au sondage 98, la panse de Dr 1 A provient du comblement terminal du fossé.

## 3.3.1.4 Le fossé 119

Le fossé 119 est la structure qui a livré le plus d'amphores sur le site, que ce soit en nombre de restes ou concernant le poids. En effet, 99 fragments ont été répertoriés dans ce fossé pour un poids de 9,56 kg. La majorité des fragments issus de ce fossé sont des panses (63 %), les cols sont largement représentés (33,5 %). On dénombre également une anse, 1 bord de type gréco-italique (CER-1045) et un fond de Dressel 1 A (CER-1049) provenant du sondage 69 situé dans la partie occidentale du fossé. Le fond vient des déblais, mais il semblerait qu'il soit issu du même individu que l'anse (CER-1046) à en juger par leurs pâtes très similaires. Quasiment tous les sondages de la moitié ouest ont livré des amphores (environ 80 % du NR et PR du fossé) alors que dans la moitié est, seuls cinq sondages en contenaient. Sur les 24 sondages de ce fossé ayant livré des amphores, une grande partie a livré des fragments pesant au total entre 500 g et 1 kg (42 %) et des fragments entre 100 et 500 g (37,5 %). Le sondage 69 est l'un des sondages qui a livré le plus de restes sur le site (12 fragments) pour un poids de 1,2 kg. Cependant, aucun bâtiment ne se trouve à proximité directe de cette partie du fossé. Le bâtiment 1003 est le plus proche et se situe à une vingtaine de mètres au nord. Dans la partie est, le bâtiment 1007 est situé à une dizaine de mètres du fossé, mais les sondages alentours n'ont livré qu'une panse chacun. Une grande partie des fragments (38,5 %) provient de sédiments liés au fonctionnement du fossé : érosion de parois, effondrement de talus ou rejets. Il s'agit surtout de panses et de cols. Dans les sondages 49 et 69, ces comblements ont été recouverts par des sédiments de rejets domestiques, qui ont livré majoritairement des cols. Dans le sondage 50, le seul fragment d'amphore se trouve être une panse provenant des sédiments dus à l'effondrement du talus. Enfin, dans le comblement terminal du fossé se trouvait une dizaine de panses, un col et un départ d'anse issus des sondages de la zone ouest. Le sondage 69, situé également dans cette zone de concentration, a livré un bord de type gréco-italique (CER-1045). Il pourrait s'agir d'un bord résiduel ou provenant de la partie inférieure du talus qui aurait servi à combler le fossé lors de l'abandon.

|                       | NR         | % NR | NMI      | % NMI | Poids (g)    | % Poids |
|-----------------------|------------|------|----------|-------|--------------|---------|
| <b>Fossé 116</b>      | 23         | 9    | 3        | 44    | 4707         | 15      |
| <b>Fossé 117</b>      | 19         | 7    | 1        | 14    | 3019         | 10      |
| <b>Fossé 118</b>      | 14         | 6    | /        | /     | 1554         | 5       |
| <b>Fossé 119</b>      | 99         | 38   | 1        | 14    | 9553         | 31      |
| <b>Bâtiment 1003</b>  | 57         | 22   | 1        | 14    | 10052        | 32      |
| Dont Fosse 151        | 48         | 18   | 1        | 14    | 9598         | 31      |
| <b>Bâtiment 1004</b>  | 22         | 9    | /        | /     | 432          | 1       |
| <b>Bâtiment 1005</b>  | 1          | /    | /        | /     | 507          | 2       |
| <b>Bâtiment 1006</b>  | 3          | 1    | /        | /     | 27           | /       |
| <b>Fosses isolées</b> | 6          | 2    | /        | /     | 394          | 1       |
| <b>Autres</b>         | 16         | 6    | 1        | 14    | 886          | 3       |
| <b>TOTAL</b>          | <b>260</b> | 100  | <b>7</b> | 100   | <b>31131</b> | 100     |

TAB 13 – Répartition des amphores (NR et PR) par ensemble de structures

### 3.3.2 LES BÂTIMENTS

#### 3.3.2.1 Le bâtiment 1003

Le bâtiment 1003 est situé dans l'enclos principal, dans la partie ouest de celui-ci, à environ 5 m du fossé 116. Il a livré 21 % du corpus dont la grande partie provient de la fosse ST 151 (18 % du NR) en bordure du bâtiment. Les amphores proviennent de quatre trous de poteau, situés dans des parties opposées du bâtiment. Dans le coin sud-est, les TP 155 et 160, identifiés lors du diagnostic, contenaient chacun un petit fragment de moins de 10 g. Dans le coin nord-ouest, le TP 152 a livré cinq petits fragments. Le TP 149 contenait 2 anses qui semblent appartenir au même individu. Il semblerait qu'une dizaine de fragments de panses de la fosse 151 proviennent également de ce même individu. Tous les fragments associés à cette amphore présentent des traces de brûlures causées après fragmentation. Tout semble indiquer qu'elle a été fragmentée dans cette zone du bâtiment avant d'être brûlée.

La fosse 151 est située à l'ouest du bâtiment et recoupe le TP 152. Elle mesure environ 2,80 m de diamètre et a été fouillée par quarts. Sa fonction reste indéterminée. Elle contenait 48 fragments pour un poids de 9,6 kg. Lors de la fouille de cette structure, une amphore semi-complète de type Dr 1 A (130-70 av. J.-C.) est apparue dans la couche de rejet située au fond de la fosse. Seule une partie du profil archéologique est conservée : de l'épaule au fond. L'amphore a été fragmentée en bas du col, les deux départs d'anses inférieurs sont conservés. L'épaule est plus ou moins arrondie avec un ressaut situé à plusieurs centimètres sous l'épaule. Le fond est complet et bien conservé (cf. *planche n° 198, volume 2*). On dénombre également 46 panses, un col et une anse, répartis dans les sédiments des 3 niveaux qui comblent cette fosse : les couches de rejet au niveau inférieur, le niveau de blocs calcaires recouvrant ces dernières et le comblement final. Sur les 48 fragments d'amphores issus de cette structure, 20 d'entre eux présentent des traces de passage au feu.

#### 3.3.2.2 Les bâtiments 1004, 1005 et l'ensemble 1006

Les quatre trous de poteau principaux du bâtiment 1004 contenaient 22 restes amphoriques pour un poids total de 432 g. Le TP 186 contenait un petit fragment de panse. Le TP 187 a livré 16 petits fragments de panses pour un poids total de 168 g. Dans le TP 189 se trouvaient deux petits fragments de panses et un fragment de col. Quant au TP 190, il contenait une panse et une esquille d'amphore. La plupart de ces fragments pèsent moins de 50 g. Il s'agit probablement de fragments résiduels, leurs dimensions et leurs quantités rendant peu probable l'hypothèse de calage de poteaux.

Concernant le bâtiment 1005, seule une épaule arrondie (CER-1127) de type Dr 1 A de 500 g a été mise au jour dans le TP 219. Quant à l'ensemble 1006, seul le TP 210 a livré 3 petits morceaux de panses d'un poids total de 27 g. Le caractère résiduel de ces tessons ne fait aucun doute.

### 3.3.3 LES STRUCTURES ISOLÉES

La fosse 163 est située dans le coin nord-ouest de l'enclos. Elle est recoupée par le fossé 116 à son extrémité ouest et sa fouille a été effectuée par sondage. Malgré ses dimensions importantes, elle contenait seulement un petit fragment de panse (CER-1111) de 81 g, a priori résiduel.

La fosse 180 est localisée au sud du bâtiment 1003. Elle contenait 8 fragments de fonds qui recollent entre eux. Seule la partie supérieure est conservée, la partie inférieure du pied ayant disparu.

La fosse 165 se trouve être la seule structure contenant des amphores située hors de l'enclos principal. Elle est située à ou 2 m à l'extérieur du fossé 116, au niveau de la fosse 163. Cinq fragments d'amphores ont été mis au jour dans cette structure dont un bord (CER-1114) de type gréco-italique (cf. *planche n° 197, volume 2*). L'une des panses (CER-1115) semble provenir du même individu que la panse CER-1111 de la fosse 165 et la panse CER-1104 de la fosse 151. Les caractéristiques de leurs pâtes sont identiques : pâte rose clair avec des inclusions de terre cuite noires et rouges et de rares inclusions blanches. Les fosses 163 et 165 sont distantes de quelques mètres et se trouvent à une vingtaine de mètres au nord de la fosse 151.

Ces trois fosses se situent à proximité du bâtiment 1003. Il est distant d'environ 5 m de la fosse 180 et d'une dizaine de mètres de la fosse 163. La quantité d'amphores et de céramiques de ces fosses étant faible, il semblerait qu'elles n'aient pas servi de fosses dépotoirs.

### 3.4 ANALYSE SPATIALE

*Cf. planches n° 197, 198 et 199 (volume 2)*

Tous les fragments d'amphores récupérés sur le site proviennent des environs de l'enclos principal. Les fossés et les structures présentes dans l'enclos ont livré 98 % du nombre de restes. Les autres fragments sont issus de la seule structure hors enclos, la fosse 165, distante de quelques mètres de celui-ci. Aucune amphore ne provient des angles des fossés pourtant fouillés manuellement, excepté à l'extrémité ouest du fossé 119, plus précisément dans le sondage 45 situé à l'entrée de l'enclos principal.

#### 3.4.1 ANALYSE SPATIALE DU NOMBRE DE RESTES

Les 260 restes d'amphores du site de *Porte-Fâche* proviennent essentiellement des fossés d'enclos (60 %) et des bâtiments situés dans ce dernier (32 %). D'après la carte de répartition du NR (cf. *planche n° 200, volume 2*), la plupart des sondages et structures où des amphores ont été mises au jour contenaient moins de cinq fragments. La majorité des fragments proviennent de la moitié ouest de l'enclos. Deux concentrations apparaissent clairement dans cette zone : dans la moitié ouest du fossé 119 et la fosse 151. Cette dernière contenait 48 fragments d'amphores, ce qui est nettement plus élevé que dans les autres structures et sondages du site. Cette fosse est liée à l'ensemble 1003 dont quatre trous de poteau contenaient un ou deux fragments. Cet ensemble est situé à quelques mètres à peine du fossé 116, dans lequel les sondages ayant livré des amphores sont tous situés, à proximité du bâtiment 1003. De même, les fosses 163 et 165 localisées au nord de ces sondages, de part et d'autre du fossé 116, sont relativement proches des bâtiments 1003 et 1004. Quelques fragments d'amphores ont été mis au jour dans les trous de poteau de ce dernier, distants d'environ vingt mètres de l'ensemble 1003.

À l'ouest du fossé 119, on observe une concentration importante de sondages contenant des amphores. Entre son extrémité ouest (SD 45) et le SD 1152, presque tous les sondages contenaient de l'amphore. Seulement six d'entre eux contenaient plus de 5 fragments, un autre en contenait une douzaine (SD 69). Le bâtiment 1003 se trouve à une vingtaine de mètres au nord-ouest de cette zone. Dans la moitié est, moitié moins de sondages et structures contenaient de l'amphore. Dans les bâtiments 1005 et 1006, un seul TP en a livré. Concernant les autres fossés d'enclos 117, 118 et 119, une vingtaine de sondages contenaient des amphores mais seul le sondage 95 situé près de l'angle sud-est en contenait plus d'une dizaine. Dans le coin nord-est, la présence du bâtiment 1005

pourrait expliquer le rejet de fragments d'amphores dans les fossés à proximité. Les fragments issus du fossé 116 semblent pour la plupart provenir de l'effondrement du talus dans le fossé.

### 3.4.2 ANALYSE SPATIALE DU POIDS DE RESTE

La quantité d'amphores retrouvées sur le site s'élève à 31 kg. Les plus petits fragments pesant moins de 50 g proviennent du SD 50 (fossé 119) ainsi que des trous de poteau 155 et 160 (bâtiment 1003), 186 (bâtiment 1004) et 210 (bâtiment 1006). À l'inverse, les plus gros fragments viennent de l'amphore semi-complète (7 kg) mise au jour dans la fosse 151 qui contenait au total 9,6 kg d'amphores. La majorité des sondages et structures identifiés sur la carte de répartition du PR contenaient entre 100 g et 500 g d'amphores (cf. *planche n° 201 - volume 2*). Les sondages et trous de poteau contenant des petits fragments de moins de 100 g sont minoritaires. Une dizaine de sondages contenaient des fragments d'amphores pesant au total entre 500 g et 2 kg.

Dans la moitié ouest, les trous de poteau du bâtiment 1003 contenaient uniquement des petits fragments de moins de 100 g, excepté pour le TP 149. De même, les fragments issus de la fosse 151 pesaient tous moins de 100 g, mis à part l'amphore semi-complète de plusieurs kilos. Dans cet ensemble, les tessons semblent avoir subi une fragmentation plus importante. À proximité, le fossé 116 contenait des fragments hétéroclites allant de quelques grammes à un kilo. Les plus gros fragments se trouvent dans les sondages 1129, 82 et 1124 situés à faible distance du bâtiment. Au sud de celui-ci, la fosse 180 contenait uniquement un gros fragment de plus de 800 g. Dans le bâtiment 1004, les trous de poteau ont également livré des petits fragments. Dans le fossé 117, les trois sondages de la moitié ouest contenaient des fragments de taille moyenne (100 à 200 g). Le sondage 1117 est celui qui contenait les plus « gros » fragments de cette partie du fossé : huit fragments pour un poids total de 720 g. Dans la moitié ouest du fossé 119, presque tous les sondages contenaient des amphores. La plupart de ces sondages contenaient des petits fragments de moins de 100 g.

## 3.5 OBSERVATIONS REMARQUABLES

### 3.5.1 TRAITEMENTS DES AMPHORES

#### 3.5.1.1 Les amphores brûlées

*Cf. planche n° 202- volume 2*

Sur les 260 restes mis au jour sur le site de *Porte-Fâche*, 20 % d'entre eux présentaient des traces de brûlures. Comme le montre la carte de répartition, la majorité de ces fragments provient du fossé d'enclos 119 et de la fosse 151. Au niveau des fossés d'enclos, vingt sondages en contenaient, mais seulement quatre d'entre eux en ont livré plusieurs. À l'intérieur de l'enclos, quatre trous de poteau et deux fosses en ont livré. Aucun fragment de ce type n'a été identifié hors enclos.

| ST           | NR Brûlés |
|--------------|-----------|
| Fossé 116    | 1         |
| Fossé 117    | 5         |
| Fossé 118    | 4         |
| Fossé 119    | 15        |
| TP 149       | 2         |
| Fosse 151    | 20        |
| 180          | 1         |
| TP 189       | 2         |
| TP 190       | 1         |
| TP 219       | 1         |
| <b>TOTAL</b> | <b>52</b> |

TAB 14 – Tableau de comptage des amphores brûlées par structure

La plus grande concentration d'amphores brûlées du site provient de la fosse 151 située dans l'ensemble 1003. Sur les 48 tessons d'amphores de la fosse, on dénombre un col, une anse, trois épaules et quinze panses, brûlés après leur fragmentation. Ces fragments sont issus aussi bien des sédiments de rejet que de la couche de dalles calcaires et du comblement terminal de la fosse. La quinzaine de panses est très probablement issue du même individu à pâte rose-violet avec de rares et fines inclusions de terre cuite blanches, noires et rouges. Deux de ces panses recollent entre elles. Le trou de poteau 149 de ce même ensemble contenait deux anses de la région de Pompéi également brûlées. Elles ne recollent pas entre elles, mais leurs pâtes pompéiennes orange clair avec inclusions de micas noirs sont très similaires, ce qui laisse penser qu'elles proviennent du même individu. À proximité, seul le sondage 1125 du fossé 116 contenait une amphore avec des traces de brûlures. Ce fond, dont seule la partie supérieure est conservée, a une coloration externe grise. Il a été brûlé avant d'être fragmenté et rejeté dans le fossé. La proximité du sondage 1125 avec le bâtiment 1003 et la fosse 151 laisse à penser que le fragment brûlé pourrait provenir de cet ensemble. Des traces de brûlures ont été observées à l'intérieur et à l'extérieur du fond issu de la fosse 180. Ce fond a été brûlé avant d'être fragmenté et rejeté dans la fosse. Plusieurs fragments issus de ces structures ont une coloration externe gris-noir.

Au niveau du fossé 117, cinq des sondages contenaient un fragment brûlé avant fragmentation. Le sondage 1109 à l'est du fossé, contenait un petit fragment de panse brûlé à l'extérieur. Il en est de même pour le sondage 1115 dans la moitié ouest du fossé, sauf que la panse présente des traces de brûlures sur sa face interne. Les sondages 1113 et 1116 ont chacun livré un fragment de col brûlé à l'extérieur. À l'est du fossé, le sondage 1110 contenait un fond cassé brûlé également sur l'extérieur. Aucun de ces sondages n'est situé à proximité d'un bâtiment ou d'une structure susceptible de justifier les marques de brûlures observées sur certains fragments.

Sur les sept sondages du fossé 118, trois d'entre eux contenaient des fragments brûlés. Ils sont localisés à proximité du bâtiment 1005, d'où ils pourraient provenir. Le fragment de panse provenant du sondage 1101 présente des brûlures sur les tranches, ce qui laisse supposer qu'il a été carbonisé après que l'amphore ait été fragmentée. Les sondages 1105 et 1106 ont livré des panses brûlées avant fragmentation.

Le fossé d'enclos 119 contenait 15 fragments brûlés dont une grande partie provient de la moitié ouest. Le sondage 1155, situé à une dizaine de mètres de l'entrée de l'enclos, a livré un fragment de panse légèrement brûlé à l'intérieur. Plus à l'est, le sondage 71 contenait trois esquilles de panses entièrement calcinées. Les sondages attenants contenaient tous une panse avec des traces de brûlures : celle du sondage 70 comportait des traces à l'intérieur, celle du sondage 72 a été calcinée entièrement et celle du sondage 1153 porte des traces de brûlures à l'intérieur et à l'extérieur. À quelques mètres à l'est, les sondages 49, 74 et 76 contenaient tous un fragment de col brûlé après avoir été fragmenté. Le sondage 50, situé à moins de 10 m du bâtiment 1007, contenait seulement une panse brûlée. À quelques mètres de l'angle sud-est, le sondage 94 a livré deux panses brûlées qui recollent entre elles. Leurs pâtes de couleur rose clair avec de rares inclusions noires et rouges sont très similaires à celles des deux panses du sondage voisin (sondage 95).

Dans le bâtiment 1004, seuls les deux poteaux principaux situés à l'ouest du bâtiment contenaient des fragments d'amphores brûlés: le TP 189 avec 2 petits tessons de panse et col brûlés respectivement sur l'intérieur et sur l'extérieur. Le TP 219 du bâtiment 1005 a livré une épaule arrondie de type Dr 1 A. Seul l'extérieur de l'épaule de couleur grise laisse supposer que l'amphore se trouvait près d'un feu. L'anse a été détachée de l'épaule après cette action, l'emplacement de l'anse n'étant pas brûlé.

La répartition des fragments d'amphores brûlés n'a pas permis de déterminer les causes de ces brûlures, mais seulement de mettre en évidence la présence de deux concentrations de fragments de ce type : aux environs de la fosse 151 et de la moitié ouest du fossé 119. Les tessons qui présentent de légères traces de rubéfaction et de carbonisation ont été soumis à des températures situées entre 900 et 1200°C obtenues dans des structures de combustion ou des incendies. Il est difficile d'atteindre ces températures dans un contexte domestique<sup>82</sup>. Ces observations devront être comparées à celles des autres types de mobilier afin de déterminer si ces traces de brûlures peuvent être imputables à un incendie de bâtiment ou à une exposition des fragments à proximité d'un foyer de type artisanal.

### 3.5.1.2 Traces de coups et retouches

L'épaule (CER-1127) issue du TP 219 appartenant au bâtiment 1005 présente des traces de découpe au niveau du bas du col (cf. *planche n° 199, volume 2*). Des traces de retouche sont visibles au niveau de l'épaule. À l'intérieur de ce fragment, des traits parallèles ont été gravés, probablement après fragmentation de l'amphore. Les autres tessons du site ont été fragmentés sans avoir subi de retouches ou de découpes.

### 3.5.2 LES PÂTES

Les amphores présentes sur le site proviennent de la côte tyrrhénienne (côte ouest de l'Italie). Les recherches sur les particularités des pâtes et l'association de celles-ci avec les ateliers restent lacunaires. Cependant, quelques ateliers de fabrication ont pu être identifiés et associés à des types de pâtes distinctives. Il reste encore difficile de catégoriser les pâtes des amphores, même si les critères s'affinent de plus en plus. Sur un même individu, le type de pâte observé n'est pas toujours uniforme. L'examen des pâtes a permis d'associer 14 restes (1,3 kg) à l'atelier de Pompéi, reconnaissable par la quantité très importante d'inclusions de micas noirs dans la pâte. Ils proviennent essentiellement du fossé 119 mais également des trous de poteau 149, 187, 189 et des fosses 151 et 165. Neuf tessons (1,7 kg) ont une pâte feuilletée de couleur orange. Ils ont été mis

82 Poux M. (2004)

au jour dans la fosse 151 et les fossés d'enclos 116, 117, 118 et 119. D'autres groupes de pâtes ont été identifiés lors de l'étude (*cf. volume 3*) :

- des pâtes claires : beige
- des pâtes ocres : ocre clair, ocre foncé et ocre orange
- des pâtes rose : rose clair, rose foncé, rose-violet ou rose-orange
- des pâtes orange : orange clair, orange foncé, orange-rose ou orange-gris
- des pâtes rouges

### 3.6 CONCLUSION

La fouille du site de *Porte-Fâche* a permis de mettre au jour 260 restes d'amphores pour un NMI de 7 individus. La majorité est de type Dr 1A (130-70 avant J.-C.) accompagnée de quelques fragments de gréco-italiques (200-130 avant J.-C.). La proportion importante d'amphores Dressel 1A sur le site indique que l'importation de vin italien dans cet établissement date de la fin du II<sup>e</sup> s. avant J.-C. - début du I<sup>er</sup> s. avant J.-C. Les panses et les cols sont les éléments les plus représentés sur le site. La présence d'amphores est cantonnée à l'enclos principal. Les fragments ont été rejetés en grande majorité dans les fossés de cet enclos, particulièrement dans la moitié ouest, mais également dans la fosse 151. Certains tessons ont été rejetés directement dans les fossés, d'autres dans les talus bordant les fossés, qui se sont effondrés à plusieurs reprises et ont comblé progressivement ces derniers.

Il y a très peu de traces de découpes ou de réemplois dans ce corpus. Par contre, 20 % des fragments présentent des traces de passage au feu, ce qui n'est pas négligeable. Ils provenaient majoritairement des fossés d'enclos. Cependant, aucune hypothèse concernant la cause de ces brûlures n'a pu être émise, d'autant plus qu'aucune structure de combustion n'a été signalée à proximité. Une dizaine de pâtes ont été identifiées, mais leur provenance n'est pas connue mis à part les pâtes associées à l'atelier de Pompéi situé en Campanie.

Au niveau régional, la plupart des établissements ruraux de la fin du second âge du Fer ont livré des fragments d'amphores. La voie commerciale Aude-Garonne a facilité la diffusion des importations italiques dans la région. Les concentrations les plus importantes sont situées au niveau du golfe Picton, les bords de la Charente<sup>83</sup>. Seuls les sites de Fontenay-le-Comte « Les Génâts » en Vendée, Échiré « Le Chemin Chevaleret » dans les Deux-Sèvres ou encore Mortantambe en Charente-Maritime ont livré plus d'une centaine d'individus chacun. La présence d'amphores est également signalée en faible quantité sur plusieurs sites de Charente : Mainxe, Montrollet, Agris, Rancogne, Verrières, Brettes, Raix, Villefagnan et à Magnac-sur-Touvre<sup>84</sup>. En Vendée, le site de La Haute Couperie a livré une quarantaine d'individus de type gréco-italiques et Dr 1A<sup>85</sup>. Quant à la Charente-Maritime, on en retrouve sur les sites d'Annezay, La Vergne, Breuillet<sup>86</sup> ainsi que sur une cinquantaine de sites sauniers près de l'estuaire.

---

83 MAGUER P. (2009), p.446

84 POUX M. (2004), p.105

85 NILLESSE O. (2004), p.24

86 LANDREAU G. (2009), p.260

## 4 ÉTUDE DE LA FAUNE

AURÉLIEN PILOLOT

### 4.1 LA MÉTHODOLOGIE MISE EN ŒUVRE

#### 4.1.1 LA DÉTERMINATION

Après que les os ont été remontés, l'identification des différents ossements a été réalisée grâce à des ouvrages de référence<sup>87</sup>, et une collection de comparaisons disponible à la base Éveha de Caen.

Cette identification, ou détermination, consiste à observer les « caractères constants, caractéristiques d'une famille, d'un genre [...], d'une espèce »<sup>88</sup> et discerner les caractères discriminants afin de reconnaître la pièce anatomique et son espèce. La détermination ne peut cependant pas toujours être absolue en raison de la trop grande similarité de certaines espèces comme la chèvre et le mouton, le porc et le sanglier, le chien et le loup ou le cheval et ses hybrides. C'est pourquoi des termes génériques comme caprinés, suidés, canidés ou équidés sont utilisés.

#### 4.1.2 LA QUANTIFICATION

##### 4.1.2.1 Le Nombre de Restes (NR)

Après la détermination, les ossements sont comptabilisés de 1 à n en fonction de leur récurrence au sein de chaque ensemble archéologique. Ils peuvent ensuite être regroupés par espèce (NRE) par groupe (NR3) comme pour la triade domestique (bœuf – porc – capriné). Ce décompte présente ainsi la diversité des espèces dans le lot faunique.

##### 4.1.2.2 Le Nombre Minimum de Parties du Squelette (NMPS)

Ce critère de dénombrement a pour intérêt d'annuler les effets de la fragmentation<sup>89</sup> en quantifiant le nombre de pièces anatomiques pour chaque partie anatomique de chaque espèce. D'autre part, il facilite la mise en place du NMI. En le comparant avec le nombre de pièces squelettiques d'un squelette de référence, il met en évidence des sur ou sous-représentations de certaines parties anatomiques dans le lot étudié.

---

87 BARONE (1976) ; SCHMID (1972)

88 CHAIX L. ET MÉNIEL P. (2001), p. 38

89 CHAIX L. ET MÉNIEL P. (2001), p. 133

#### 4.1.2.3 *Le Nombre Minimum d'Individu (NMI)*

Le Nombre Minimum d'Individu permet de limiter l'impact de la fragmentation sur le lot osseux en présentant un nombre minimal d'animaux pour chaque espèce. Cet indice permet donc d'offrir une image approximative de la représentation animale dans le lot avant que les agents taphonomiques n'aient agi.

C'est la méthodologie développée par S. LEPETZ<sup>90</sup> pour calculer le Nombre Minimum d'Individu de Fréquence qui a été employée ici. Le décompte s'effectue à partir de la pièce anatomique la plus représentée dans le lot en prenant en compte sa latéralisation.

#### 4.1.2.4 *Le Poids des Restes (PR)*

Chaque reste est systématiquement pesé avec une précision à 0,1 gramme. Ce paramètre permet de rendre compte de l'effet de masse de chacune des espèces présentes. Il est complété par le rapport entre le poids des restes et le nombre de restes (Poids Moyen) pour témoigner de la virulence de la fragmentation du matériel.

#### 4.1.2.5 *La répartition anatomique*

La distribution des pièces anatomiques par région squelettique en fonction des espèces permet de mettre en évidence des sur ou sous-représentations de certaines parties de l'animal, et ainsi parfois de faire apparaître des actions taphonomiques particulières ou des sélections liées à des activités anthropiques.

### 4.1.3 *LES CRITÈRES BIOLOGIQUES*

#### 4.1.3.1 *Estimation de l'âge d'abattage*

L'estimation de l'âge d'abattage est principalement calculée à partir des âges d'épiphyse donnés par R. BARONE<sup>91</sup>. Si des mandibules complètes existent dans le lot, deux autres méthodes sont prises en compte : celle d'E. SCHMID<sup>92</sup> relative aux cycles d'éruption dentaire et de remplacement des dents de lait ; et celles d'A. GRANT<sup>93</sup> et de S. PAYNE<sup>94</sup> pour les stades d'usure dentaire.

#### 4.1.3.2 *Estimation de la taille*

La taille de chaque animal est obtenue à partir d'une série de mesures ostéométriques effectuées avec un pied à coulisse selon les indications de A. VON DEN DRIESCH<sup>95</sup>. Ces mesures sont par la suite corrigées afin d'obtenir une hauteur au garrot. Ces mesures peuvent aussi constituer des critères discriminants pour la distinction du sexe ou d'espèces au sein de grands groupes.

---

90 LEPETZ S. (1996), p. 11

91 BARONE R. (1976), p. 76

92 SCHMID E. (1972) p. 77

93 GRANT A. (1982) pp. 91-108

94 PAYNE S. (1985) pp. 282-303

95 DRIESCH VON DEN A. (1976)

#### 4.1.3.3 Estimation du sexe

Le sexe peut être déterminé de deux façons : grâce à l'ostéométrie, comme nous venons de le voir ou grâce à des critères morphologiques. En effet, plusieurs os ou parties anatomiques, synthétisés par L. CHAIX et P. MÉNIEL<sup>96</sup>, peuvent porter des indices de dimorphisme sexuel. C'est le cas, par exemple, du coxal ou des mandibules.

## 4.2 PRÉSENTATION DES DONNÉES

Le mobilier faunique récolté sur le site de *Porte-Fâche* à Saint-Sauveur d'Aunis (Charente-Maritime) comprend 533 restes d'un poids total de 6,276 kg. Il provient de différentes structures excavées (fossés, fosses et trous de poteau) d'un habitat de La Tène D1. Celui-ci se compose d'une série de petits bâtiments au sein d'un enclos fossoyé. Hormis cette occupation humaine, une fosse (ST114) datée du Bronze ancien a livré du matériel faunique. Celle-ci sera traitée séparément des autres structures archéologiques.

|               | NR         | % NR         | PR            | % PR         | PM          |
|---------------|------------|--------------|---------------|--------------|-------------|
| Bronze ancien | 91         | 17,1 %       | 70,9          | 1,1 %        | 0,8         |
| La Tène D1    | 442        | 82,9 %       | 6205,7        | 98,9 %       | 14          |
| <b>Total</b>  | <b>533</b> | <b>100 %</b> | <b>6276,6</b> | <b>100 %</b> | <b>11,8</b> |

TAB 15. Synthèse du matériel faunique par période

Afin de constituer un lot plus important, les données de l'étude archéozoologique menée par Anna BAUDRY<sup>97</sup> (INRAP GSO) lors du diagnostic archéologique de 2011 ont été intégrées à cette étude. Elles correspondent à 94 restes d'un poids de 832,8 g provenant de deux fossés (ST 117 et ST 119).

D'une manière générale, le lot est plutôt mal conservé si l'on prend en compte le poids moyen d'un ossement (11,8 g). Cependant, une conservation différentielle est observable entre les fossés et les fosses ou trous de poteau. En effet, le poids moyen est de 17 g dans les fossés, seulement de 1 g dans les fosses et 0,1 g dans les trous de poteau.

Ceci s'explique par une virulence des agents taphonomiques biologiques sur le site. Leurs traces sont de deux ordres. Le mobilier est touché par de très nombreuses traces de vermiculations (traces des radicules sur la surface osseuse) atteignant 97 % du lot. L'autre type reconnu correspond à

<sup>96</sup> CHAIX L. ET MÉNIEL P. (2001), p. 82

<sup>97</sup> VACHER S. (2011), p. 56

l'exfoliation de fines couches de matière osseuse due au contact des ossements avec des agents atmosphériques (eau, gel,...). Il concerne un peu plus d'1 % du lot.

|              | NR         | PR            | NR dét.       | PR dét.       | PM          |
|--------------|------------|---------------|---------------|---------------|-------------|
| <b>FOSSÉ</b> | <b>358</b> | <b>6110,2</b> | <b>39,8 %</b> | <b>96,7 %</b> | <b>17</b>   |
| 116          | 22         | 15,3          | 0 %           | 0 %           | 0,7         |
| 117          | 4          | 9,2           | 50 %          | 75 %          | 2,3         |
| 119          | 332        | 6085,7        | 42,5 %        | 97 %          | 18,3        |
| <b>FOSSE</b> | <b>159</b> | <b>163,7</b>  | <b>6,9 %</b>  | <b>20 %</b>   | <b>1</b>    |
| 114          | 91         | 70,9          | 2,2 %         | 5,1 %         | 0,8         |
| 151          | 62         | 59,8          | 14,5 %        | 48,7 %        | 1,0         |
| 163          | 6          | 33            | 0 %           | 0 %           | 5,5         |
| <b>TP</b>    | <b>16</b>  | <b>2,7</b>    | <b>0 %</b>    | <b>0 %</b>    | <b>0,2</b>  |
| 190          | 1          | 0,5           | 0 %           | 0 %           | 0,5         |
| 199          | 15         | 2,2           | 0 %           | 0 %           | 0,1         |
| <b>Total</b> | <b>533</b> | <b>6276,6</b> | <b>28,8 %</b> | <b>94,7 %</b> | <b>11,8</b> |

Tab 16. Synthèse du matériel faunique par structure

Le poids moyen est quelque peu biaisé par la présence de squelettes quasi-complets dans le fossé 119 qui contribuent à augmenter le poids des restes. En effet, sans leur existence, le poids moyen de ce fossé équivaldrait à 6,3 g au lieu de 18,3 g.

Le taux de détermination obtenu est de 28,8 % en nombre de restes mais de 94,7 % en poids des restes et diffère de manière importante selon les différents types de structure. Celui-ci exprime donc cette conservation différentielle liée à une virulence des agents taphonomiques plus importante en fonction des contextes.

#### 4.2.1 L'OCCUPATION DU BRONZE ANCIEN

Le matériel provient exclusivement pour cette période de la fosse 114. Cette structure est isolée au nord du site. La liste de faune est composée d'une seule espèce domestique avec deux restes de caprinés dont un humérus de mouton.

|                    | NR       | % NR         | PR         | % PR         | PM         | NMI/f    |
|--------------------|----------|--------------|------------|--------------|------------|----------|
| <b>Caprinés</b>    | <b>2</b> | <b>2,2 %</b> | <b>3,6</b> | <b>5,1 %</b> | <b>1,8</b> | <b>1</b> |
| Mouton, Ovis aries | 1        | 1,1 %        | 2,8        | 3,9 %        | 2,8        | 1        |

|                       | NR        | % NR          | PR          | % PR          | PM         | NMI/f |
|-----------------------|-----------|---------------|-------------|---------------|------------|-------|
| Caprinés indéterminés | 1         | 1,1 %         | 0,8         | 1,1 %         | 0,8        | 1     |
| <b>Indéterminé</b>    | <b>89</b> | <b>97,8 %</b> | <b>67,3</b> | <b>94,9 %</b> | <b>0,8</b> |       |
| Petit mammifère       | 89        | 97,8 %        | 67,3        | 94,9 %        | 0,8        |       |
| <b>Total</b>          | <b>91</b> | <b>100 %</b>  | <b>70,9</b> | <b>100 %</b>  | <b>0,8</b> |       |

TAB 17. Spectre faunique pour le Bronze ancien

Le taux d'indéterminé est très élevé du fait des mauvaises conditions de conservation du mobilier. Les résultats ne permettent pas d'analyser plus en détails les restes de faune pour cette époque.

#### 4.2.2 L'OCCUPATION DE LA TÈNE D1

La liste de faune se compose essentiellement d'animaux domestiques avec la triade domestique (bœuf, caprinés et porc) représentant 87,5 % du lot, et le chien présent par un squelette complet dans le fossé 119. La présence de cet animal sous cette forme le place alors hors du cadre alimentaire.

|                                    | NR         | % NR          | PR            | % PR          | PM           | NMI/f     |
|------------------------------------|------------|---------------|---------------|---------------|--------------|-----------|
| <b>Bœuf, Bos taurus</b>            | <b>42</b>  | <b>9,5 %</b>  | <b>4897,1</b> | <b>78,9 %</b> | <b>116,6</b> | <b>3</b>  |
| <b>Caprinés</b>                    | <b>83</b>  | <b>18,8 %</b> | <b>265,7</b>  | <b>4,3 %</b>  | <b>3,2</b>   | <b>18</b> |
| Mouton, Ovis aries                 | 12         | 2,7 %         | 57,5          | 0,9 %         | 4,8          | 5         |
| Chèvre, Capra hircus               | 6          | 1,4 %         | 160,6         | 2,6 %         | 26,8         | 1         |
| Caprinés indéterminés              | 65         | 14,7 %        | 47,6          | 0,8 %         | 0,7          | 12        |
| <b>Porc, Sus scrofa domesticus</b> | <b>8</b>   | <b>1,8 %</b>  | <b>22,1</b>   | <b>0,4 %</b>  | <b>2,8</b>   | <b>2</b>  |
| <b>Chien, Canis lupus</b>          | <b>1</b>   | <b>0,2 %</b>  | <b>525,9</b>  | <b>8,5 %</b>  | <b>525,9</b> | <b>1</b>  |
| <b>Cervidés</b>                    | <b>18</b>  | <b>4,1 %</b>  | <b>226,9</b>  | <b>3,7 %</b>  | <b>12,6</b>  | <b>6</b>  |
| Cerf, Cervus elaphus               | 17         | 3,8 %         | 184,6         | 3 %           | 10,9         | 5         |
| Chevreuil, Cervus capreolus        | 1          | 0,2 %         | 42,3          | 0,7 %         | 42,3         | 1         |
| <b>Indéterminé</b>                 | <b>290</b> | <b>65,6 %</b> | <b>268</b>    | <b>4,3 %</b>  | <b>0,9</b>   |           |
| Grand mammifère                    | 118        | 26,7 %        | 172           | 2,8 %         | 1,5          |           |
| Petit mammifère                    | 161        | 36,4 %        | 83            | 1,3 %         | 0,5          |           |
| Indéterminé                        | 11         | 2,5 %         | 13            | 0,2 %         | 1,2          |           |
| <b>Total</b>                       | <b>442</b> | <b>100 %</b>  | <b>6205,7</b> | <b>100 %</b>  | <b>14</b>    | <b>30</b> |

TAB 18. Spectre faunique pour la Protohistoire

Les animaux sauvages sont représentés par une vingtaine d'ossements de cervidés (cerf et chevreuil) qui correspondent à 11,8 % du lot.

Il faut noter à nouveau un taux d'indéterminés très important représentant les  $\frac{2}{3}$  du nombre de restes répartis à parts presque égales entre les grands mammifères (bœuf, cheval,...) et les petits (porc, capriné,...). Ceci dit, en poids, cette proportion se réduit à moins de 5 % du lot.

Un NMI de fréquence réalisé sur les métapodes pour les caprinés et les cervidés, sur les mandibules pour le bœuf et le porc et les membres pour le chien montrent la présence de 30 individus sur le site pour cette époque.

Ce nombre élevé d'individus identifiés s'explique en partie par la présence de squelettes quasi-complets. Ils sont au nombre de 5. Leur présence relève d'une élimination de carcasses dans le comblement d'un des fossés. Cela dit, une réintervention anthropique ultérieure y a été décelée participant peut-être à un registre rituel. Ce point sera abordé dans le détail ultérieurement dans le présent rapport.

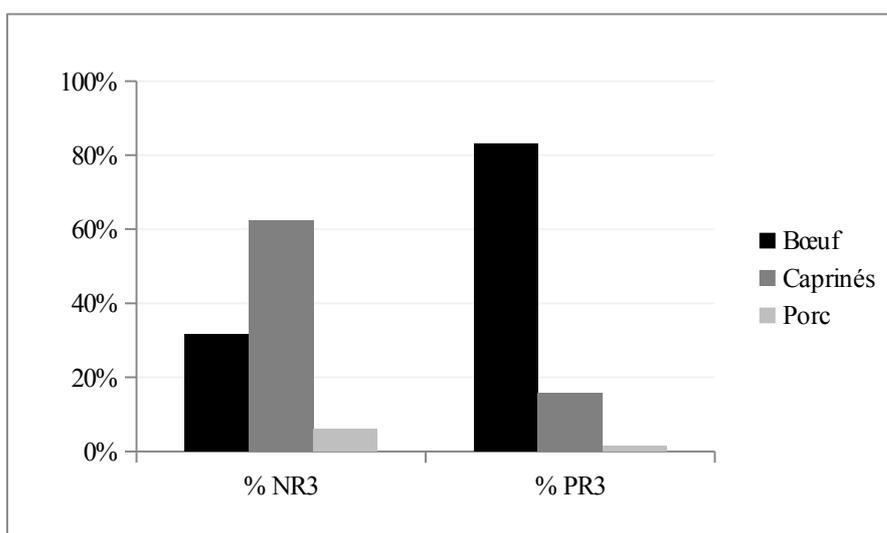


FIG 1. Répartition des trois espèces de la triade domestique en nombre (%NR3) et poids de restes (%PR3)

Parmi les animaux de la triade domestique les plus rencontrés, les caprinés dominent l'assemblage en nombre de restes avec respectivement 62,4 %, 31,6 % pour le bœuf et 6 % pour le porc. Cependant, en termes de poids, le bœuf domine avec 83 % suivi des caprinés (15,7 %) et du porc (1,3 %).

Cette différence entre le nombre et le poids s'explique par un poids plus important des ossements pour les grands mammifères par rapport aux petits. Elle s'explique aussi par une fragmentation plus importante chez les caprinés, résultat de la faible résistance de leurs ossements aux attaques des agents taphonomiques.

Les faibles proportions pour le porc ne peuvent être uniquement une désaffectation de ce type de viande. Il faut rappeler que cette représentation est établie à partir de 8 ossements seulement. Là aussi, les mauvaises conditions de conservation ont joué un rôle primordial.

Ceci dit, la sélection des espèces sur le site de Saint-Sauveur-d'Aunis semble se diriger tout de même vers des animaux d'élevage offrant, outre une viande, différentes sources d'exploitation (trait, ...) et de production (lait, laine,...).

Hormis ces animaux domestiques dans l'assemblage faunique, les animaux sauvages fournissent une part importante de l'alimentation carnée avec une proportion plus importante que celle du porc (11,8 %) et un nombre d'individus conséquent (6 individus).

#### 4.2.2.1 Entre préparation bouchère et consommation

La distribution anatomique varie en fonction des espèces indiquant une sélection et un rejet différentiel des parties anatomiques en fonction de l'utilisation de l'animal. Elle montre aussi la virulence des agents taphonomiques sur certaines parties osseuses les plus fragiles.

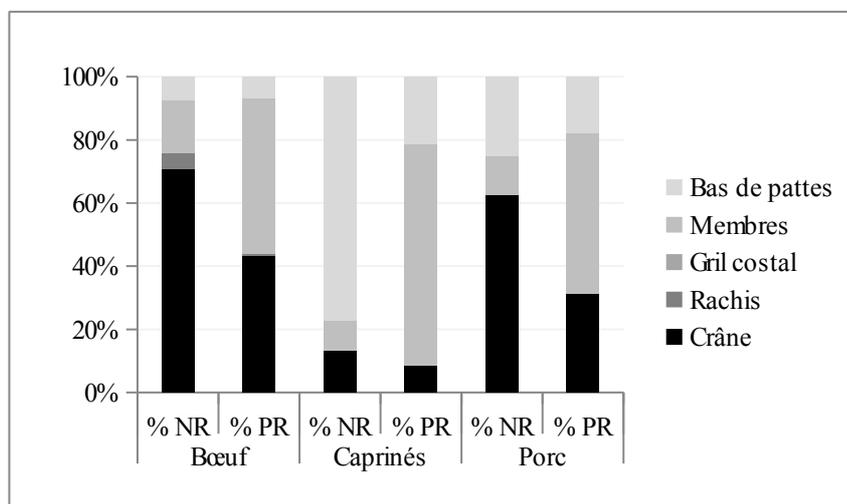


FIG 2. Répartition anatomique de la triade en nombre et poids de restes

Les éléments crâniens dominent l'assemblage pour le bœuf et le porc en nombre de restes et de poids. Pour les caprinés, au contraire, les bas de patte prévalent sur les autres parties anatomiques en nombre mais pas en poids, les membres sont alors plus importants.

L'absence de grill costal et aussi dans une moindre mesure de rachis indique clairement une possible sélection de ces parties anatomiques. Ceci dit, cette absence démontre l'extrême virulence des agents taphonomiques sur des pièces anatomiques composées exclusivement de tissus spongieux.

Hormis pour le porc, où il faut rester vigilant au vu de la faiblesse du lot osseux pour cet animal, il semble qu'il n'y ait qu'un type de rejet pour les animaux domestiques, celui de l'élimination des parties anatomiques les moins nutritives et les moins charnues.

L'évacuation de ces déchets de préparation bouchère s'effectue alors aux marges de l'occupation humaine, c'est-à-dire principalement dans les fossés d'enclos.

Pour les animaux sauvages, cette répartition anatomique est plutôt similaire à celle des animaux domestiques avec l'absence d'éléments de rachis et gril costal et la présence importante de bas de patte en nombre et de membres en poids de restes.

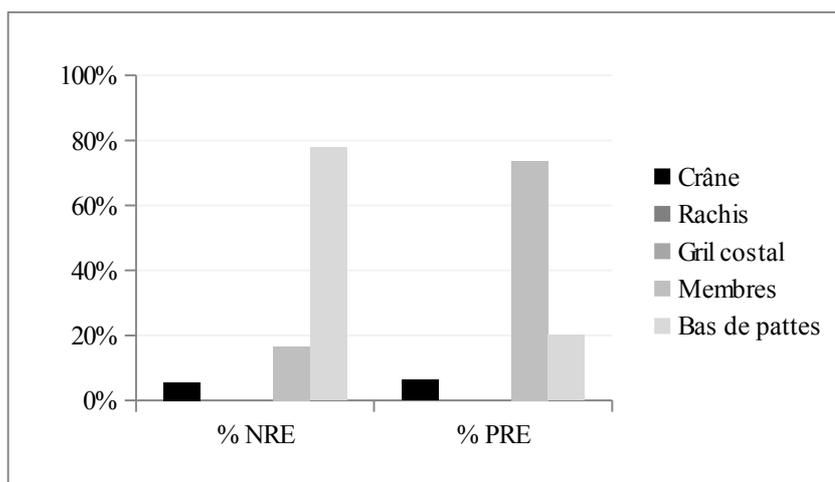


FIG 3. Répartition anatomique des cervidés en nombre et poids de restes

Là aussi, cette distribution montre un rejet des parties les moins nutritives de l'animal. Ce résultat couplé au nombre d'individus dénote une part importante de ces animaux dans l'alimentation de l'époque.

Les données présentées révèlent une répartition anatomique particulière sur le site mais ne démontre pas de sélection anthropique. L'utilisation du NMPS est la seule solution pour mettre en évidence des sur ou sous-représentations dans le lot (FIG 4).

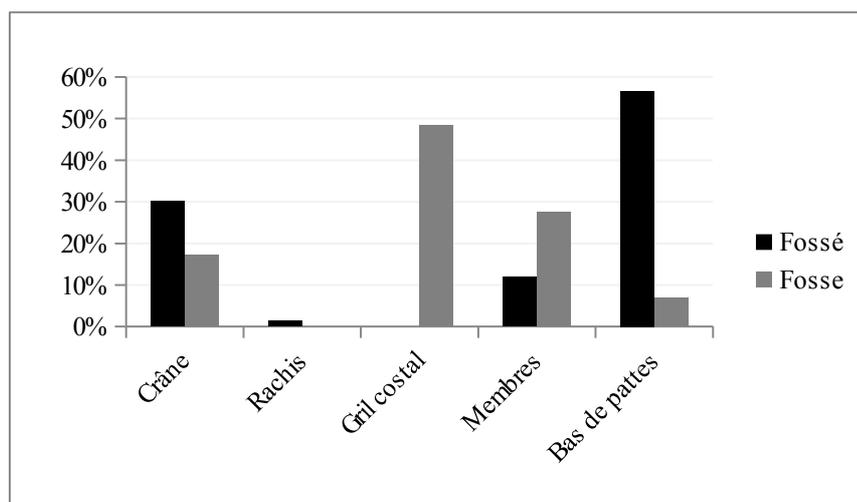


FIG 4. Représentation de la distribution anatomique en fonction du NMPS

L'utilisation de cet instrument de quantification permet de montrer que la moitié des parties anatomiques sont sous-représentées. La plupart ne le sont que dans une faible proportion (+ ou - 1), ce qui indique que le lot tend à s'approcher d'une représentation squelettique normale.

Seuls les éléments de bas de pattes des caprinés et cervidés sont grandement sur-représentés dans le lot, ce qui indique un rejet principal de cette partie anatomique. Bien que l'ensemble de l'animal puisse être consommé, ces parties anatomiques sont parmi les moins nutritives et donc moins appréciées.

Ce type de sélection permet d'envisager un rejet de consommation domestique dans les structures avoisinant l'occupation humaine. Afin de préciser ce constat, il convient d'observer les traces laissées sur les os.

Malheureusement, au vu de la faiblesse du lot, seules deux traces de découpe laissées par un objet contondant (couperet, hachoir,...) ont pu être remarquées. Cela ne permet donc pas de tirer de constat à propos de cette pratique sur le site.

Il en va de même pour la question de la qualité de la viande ou de la gestion des troupeaux. Aucune donnée suffisante pour l'âge des animaux et leur sexe n'est exploitable sur le site. Il convient donc de constater que les seuls indices de consommation pour l'époque concernent les répartitions anatomiques.

#### 4.2.2.2 Répartition spatiale et rejet différentiel du lot

Sur le site, trois types de structures ont livré du matériel osseux : les fossés d'enclos, quelques fosses et des trous de poteau. Au sein de ce dernier, l'ensemble des ossements n'a pu être déterminé. Ces ossements ne feront donc pas partie de cette comparaison. Pour les fossés et les fosses, il apparaît que les répartitions ne sont pas homogènes.

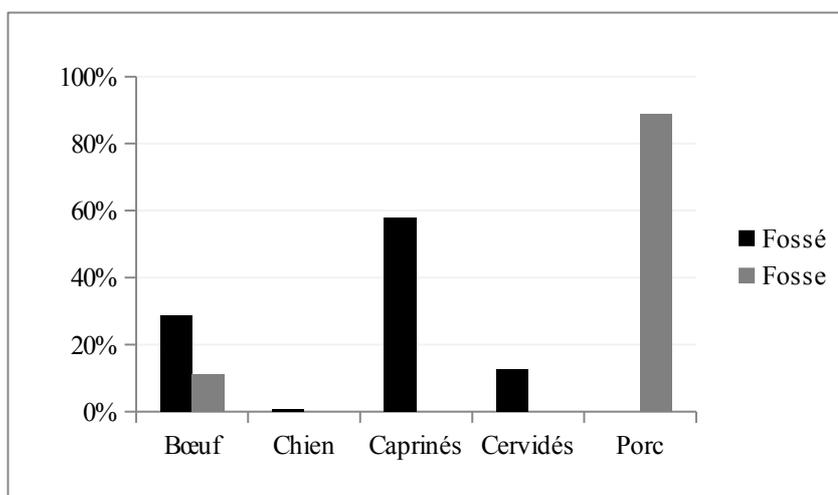


FIG 5. Répartition des espèces en fonction du type de structure (en %NR)

Une certaine sélection s’opère sur les espèces en fonction du type de structures (FIG 5). Toutes les espèces sont majoritairement rejetées dans les fossés, à l’exception du porc qui l’est uniquement dans les fosses. Cependant, la faiblesse du lot d’ossements de porc impose pour cette espèce de considérer ce constat avec réserve.

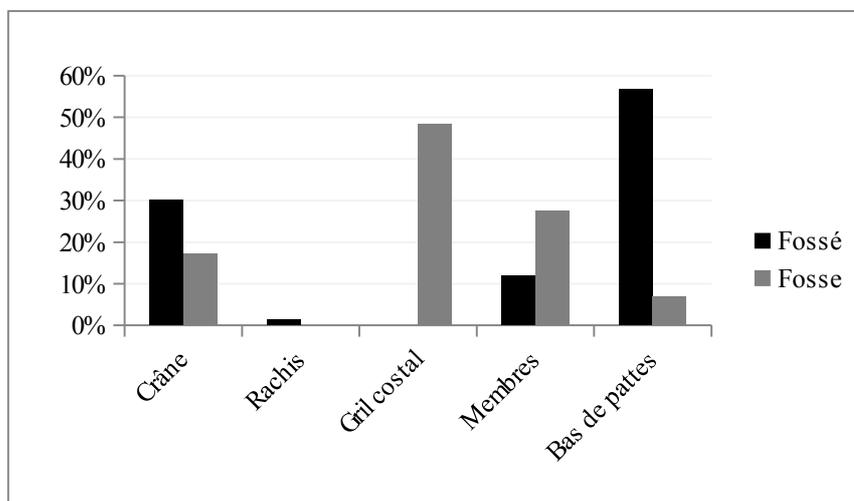


FIG 6. Répartition des parties anatomiques en fonction du type de structure (en %NR)

Cette première sélection des espèces s’accompagne aussi d’une sélection des parties anatomiques (FIG 6). Là encore, un rejet différentiel s’opère sur le site avec les éléments crâniens et bas de pattes dans les fossés et les éléments de gril costal et membres dans les fosses. En ce qui concerne le rachis, les données sont insuffisantes pour établir une tendance.

Ces nouvelles informations complémentaires de celles évoquées auparavant permettent de mettre en avant un système de gestion des déchets sur le site. En effet, il est possible de remarquer que les carcasses sont traitées en amont avec l'élimination des parties les plus pauvres aux marges du site. Puis, dans un second temps, la viande est préparée et les derniers ossements sont évacués au cœur de l'occupation à proximité des bâtiments.

En ce qui concerne la répartition des ossements sur le site (*cf. planche n° 203*), on remarque que la majeure partie des ossements provient de sondages de l'extrémité méridionale du fossé d'enclos.

Quelques rares ossements (4,2 % du NR) ont été récoltés dans deux sondages au nord de celui-ci. Ainsi, malgré les problèmes de conservation différentielle rencontrés sur le site, l'absence quasi totale d'ossements dans l'intégralité du fossé d'enclos permet d'envisager une zone de rejet préférentielle au sud de l'occupation.

Cependant, au vu de la faiblesse du lot, il est impossible de concevoir cette répartition en termes d'espèces ou de parties anatomiques.

Ces différentes informations prouvent l'existence d'une activité de préparation bouchère de carcasse ou demi-carcasse à l'entrée méridionale de l'enclos rejetée à proximité dans le fossé. Elles montrent ensuite une préparation de la viande dans les bâtiments pour l'y consommer, d'où un rejet des ossements restants dans les fosses qui sont associées à ces bâtiments.

Ces traces de consommation de la viande s'accompagnent de nombreuses traces de feu découvertes sur les ossements, allant du simple passage à la flamme à la calcination de l'os (TAB 18).

|                | FO<br>(NR=358) | FS<br>(NR=68) | TP<br>(NR=16) | Total        |
|----------------|----------------|---------------|---------------|--------------|
| Calcination    | 2,2 %          | 0 %           | 100 %         | 5,4 %        |
| Carbonisation  | 0,3 %          | 2,9 %         | 0 %           | 0,7 %        |
| Passage au feu | 0 %            | 2,9 %         | 0 %           | 0,5 %        |
| Sans traces    | 97,5 %         | 94,1 %        | 0 %           | 93,4 %       |
| <b>Total</b>   | <b>100 %</b>   | <b>100 %</b>  | <b>100 %</b>  | <b>100 %</b> |

TAB 19. Localisation du type de traces de feu en fonction du type de structure (%NR)

Bien que ces traces ne représentent que 6,6 % du lot, il est à noter une importance accrue de ces traces au plus près des bâtiments, que ce soit dans les trous de poteau, liées à leur construction ou aux fosses avoisinantes (*cf. planche n° 204*).

Ces traces suggèrent une cuisson de ces viandes dans les unités domestiques, puis un rejet immédiat.

#### 4.2.2.3 Les rejets d'individus entiers dans le fossé 119

Comme mentionné auparavant, 5 individus quasi-complets ont été découverts dans le sondage 69 du fossé 119. Ce sont tous des animaux domestiques : un chien, deux bœufs, une chèvre, un mouton.

Le premier animal déposé dans ce fossé est le chien. Il s'agit d'un individu complet, adulte de plus de 2 ans, probablement de sexe féminin puisque l'os pénien est absent, et d'une hauteur au garrot de 52 cm (*cf. planches n° 205 et 206*).

Aucune trace d'abattage n'est décelable en raison de la présence de très nombreuses traces de radicelles sur la surface osseuse.

La dépouille est orientée ouest-est et déposée sur le flanc droit. Ses membres antérieurs et postérieurs sont fléchis vers l'abdomen.

Les connexions anatomiques sont strictes. Quelques mouvements osseux sont perceptibles mais liés aux imperfections du fond de fossé. Ces différents indices suggèrent que la décomposition des chairs de l'animal s'est effectuée en espace colmaté.

La présence de cet animal semble correspondre à l'élimination de son cadavre et être déconnectée du reste du dépôt qui s'installe par la suite au-dessus de lui, vraisemblablement dans une autre couche archéologique.

Ce dépôt, à première vue complexe, est en fait une superposition de cinq individus (*cf. planches n° 206 et 207*). Le premier correspond à un bœuf adulte quasi-complet de plus de 5 ans, d'une hauteur de 103 cm au garrot. Il est sur le flanc gauche et orienté ouest-est. Les membres sont dépliés sauf pour le membre postérieur droit qui est fléchi à cause de la contrainte exercée par une pierre.

Les différentes connexions anatomiques sont conservées hormis pour le crâne et le membre antérieur gauche et les quelques mouvements osseux observés (chute des patellas) indiquent une décomposition des chairs en espace semi-colmaté.

Au-dessus de cet animal (*cf. planche n° 207*), deux membres antérieurs, un membre postérieur et un crâne de chèvre sont disposés en logique anatomique. Cet individu est jeune (entre 16 et 30 mois). Les connexions anatomiques ont disparu suite à la désagrégation des extrémités articulaires par une action des agents taphonomiques sur des ossements plus sensibles. Les mouvements osseux observables relatent une décomposition des chairs sur un plan irrégulier et en espace vide.

Plusieurs ossements résiduels complètent ce dépôt. Ils correspondent d'une part à un bas de patte gauche en connexion, radius gauche et tibia gauche de mouton, et d'autre part, à quelques ossements de bœuf dont un fragment de mandibule gauche, un humérus droit et un fragment de métacarpe gauche.

Cette superposition d'individus et leur décomposition en espace vide ou semi-colmaté se sont effectuées alors que le fossé était en fonctionnement.

La position secondaire de la mandibule et la dispersion du membre antérieur droit du premier bœuf sont le fait d'une perturbation post-dépositionnelle. Cette perturbation est une intervention a posteriori sur une zone du dépôt. L'origine probablement anthropique de cette réintervention aurait entraîné la disparition de certaines parties anatomiques comme le bucrane de ce bœuf.

Bien que difficilement explicable à cause du manque de données taphonomiques, le prélèvement de crâne pourrait être d'ordre sacrificiel ou cultuel. Le prélèvement de crâne de bœuf en vue de l'exposer est une pratique reconnue pour cette époque.<sup>98</sup> Il serait donc envisageable de voir en cette réintervention anthropique une volonté d'aller récupérer cette partie anatomique sur une dépouille en cours de décomposition.

Ceci dit, ce n'est pas parce que cette pratique est reconnue pour cette période que nous ne pouvons exclure que cette réintervention puisse être l'œuvre d'une coïncidence lors d'un curage ou creusement du fossé abîmant la partie anatomique en question et laissant plus facilement agir les agents taphonomiques par la suite.

La seule hypothèse aisément rejetable est celle d'une intervention animale sur le dépôt. En effet, si cette disparition était le fait de charognes attirées par l'odeur d'animaux en décomposition, la perturbation serait plus étendue, d'autres ossements auraient disparu et des fractures ou traces animales seraient observables.

Malheureusement, il n'est pas possible de se prononcer sur l'une ou l'autre des deux premières hypothèses au vu de la conservation de ce dépôt.

#### 4.2.2.4 Comparaisons et interprétations

Le matériel archéozoologique issu de la fouille de *Porte-Fâche* à Saint-Sauveur-d'Aunis nous offre une image partielle de l'alimentation d'un établissement rural de La Tène D1. Cette représentation est malheureusement tronquée à cause des mauvaises conditions de conservation du mobilier liées à une très forte virulence des agents taphonomiques sur le site.

Les quelques données concernent principalement une préparation bouchère et une consommation domestique. Celles-ci correspondent au schéma que l'on peut rencontrer dans les établissements de la même époque en Gaule du Nord avec la présence de la triade domestique et d'espèces sauvages (cerf et chevreuil).<sup>99</sup> La seule différence consiste en l'absence du chien, du cheval et du lièvre dans le lot, qui représentent pour l'époque une ressource supplémentaire<sup>100</sup>.

Alors que la viande de porc est particulièrement appréciée à cette période, la faible représentation de cet animal dans le lot est surprenante. Deux raisons peuvent expliquer ce phénomène, l'une n'excluant pas l'autre. En effet, le caractère rural de l'établissement facilite l'élevage extensif des ruminants. Par ailleurs, la présence d'ossements de porc localisée exclusivement au sein des

---

98 MÉNIEL P. (2008), pp. 152-155

99 MÉNIEL P. (2009), p. 425

100 MÉNIEL P. (2001)

fosses, au plus près de l'habitat en tant que déchet d'une consommation carnée, peut signifier que les mauvaises conditions de conservation sur le site ont favorisé des dégradations plus importantes sur les ossements enfouis moins profondément.

La proportion d'animaux sauvages dans le lot peut paraître élevée pour la période. Ceci dit, il faut être vigilant, puisque cette proportion ne correspond en fait qu'à 18 restes. D'autre part, D. GERMINET, dans son étude sur le Bas-Poitou à la Tène finale, décèle une spécificité régionale avec une proportion plus importante d'animaux sauvages dans les assemblages fauniques de la région<sup>101</sup>. En fin de compte, la proportion relevée à *Porte-Fâche* est identique à celle enregistrée sur les autres sites archéologiques de la région. Seule l'absence de lièvre peut dénoter un statut social particulier des occupants du site. Cependant, ces ossements étant parmi les plus fragiles, ils ont simplement pu disparaître sous l'action des agents taphonomiques.

Concernant la distribution anatomique, une sur-représentation est observable pour les éléments de bas de pattes de caprinés et de cervidés rejetés massivement du fait de leur faible valeur nutritive. À part ce point, les autres éléments du squelette tendent à s'approcher d'une représentation normale des parties anatomiques. En raison de l'état de conservation du matériel, aucune information relative à des traces de découpe, à l'âge et au sexe des animaux n'est décelable.

Un rejet différentiel est avéré selon le type de structure (fossés, fosses et trous de poteau) avec l'élimination des parties les moins nutritives (éléments crâniens et bas de pattes) dans les fossés. Ce rejet semble indiquer une gestion anthropique des déchets. Plutôt que simple rebut, celui-ci relève d'une activité bouchère avec la préparation de carcasses dans la partie méridionale de l'occupation humaine puis le traitement de la viande dans l'unité domestique.

Ce secteur sud de l'enclos est aussi le lieu de l'évacuation de cadavres avec la présence dans un des sondages du fossé 119 de plusieurs squelettes quasi-complets d'animaux. Au nombre de cinq, ils ont été déposés successivement. Ce dépôt n'a rien d'anormal, si ce n'est une réintervention anthropique a posteriori entraînant une forte zone de perturbation et la disparition de parties anatomiques. Le prélèvement d'ossements sur des cadavres en cours de décomposition est une pratique récurrente pour cette époque. Ceci dit, la mauvaise conservation des ossements, alliée à un manque d'information sur la taphonomie du dépôt, ne permet pas de reconnaître avec certitude la finalité de ce geste.

La mauvaise conservation du matériel faunique ne permet pas d'observer les caractéristiques d'un établissement rural déjà remarquées dans la région en termes d'activités autour de l'animal ou de statut social des habitants<sup>102</sup>. Les données archéozoologiques recueillies ne livrent ainsi qu'une vision partielle du potentiel de cette occupation humaine, proposant simplement le relief d'une alimentation passée et de son organisation dans l'espace.

---

101 GERMINET D. (2009), pp. 617-627

102 GERMINET D. (2009), p. 664

## 5 LES DÉCHETS ALIMENTAIRES D'ORIGINE MARINE

PATRICIA BOUGEANT

### 5.1 INTRODUCTION

Les mollusques étudiés sur le site de *Porte-Fâche* à Saint-Sauveur-d'Aunis correspondent essentiellement au matériel recueilli lors de l'opération de terrain de fouilles archéologiques préventives. Le matériel issu de la phase de diagnostic archéologique réalisé sous la responsabilité de Stéphane Vacher a également été pris en considération. Malheureusement, ces restes n'ont pu être récupérés au cours de cette analyse. Les données portées à notre connaissance d'après le rapport de diagnostic ont été versées à cette étude.

L'essentiel des restes coquilliers décrits a été prélevé à vue lors de l'opération de fouille. Ils sont attribués à la principale phase de l'occupation du site, soit à La Tène finale (Tène D1, voire D1 b).

Les coquilles étudiées proviennent des différentes Unités Stratigraphiques (US) mises en évidence dans les structures excavées et plus particulièrement dans les fossés d'enclos de l'ensemble 1001 : ST 117, ST 118 et ST 119. Au sein de ces fossés, l'identification de l'essentiel de ces unités stratigraphiques coïncide avec les différents niveaux de rejets domestiques provenant des principaux bâtiments mis en évidence à proximité souvent immédiate de leur localisation. Le niveau organique mis au jour dans la structure funéraire ST 114 a livré les restes de malacofaune marine. La structure est déconnectée d'un point de vue chronologique du reste de l'étude, puisque celle-ci a été datée de la fin de l'âge du Bronze ancien.

Par ailleurs, afin de compléter cette première approche, plusieurs prélèvements sédimentaires ont été réalisés en plusieurs points de l'enclos fossoyé 1001. Ces prélèvements se sont concentrés principalement là où des zones de rejets avaient pu être observées. Les prélèvements ont par ailleurs été étendus à l'ensemble des fossés et ont concerné l'ensemble de la stratigraphie, notamment là où les restes coquilliers n'avaient pas pu être mis en évidence à vue.

La comparaison des spectres malacofauniques obtenus lors d'un ramassage à vue et après tamisage permettra de juger de l'intérêt du tamisage appliqué au site de *Porte-Fâche* à Saint-Sauveur-d'Aunis.

Les échantillons prélevés durant la phase de terrain ont été intégralement étudiés.

Cette analyse malacofaunique vise à décrire les déchets alimentaires de ces populations protohistoriques durant les différentes phases de l'occupation, et plus particulièrement les coquillages consommés par des populations situées en marge du Marais poitevin. C'est également un témoin indirect des pratiques de pêche et de collecte exercées sur le littoral.

Cette analyse permet des parallèles non négligeables avec les recherches menées sur les spectres malacofauniques issus d'occupations voisines.

Ces études s'inscrivent par ailleurs à une échelle chronologique plus large, puisqu'elles participent des recherches menées depuis plusieurs années par Catherine Dupont<sup>103</sup> et d'autres chercheurs et archéologues au suivi des pratiques liées à la collecte des coquillages en Charente-Maritime.

103 DUPONT C. (2006), GRUET Y. DUPONT C. (2001)

L'objectif de ces recherches est de suivre l'évolution des taxons consommés de la Préhistoire à l'actuel, ainsi que d'éventuels effets de surexploitation, de modifications paléoenvironnementales et de cultures de coquillages.

## 5.2 MÉTHODES

Les coquilles recueillies à vue ou par tamisage lors de l'opération de terrain ont été étudiées en fonction des unités stratigraphiques. Elles ont été regroupées en fonction des différentes espèces identifiées puis décomptées et pesées. Le NR ou nombre de restes correspond à tous les restes coquilliers supérieurs à 2 millimètres.

Pour les bivalves, un NMI où nombre minimum d'individus par combinaison est utilisé. Il est obtenu après latéralisation des valves. Celle-ci est appliquée en fonction, entre autres, de la localisation des dents, de la charnière, et celle du sinus palléal lorsqu'il est présent.

Les coquilles les mieux conservées ont été mesurées ainsi que certaines zones permettant la reconstitution de la dimension totale des individus.

Les refus de tamis ont été traités différemment. Ils correspondent au tamisage de 92 litres de sédiment provenant des US indiquées dans le tableau 20. Cette opération a été réalisée avec un tamis de maille de 0,2 mm. L'ensemble des refus de tamis, soit 6,400 kg, a été intégralement trié. Tous les restes coquilliers y ont été décomptés. Mais seuls les fragments coquilliers permettant de décompter les NMI ont été isolés (charnières de valves notamment).

| N° prélèvement | Structure | N° sondage | US     | Volume tamisé | Présence/absence de malacofaune |
|----------------|-----------|------------|--------|---------------|---------------------------------|
| 1              | 114       |            | 114.06 | 5 L           | x                               |
| 2              | 114       |            | 114.06 | 1 L           | x                               |
| 38             | 118       | 1135       | 118.30 | 10 L          | 0                               |
| 39             | 119       | 1133       | 119.65 | 10 L          | 0                               |
| 40             | 119       | 1134       | 119.55 | 10 L          | 0                               |
| 41             | 119       | 1133       | 119.64 | 10 L          | x                               |
| 42             | 119       | 1132       | 119.26 | 10 L          | 0                               |
| 43             | 119       | 1133       | 119.66 | 10 L          | x                               |
| 44             | 119       | 1132       | 119.28 | 10 L          | 0                               |
| 45             | 119       | 1132       | 119.25 | 9 L           | 0                               |
| 46             | 119       | 69         | 119.32 | 10 L          | x                               |
| 48             | 117       | 1108       | 117.11 | 10 L          | x                               |

Tab 20 : Liste des volumes tamisés au sein de l'ensemble 1001

Après un descriptif général des caractéristiques du biotope des espèces identifiées, les assemblages malacofauniques seront décrits en fonction de la nature des unités stratigraphiques ainsi que des structures dans lesquelles ces unités ont été mises en évidence.

| Liste des US ayant livré de la malacofaune | Structures concernées  | Description   | Chronologie                | Nombre d'espèces recensées |
|--|--|---|----------------------------|----------------------------|
| US 117.11                                  | ST 117, ensemble 1001<br>sondage 1108 (fossé nord)   | Niveau de rejet en fond de fossé                                      | Tène D1, voire D1 b ?      | 2                          |
| US 118.02                                  | ST 118, ensemble 1001<br>sondage 87 (fossé ouest)  | Niveau de rejet diffus au sein d'une couche d'altération              | Tène D1, voire D1 b ?      | 1                          |
| US 119.33                                  | ST 119, ensemble 1001<br>sondage 86 (fossé sud)  | Niveau de rejet diffus au sein d'une couche d'altération              | Tène D1, voire D1 b ?      | 1                          |
| US 119.37                                  | ST 119, ensemble 1001<br>sondage 65 (fossé sud)  | Niveau de rejet diffus au sein d'une couche d'altération              | Tène D1, voire D1 b ?      | 1                          |
| US 114.06                                  | ST 114   | Niveau de rejet   | Âge du Bronze ancien/moyen | 1                          |
| US 114.07                                  | ST 114   | Remblai   | Âge du Bronze ancien/moyen | 1                          |
| US non déterminée                          | ST 119, ensemble 1001<br>sud sondage 69 (fossé sud, extrémité est)                               | Mis en évidence dans les déblais lors de la réalisation du sondage 69 | Tène D1, voire D1 b ?      | 1                          |
| Diagnostic                                 | Fossé 2, tranchée 1 correspondant à ST 117, ensemble 1001<br>proche du sondage 1108 (fossé nord) | Niveau de rejet   | Tène D1, voire D1 b ?      | 1                          |

| Liste des US ayant livré de la malacofaune | Structures concernées  | Description   | Chronologie           | Nombre d'espèces recensées |
|--|--|---|-----------------------|----------------------------|
| Diagnostic                                 | Fossé 4, tranchée 5 correspondant à ST 119, ensemble 1001<br>extrémité est, au niveau du sondage 119 | Niveau de rejet mono spécifique et ponctuel dans le fossé | Tène D1, voire D1 b ? | 1                          |
| Diagnostic                                 | Fossé 4, tranchée 2 correspondant à ST 119, ensemble 1001  | isolé   | Tène D1, voire D1 b ? | 1                          |

Tableau 21: Liste des unités stratigraphiques de *Porte-Fâche* à Saint-Sauveur-d'Aunis ayant livré de la malacofaune

### 5.3 LA FAUNE MARINE NON VERTÉBRÉE REPRÉSENTÉE À PORTE-FÂCHE À SAINT-SAUVEUR-D'AUNIS

Les échantillons ramassés à vue ont permis d'identifier 4 mollusques d'origine marine<sup>104</sup>. Il s'agit de 3 bivalves (*Mytilus edulis*, *Scrobicularia plana*, *Tapes decussatus*) et d'un gastéropode (*Dentalium vulgare*).

*Mytilus edulis* : la moule

*Scrobicularia plana* : le scrobiculaire

*Tapes decussatus*: la palourde

*Dentalium vulgare* : le dentale

La plupart des espèces rencontrées sont dans un relativement bon état de conservation. Beaucoup de valves, parfois même celles des scrobiculaires, connus pour être très friables, ont pu être récupérées entières.

Les taxons déterminés sur le site de *Porte-Fâche* à Saint-Sauveur-d'Aunis correspondent assez bien aux espèces rencontrées dans les déchets alimentaires des populations rattachées à la même période. Les espèces identifiées sont des produits consommés à ces périodes et retrouvés dans les assiettes tout au long de l'Histoire.

Les planches présentées sont représentatives des assemblages malacofauniques reconnus sur le site (*Cf. planche 208*).

104 DAUTZENBERG P. (1913), TEBBE (1966), LINDNER (1976), ABBOTT ET AL. (1982), POPPE ET GOTO (1991), HAYWARD ET AL. (1998)

#### 5.4 LES CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DU BIOTOPE DES COQUILLAGES MARINS DÉTERMINÉS À SAINT-SAUVEUR-D'AUNIS

Le milieu de vie des coquillages déterminés sur le site archéologique de Saint-Sauveur-d'Aunis est résumé dans les tableaux 3 et 3bis. Ceux-ci se basent et s'inspirent directement des travaux réalisés par Catherine Dupont. Ils consistent à classer en grands ensembles les espèces inféodées aux milieux rocheux, sableux, et vaseux (tableau 2) et à identifier la localisation potentielle des espèces en fonction de l'altitude (tableau 22). Ce dernier s'appuie sur l'amplitude des marées.

Le tableau 2 montre que les trois substrats, rocheux, sableux et vaseux sont représentés sur le site de *Porte-Fâche* à Saint-Sauveur-d'Aunis. L'importance de chacun d'entre eux sera étudiée pour chaque US. De même, les espèces présentes dans chaque US permettent généralement, qu'elles aient ou non été collectées volontairement par les hommes, d'affiner les caractéristiques du mode d'exposition de la côte (milieu plus ou moins abrité).

| Espèces                    | Substrat      | Niveau                  | Ensemble |
|----------------------------|---------------|-------------------------|----------|
| <i>Mytilus edulis</i>      | roche envasée | estran                  | rocheux  |
| <i>Tapes decussatus</i>    | sable envasé  | moyen estran à subtidal | sableux  |
| <i>Dentalium vulgare</i>   | sable envasé  | subtidal                |          |
| <i>Scrobicularia plana</i> | Vase          | estran                  | saseux   |

Tableau 22 - Substrat d'origine des espèces déterminées sur le site de *Porte-Fâche* à Saint-Sauveur-d'Aunis

L'altitude à partir de laquelle les espèces sont potentiellement présentes permet, quant à elle, de savoir si les espèces étaient accessibles ou non quotidiennement. Sur le site de *Porte-Fâche*, l'ensemble des espèces a pu être collecté quotidiennement.

|  | Les espèces                 | Intertidale |              |            | Subtidale |
|--|-----------------------------|-------------|--------------|------------|-----------|
|  |                             | Haut estran | Moyen estran | Bas estran |           |
|  | <i>Scrobicularia plana</i>  |             |              |            |           |
|  | <i>Ruditapes decussatus</i> |             |              |            |           |
|  | <i>Mytilus edulis</i>       |             |              |            |           |

Tableau 22bis : Localisation potentielle des espèces déterminées sur le site de *Porte-Fâche*

Celles qui ont pu être collectées à partir du bas estran n'ont pas été collectées à pied sec que lors de très grands coefficients de la marée, c'est-à-dire, uniquement quelques jours dans l'année.

Toutes les espèces identifiées à Saint-Sauveur-d'Aunis sont accessibles à partir des plus bas niveaux de l'estran. Elles ont pu être collectées soit vivantes par un dragage, soit après échouage sur la plage. À partir des proportions des espèces, nous tenterons d'en savoir plus sur les techniques d'exploitation des coquillages et de connaître quelles sont les espèces les plus recherchées par cette population de la fin de la Protohistoire.

## 5.5 LES PARTICULARITÉS DES SPECTRES MALACOFANIQUES DÉCRITES PAR US ET STRUCTURES

En intégrant les données quantitatives issues de l'opération de terrain de diagnostic archéologique, l'essentiel des restes malacofauniques rencontrés provient des fossés ST 119, ST 118 et ST 117. Ils correspondent aux différents tronçons de l'enclos fossoyé 1001.

Nous nous attarderons également sur la structure 114, qui est déconnectée du reste du site d'un point de vue fonctionnel et chronologique. L'unique espèce recensée a été mise en évidence surtout dans le comblement organique présent dans les derniers comblements de cette structure. Dans ce contexte, une seule espèce est représentée. Les quantités observées y sont relativement importantes.

Les données biométriques et quantitatives relatives aux coquillages des unités stratigraphiques ont été réalisées de façon exhaustive en vue de recherches ultérieures. Ainsi, dans la description de la malacofaune qui suit US par US, lorsque la composition en coquillage est représentée par de rares restes et ne présente pas de particularité, seul le bilan chiffré est donné.

### 5.1.3. LA STRUCTURE ST 114

Il s'agit d'une fosse sépulcrale située au nord-est du site. S'y trouvait le squelette d'un enfant dont l'âge au décès a été estimé entre 6 et 10 ans. La datation obtenue par AMS rattache cette structure à la fin de l'âge du Bronze ancien. Cette sépulture est donc déconnectée du reste du site.

Dans la partie supérieure de la fosse, un comblement organique a été mis en évidence. Les prélèvements réalisés dans cette US ont révélé la présence de malacofaune marine. Les vestiges céramiques recueillis par ailleurs dans ce comblement sont en parfaite adéquation avec la datation obtenue. Ce comblement pourrait résulter de rejets de foyer. Il pourrait s'agir de dépôts en lien avec la sépulture.

- ST 114, US 114.06

Il s'agit de l'US organique, constituée d'un limon de couleur brun-noir, meuble, chargé en charbons de bois, et comportant des fragments d'argile cuite et rubéfiée pouvant provenir d'une sole de foyer. Un nombre important de tessons de céramiques ont été mis au jour dans ce remplissage. Deux prélèvements ont été effectués au sein de ce comblement. En tout, 5 L de sédiments ont été tamisés. Les restes de malacofaune marine rencontrés sont représentés par une seule espèce : le scrobiculaire.

| Liste des espèces          | NMI | NR |
|----------------------------|-----|----|
| <i>Scrobicularia plana</i> | 24  | 44 |

Tableau 23 : Bilan quantitatif de l'US 114.06 de *Porte-Fâche*

Les valves des scrobiculaires sont très fragmentées. Même les charnières, plus résistantes que les coquilles, sont souvent cassées. Ce mauvais état de conservation n'a pas permis de restituer la mesure de toutes les valves. La reconstitution de la taille originelle de la valve du scrobiculaire a été faite à partir de la mesure de la longueur du ligament. Les 34 valves mesurées sur cette unité stratigraphique ont une longueur moyenne de 42 mm avec une valeur minimale de 29 mm. Les coquilles de scrobiculaires trouvées dans ce comblement semblent bien avoir été choisies pour

leurs grandes dimensions. Les quantités observées sont les plus importantes rencontrées sur le site.

- ST 114, US 114.07

Il s'agit de l'US qui prend place immédiatement sous 114.06. Un unique fragment de valve de scrobiculaire y a été mis en évidence par tamisage. Cette coquille a vraisemblablement percolé depuis le comblement organique qui le surmontait.

| Liste des espèces         | NMI | NR |
|---------------------------|-----|----|
| <i>Scobicularia plana</i> | 1   |    |

Tableau 24 : Bilan quantitatif de l'US 114.07 de *Porte-Fâche*

Il s'agit d'un fragment de valve de taille réduite ne permettant pas la mesure de l'individu.

### 5.5.1 LES RESTES MIS AU JOUR DANS L'ENSEMBLE 1001

#### 5.5.1.1 Tronçon ST 119

- ST 119, Sdg 49, US 119.08

La structure 119 correspond à la portion d'enclos fossoyé 1001 la plus au sud, orientée selon un axe ouest-est. Ce sondage a fait l'objet d'un dégagement manuel. L'US 119.08 a été identifiée comme une phase d'altération des parois du fossé laissé ouvert. Sur ce sondage, la malacofaune ainsi que d'autres restes comme des micro-charbons de bois ainsi que des boulettes d'argile rubéfiée ont été mis au jour dans cette unité stratigraphique. Ces vestiges résultent de la présence humaine. Sur d'autres sondages, des rejets domestiques se mêlent à cette phase de colmatage naturel du fossé.

| Liste des espèces           | NMI | NR |
|-----------------------------|-----|----|
| <i>Ruditapes decussatus</i> | 1   | 1  |

Tableau 25 : Bilan quantitatif de l'US 119.08 de *Porte-Fâche*

L'état de conservation de la palourde n'a pas permis des mesures. Sur ce sondage, les quantités observées ne permettent pas de tirer des conclusions.

- ST 119, Sdg 50, US 119.16

Sur le sondage 50 de la structure 119, l'US 119.16 a été dégagée mécaniquement. Il s'agit de colluvions participant des comblements terminaux de la structure. Deux espèces très fragmentées ont été mises en évidence dans ce comblement. La taille réduite des fragments n'a pas permis de déterminer l'ensemble des bivalves rencontrés.

| Liste des espèces          | NMI | NR |
|----------------------------|-----|----|
| <i>Mytilus edulis</i>      | 1   | 1  |
| <i>bivalve indéterminé</i> | 1   | 1  |

Tableau 26 : Bilan quantitatif de l'US 119.16 de *Porte-Fâche*

L'état de conservation de la moule n'a pas permis la mesure de sa longueur. La moule est une espèce commune, consommée à cette période. La faiblesse quantitative des restes ne permet cependant pas de conclure à une consommation de cette espèce sur le site, pas plus que de sa contemporanéité stricte avec l'occupation.

- ST 119, Sdg 69, US 119.32

L'US 119.32 correspond à un niveau de rejet très riche en vestiges divers : céramiques, amphores, TCA, torchis, scories, macro-outillage, restes alimentaires carnés (*Bosus taurus*, ovicapriné). Les restes de malacofaune marine mis en évidence dans le fossé ne sont cependant pas très importants quantitativement, puisque seule une valve de scrobiculaire y a été recueillie. Ce comblement a été dégagé partiellement de façon manuelle.

| Liste des espèces          | NMI | NR |
|----------------------------|-----|----|
| <i>Scrobicularia plana</i> | 1   | 1  |

Tableau 27 : Bilan quantitatif de l'US 119.32 de *Porte-Fâche*

Le scrobiculaire, qui est une espèce inféodée aux vasières, connu pour sa fragilité, a été partiellement conservé. Le fragment de valve gauche mesure 53 mm. En comparaison avec d'autres sites, il s'agit d'une valve de dimension moyenne, voire d grande dimension. Sur ce sondage, les quantités observées sont limitées. Cependant, les données recueillies sur l'ensemble 1001 montrent que ce mollusque a sans doute été transporté sur le site pour être ponctuellement consommé.

- ST 119, Sdg 69, déblais

Sur ce sondage, la malacofaune a été mise en évidence dans les déblais issus de la fouille de cette portion de fossé à la pelle mécanique.

| Liste des espèces     | NMI | NR |
|-----------------------|-----|----|
| <i>Mytilus edulis</i> | 1   | 1  |

Tableau 28 : Bilan quantitatif du sondage 69, US indéterminée de *Porte-Fâche*

Cette valve gauche a pu être mesurée. Sa longueur est de 44 mm pour une taille de 32 mm. Ses dimensions sont relativement grandes par rapport à d'autres sites de même époque. Ces dimensions sur ce seul sondage ne permettent pas de conclure à une consommation de cette espèce à *Porte-Fâche*. En revanche, en cumulant l'ensemble des données recueillies sur l'ensemble de l'enclos fossoyé 1001, on peut considérer que cette espèce a pu être consommée sur le site.

- ST 119, Sdg 75, US 119.66

Sur ce sondage, la malacofaune a été mise en évidence dans un comblement d'altération marneux au contact avec le fond du fossé. La vidange de cette portion de fossé a été réalisée à la pelle mécanique.

| Liste des espèces           | NMI | NR |
|-----------------------------|-----|----|
| <i>Ruditapes decussatus</i> | 1   | 1  |

Tableau 29 : Bilan quantitatif du sondage 69, US indéterminée de *Porte-Fâche*

L'état de conservation de la moule n'a pas permis la mesure de sa longueur pas plus que de sa largeur. Sur ce sondage, les quantités observées ne permettent pas de conclure à une consommation de cette espèce sur le site..

- ST 119, US 119.34

Ce sondage a été réalisé à la pelle mécanique. Le comblement 119.34 correspond à l'altération des parois et du fond du fossé laissé ouvert. Cette US était, sur certains sondages, surmontée d'un niveau de rejet ponctuellement lessivé.

| Liste des espèces          | NMI | NR |
|----------------------------|-----|----|
| <i>Scrobicularia plana</i> | 2   | 4  |

Tableau 30: Bilan quantitatif de l'US 119,33 de *Porte-Fâche*

Les valves de scrobiculaires rencontrées sur ce sondage sont en parfait état de conservation. Les individus récoltés ont donc pu être mesurés. Les coquilles ont une longueur moyenne de 51 mm avec une valve minimale à 43 mm. Comparée à d'autres sites, il s'agit d'une coquille de grandes dimensions. Malgré ces dimensions, les quantités observées restent limitées et ne démontrent pas de consommation massive.

- ST 119 (fossé 4 diagnostic), tranchée 5 (extrémité est), US de rejet

Le sondage réalisé à la pelle mécanique lors de la phase de diagnostic a permis de mettre au jour une quantité relativement importante de restes liés à une zone de rejets. Sur le sondage 1132 situé à proximité, un prélèvement a été réalisé. Il ne révèle aucun reste de malacofaune marine.

| Liste des espèces           | NMI | NR |
|-----------------------------|-----|----|
| <i>Ruditapes decussatus</i> | ?   | 74 |

Tableau 31: Bilan quantitatif de la tranchée 5 de *Porte-Fâche*

Une seule espèce a été trouvée. Il s'agit de la palourde. 48 charnières auraient été dénombrées. En l'absence de latéralisation des valves, le NMI ne peut être précisé.

- ST 119(fossé 4 diagnostic), tranchée 3 , US de rejet diffuse

Le sondage réalisé à la pelle mécanique lors de la phase de diagnostic a permis de mettre au jour

des restes de scrobiculaires. Ces restes seraient liés à une zone de rejets. Sur le sondage 1133 situé à proximité, un prélèvement a été réalisé. Il révèle un fragment de moule.

| Liste des espèces          | NMI | NR |
|----------------------------|-----|----|
| <i>Scrobicularia plana</i> | ?   | 18 |

Tableau 32: Bilan quantitatif de la tranchée 3 de *Porte-Fâche*

Une seule espèce a été trouvée. Il s'agit du scrobiculaire. 4 charnières auraient été dénombrées. En l'absence de latéralisation des valves, le NMI ne peut être précisé.

Durant le diagnostic, un fragment de dentale a été trouvé isolé dans le fossé 4 (ST 119).

#### 5.5.1.2 Tronçon ST 118

La structure 118 correspond à la portion d'enclos fossoyé 1001 située à l'est, et faisant le lien entre ST 119 et ST 117 selon un axe nord-sud.

Malgré les prélèvements réalisés dans le tronçon ST 118, le tamisage n'a pas permis de mettre en évidence des restes malacofauniques.

Seul le sondage 87 réalisé à la fois manuellement et mécaniquement à l'angle nord-est de l'ensemble 1001 a livré quelques rares restes.

- ST 118, Sdg 87, US 118.02

L'US 118.02 correspond à une argile d'altération au fond du fossé. Ce comblement a fait l'objet d'un dégagement manuel.

| Liste des espèces          | NMI | NR |
|----------------------------|-----|----|
| <i>Scrobicularia plana</i> | 1   | 1  |

Tableau 33: Bilan quantitatif de l'US 118.02 de *Porte-Fâche*

La reconstitution de la taille originelle de la valve de scrobiculaire a été faite à partir de la mesure de la longueur du ligament. L'individu récolté dans ce sondage a une longueur de 43 mm. Comparé à d'autres sites, il s'agit d'une coquille de grandes dimensions. Au regard des données recueillies par ailleurs sur le site, les coquilles de scrobiculaires semblent avoir été choisies pour leurs grandes dimensions. Malgré ces dimensions, les quantités observées restent limitées et ne démontrent pas de consommation massive.

- ST 118, Sdg 87, US 118.05

L'US 118.05 correspond à des blocs calcaires détachés du fond et des parois du fossé laissé ouvert avec une argile interstitielle. Les deux principales espèces rencontrées par ailleurs sur le site, le scrobiculaire et la palourde, se retrouvent également sur ce sondage.

| Liste des espèces           | NMI | NR |
|-----------------------------|-----|----|
| <i>Scrobicularia plana</i>  | 1   | 1  |
| <i>Ruditapes decussatus</i> | 1   | 1  |

Tableau 34: Bilan quantitatif de l'US 118.05 de *Porte-Fâche*

Les restes de malacofaune mis en évidence dans ce comblement sont à l'état de fragments. La taille réduite de ces fragments ne permet pas de restitution de leur longueur.

#### 5.5.1.3 Tronçon ST 117

La structure 117 correspond à la portion d'enclos fossoyé 1001 la plus au nord, orientée selon un axe ouest-est.

Plusieurs zones de rejets ont été identifiées dans cette portion de fossé dès la phase de diagnostic. Ces zones de rejets domestiques sont localisées de façon préférentielle, comme sur le tronçon 119, à proximité immédiate des bâtiments mis en évidence dans l'espace enclos.

Les quantités recueillies lors des différents sondages sont très réduites. Une seule espèce a été rencontrée dans les comblements.

- ST 117, Sdg 1108, US 117.11

L'US 117.11 correspond à une zone de rejets domestiques. La vidange de ce sondage a été réalisée à la pelle mécanique. Cette zone de rejets a été mise en évidence aux abords des bâtiments 1005 et 1006. La mise en évidence de ces restes s'est faite par tamisage.

| Liste des espèces           | NMI | NR |
|-----------------------------|-----|----|
| <i>Ruditapes decussatus</i> | 1   | 2  |

Tableau 35: Bilan quantitatif de l'US 117.11 de *Porte-Fâche*

Il s'agit d'un seul et même individu dont les valves recollent parfaitement. Le bon état de conservation a permis de les mesurer. La longueur obtenue est de 32 mm. Ces dimensions sont moyennes voire petites par rapport aux autres restes de la même espèce récoltés sur le site, mais aussi par rapport à d'autres sites de même époque. Ces palourdes ont vraisemblablement été transportées entières sur le site pour être consommées.

- ST 117, Sdg 1117, US 117.13

L'US 117.13 correspond à des rejets domestiques. Ce sondage a été abordé à la pelle mécanique. Cette zone de rejets a été mise en évidence aux abords du bâtiment 1005.

| Liste des espèces           | NMI | NR |
|-----------------------------|-----|----|
| <i>Ruditapes decussatus</i> | 1   | 1  |

Tableau 36 : Bilan quantitatif de l'US 117.13 de *Porte-Fâche*

Les quantités recueillies lors de sondages manuels sont très réduites. Une seule espèce a été rencontrées. Même si les quantités sont peu importantes, elles sont comparables aux données recueillies par ailleurs sur les sondages du fossé ST 117.

- ST 117 (fossé 2 diagnostic), tranchée 1, US de rejets

Le sondage réalisé à la pelle mécanique lors de la phase de diagnostic a permis de mettre au jour des restes de scrobiculaires. Ces restes seraient liés à une zone de rejets identifiée lors de la phase de fouille. Sur le sondage 1108 situé à proximité, un prélèvement a été réalisé. Il révèle un fragment de palourde.

| Liste des espèces          | NMI | NR |
|----------------------------|-----|----|
| <i>Scrobicularia plana</i> |     | 8  |

Tableau 37: Bilan quantitatif de la tranchée 3 de *Porte-Fâche*

Une seule espèce a été trouvée. Il s'agit du scrobiculaire. 3 charnières auraient été dénombrées. En l'absence de latéralisation des valves, le NMI ne peut être précisé.

## 5.6 CONCLUSION

Beaucoup d'unités stratigraphiques identifiées sur le site de *Porte-Fâche* ne sont représentées que par une seule espèce. Cette disposition témoignerait plus vraisemblablement de collectes ciblées sur une espèce, qu'à des problèmes de conservation. À l'échelle des différentes portions du fossé d'enclos 1001, deux espèces sont relativement bien représentées. Il s'agit du scrobiculaire et de la palourde. Deux autres espèces ont été rencontrées dans des proportions bien plus réduites. Parmi ces dernières, la moule a pu être consommée ponctuellement sur le site en de très petites quantités. Le dentale, quant à lui, pourrait être une espèce accompagnatrice transportée de façon involontaire sur le site.

Les données recueillies sur cette ferme protohistorique, même si elles sont éparées, permettent malgré tout d'établir des comparaisons avec les observations réalisées par ailleurs sur des sites contemporains. Les espèces rencontrées sur le site de *Porte-Fâche* sont communes pour cette période. Sur la ferme d'Andilly (Charente-Maritime) rattachée au second âge du Fer, la palourde est une des trois espèces trouvées sur le site. Elle y côtoie, comme sur beaucoup d'autres sites protohistoriques, la patelle (cf. le site des Ormeaux). Cette espèce n'a pas été mise en évidence sur *Porte-Fâche*. Cette absence pourrait s'expliquer par une fréquentation sinon exclusive de la zone des marais et bien moindre des estrans rocheux et donc du trait de côte. La troisième espèce est une huître dont un seul individu a été mis en évidence, qui plus est, en surface de fossé d'enclos.

Sur le site de Longèves du Grand Pied Lizet rattaché par le mobilier à la fin de la Tène au Bas Empire, la diversité des espèces consommées est plus importante. Ce site est localisé en bordure du Marais poitevin. Parmi les espèces rencontrées, la palourde, le scrobiculaire et la moule sont représentées. Des espèces comme la patelle, le pétoncle mais aussi l'huître ou encore d'autres espèces plus rares sont également présentes. Cette diversité rencontrée dans les assiettes des populations gauloises ne semble apparaître qu'au contact des Romains.

La présence des coquillages sur le site de *Porte-Fâche* à Saint-Sauveur-d'Aunis témoigne de la consommation des produits de la mer par la population rurale de cette ferme indigène représentée

par plusieurs unités domestiques vraisemblablement contemporaines.

La quantité des restes coquilliers récupérée à la fouille et étudiée est peu importante. Ce constat établi dès la phase de terrain d'après un échantillonnage réalisé à vue, a été doublé de prélèvements sédimentaires à la fois dans des niveaux de rejet identifiés et dans des niveaux plus ponctuels sur l'ensemble des fossés d'enclos. Cette méthode complémentaire n'apporte pas ici une vision différente du site.

Face à de tels résultats, plusieurs hypothèses peuvent être avancées. Ces quantités restreintes peuvent aussi bien être le résultat d'un épiphénomène, c'est-à-dire de rejet et de consommation de coquillages exceptionnels, que d'une habitude alimentaire.

## 6 LE MOBILIER LITHIQUE

### 6.1 ÉTUDE PÉTROGRAPHIQUE

*SÉBASTIEN PAULY*

Un total de 55 fragments de roches remarquables ont été découverts pour un poids total de 8,532 kg (*Cf. Tab 38*).

La grande majorité du mobilier lithique correspond à un grès siliceux grossier<sup>105</sup>, où les grains apparaissent fortement roulés, à ciment partiellement calcaire. De rares feldspaths se remarquent – dont vraisemblablement de l'orthose. La granulométrie s'avère hétérogène et il n'est pas rare de rencontrer des éléments de taille centimétrique. Enfin, quelques passées légèrement ferrugineuses sont à noter.

À la vue des dimensions et du poids de la majorité de ces éléments lithiques, il convient d'exclure une sélection opportuniste d'apports fluviaux; le réseau hydrographique environnant ne traversant par ailleurs aucune formation de ce type à l'affleurement<sup>106</sup>.

Hormis certaines surfaces adoucies, aucun indice morphologique supplémentaire ne vient étayer l'hypothèse de meule(s).

Une microquartzite, un granite à orthose et biotite ainsi qu'un micaschiste sériciteux à porphyroclastes feldspathiques sont également identifiés. Ces roches métamorphiques et plutoniques se révèlent nécessairement allochtones, puisque le site archéologique s'implante, rappelons-le, sur des terrains sédimentaires<sup>107</sup>. La formation de Brétignolles-sur-Mer (Tournaisien) se caractérise, entre autres, par des microquartzites et des micaschistes. Il faut particulièrement signaler, au nord de Brétignolles, des porphyroïdes composés de feldspaths - microcline -

105 APRÈS INTERROGATION DES SPÉCIALISTES DES CARRIÈRES GCM, LA PROVENANCE EXACTE DES GRÈS N'A PU ÊTRE MISE EN ÉVIDENCE. LES GRÈS DE SAINTONGE NE PARAISSENT PAS ASSEZ DURS POUR SERVIR DE PIERRE MEULIÈRE (INFORMATION THIERRY MERLE, GROUPE COLAS). D'ÉNORMES BLOCS DE GRÈS FERRUGINEUX SONT PRÉSENTS DANS LES ALLUVIONS DE CERTAINES ZONES, C'EST LE CAS NOTAMMENT DANS LE PAYS-BAS AU SUD DE MATHA (NORD COGNAC). DES BANCs GRÉSEUX SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS AU SEIN DES FORMATIONS ÉOCÈNES (INFORMATION HÉLÈNE NADAUD GÉO-AQUITAINE)

106 BASE INFOTERRE BRGM, CONSULTÉE LE 02/09/2013.

107 HANTZPERGUE P. (1988)

automorphes fractionnés en tronçons dans une matrice phylliteuse à séricite et chlorite<sup>108</sup>. Ce secteur recèle par ailleurs des grès, qu'il convient néanmoins d'exclure dans le cas de notre mobilier, puisque de nature feldspathique<sup>109</sup>.

Le granite provient quant à lui très vraisemblablement des granitoïdes vendéens du Bas Bocage. Il pourrait spécifiquement s'agir du granite d'Avrillé ou d'Aizenay, distant d'environ 75 kilomètres du site de *Porte-Fâche*. L'aspect textural de la roche permet d'écarter les granites du secteur de La Roche-sur-Yon et du Tablier dont la texture est typiquement celle d'anatexites<sup>110</sup>.

L'aspect sphérique du granite mis au jour pourrait indiquer une utilisation en tant que broyon.

Les hypothèses d'approvisionnement émises focalisent sur l'aspect proximal des sources géologiques. On ne peut pour autant exclure des acquisitions légèrement plus distantes bien que systématiquement localisées sur la frange méridionale du Massif armoricain. Citons en ce sens les quartzites de la Châtaigneraie ou de la formation de Montournais au nord et nord-est de Fontenay-le-Comte, ou bien également les ensembles granitiques affleurants plus au nord du département vendéen.

Enfin, autre roche d'origine sédimentaire, un silex blanc est à mentionner. Son cas demeure ambivalent en termes de provenance, car il peut se rencontrer dans de nombreuses formations sédimentaires superficielles. Cependant, la probabilité demeure élevée que cette espèce minérale soit issue de couches géologiques locales, comme par ailleurs le fragment de calcaire coquillier.

| Inventaire | US     | Structure diagnostic | Str | Sondage | NR | Poids (g) | Pétrographie                             | Surface        |
|------------|--------|----------------------|-----|---------|----|-----------|--|----------------|
| MIN-1      | 116.06 |                      | 116 | 80      | 2  | 269       | Grès feldspathique grossier              | 1 face aplanie |
| MIN-2      | 118.59 |                      | 118 | 99      | 1  | 99        | Grès feldspathique grossier              | informe        |
| MIN-3      | 118.70 |                      | 118 | 99      | 6  | 89        | Micaschiste sériciteux à porphyroclastes | informe        |
| MIN-4      | 119.08 |                      | 119 | 49      | 1  | 74        | Grès feldspathique grossier              | informe        |
| MIN-5      | 119.10 |                      | 119 | 49      | 1  | 152       | Grès feldspathique grossier              | informe        |
| MIN-6      | 119.10 |                      | 119 | 49      | 3  | 22        | Calcaire coquillier                      | informe        |
| MIN-7      | 119.16 |                      | 119 | 50      | 1  | 9         | Silex blanc                              | informe        |
| MIN-8      | 119.32 |                      | 119 | 69      | 7  | 278       | Grès feldspathique grossier              | informe        |
| MIN-9      | 119.32 |                      | 119 | 69      | 1  | 821       | Grès feldspathique                       | 1 face         |

108 MAILLET D. (1984)

109 COLCHEN M., ROLIN P. (2001)

110 STUSSI J.-M. (1975)

| Inventaire | US     | Structure diagnostic   | Str | Sondage | NR | Poids (g) | Pétrographie                | Surface                   |
|------------|--------|------------------------|-----|---------|----|-----------|-----------------------------|---------------------------|
|            |        |                        |     |         |    |           | grossier                    | aplanie                   |
| MIN-10     | 119.32 |                        | 119 | 69      | 1  | 3320      | Grès feldspathique grossier | 2 faces opposées aplanies |
| MIN-11     | 119.34 |                        | 119 | 1133    | 1  | 631       | Grès feldspathique grossier | 1 face concave            |
| MIN-12     | 119.35 |                        | 119 | 76      | 4  | 473       | Grès feldspathique grossier | 1 face concave            |
| MIN-13     | 119.36 |                        | 119 | 70      | 4  | 456       | Grès feldspathique grossier | informe                   |
| MIN-14     | 119.37 |                        | 119 | 93      | 1  | 663       | Grès feldspathique grossier | 1 face aplanie            |
| MIN-15     | 119.39 |                        | 119 | 64      | 1  | 74        | Granite rose à biotite      | informe                   |
| MIN-16     | 119.64 |                        | 119 | 1133    | 5  | 155       | Grès feldspathique grossier | informe                   |
| MIN-17     | 187.04 |                        | 187 |         | 4  | 483       | Grès feldspathique grossier | informe                   |
| MIN-18     | 189.03 |                        | 189 |         | 1  | 36        | Grès feldspathique grossier | informe                   |
|            |        | STR 21<br>Tranchée 4   |     | annulé  | 2  | 33        | Grès feldspathique grossier | informe                   |
|            |        | STR 4<br>Tranchée 3    | 119 | 1152    | 2  | 16        | Grès feldspathique grossier | informe                   |
|            |        | STR 4<br>Tranchée 3    | 119 | 1152    | 1  | 280       | Microquartzite              | informe                   |
|            |        | STR 21 b<br>Tranchée 4 |     | annulé  | 5  | 99        | Grès feldspathique grossier | informe                   |

TAB 38: identification des roches

## 6.2 FONCTION

*BENOÎT PESCHER*

L'état de conservation de la plupart des fragments ne permet pas d'identifier leur fonction. Leur constitution (excepté MIN-6 et MIN-7) permet d'émettre l'hypothèse d'une utilisation comme meule (Cf. Tab 39). Seuls 6 objets (MIN-1, MIN-9 à 12, MIN-14) présentent des faces aplanies

pouvant correspondre à des surfaces de travail (Cf. *Planche 210*). Un fragment de granite (MIN-15) peut avoir été utilisé comme broyon.

Les fragments du potentiel matériel de mouture proviennent essentiellement des fossés, surtout de la moitié ouest du fossé 119 et plus légèrement de l'angle sud-est de l'enclos. Plusieurs fragments proviennent du bâtiment 1004.

| <b>Péetrographie</b>                     | <b>PR (g)</b> | <b>NR</b> |
|--|---------------|-----------|
| Granite rose à biotite                   | 74            | 1         |
| Grès feldspathique grossier              | 7926          | 36        |
| Micaschiste sériciteux à porphyroclastes | 89            | 6         |
| Microquartzite                           | 280           | 1         |
| <b>Total Résultat</b>                    | <b>8369</b>   | <b>44</b> |

Tab 39: matériel de mouture (identification S. Pauly).

## 7 LES TERRES CUITES

ANNE-CLAIRE NOURY

### 7.1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Les fragments de terre crue prélevés et inventoriés sur le site de Saint-Sauveur-d'Aunis (17), *Porte-Fâche*, ont une représentation relativement discrète. Le corpus se compose de 13,948 kilos de terre. Les restes, au nombre de 656 fragments, se répartissent inégalement sur vingt-deux structures, subdivisées en cinquante US, appartenant à une occupation agricole : un enclos fossoyé, des fossés et des bâtiments sur poteaux datés de La Tène D1 (150-70 av. J.-C.). À noter que la majorité des fragments se localise plus spécifiquement dans trois structures : les structures 119 (fossé), 190 (trou de poteau) et 200 (trou de poteau) qui ont livré 12,211 kg de mobilier, soit plus de 87,5 % de l'ensemble du corpus d'étude (fig.7 et 8).

Aucun contexte de découverte ne semble original : les fragments sont brassés dans des couches de comblement.

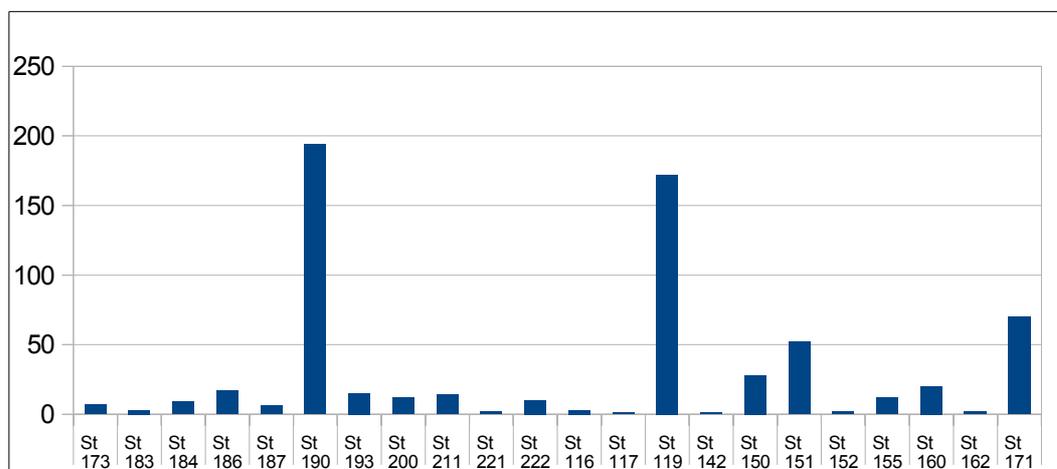


fig. 7 : Nombre de restes par structure

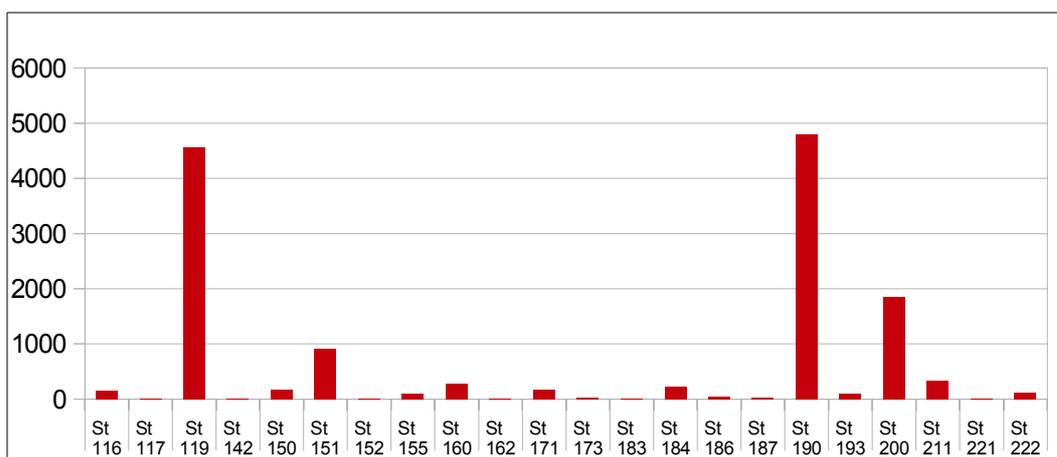


fig. 8 : Poids des restes par structure

Cet ensemble est divisé en trois groupes :

- La terre rubéfiée, à proprement parler ; il s'agit de nodules informes ou de taille variable mais généralement réduite. Leur rubéfaction est accidentelle et il est difficile de lier la terre rubéfiée à un évènement précis.
- Le torchis : il s'agit d'un matériau de construction dont la matrice argileuse est mélangée à des fibres végétales, animales ou des fractions minérales afin d'en assurer la cohésion. Le

torchis est plaqué sur un clayonnage, treillis de bois souple et peu putrescible. Ce sont notamment les traces de ce clayonnage et la face externe lisse des fragments, qui permet d'identifier le torchis et de le discriminer des autres éléments en terre rubéfiée ; la rubéfaction est là encore accidentelle, le torchis n'étant pas destiné à être chauffé.

- Enfin, si l'emploi de la terre dans l'architecture protohistorique est défini par l'appellation de torchis, nous appellerons ce troisième groupe : le mobilier domestique. Il s'agit là de l'utilisation de la terre crue pour l'élaboration d'objets usuels. Il est rare d'observer des objets en terre crue, cela peut être expliqué par le problème de conservation de ces derniers et, surtout par la confusion de ces éléments avec le matériau de construction<sup>111</sup>.

Aucun élément de four n'a été identifié dans ce corpus.

### 7.1.1 MÉTHODE D'ANALYSE

Chaque élément a été inventorié et examiné afin d'en mesurer la quantité et de rechercher des indices sur leur mise en œuvre et le type d'aménagement auquel ils participaient.

Après que l'ensemble des éléments en terre rubéfiée a fait l'objet d'un décompte en nombre de restes (NR) et en poids afin d'en examiner la répartition (*cf. planche 211*), les fragments ont subi un autre tri. À l'issue de ce dernier, seuls ont été conservés les éléments « remarquables », c'est-à-dire présentant des traces de clayonnage, des bords, des surfaces ou des angles.

## 7.1 PRÉSENTATION DU CORPUS DE SAINT SAUVEUR D'AUNIS (17), PORTE-FÂCHE.

Pour une meilleure lisibilité, les informations obtenues au cours de ce premier inventaire ont été répertoriées dans le tableau ci-dessous.

| N°INV     | ST  | NR  | Poids (en g) | Épaisseur (cm) | NR indéterminé | NR avec côté lisse | NR avec deux faces lisses | NR avec côté lisse et trace clayonnage |
|-----------|-----|-----|--------------|----------------|----------------|--------------------|---------------------------|--|
| Lot TC-01 | 116 | 3   | 155          | 2,5            | 1              | 2                  |                           |  |
| Lot TC-02 | 117 | 1   | 13           | 1              | 1              |                    |                           |  |
| Lot TC-03 | 119 | 172 | 4558         | 3,9            | 96             | 40                 | 33                        | 3                                      |
| Lot TC-04 | 142 | 1   | 7            | -0,5           | 1              |                    |                           |  |

<sup>111</sup> BELARTE (2003)

| N°INV     | ST  | NR  | Poids (en g) | Épaisseur (cm) | NR indéterminé | NR avec côté lisse | NR avec deux faces lisses | NR avec côté lisse et trace clayonnage |
|-----------|-----|-----|--------------|----------------|----------------|--------------------|---------------------------|--|
| Lot TC-05 | 150 | 28  | 160          | 1,3            | 28             |                    |                           |  |
| Lot TC-06 | 151 | 52  | 918          | 3              | 32             | 17                 |                           | 6                                      |
| Lot TC-07 | 152 | 2   | 15           | -0,5           | 2              |                    |                           |  |
| Lot TC-08 | 155 | 12  | 103          | 1,8            | 12             |                    |                           |  |
| Lot TC-09 | 160 | 20  | 282          | 4,5            | 19             | 1                  |                           |  |
| Lot TC-10 | 162 | 2   | 6            | 1,3            | 1              | 1                  |                           |  |
| Lot TC-11 | 171 | 70  | 160          | -0,5           | 70             |                    |                           |  |
| Lot TC-12 | 173 | 7   | 31           | 1              | 7              |                    |                           |  |
| Lot TC-13 | 183 | 3   | 11           | 1,2            | 3              |                    |                           |  |
| Lot TC-14 | 184 | 9   | 228          | 1,8            |                | 9                  |                           |  |
| Lot TC-15 | 186 | 17  | 44           | 1              | 17             |                    |                           |  |
| Lot TC-16 | 187 | 6   | 30           | 1,5            | 5              | 1                  |                           |  |
| Lot TC-17 | 190 | 194 | 4800         | 2              | 147            | 22                 |                           | 25                                     |
| Lot TC-18 | 193 | 15  | 103          | 1,5            | 15             |                    |                           |  |
| Lot TC-19 | 200 | 12  | 1853         | 4,3            | 5              | 3                  |                           | 5                                      |
| Lot TC-20 | 211 | 14  | 340          | 3              | 13             | 1                  |                           |  |
| Lot TC-21 | 221 | 2   | 8            | 1              | 2              |                    |                           |  |
| Lot TC-22 | 222 | 10  | 123          | 1,5            | 9              | 1                  |                           |  |
| Total     |     | 656 | 13948        |                | 486            | 98                 | 33                        | 39                                     |

TAB 40 : Répartition du type de mobilier par structure

Après observation des différentes données du tableau, on constate que près des trois quarts des fragments se révèlent de nature indéterminée, soit 74 %. 6 % ont une paroi lisse et plate (ni convexe, ni concave), et l'autre avec des traces de clayonnage. Ensuite, 15 % des fragments se définissent par une paroi lisse et plate, mais sans aucune empreinte végétale. Pour finir, 5 % du corpus appartiendrait à la catégorie du mobilier domestique (fig.9).

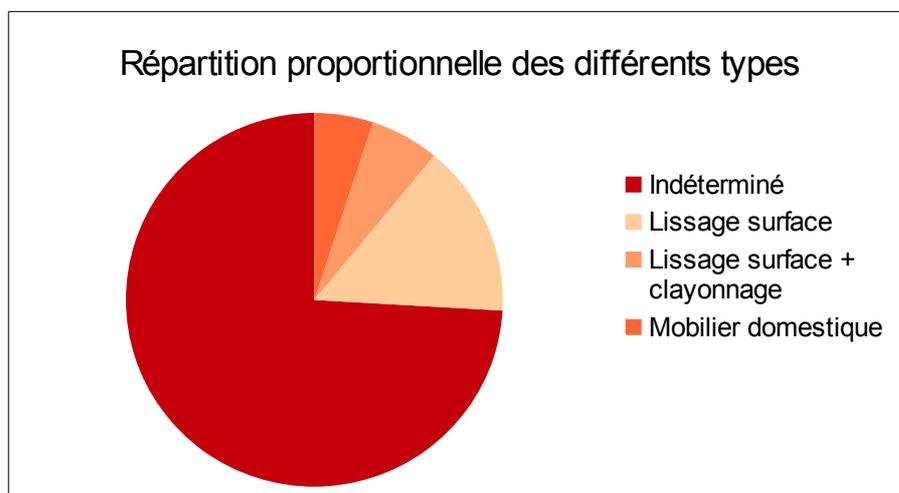


fig.9 : Répartition proportionnelle des différents types

### 7.1.1 LES NODULES DE TERRE RUBÉFIÉE

Ils représentent donc 74 % du corpus. La forme des fragments est irrégulière et les nodules sont de taille réduite. Ils sont cuits de manière accidentelle et leur nature précise n'est pas déterminée. Certains fragments, de par la présence d'inclusions, pourraient s'apparenter à des morceaux de torchis, malheureusement leur petite taille ne permet pas de se prononcer sur leur nature. La couleur de la pâte varie selon l'US : de beige clair à brun en passant par le rouge. Enfin, ces fragments « inclassables » se retrouvent dans pratiquement toutes les structures étudiées.

### 7.1.2 LE TORCHIS

*Cf. planches 212 et 213*

Le second groupe identifié correspond au torchis. La rubéfaction qui permet la conservation des torchis est accidentelle. Le torchis est plaqué sur un clayonnage pour garnir la paroi. Une première couche vient combler l'espace laissé entre le clayonnage, puis une seconde est disposée en surface pour obtenir un plan lisse. Il se reconnaît donc généralement aux empreintes laissées par le contact avec le clayonnage ou par la présence d'une face lisse. Étant donné la surface lisse et plate des fragments ne possédant pas les traces de clayonnage, nous avons décidé de les regrouper avec les éléments de torchis avérés. Ces fragments de paroi architecturale représentent donc 21 % du corpus de Saint-Sauveur-d'Aunis (17).

Les fragments de torchis les plus pertinents ont été mis au jour dans les structures 190 et 200. Il s'agit plus précisément du lot TC-17 pour la structure 190 (*cf. planche 212*) et du lot TC-19 pour la structure 200 (*cf. planche 213*). À noter que ces deux trous de poteau font partie du trio de structures comprenant plus de 87 % du corpus.

Un ensemble de cinquante-sept fragments avec différentes caractéristiques notables est observé dans la structure 190 (TC-17). La pâte beige clair se mêle à des inclusions millimétriques

blanches (craie) et à un petit cailloutis gris. Les fragments, pour les plus importants, mesurent 11 cm de long, 6 cm de large et 3 cm d'épaisseur. On observe sur ces morceaux de paroi un côté lisse et des traces de clayonnage sur l'autre. Les baguettes sont larges en moyenne de 1 cm et leurs négatifs profonds de 0,6 cm.

Les douze fragments de la structure 200 sont tout aussi intéressants (Lot TC-19). On peut observer sur la planche 213 le plus gros de tous. Il mesure à l'origine 24 cm de long, 16 cm de large et 4 cm d'épaisseur (données de terrain). Malheureusement, les différentes étapes de fouille, de recollement et d'étude ont fractionné ce fragment. La couleur de la pâte varie du beige clair au gris foncé en passant par le gris clair, ce qui indique que les morceaux n'ont pas chauffé de manière homogène. Des inclusions millimétriques de type petit cailloutis gris se mélangent à l'argile. Les traces de baguettes observées ne sont ni parallèles, ni perpendiculaires. Les largeurs de ces dernières oscillent entre 1,5 et 2 cm, quant à la profondeur des négatifs, elle se situe entre quelques millimètres et 1 cm.

Comme il a été dit en introduction, aucun contexte de découverte ne semble originel. Ceci est également le cas pour ces torchis. Les structures 190 et 200 sont des trous de poteau et les deux ensembles TC-17 et TC-19 ont été mis au jour dans les comblements. Il se peut donc que les morceaux de torchis aient été utilisés comme calage du poteau. Ces différentes données expliquent l'état de fragmentation des parois, ainsi que la médiocrité de leur état de conservation.

### 7.1.3 LE MOBILIER DOMESTIQUE

C'est dans la structure 119 qu'ont été mis au jour les trente-trois fragments (lot TC-03) de mobilier domestique. Il est rare d'observer ce type de mobilier en terre crue, et ce, pour de multiples raisons.

Deux types de fragments sont identifiés.

Premièrement, la quasi-totalité des fragments de cet ensemble, soit trente-deux sur trente-trois se composent, à la différence du torchis, de deux faces lisses et plates, parfois trois (*cf. planche 214*). La pâte est toujours la même ; de couleur rougeâtre et avec de rares inclusions millimétriques blanches (craie). Une impression un peu « feuilletée » de cette dernière met en évidence le fait qu'elle a été peu chauffée. Les fragments sont de longueur variable : entre 3 et 11 cm. L'épaisseur maximale est de 3,9 cm, mais plusieurs fragments sont épais de 2,4 cm. Un recollement a mis en évidence une forme arrondie, on observe même un petit bourrelet sur un bord. Tout laisse à penser qu'il s'agit de « surface de travail de plan circulaire »<sup>112</sup>. Sont appelés « surface de travail » des éléments plats dont la superficie forme un secteur de cercle. Toujours fragmentaire, la forme globale devait être un disque. Il a été proposé pour ces éléments une fonction de surface de travail. Aucune analyse ne permet de relier ces pièces à une activité, mais leur forme arrondie fait néanmoins penser à un pétrin. On a pu observer ce genre d'objets en terre crue sur des sites protohistoriques du Bas Aragon et de Catalogne méridionale (VI<sup>e</sup> av. J.-C.).

Le dernier élément de ce lot est plus délicat à observer (*cf. planche 215*). Il est incomplet et très abîmé. Se mêle à la pâte orange clair de petites inclusions blanches (craie). La forme générale semble cylindrique. Il mesure 14 cm de long, 7 cm de large et 4 cm d'épaisseur. Le pourtour du fragment est lisse (aux endroits où il n'est pas endommagé). L'ensemble laisse à penser qu'il pourrait s'agir d'un chenet. Ceci n'est qu'une hypothèse, le mauvais état de conservation et le manque de comparaison ne permettent malheureusement pas d'en dire plus.

---

112 BELARTE (2003)

## 7.2 LA RÉPARTITION SPATIALE

Comme il a pu être dit précédemment, l'ensemble des éléments du corpus a fait l'objet d'un décompte en nombre de restes et en poids. Ce dernier a servi à l'élaboration d'une carte permettant d'observer la répartition spatiale de la terre rubéfiée, des torchis et du mobilier domestique (cf. *planche 211*). Malheureusement, la totalité du mobilier est retrouvée en contexte secondaire : rejet, calage, ...

On constate malgré tout que les trous de poteau 190 et 200 renferment de nombreux fragments de torchis. Parallèlement, une troisième concentration de mobilier s'observe dans l'extrémité ouest du fossé localisée au sud-est de l'emprise. Étant donné la nature des restes étudiés, il est difficile d'expliquer pourquoi le rejet a eu lieu précisément à cet endroit.

## 7.3 CONCLUSION

Si l'on retire du corpus d'étude les éléments indéterminés, soit quatre cent quatre-vingt-six fragments, alors on peut dire que ce dernier est plutôt limité. Il ne permet pas une approche approfondie du sujet. Nous pouvons cependant en tirer quelques informations. En effet, nous savons que les structures contenant le mobilier sont associées à une occupation agricole reliée à un habitat. Jusqu'à ce jour, seuls les trous de poteau nous renseignaient sur ces bâtiments. Désormais, l'existence de ces fragments de torchis, et donc de parois architecturales, nous donne des informations sur les méthodes de construction usitées pour ces élévations sur poteaux. Parallèlement, le fait que le mobilier soit retrouvé en contexte secondaire atteste de plusieurs phases d'occupation du site : les trous de poteau dans lesquels ont été mis au jour les fragments de torchis (US de calage) ne peuvent être contemporains de ces mêmes parois architecturales. Enfin, le mobilier domestique trouvé dans le fossé 119 conforte la nature d'habitation pour les bâtiments localisés dans l'enclos.

## 8 LES SCORIES

Quelques fragments de scories ont été découverts (NR : 6), pour un poids total de 98,4 g. Elles ont été découvertes dans les fossés 116 (SD 1123) et 119 (SD 65) et deux autres scories liées aux bâtiments 1003 (trou de poteau 160 et fosse 151). Leur faciès est compatible avec une activité de forge, mais cet assemblage ne permet pas de caractériser une éventuelle activité métallurgique sur le site.

| Ensemble | Type structure | Structure | US        | Sondage | NR | Poids (g) | Description              |
|----------|----------------|-----------|-----------|---------|----|-----------|--------------------------|
|          | fosse          | 151       | 151<br>24 |         | 1  | 19,2      | oxydée, dense, informe   |
| 1003     | trou de poteau | 160       | 160       |         | 1  | 1,7       | oxydée, poreuse, légère, |

| Ensemble | Type structure | Structure | US        | Sondage | NR | Poids (g) | Description                      |
|----------|----------------|-----------|-----------|---------|----|-----------|----------------------------------|
|          |                |           | 02        |         |    |           | informe                          |
| 1001     | fossé          | 119       | 119<br>39 | 65      | 1  | 12,9      | oxydée, dense, informe, porosité |
| 1001     | fossé          | 116       | 116<br>27 | 1123    | 3  | 64,6      | oxydée, dense, informe           |

TAB 41 - description des scories

## 9 LE PETIT MOBILIER

L'étude prend en compte les objets découverts lors du diagnostic. Le corpus est très fragmenté (17 fragments de clous, 83 fragments d'objets). Ils appartiennent tous à la même phase d'occupation (excepté deux objets provenant d'une carrière non datée et exclus de l'étude). Ils ont été découverts en contexte secondaire. Le mobilier est globalement dans un état moyen mais lisible sans nettoyage ni radiographies (cependant, des radiographies de contrôle ont été réalisées). La fragmentation a cependant limité l'identification de certains objets. Les clous sont présentés dans un tableau (cf. volume 3) et les objets sous forme d'une synthèse par catégorie.

Une campagne de prospection avec matériel spécialisé a été autorisée par le service régional de l'Archéologie afin de mettre au jour les éléments métalliques faiblement enfouis. Ils ont été cotés en 3D puis réintégrés à la stratigraphie générale d'après la fouille. Le détecteur a également été utilisé lors du curage des fossés, les objets découverts ont été intégrés à la stratigraphie du comblement des fossés.

### 9.1 LES CLOUS

Les clous anciens possèdent une tige pointue, de section carrée et une tête qui n'est pas toujours présente<sup>113</sup>. La classification des clous est difficile (fragmentation, conservation...) et leur interprétation fonctionnelle est également complexe. Seules quelques informations peuvent être tirées de leur morphologie. La classification des clous de menuiserie est également complexe, puisqu'ils peuvent intervenir dans le bâtiment, dans les meubles et dans tout objet nécessitant l'assemblage de deux pièces de bois au minimum<sup>114</sup>.

Ainsi, toutes les tiges dont la section était décroissante ont été classées dans la catégorie des clous. Un NR de 16 clous a été découvert, dont seulement 4 sont complets. Le NMI s'élève à 10 d'après le nombre de têtes. Ils appartiennent tous à l'occupation de La Tène finale. Leur état de conservation étant souvent mauvais, il est difficile de décrire leur morphologie. D'après les éléments les mieux conservés, ils mesurent entre 28 et 86 mm de long. Les sections sont assez hétérogènes et comprises entre 4 et 13 mm de côté. Les têtes sont essentiellement plates et rondes, carrées ou rectangulaires. Afin de classer les clous, la typologie publiée par J.-P. Guillaumet<sup>115</sup> a été reprise. Il définit les clous de menuiserie de longueur comprise entre 20 et 80 mm et entre 4 et 8 mm de section (sous la tête). 10 fragments pourraient donc correspondre à des clous de

<sup>113</sup> GUILLAUMET J.-P. (2003), p. 49

<sup>114</sup> GUILLAUMET J.-P., NILLESSE O. (2000), p. 262

<sup>115</sup> GUILLAUMET J.-P. (2003), p. 50, fig. 21

menuiserie, c'est-à-dire ceux qui rentrent dans les assemblages de meubles, les huisseries, les clous de construction étant réservés au gros œuvre de la charpente. Six clous entre 9 et 13 mm de section pourraient appartenir au domaine de la construction.

Deux clous seulement proviennent de trous de poteau (dont un appartenant au bâtiment 1005), quatre fragments proviennent de la fosse 151 située immédiatement à proximité du bâtiment 1003. Neuf fragments proviennent des différents fossés, ils proviennent en partie du quart sud-ouest de l'enclos.

## 9.2 LES OBJETS

Les objets sont classés en catégories fonctionnelles pour identifier les activités du site, sa nature et comparer avec d'autres occupations. Elles permettent également de spatialiser les activités<sup>116</sup>. Il existe de nombreux critères selon les chercheurs. En 1990, M. Feugère se contentait de trois catégories assez larges pour le découpage du mobilier en ensembles liés à ses fonctions : Personne (parure et toilette), Cadre de vie (mobilier domestique), Activités (outillage...)<sup>117</sup>. Depuis, elles se sont élargies et spécialisées<sup>118</sup>. De récents travaux collectifs ont eu pour but d'uniformiser et d'explicitier ces catégories afin de faciliter le discours entre chercheurs et de confronter les corpus issus de différents sites. Le classement fonctionnel<sup>119</sup> publié récemment à la suite de ces travaux est utilisé ici.

### 9.2.1 LE DOMAINE PERSONNEL

*Cf. planche 216*

Ce domaine est uniquement représenté par des objets liés à la parure et au vêtement, ce sont également les seuls objets en alliage cuivreux. Un fragment d'ardillon appartient à une fibule dont le type n'est évidemment pas identifiable. Les fibules, provenant de la même fosse que les fibules (ST 151), sont uniquement représentées par des types de Nauheim (MET-3 et MET-23). La première possède un arc triangulaire écoré d'incisions parallèles et perpendiculaires aux bords, elle appartient à la variante a31 du type 5 défini par M. Feugère<sup>120</sup>. L'arc également triangulaire de la seconde est décoré d'incisions parallèles aux bords, elle correspond au type 5a12<sup>121</sup>. La fibule de Nauheim est répartie sur toute la Gaule, de La Tène D à l'Époque claudienne<sup>122</sup>. À Manching, le type 5a de Michel Feugère est équivalent au groupe 7 et daté à La Tène D1a-b<sup>123</sup> (125/115-50-30 avant notre ère). Des variantes comparables à celles de *Porte-Fâche* sont rencontrées en contexte de la seconde moitié du I<sup>er</sup> s. avant notre ère au Gué de Sciaux (Vienne)<sup>124</sup>. Les fibules de Nauheim appartiennent à La Tène D1b et D2a<sup>125</sup>. La fouille des Ormeaux à Angoulins a livré une fibule de Nauheim identique à l'une de *Porte-Fâche* (MET-23), elle est datée de La Tène D1<sup>126</sup>.

---

116 FICHES J.-L. (1986), p.96

117 FEUGÈRE M. (1990), p. 357-376

118 GUILLAUMET J.-P. (2003), p. 83-84

119 BRIAND A. ET AL. (2013), p 17.

120 FEUGÈRE M. (1985), p. 203-204, 215, 225

121 FEUGÈRE M. (1985), p. 203-204, 225

122 GASPAR (2007), p. 39

123 GEBHARD R. (1991), p. 94

124 BERTRAND I. (2007), p. 80

125 NILLESSE O. (2012), p. 288

126 MAGUER P. (2007), p. 110

Les bracelets sont plus nombreux (NMI : 6), des fragments ont été découverts lors du diagnostic dans le fossé 119. Ils sont très fragmentés, mais l'un est constitué d'un jonc plein tandis que l'autre est fabriqué à partir d'une tôle formant un tube creux. Un bracelet identique (MET-29) a été découvert lors de la fouille dans ce même fossé, il est complet, mais écrasé, il ne porte pas de décor. Un autre est très fragmenté (MET-66). Les bracelets en tôle de bronze, connus aux Genêts, ont une large période de diffusion à La Tène D1<sup>127</sup>. Un petit fragment de bracelet à jonc plein (MET-17) a été découvert dans une fosse. Le dernier, provenant également du fossé 119 est complet, mais une extrémité est brisée (MET-29). Il s'agit d'un bracelet filiforme à extrémités nouées, appartenant au type 9 et daté entre 120 et 30 avant notre ère<sup>128</sup>. Deux derniers objets peuvent correspondre à des éléments de ceinture, un petit anneau (diamètre : 22,9 x 23,5 mm) complet sans décor (MET-18) et une probable boucle de ceinture (MET-56).

Dans la synthèse d'O. Nillesse sur l'instrumentum de l'Ouest de la France, dans les établissements ruraux, la présence de fibules, de bracelets n'est pas exceptionnelle, mais ils indiquent un certain niveau socio-économique<sup>129</sup>. Des fragments de bracelets creux en alliage cuivreux ont par exemple été découverts lors d'un diagnostic à Andilly<sup>130</sup>. Ce site présente notamment de puissants fossés qui font partie des critères admis pour un statut élevé du site.

### 9.2.2 LE DOMAINE DOMESTIQUE

*Cf. planche 217*

Les objets liés à ces activités sont peu nombreux pour un habitat et présentent des caractéristiques ubiquistes pour certains. Une longue tige incomplète (278 mm de long) possède une extrémité torsadée. Cette caractéristique est souvent liée à des éléments de support de chaudron. Une pointe de couteau a également été découverte. Les couteaux peuvent avoir de multiples fonctions, et le fragment découvert ne permet pas de l'attribuer à une activité particulière. Sa présence dans la fosse 151, qui borde le bâtiment 1003, avec la tige torsadée, peut laisser penser que son usage est lié aux activités culinaires.

La fonction d'un dernier élément est également sujette à caution, il s'agit d'une pelle à feu quasiment complète (660 mm de long) qui pouvait porter un anneau terminal. L'extrémité semble torsadée, et la pelle semble légèrement vrillée. Elle a été découverte dans le fossé 116 lors de la PMS à proximité du bâtiment 1003. Les pelles à feu sont essentiellement liées à des activités métallurgiques<sup>131</sup>, mais la quasi-absence de tout indice métallurgique sur le site et sa présence à proximité d'un bâtiment peuvent être un argument en faveur d'un usage domestique, pour l'entretien des foyers (chauffage, cuisson).

### 9.2.3 LA PRODUCTION

*Cf. planches 218 et 219*

Uniquement découverts dans les fossés et en fer, les objets liés aux activités agro-pastorales sont peu nombreux (4). Un outil complet (MET-2) possède un côté hache (largeur hache : 53,8 mm,

127 NILLESSE O. (2003), p. 285

128 CHAPOTAT G. (1970)

129 NILLESSE O. (2009), p. 65

130 VACHER ST. (2012b), p. 52-53

131 GUILLAUMET J.-P., NILLESSE O. (2000), p. 260

longueur : 74 mm), l'autre correspondant à une herminette ou une houe (largeur herminette : 66,3 mm, longueur : 128,8 mm). Un objet identique<sup>132</sup> été découvert lors du diagnostic mené par Stéphane Vacher au Grand Pied Lizet à Longèves. Il s'agit d'un enclos de ferme probablement mis en place à la fin de La Tène et toujours occupé au Haut Empire<sup>133</sup>. Le site est à 8 km de la fouille de Saint-Sauveur-d'Aunis. La fonction de cet objet est problématique, il peut être utilisé pour abattre des arbres, creuser le bois ou la terre, il peut donc être lié à la construction d'un enclos ou son entretien. Cette forme peut être rapprochée de celle des polkas, elle est « constituée de deux tranchants, un parallèle au manche et l'autre perpendiculaire » et sert à la taille de la pierre<sup>134</sup>. Les premiers exemplaires et représentations iconographiques datent de l'Époque romaine.

Ce type d'outil, avec toutefois une partie herminette moins développée, plus étroite, est lié à la cavalerie de l'armée républicaine. Il sert au creusement des fossés, c'est un outil militaire classique appelé dolabre. Son utilisation en contexte civil est également possible<sup>135</sup>.

Une petite hache complète (MET-28) était très déformée, découverte lors du curage du fossé. Il n'est pas aisé de déterminer si l'arrachement de l'œil est ancien ou dû au décapage. Il s'agit d'un petit modèle, de 101,7 mm de long et 40,5 mm de large. De petites haches de ce module sont fréquentes dans les sanctuaires tels que celui de Faye-l'Abbesse<sup>136</sup>. Un exemplaire qui mesure moins de 100 mm de long est probablement un exvoto.

Deux outils sont plus spécifiquement liés à la culture ou à l'entretien général. Une lame de serpe (MET-37) peut être une serpette recyclée, les bords de la pointe sont rabattus comme pour former une douille. Une faucille complète (MET-30) mesure 224 mm de long et ressemble également à un fauchon utilisé pour l'entretien des buissons dans la phase gallo-romaine des Genêts<sup>137</sup>.

#### 9.2.4 L'IMMOBILIER

*Cf. planche 220*

Un seul élément peut réellement être une pièce d'huissierie. Il s'agit d'une barre à une extrémité, roulée sur elle-même pour former un anneau (MET-32), et qui est donc probablement une ferrure utilisée pour les ouvertures ou bien une patte-fiche<sup>138</sup>, avec une extrémité plate fichée dans un support et une extrémité terminée en boucle servant à la rotation d'une porte par exemple.

D'autres éléments pourraient être liés à ce domaine, mais en l'absence de preuve fondée, ils sont reportés dans la rubrique assemblage (cf. domaines inclassables).

#### 9.2.5 LES INCLASSABLES

*Cf. planches 220, 221 et 222*

Il s'agit d'objets souvent fragmentés ou devant fonctionner avec d'autres éléments aujourd'hui disparus. Il est donc possible de leur attribuer plusieurs fonctions ou aucune...

---

132 VACHER ST. (2012), p. 56

133 VACHER ST. (2012), p. 7

134 DUVAUCHELLE A. (2005), p. 62

135 BISHOP M. C., COULSTON JONATHAN C. N. (1993), p. 63, 104.

136 LEJARS TH. (1989), p. 30.

137 GUILLAUMET J.-P., NILESSE O. (2000), p. 259

138 ENEAU TH. (2002), p. 15

Parmi ceux-ci, différents objets doivent être liés à des éléments d'assemblage, à l'aménagement. Ils sont souvent fragmentés, trois pointes massives en fer de section quadrangulaires (MET-26, MET-63 et MET-39) peuvent être des extrémités de pitons. Trois agrafes en fer (MET-36 et MET-52), utilisées dans l'assemblage de pièces en bois, sont également présentes. Toutefois, l'une d'elles peut également être une gâche de verrou<sup>139</sup> (MET-25).

Les fonctions des bandes en fer, étroites, peu épaisses, allongées, parfois perforées, sont difficiles à identifier. Elles peuvent être regroupées sous l'appellation ferrure<sup>140</sup>. Ce sont souvent des pièces de renfort, intervenant sur des objets en matériaux périssables et aujourd'hui disparus.

Ce peut être le cas de deux plaques en partie superposées et fixées par un clou rabattu, avec un clou rabattu à l'autre extrémité (MET-16), ainsi que deux plaques quadrangulaires et allongées fixées par des clous. Elles sont toutes les deux similaires (MET-20 et 21). Trois plaques moins épaisses, perforées et possédant des rebords (MET-48, 19 et 42) doivent jouer un rôle de renfort ou d'habillage.

Dix-huit objets n'ont pas de fonction déterminée et ne sont pour certains pas identifiables.

Une tôle en alliage cuivreux est « collée » sur une plaque de fer, elle est informe, en deux fragments sans recollage visible (MET-35).

Plusieurs fragments de tôle en alliage cuivreux (MET-55) ont également été découverts, ainsi que deux tiges pointues en fer dont une creuse (MET-54 et 53). Cinq tiges en fer de section quadrangulaire ont été découvertes, elles n'ont pas de caractéristiques particulières (MET-7, 49, 14, 15, 46).

Trois barres en fer de section quadrangulaire, légèrement courbes, n'ont pas de fonction déterminée (MET-33, 34 et 38).

Six plaques en fer de forme quadrangulaire ou irrégulière ne peuvent pas non plus être caractérisées (MET-12, 65, 64, 40 et 44).

### 9.2.6 RÉPARTITION SPATIALE

*Cf. planche 223*

Le mobilier est essentiellement réparti dans l'angle sud-ouest de l'enclos, notamment dans le tiers ouest du fossé 119 et dans la fosse 151 à proximité du bâtiment 1003. Des objets liés à la parure et au domaine domestique sont localisés autour du bâtiment 1003, pouvant accréditer son utilisation comme habitation. Ce secteur concentre également les éléments liés à la construction. Il n'est pas possible de préciser une éventuelle spatialisations des activités. Le mobilier de la structure 151, la plus grande et celle qui a livré le plus de mobilier, contient essentiellement des objets de parure et liés à l'assemblage. Les bâtiments n'ont pas livré d'objets permettant d'identifier leur fonction. Les fossés ont livré des outils, des clous, des parures et beaucoup d'objets fragmentés.

---

139 GUILLAUMET J.-P. (2003), p. 135

140 ÉNEAU TH. (2002), p. 53

### 9.2.7 SYNTHÈSE

Le fer domine le corpus d'objets étudiés qui sont, de plus, les plus volumineux. Leur fragmentation est plus faible que celle des objets en alliage cuivreux (Cf. Tab 43). Les objets non déterminés (Cf. Tab 44) dominent dans la répartition, suivis de ceux liés aux assemblages et au domaine personnel (parure, vêtement). Les objets liés aux activités (production, activités domestiques) sont très peu présents, rendant une tentative de spatialisation et d'interprétation de la fonction du site difficile. Une répartition du métal par activité est tout à fait notable, les alliages cuivreux étant quasiment dédiés aux parures et accessoires vestimentaires, le fer étant réservé aux outils, aux activités domestiques et à la construction (tableau 44).

Le mobilier découvert à *Porte-Fâche* est tout à fait cohérent avec un établissement agricole de La Tène D. Les objets liés à la parure sont nombreux et montrent un certain niveau social. Les quelques outils sont liés aux travaux agricoles et sont les seuls indices de production du site. On peut noter l'absence de fusaïoles, les activités de tissage étant pourtant bien visibles sur les habitats. Toutefois, à partir de La Tène D1, les fusaïoles sont élaborées à partir de tessons, même si l'usage de modèle en terre cuite perdure<sup>141</sup>. Aucune monnaie n'a été découverte (y compris malgré la PMS), mais elles n'entrent pas dans les échanges commerciaux et n'apparaissent pas avant La Tène C2/D1<sup>142</sup>. Elles sont donc rares ou appartiennent à des contextes particuliers voire de dépôts volontaires.

Le petit mobilier permet de caractériser une partie des activités des établissements ruraux, même si les corpus ne sont pas toujours représentatifs. Il montre en tout cas, en comparant les différents assemblages de mobilier par site, que les activités agricoles ne sont pas les plus importantes ni les seules pratiquées au sein des enclos fossoyés. Les activités identifiées dans les établissements ruraux de l'Ouest de la France sont orientées vers la production textile, la métallurgie des alliages cuivreux, du fer, la production de sel. L'agriculture ne laisse que peu de traces<sup>143</sup>.

| <i>Matière</i>       | <i>NMI</i> | <i>NR</i> | <i>Poids (g)</i> |
|----------------------|------------|-----------|------------------|
| alliage cuivreux     | 13         | 24        | 36,6             |
| alliage cuivreux/fer | 1          | 2         | 9,9              |
| fer                  | 36         | 55        | 3162,7           |
| <b>Total</b>         | <b>50</b>  | <b>81</b> | <b>3209,2</b>    |

TABLEAU 42 – Répartition du mobilier par matériaux

141 NILESSE O. (2009), p. 55

142 NILESSE O. (2009), p. 67, 75

143 NILESSE O. (2009), p. 69

| <i>Catégorie</i>   | <i>NMI</i> |
|--------------------|------------|
| activité culinaire | 3          |
| agro-pastoral      | 4          |
| assemblage         | 12         |
| huisserie          | 1          |
| parure             | 10         |
| vêtement           | 2          |
| indéterminée       | 19         |
| <b>Total</b>       | <b>51</b>  |

TABLEAU 43 – NMI par catégorie

| <i>Catégorie</i>   | <i>Alliage cuivreux</i> | <i>Alliage cuivreux/fer</i> | <i>Fer</i> | <i>Total</i> |
|--------------------|-------------------------|-----------------------------|------------|--------------|
| activité culinaire |                         |                             | 3          | <b>3</b>     |
| agro-pastoral      |                         |                             | 4          | <b>4</b>     |
| assemblage         |                         |                             | 12         | <b>12</b>    |
| huisserie          |                         |                             | 1          | <b>1</b>     |
| indéterminé        | 1                       | 1                           | 16         | <b>19</b>    |
| parure             | 10                      |                             |            | <b>10</b>    |
| vêtement           | 2                       |                             |            | <b>2</b>     |
| <b>Total</b>       | <b>13</b>               | <b>1</b>                    | <b>36</b>  | <b>51</b>    |

TABLEAU 44 – NMI par matériau et par activité.

### 9.3 LES INTRUSIONS

Le mobilier est homogène, peu de perturbations sont visibles. Toutefois, un fragment de pigeon d'argile a été découvert dans le fossé 102 (SD 30), à l'emplacement d'un ancien chemin, encore utilisé au début du siècle.

Trois fragments de verre ont également été découverts en surface de deux fosses (ST 164 et 167).

## 10 ÉTUDE ANTHROPOLOGIQUE

ANNE-SOPHIE  
MARTINEAU

La fouille de Saint-Sauveur-d'Aunis a livré les restes d'un seul individu, l'immatrice US 11408, dont le dépôt, et son caractère funéraire, seront discutés par ailleurs. Nous nous intéresserons ici au matériel osseux, et aux informations, principalement biologiques, que nous pouvons en extraire.

## 10.1 ANTHROPOBIOLOGIE DES VESTIGES. MÉTHODOLOGIE.

### 10.1.1 CHOIX DES MÉTHODES

#### 10.1.1.1 Détermination de l'âge du sujet

Les immatures sont biologiquement considérés comme tels jusqu'à 20 ans, avant la mise en place de la synostose des derniers points d'ossification du squelette. Les âges staturaux (déterminés en fonction de la longueur des os longs), osseux (en fonction du stade de fusions épiphysaires) et dentaires (en fonction de la maturation des dents et de leur éruption) sont tous les trois considérés afin de repérer de possibles anomalies de croissance. Les méthodologies utilisées sont fonction de la classe d'âge supposé du sujet.

[0-14]

Pour les **enfants**, l'âge dentaire est estimé en fonction du niveau de minéralisation dentaire décrit par la méthode de Moorrees, Fanning et Hunt<sup>144</sup>. L'éruption en cours d'une dent peut permettre de compléter l'étude de ce schéma de maturation selon les tables de Logan et Kronfeld modifiées par Schour<sup>145</sup>.

L'âge statural a, quant à lui, été établi sur la base de la longueur diaphysaire des os longs que l'on a comparée aux tables de Maresh<sup>146</sup>, qui présentent l'avantage d'avoir été dressées à partir d'un nombre important d'individus (au minimum cinquante pour chaque âge décrit).

L'âge osseux a été établi par comparaison de l'avancement fusionnaire avec les tables de références de Birkner<sup>147</sup>.

[15-19]

Pour les **adolescents** (considérés comme tels dès que la deuxième molaire permanente est complètement mature, aux alentours de 15 ans), l'estimation d'âge tient compte du degré de synostose des épiphyses des os longs et de l'anneau épiphysaire des corps vertébraux, selon les référentiels établis par Birkner<sup>148</sup>.

#### 10.1.1.2 Diagnose sexuelle

La diagnose sexuelle des individus ne peut être menée de façon fiable que sur les adultes dont les coxaux sont relativement bien conservés. En effet, ce sont les os qui présentent le dimorphisme sexuel le plus important dans l'espèce humaine. Chez les immatures, ces os n'étant pas intégralement matures, aucune méthode morphologique ne présente de fiabilité suffisante pour établir un diagnostic raisonnable. Seule une analyse génétique pourrait alors permettre l'identité

---

144 MOORREES, FANNING ET HUNT, 1963 A ET B

145 SCHOUR, 1960

146 MARESH, 1970, IN SCHEUER ET BLACK, 2009

147 BIRKNER, 1980

148 BIRKNER, 1980

sexuelle biologique de 11408.

### 10.1.1.3 Cotation des caractères remarquables et pathologiques

Les caractères discrets<sup>149</sup>, caractères non pathologiques, ont été relevés afin de documenter de possibles liens biologiques (d'ordre génétique, et donc filiaux ou mécaniques et acquis lors de mêmes activités) avec les individus observés dans des études régionales de la même période. L'ensemble du squelette peut présenter ces variations, on en distingue cependant 3 grandes familles selon les localisations anatomiques : les caractères discrets dentaires, crâniens et infra-crâniens. L'association de ces caractères permet de mettre en évidence des relations entre sujets ou entre groupes. Le caractère « acquis » de certaines de ces variations est assumé. L'étude des caractères discrets infra-crâniens permet de mettre en exergue des « proximités biologiques » entre individus. Il convient alors de les confronter aux données archéologiques. Ces regroupements biologiques n'ont d'intérêt que s'il y a une corrélation avec une donnée archéologique : position topographique d'un regroupement, liens dans une sépulture collective, etc. La corrélation de certains caractères au sexe ou à l'âge est également à prendre en compte. Les données métriques, telles que la stature, non moins hérissables que les données non-métriques, peuvent également être prises en compte afin d'établir des rapprochements.

Ces caractères ont été notés absents, présents, modérément exprimés, ou impossibles à observer. On remarquera qu'ils ont été observés, mais que leur valeur est relative. En effet, à l'exception des caractères dentaires, leur acquisition n'est finalisée que chez les individus adultes.

D'autre part, toutes les anomalies des restes osseux et dentaires, en termes d'état de surface, de morphologie, et autres indices pathologiques, ont été relevés afin de discuter de l'état de santé de l'individu.

## 10.2 ANTHROPOBIOLOGIE DES VESTIGES - RÉSULTATS

### 10.2.1 ÉTAT DE SURFACE, REPRÉSENTATION ET REPRÉSENTATIVITÉ DES RESTES OSSEUX

L'ensemble des restes est fragmentaire, les fractures sont généralement anciennes, avec des éléments recollants ayant subi des altérations différentes. L'état de surface des restes est très variable. Les altérations sont de plusieurs natures : mécaniques, avec des chocs illustrés par des cupules, ou des entrelacs représentant les actions racinaires ; mais également chimiques (altérations, voire perforation du périoste). L'ensemble du squelette est cependant bien représenté, même si les extrémités (mains et pieds) sont sous-figurées comme on peut s'y attendre face à cet état de conservation.

On notera que ces impacts, nombreux, semblent parfois avoir été établis sur des ossements relativement frais, avec notamment des dépressions sur la diploé crânienne n'ayant pas engendré d'éclats osseux. Cette observation semble argumenter pour des collisions précoces entre les restes humains et les blocs qui constituent l'encaissant, et donc pour une absence de contenant autour du corps.

<sup>149</sup> LES CARACTÈRES « DISCRETS », DU LATIN *DISCRETUS*, DE *DISCERNO* « SÉPARÉ, DIVISÉ », SONT DES VARIATIONS ANATOMIQUES COTÉES PRÉSENTES OU ABSENTES, CE QUI N'EXCLUT CEPENDANT PAS DE NOTER LEUR DEGRÉ D'EXPRESSION (DASTUGUE, 1984)

Du fait de l'état de surface fortement altéré, le choix des éléments dédiés à l'analyse (datables par radiocarbone notamment) est restreint. Des côtes, relativement bien conservées, et des prémolaires, dont la racine était totalement édifée, ont été sélectionnées afin de s'extraire des problèmes de pollution postérieure à l'enfouissement (prémolaires du cadran inférieur droit, soit 44 et 45).

### 10.2.2 ANALYSE BIOLOGIQUE DES RESTES OSSEUX (CF. FICHE DE CONSERVATION, PLANCHE 225)

- **Âge du sujet**

#### *Âge osseux statural*

Seule la longueur de l'humérus gauche est bien conservée, permettant d'établir une longueur diaphysaire de 210 mm et de reconstituer une longueur totale, avec ses épiphyses de 225 mm. Ces mesures placent l'individu dans la fourchette des 6-10 ans selon les référentiels de Maresh<sup>150</sup>.

#### *Âge osseux de maturation*

Les restes épiphysaires sont mal conservés, et l'état d'avancée de leur fusion est donc difficilement accessible. L'ensemble des références aux âges calendaires sont établies selon les tables de Birkner<sup>151</sup>.

L'extrémité sternale de la clavicule gauche est métaphysaire, on est donc bien en présence d'un immature (< 20 ans). On notera que la tête humérale gauche est complète (> 6 ans), mais que sa fusion à la diaphyse n'est pas initiée (< 19 ans). Le point d'ossification de l'épicondyle distale est également présent, avec une surface médiale métaphysaire, induisant son absence de fusion (< 15 ans). On remarquera sur une vertèbre cervicale et une vertèbre lombaire, relativement bien conservées, que les épiphyses des épines transverses sont également métaphysaires (< 19 ans). Une phalange distale de la main permet d'observer une fusion complète de son extrémité proximale (> 17 ans). Enfin, on relève que les deux têtes fémorales, totalement métaphysaires, sont également représentées (< 17 ans).

Au vu de ces indices, parfois non cohérents (< 15 ans mais >17 ans !), cet immature serait un adolescent avancé, dont l'âge peut difficilement être évalué par maturation osseuse. On notera cependant que les tables de Birkner sont réputées indicatives, car imprécises, et permettent seulement d'évaluer une fourchette d'âge, au sens large du terme.

#### *Âge dentaire*

Chez 11408, les dents permanentes sont en place, à l'exception des troisièmes molaires supérieures et inférieures<sup>152</sup>, mais la découverte de celles-ci « isolées », c'est-à-dire hors de l'os alvéolaire, a permis d'observer l'avancée de la formation racinaire, selon les abaques de Moores<sup>153</sup>. Cette méthode peut être appliquée jusqu'à l'édification complète des molaires permanentes, mais est habituellement particulièrement utile jusqu'à 12 ans, où la fourchette de détermination est réduite.

---

150 MARESH, 1970, IN SCHEUER ET BLACK, 2009

151 BIRKNER, 1980

152 ON NOTERA L'ALVEOLARISATION DE LA M<sub>3</sub>G.

153 MOORREES, FANNING ET HUNT, 1963B

Ici, elle nous permet cependant de préciser les indices donnés par les éléments de maturation osseuse. Elle nous permet de proposer pour 11408 un âge compris dans la fourchette [10.25-15.75] (avec un intervalle de confiance large de 95 %), ou de [11.5-14.25] (dispersion à un écart-type). La fourchette d'âge est élargie par l'absence de diagnose sexuelle du sujet.

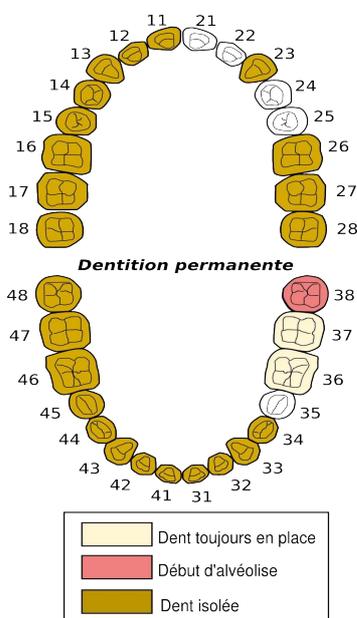


Fig 10 : Illustration de la conservation dentaire de 11408.

|              |           |       |           |       |       |       |       |           |       |       |       |       |    |                 |                 |                 |
|--------------|-----------|-------|-----------|-------|-------|-------|-------|-----------|-------|-------|-------|-------|----|-----------------|-----------------|-----------------|
| <i>Den t</i> | 18        | 17    | 16        | 15    | 14    | 13    | 12    | 11        | 21    | 22    | 23    | 24    | 25 | 26              | 27              | 28              |
| <i>Stade</i> | $R_{1/4}$ | $R_c$ | $A_c$     | $A_c$ | $A_c$ | $A_c$ | $A_c$ | $A_{1/2}$ |       |       | $A_c$ |       |    | $A_c$           | $A_{1/2}$       | $R_{1/4}$       |
| <i>Den t</i> | 48        | 47    | 46        | 45    | 44    | 43    | 42    | 41        | 31    | 32    | 33    | 34    | 35 | 36              | 37              | 38              |
| <i>Stade</i> | $R_i$     | $R_c$ | $A_{1/2}$ | $A_c$ | $A_c$ | $A_c$ | $A_c$ | $A_c$     | $A_c$ | $A_c$ | $A_c$ | $A_c$ |    | <i>Pas obs.</i> | <i>Pas obs.</i> | <i>Pas obs.</i> |

$R_i$  : stade de formation initiale de la racine

$A_{1/2}$  : apex initié de moitié

$R_{1/4}$  : racine complète au quart

$A_c$  : apex clos, dent totalement mature

$R_c$  : racine complète

*Pas obs.* : pas observable, car racine incluse.

Tableau 45 : État d'avancée de la croissance racinaire des dents permanentes de 11408, selon les critères de Moorrees, 1963 a et b.

- **Sexe du sujet**

Le sexe biologique de cet individu ne peut être déterminé par une approche morphologique ou probabiliste des restes coxaux du fait de son immaturité. Seule une détermination génétique permettrait une diagnose fiable dans son cas.

- **Caractères remarquables (cf. photos 1 et 2, planche 226)**

On remarquera à la jonction occipital-pariétal gauche, une zone suturaire vide, illustrant la présence initiale d'un os surnuméraire, dit os lambdaïde<sup>154</sup>. Aucun caractère discret dentaire ou infra-crânien n'a été relevé.

- **État de santé (cf. photos 3 et 4, planche 226)**

Des anomalies entre maturation osseuse et dentaire peuvent révéler un mauvais état de santé. On notera ici un net décalage entre l'âge statural (6-10 ans) et l'âge dentaire (autour de 13 ans, selon une fourchette de 10,25-15,75 ans à 95 % de fiabilité et de 11,5-14,25 ans à 66 % de fiabilité). L'âge dentaire est ainsi nettement plus avancé que l'âge osseux, révélant un retard de croissance. En effet, l'âge dentaire est considéré comme plus proche de l'âge calendaire, car plus génétiquement contrôlé que l'âge osseux. « Cependant cette remarque semble tout particulièrement probante pour les plus jeunes individus, jusqu'à 6 ans »<sup>155</sup>. Les anomalies de croissance sont liées aux dérèglements d'un ou de différents facteurs, génétiques, hormonaux, environnementaux ou bien nutritionnels. Des marqueurs de stress non spécifiques ont été recherchés afin de questionner la nature de ce possible dérèglement, potentiellement pathologique.

Ainsi, on notera que l'orbite gauche est porteuse de *cribra orbitaria*. Ce phénomène est fréquemment assimilé à une anémie. Cependant, ce diagnostic ne peut être proposé qu'en présence d'un faisceau d'autres indices, comme de l'hyperostose poreuse de la voûte crânienne<sup>156</sup>, quoique ces phénomènes puissent être d'origine différente<sup>157</sup>, car des ponctuations ou perforations osseuses isolées peuvent résulter d'une réaction inflammatoire<sup>158</sup>. L'état de conservation très altéré de la voûte crânienne ne permet cependant pas d'observer ce second critère. Il en résulte que quelle que soit l'étiologie réelle de la *cribra orbitaria*, elle indique ici un état de santé « moyen ». On notera également de très légères lignes hypoplasiques sur la I<sup>2</sup>d (ou 12). Aucun élément d'anomalie de croissance, si ce n'est leur longueur moindre pour leur âge calendaire supposé, n'a été observé, en macroscopie, sur les os longs.

L'influence de l'état de conservation sur ces observations est bien évidemment à prendre en compte. Les ossements sont fragmentaires, et de nombreux indices nous échappent sans doute, mais il semble que l'état de santé général de cet individu adolescent soit moyen, et non pas fortement pathologique. Il en résulte que les causes de l'anomalie de croissance repérée soient plutôt environnementales ou nutritionnelles.

---

154 HAUSER ET DE STEFANO, 1989.

155 CHATEAU, 1963

156 GMERK, 1975

157 ROTHSCHILD ET ALII., 2004

158 WAPLER, 1996

Les décalages entre âge dentaire et osseux sont bien connus pour les enfants décédés dans les périodes médiévales<sup>159</sup>, et semblent relever de conditions de vie difficiles. Ce phénomène pourrait être étendu à cet individu isolé, issu d'une période plus ancienne, comme l'est l'adolescent de sexe indéterminé 11408.

### **10.3 CONCLUSION - RÉFLEXIONS SUR L'IDENTITÉ ET LE CONTEXTE DE DÉCOUVERTE**

En conclusion, l'immaturo découvert dans la fosse 114 est un jeune adolescent (dont l'édification des secondes molaires n'est pas encore finalisée) de sexe indéterminé, présentant un retard de croissance révélant des conditions de vie ayant pu être difficiles.

---

159 SANSILBANO-COLLILEUX, 1993



Synthèse générale

---



La fouille de *Porte-Fâche* a mis en évidence plusieurs phases d'occupation distinctes durant la Protohistoire : une sépulture datée de l'âge du Bronze ancien, un probable enclos funéraire protohistorique et un enclos fossoyé de La Tène D1.

*Des occupations funéraires.*

Un jeune adolescent a été déposé dans une structure circulaire d'environ 1,60 m de diamètre et 2,20 m de profondeur. La destination initiale de creusement ne semble pas être funéraire, mais sa fonction reste indéterminée. Toutefois, la présence d'une structure similaire à Périgny « La Vaurie » pose la question des pratiques locales. Le comblement a fortement impacté le squelette, rendant la position initiale difficilement restituable. Aucun mobilier n'était déposé directement avec le corps, le sens de cette sépulture reste donc à préciser. Toutefois, le comblement terminal contenait de la céramique de la fin de l'âge du Bronze, ce qui correspond également aux datations issues des analyses radiocarbone effectuées sur les os humains. Le corpus céramique découvert correspond autant à un faciès d'habitat que funéraire, il est également conforme aux assemblages locaux. La présence d'un niveau charbonneux peut être issue d'un rejet de foyer. Pourtant, aucune trace d'occupation domestique contemporaine n'a été détectée dans les environs immédiats. Cependant, une installation de l'âge du Bronze ne peut être exclue dans ce secteur qui semble présenter une occupation potentiellement dense

Appartenant probablement à une période plus récente, un fossé ovale très arasé de moins de 9 m de diamètre a été fouillé sans révéler le moindre mobilier. D'après sa morphologie et des comparaisons locales, il pourrait s'agir des restes d'un tumulus datant de la Protohistoire.

*Un habitat enclos de La Tène D1*

Un enclos fossoyé a été entièrement reconnu dans l'emprise de la fouille. Il se présente sous la forme d'un U ouvert vers l'ouest qui enserre une surface d'environ 6500 m<sup>2</sup>. Il entoure l'essentiel des vestiges du site, notamment les bâtiments, et correspondait donc à l'espace habité. Les trois fossés qui le composent présentent des morphologies différentes, tributaires des variations du substrat. Le profil est généralement en V, plus ou moins évasé. Les profondeurs sont également très variables. Il mesure donc entre 1 m et 1,50 m de largeur à l'ouverture, et 0,50 à 1,20 m de profondeur ; les dimensions sont plus importantes dans la partie sud où l'encaissement est plus tendre. La mise en évidence d'un talus n'est pas évidente, les fossés ont fonctionné ouverts, mais le comblement semble avoir été réalisé rapidement, comme le montre l'homogénéité des formes céramiques et la présence de recollage entre les comblements inférieurs et supérieurs dans le fossé 119, au sud.

Ce U est fermé par un long fossé nord-sud qui s'étend au-delà de l'extrémité sud de la fouille. Des espaces laissés libres dans l'angle sud-ouest et dans l'angle nord-ouest permettaient d'accéder à l'intérieur de l'enclos. Ces fossés sont reliés entre eux dans l'angle nord-ouest. Ce long fossé rejoint un second ensemble de fossés au nord de l'emprise. Ils semblent dessiner le quart sud-ouest d'un enclos dont l'extension nord se développe dans un champ de l'autre côté du chemin rural bordant la fouille. Le prolongement oriental est situé dans la carrière en cours d'exploitation. Sa surface interne reconnue est d'environ 3300 m<sup>2</sup> et n'a pas livré de vestiges. Il est difficile d'interpréter sa fonction (parcellaire, pacage ?). Le site étant affecté d'un pendage nord-sud marqué avec un talweg traversant l'enclos d'habitat, ces fossés forment un réseau qui permet de drainer les eaux de ruissellement vers le sud ou vers l'ouest.

Quatre bâtiments complets ont été découverts à l'intérieur de l'enclos principal. Deux d'entre eux présentent des plans à parois déportées de 45 (bâtiment 1005) à 60 m<sup>2</sup> (bâtiment 1004), le

troisième étant un carré irrégulier de près de 8 m de côté (bâtiment 1003) et le quatrième un petit grenier – seule structure de stockage identifiée. L'absence d'aménagements particuliers ne permet pas d'identifier la fonction des trois premiers bâtiments, mais la répartition du mobilier est un indice précieux dans cet objectif. Les amphores et le mobilier faunique sont présents en face du bâtiment 1003 et dans les environs du bâtiment 1005. Du mobilier métallique lié à la parure ou au domaine domestique est présent autour du bâtiment 1003. Des niveaux de rejets de foyer ont également été repérés en regard des grands bâtiments dans les fossés. Ces éléments tendraient à indiquer que ces constructions ont pu être utilisées comme habitations.

Aucun dépôt particulier n'a été observé dans les angles ou les extrémités, mais l'extrémité ouest du fossé sud de l'enclos principal concentre la majorité du mobilier (amphores, faune, métal, mollusques). Cette zone est également préférentiellement utilisée dans les rejets de boucherie, les plus mauvaises parties y étant rejetées tandis que les restes de préparation alimentaire sont à proximité des bâtiments. Cinq squelettes quasiment complets y sont également présents (chien, bovin, ovin) en dépôts successifs. En raison d'une mauvaise conservation, il n'est pas possible de donner un sens à cet assemblage.

La céramique indique une occupation du site à La Tène D1, le corpus est similaire à celui des habitats locaux et ne présente pas d'éléments importés. La présence de nombreux fragments d'amphore de type Dressel 1A indique une importation de vin, certainement par le biais de la voie commerciale Aude-Garonne qui a permis une large diffusion dans la région.

Bien que mal conservée, le mobilier faunique fournit quelques éléments sur la place des animaux dans cet établissement. La triade est présente, même si le porc est faiblement représenté probablement en raison d'un problème de conservation. La proportion de cervidés est importante, mais il semble que ce soit une spécificité régionale.

Les espèces végétales consommées correspondent au spectre habituellement identifié à l'âge du Fer : le froment, l'orge vêtue, le millet, la lentille, et les fruits sauvages. Les ressources de l'estrans sont exploitées, comme le montre la présence de mollusques, essentiellement des scrobiculaires et palourdes. Les faibles quantités correspondent soit à un problème de conservation, soit à une consommation exceptionnelle.

À l'échelle du site, la répartition du mobilier et ses caractéristiques ne permettent pas de préciser les activités pratiquées ou leur emplacement. L'extrémité ouest du fossé sud de l'enclos, située à l'écart de l'occupation concentre les déchets, signe d'une gestion raisonnée de l'espace.

D'une manière générale, le mobilier est celui d'un habitat de statut modeste, pratiquant l'élevage et l'agriculture, même si ces activités ont laissé peu de traces. Le bord de mer a également fourni des ressources à exploiter.

#### *Perspectives de recherche*

L'absence de la Charente-Maritime et des départements voisins de la récente synthèse concernant *L'habitat rural du second âge du Fer*<sup>160</sup> montre le déficit de données concernant cette région. Les fouilles d'établissements ruraux restes rares et ont conduit les auteurs à exclure la moitié sud de la France de leurs analyses, les informations n'étant pas suffisantes pour induire un traitement statistique fiable. Pourtant, dans l'ouest, la grande enquête lancée à partir de 2005 a permis de recenser un nombre très important d'établissements ruraux et de mettre en évidence des problématiques d'études renouvelées. La poursuite de l'exploration des différentes formes

---

160 MALRAIN F., BLANQUAERT G., LORHO TH. (2013)

d'occupation locales permettra sans nul doute de compléter, à l'échelle nationale, les tendances générales et les rythmes locaux révélés pour certaines régions. Les fouilles récentes et l'étude des photographies aériennes montrent un potentiel d'établissements intéressants pour ce secteur de la Charente-Maritime ; une spécialisation des activités et une hiérarchie des sites n'est pas à exclure. La poursuite des explorations de cette région permettra de préciser ces questions.



## Références bibliographiques

---

### **Abréviations utilisées**

|       |  |
|-------|--|
| AFAN  | Association pour les fouilles archéologiques nationales    |
| AFEAF | Association française pour l'étude de l'âge du Fer         |
| BSPF  | Bulletin de la Société préhistorique française             |
| CNRS  | Centre national de la recherche scientifique               |
| DFS   | Dossier final de synthèse                                  |
| ENS   | École normale supérieure                                   |
| Inrap | Institut national de recherches archéologiques préventives |
| PCR   | Projet collectif de recherche                              |
| RACF  | Revue archéologique du Centre de la France                 |
| RAE   | Revue archéologique de l'Est                               |
| RAP   | Revue archéologique de Picardie                            |
| SRA   | Service régional de l'Archéologie                          |
| UMR   | Unité mixte de recherche                                   |

• **SOURCES ANCIENNES**

Cadastre napoléonien consulté le 26 août 2014 ([http://charente-maritime.fr/archinoe/visu\\_affiche.php?PHPSID=hoc1suoutioba90gddq5hq86i2&para m=visu&page=1](http://charente-maritime.fr/archinoe/visu_affiche.php?PHPSID=hoc1suoutioba90gddq5hq86i2&para m=visu&page=1))

• **OUVRAGES IMPRIMÉS**

**PRÉSENTATION GÉNÉRALE**

BRENON J.-C., BUZZI P., FAYE O., GEBUS L., KLAG T., KOENIG M.-P., PETITDIDIER M.-P. (2003) - Nouvelles données sur l'habitat de l'Âge du fer en Lorraine, in : Plouin S., Jud P. (dir.), *Habitats, mobiliers et groupes régionaux à l'Âge du Fer*, Actes du XX<sup>e</sup> colloque de l'AFEAF, Colmar-Mittelwihr, 16-19 mai 1996, 20<sup>e</sup> suppl. à la *RAE*, Dijon : 241-273.

DEFFRESSIGNE S., TIKONOFF N. (2005) -L'habitat à la fin du deuxième âge du Fer en Meurthe-et-Moselle : présentation des données récentes, in S. FICHTL, *Hiérarchie de l'habitat rural dans le Nord-Est de la Gaule à La Tène Moyenne et Finale*, *Archaeologia Mosellana*, 6 (2005) : 103-150.

FÉLIU C. (2014) – Des occupations de La Tène ancienne et de La Tène finale à Obernai (67), in : *Bulletin de l'AFEAF*, 32 : 17-19

LANDREAU G., ZÉLIE B. et al. (2009) – Entre Isthme gaulois et océan la Saintonge au second âge du fer : état des connaissances, dans : Bertrand I. dir. (2009), *Les Gaulois entre Loire et Dordogne*, Actes du XXXI<sup>e</sup> colloque international de l'association française pour l'Étude de l'Âge du fer 17-20 mai 2007, Chauvigny.

MAGUER P. et alii. (2005) - L'Isle d'Espagnac, "Bel-Air" (Charente) : rapport de fouilles, Pessac : Inrap GSO, 67 p.

MAGUER P. (2005) - L'architecture des bâtiments de La Tène dans le sud du Maine-et-Loire et en Vendée, étude de cas, in : BUCHSENSCHUTZ O., MORDANT CL. (dirs)

(2005) - Architectures protohistoriques en Europe occidentale du Néolithique final à l'âge du fer : actes du 127<sup>e</sup> congrès national des sociétés historiques et scientifiques, Nancy, 15-20 avril 2002, Comité des travaux historiques et scientifiques, Section de pré et protohistoire, Paris, CTHS : 331-345.

MAGUER P. (2007) – Angoulins ZAC Les Ormeaux, Rapport Final d'Opération, Inrap GSO, Poitiers, DRAC/SRA Poitou-Charentes.

Maguer P., Robert G. (2013) - La maison gauloise dans l'ouest et le centre de la France, in : Krausz S., Colin A., Gruel K., Ralston I., Dechezleprêtre Th. (éd.), *L'âge du Fer en Europe. Mélanges offerts à Olivier Buchsensschutz*, Ausonius Éditions Collection : Mémoires 32, Bordeaux : 247-258

MAGUER P., LUSSON D. avec la collaboration de Troubady M.(2009) - Fermes, hameaux et résidences aristocratiques entre Loire et Dordogne, in : BERTRAND I., DUVAL A., GOMEZ DE SOTO J., MAGUER P. (dir.) (2009) - Les Gaulois entre Loire et Dordogne, actes du XXXI<sup>e</sup> colloque international de l'Association française pour l'Étude de l'Âge du Fer, 17-20 mai 2007, Chauvigny (Vienne, F.), Mémoire XXXIV, APC, p.423-459.

MAURIN L. (1999), – La Charente-Maritime, Carte archéologique de la Gaule ; 17, 1, Paris : Académie des Inscriptions et Belles-Lettres : Ministère de la Culture et de la Communication : Ministère de l'Éducation Nationale, de la Recherche et de la Technologie, 363 p.

NILLESSE O. (2003) - Les établissements ruraux gaulois de la Plaine de Luçon (Vendée). In : Habitats, mobiliers et groupes régionaux à l'âge du Fer : actes du XX<sup>e</sup> colloque de l'AFEAF, Colmar-Mittelwihr, 16-19 mai 1996. - Dijon : Revue archéologique de l'Est, supplément ; 20, 2003, p. 275-288

NILLESSE O. (2009) - L'établissement rural du Grand Paisillier a Pouillé (Vendée), in : BERTRAND I., MAGUER P. (dir.) (2009) - *De pierre et de terre. Les Gaulois entre Loire et*

Dordogne, catalogue exposition, 2007, Chauvigny, Mémoire XXX, A.P.C., 72-74.

QUILLIEC B., LARUAZ J.-M. (2012) - Un établissement rural de La Tène finale à Couesmes, La Tesserie (Indre-et-Loire), *Revue archéologique du Centre de la France* [En ligne], Tome 50 | 2011, <http://racf.revues.org/1616>, mis en ligne le 16 février 2012, consulté le 16 juillet 2013.

TRÉBUCHET E. avec la collaboration de Frey-Kupper S., Liard M., Di Napoli F., Robert G., Troubaday M. (2009) - Une unité d'exploitation rurale de la première moitié du III<sup>e</sup> s. av. J.-C. à Mer (Loir-et-Cher), in : Buchsenschutz O., Chardenoux M.-B., Krausz S., Vaginay M. (dir.), *L'âge du fer dans la boucle de la Loire. Les Gaulois sont dans la ville*, Acte du XXXII<sup>e</sup> colloque de l'AFAEF, Bourges, 1<sup>er</sup>-4 mai 2008, 35<sup>e</sup> suppl. à la RACF, Tours, FERACF : 157-165.

VACHER ST. (2011) – Premiers résultats sur le site d'enclos de La Vaurie à Périgny, in : *La Lettre d'Archéaunis*, n°36 : 20-27.

VACHER ST. (2012) - Une occupation de La Tène D1 en bordure du Marais Poitevin à Saint-Sauveur-d'Aunis, in : *La Lettre d'Archéaunis*, n°38 : 2-13.

VACHER ST. (2012b) - Andilly (17), 17, rue Saint-Nicolas - Une ferme du second âge du Fer en bordure du Marais Poitevin : rapport de diagnostic, Poitiers, Inrap GSO, 64 p.

VACHER ST. (2012c) - Longèves (17), Le Grand Pied Lizet : rapport de diagnostic, Poitiers : Inrap GSO, 69 p.

VALAIS A. (1994) - La Ferme des Fontaines à Herblay (Val d'Oise), in : Buchsenschutz O., Méniel P. (1994)- Les Installations agricoles de l'âge du fer en Ile-de-France : actes du Colloque de Paris (1993), ENS, p. 113-123

#### ÉTUDE GÉOMORPHOLOGIQUE

GRUET Y., SAURIAU P.-G., (1994) – Paléoenvironnements holocènes du marais

poitevin (Littoral atlantique, France) : Reconstitution d'après les peuplements malacologiques. *Quaternaire*, 5 (2), 85-94.

HANTZPERGUE P. (1998) – Notice explicative de la carte géol. France (1/50 000), feuille Surgères (634). BRGM, Orléans, 20 p.

#### ÉTUDE PÉTROGRAPHIQUE

COLCHEN M., ROLIN P. (2001) – *LA CHAÎNE HERCYNIENNE EN VENDÉE. GÉOLOGIE DE LA FRANCE*, n°1-2, 2001, p.53-85.

HANTZPERGUE P. (1988) - *Carte géologique de la France à 1/50000. Feuille n° 634, Surgères*. Bureau de recherches géologiques et minières, Orléans, 1988, notice 20 p.

MAILLET D. (1984) - *Relations des Porphyroïdes et des schistes de Saint-Gilles avec les formations siluriennes de Brétignolles-sur-Mer (Vendée Maritime), une tectonique tangentielle par cisaillement ductile pendant l'orogénèse acadienne*. Thèse 3ème cycle, Univ. Aix-Marseille, 171 p.

STUSSI J.-M.(1975) - *Le massif granitique de la Roche-sur-Yon (Vendée). Zonalité pétrographique et différenciation chimico-minéralogique*. Rapport interne CRR-CEA et Sciences de la Terre, 20, 3, 219-163.

#### ÉTUDE DE LA CÉRAMIQUE DE L'ÂGE DU BRONZE

ARD V. (2012) - Analyse morphostylistique des vestiges céramiques de l'âge du Bronze ancien de la Passe de l'Ecuissière à Dolus (Charente-Maritime) in : LAROCHE M. (2012) - *Le Gisement 18 Passe de l'Ecuissière a Dolus d'Oléron (Charente-Maritime). Une occupation Bronze ancien en milieu littoral*. Rapport Final d'Opération, pp. 136-145.

ARD V., GOMEZ DE SOTO J. (2012)- Les céramiques de l'âge du Bronze. In R JOUSSAUME (dir.) - *L'enceinte Néolithique de Champ-Durand à Neuil-Sur-L'Autize (Vendée)*, Chauvigny, Association des Publications Chauvinoises (Mémoire XXIX-2007), pp. 344-350.

- BAILLOUD G., BURNEZ C. (1962) – Le Bronze ancien dans le Centre-Ouest de la France, *in* : *Bulletin de la Société Préhistorique Française*, 515-524.
- BILLARD C., AUBRY B., BLANQUAERT G., ET ALI (1994) – Poses – Le Vivier- Le Clos-Saint-Quentin (Eure). L'occupation de la plaine inondable au Néolithique et au début de l'âge du Bronze. *In* : *Revue Archéologique de l'Ouest*, 11, p. 53-113.
- BOUCHET J.-M., BURNEZ C., ROUSSOT-LAROQUE J., VILLES A. (1990) – Le Bronze ancien de la vallée de la Seugne : La Palut à Saint-Léger (Charente-Maritime). *Gallia Préhistoire*, 32, p. 237-275.
- BURNEZ C. (1976) – Le Néolithique et le Chalcolithique dans le Centre-Ouest de la France. *Mémoire de la Société Préhistorique Française*, 12, 375 p.
- BURNEZ C. (Dir) (2010) - *Le Camp à Challignac (Charente) au III<sup>e</sup> millénaire av. J.-C. Un établissement complexe de la culture d'Artenac.*
- CONVERTINI F. (1996) – Production et signification de la céramique campaniforme à la fin du 3<sup>ème</sup> millénaire av. J.-C. dans le Centre-Ouest de la France et en Suisse. *Bar International Series* 656. 351 p.
- CONVERTINI F. (1998) – Origine des matériaux argileux de la céramique du Néolithique moyen et récent et du Campaniforme de deux sites de Vendée. *In* : GUTHERZ X., JOUSSAUME R. (dir.) - *Le Néolithique du Centre-Ouest de la France*. Actes du XXI<sup>e</sup> Colloque Inter-régional sur le Néolithique. Mémoire XIV, Poitiers, 14, 15, 16 octobre 1994, p. 327-342.
- CONVERTINI F. (1996) – Production et signification de la céramique campaniforme à la fin du 3<sup>ème</sup> millénaire av. J.-C. dans le Centre-Ouest de la France et en Suisse. *Bar International Series* 656. 351 p.
- D'ANNA A., GUTHERZ X., ed. (1989) - Enceintes, habitats ceinturés, sites perchés : du Néolithique au Bronze ancien dans le sud de la France et les régions voisines. Table ronde (Lattes, Aix-en-Provence, 15-18 avril 1987) Montpellier : Société Languedocienne de Préhistoire. *Mémoire de la Société Languedocienne de Préhistoire*, 2.
- GERMOND G. (2001) – *Les Deux-Sèvres préhistoriques*. Ed. Geste, 315 p.
- GOMEZ DE SOTO J. (1973) - La grotte sépulcrale des Duffaits (La Rochette, Charente). Étude archéologique, *Bulletin Société Préhistorique Française*, 70, p. 401-444.
- GOMEZ DE SOTO J. (1978) - La stratigraphie chalcolithique et protohistorique de la grotte du Quéroy à Chazelles, Charente, *Bulletin Société préhistorique française*, 75, p. 394-421.
- GOMEZ DE SOTO J. (1980) – *Les cultures de l'âge du Bronze dans le bassin de la Charente*. Centre National de recherche Scientifique, Périgueux, 118 p., 84 pl.
- GOMEZ DE SOTO J. (1982) – Céramique à Pastillage, cordons en arceau, décor cordé : vers une nouvelle approche du Bronze ancien dans le Centre-Ouest de la France. *Bulletin de la Société Préhistorique Française*, t. 79, n° 10-12, p. 424-438.
- GOMEZ DE SOTO J. (1986) - *La Grotte des Perrats à Agris. Bilan de cinq années de fouilles (1981-1985)*, Musée municipal, Angoulême, 16 p.
- GOMEZ DE SOTO J. (1995) – *Le Bronze moyen en Occident. La culture des Duffaits et la Civilisation des tumulus*, L'âge du Bronze en France. - 5. Paris, Picard, 375 p.
- GUIVARC'H M. (2002) – Étude pétrographique des céramiques néolithiques de l'île d'Oléron (Charente) : premiers résultats. Mémoire de Maîtrise de la Terre et de l'Univers,

- Laboratoire d'Anthropologie-Archéométrie, Université de Rennes I, 36 p.
- HEBRAS CH. (1973) – Occupation Pré ou Protohistorique de la Butte de Macoué à Taizé ( Deux-Sèvres). *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest et des Musées de Poitiers*, t. XII, p. 9, 66-67, 2 fig.
- JOUSSAUME R. (1968) – *Préhistoire du littoral atlantique entre Loire et Gironde*. Diplôme de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, Paris, 181 p.
- JOUSSAUME R. (1981) – *Le Néolithique de L'Aunis et du Poitou occidental dans son cadre atlantique*. Travaux du laboratoire d'Anthropologie, Université de Rennes I, 625 p
- JOUSSAUME R., PAUTREAU J.-P. (1990) – *La préhistoire du Poitou*. Ed. Ouest-France, Tours, 599 p.
- JOUSSAUME R. (DIR.) (1998) - *Les premiers paysans du Golfe. Le Néolithique dans le marais poitevin, Charente-Maritime – Deux-Sèvres – Vendée*. Ed. Patrimoine & Médias, La Mothe-Achard, 140 p.
- JOUSSAUME R. (1981) – *Le Néolithique de L'Aunis et du Poitou occidental dans son cadre atlantique*. Travaux du laboratoire d'Anthropologie, Université de Rennes I, 625 p.
- JOUSSAUME R. (DIR.) (1998) - *Les premiers paysans du Golfe. Le Néolithique dans le marais poitevin, Charente-Maritime – Deux-Sèvres – Vendée*. Ed. Patrimoine & Médias, La Mothe-Achard, 140 p.
- La Préhistoire De L'île De Ré. Groupement d'études Rétaises. Cahiers De La Mémoire. Revue D'art Et Traditions Populaires D'archéologie Et D'histoire, 1984, N° 15, 24 P.
- LAPORTE L. (2001) – Du Néolithique À L'âge Du Bronze Ancien Sur La Façade Atlantique Du Centre-Ouest De La France. *Bulletin De La Société Préhistorique Française*, T. 98, N° 1, P. 83-101.
- LAPORTE L., avec la coll. de GOMEZ DE SOTO J. (2008) - Du Néolithique final au tout premier Bronze ancien dans le Centre-Ouest de la France et plus généralement sur sa façade atlantique ; des données encore très lacunaires pour la seconde moitié du IIIe millénaire av. J.-C., *Bulletin de la Société préhistorique française*, 105, 3, 2008, p. 555-576
- MAGUER P. ET AL. (2009). - L'habitat littoral des Ormeaux à Angoulins (Charente-Maritime), Activités vivrières salicoles entre marais et océan, In : BERTRAND (I.) - *Les Gaulois entre Loire et Dordogne*, Actes du XXXIe colloque international de l'AFEAF, Association des Publications Chauvinoises, Chauvigny, 2009, p. 57-102.
- MAITAY C. (2010) - *Les céramiques peintes préceltiques. La peinture sur vase aux âges des métaux dans l'ouest de la France*. Rennes, Presses Universitaires de Rennes. 245 p.
- MARCIGNY C., GUESQUIERE E. (DIR.) (2003) - L'île de Tatihou (Manche) à l'âge du Bronze. Habitat et occupation du sol, *DAF* ; n° 96, Paris, Éditions de la MSH, 192 p.
- MORDANT C., GAIFFE O. ED. (1996) – *Cultures et sociétés du Bronze ancien en Europe*. Colloque sur les fondements culturels, techniques, économiques et sociaux des débuts de l'âge du Bronze. Congrès National des Sociétés Savantes, 117, section de pré et protohistoire (Clermont-Ferrand, 27-29 oct. 1992). Paris, Eds du comité des Travaux Historiques et Scientifiques (C.T.H.S.).
- PAUTREAU J.-P. (1971a) – L'âge du Bronze au Musée du Pilon à Niort (Deux-Sèvres), in : *Bulletin de la Société Préhistorique Française*, Études et travaux, fasc. 2, p. 576-586.
- PAUTREAU J.-P. (1979a) – *Le chalcolithique et*

*l'âge du Bronze en Poitou*. Poitiers, 425 p., 106 fig.

POISSONNIER B. (1997) – *La Vendée Préhistorique*. Geste éditions, La Mothe-Achard, 367 p.

RANCHE C, GOMEZ DE SOTO J. ET AUDE V. (2009) - Brioux-sur Boutonne "Saint Martin" Deux-Sèvres. In *Association pour la promotion de la recherche sur l'âge du Bronze*, Bulletin 6, Mars 2009, pp. 97-91, 5 fig

RANCHE C., GOMEZ DE SOTO J., MILLARD N., BOURGUEIL B., LOISELIER L. ET MIAHLE V. (2006) - Les Champs Battazards à Jarnac (Charente). Apport à la typo-chronologie céramique du Bronze ancien du Centre-Ouest. In: P. FOUÉRE, C. CHEVILLOT, P. COURTAUD, O. FERULLO ET C. LEROYER (dir.) - *Paysages et peuplements. Aspects culturels et chronologiques en France méridionale*. Actualité de la recherche, Actes des 6e Rencontres Méridionales de Préhistoire Récente, Périgueux, 14-16 octobre 2004, Périgueux, Coédition ADRAHP et Préhistoire du Sud-Ouest (11e suppl.), p. 305-317.

SALANOVA L. (2000) – *La question du Campaniforme en France et dans les îles anglo-normandes. Productions, chronologie et rôles d'un standard céramique*. Comité des Travaux Historiques et Scientifiques de la société Préhistorique Française, Paris, 392 p.

TESSIER M., BERNARD J. (1995) – La Roussellerie-L'ermitage en Saint-Michel-Saint-Brévin (Loire-Atlantique) un site d'occupation continue du Néolithique final au Bronze final. *Bulletin de la Société Préhistorique Française*, t. 92, n° 4, p. 479-497,

VACHER ST. (2011) - Poitou-Charente, Charente-Maritime, Saint-Sauveur d'Aunis, Porte Fâche, Rapport d'opération diagnostic archéologique, INRAP, Centre archéologique de Poitiers, Novembre 2011.

GUITTON D. , LEMAÎTRE S. (2010) – Evolution des vaisseliers dans la vallée du Clain de la fin du IIe s. av. J.-C. au début du 1er s. apr. J.-C. : les exemples des sites des Gains à Saint-Georges-les-Baillargeaux et de la Zac Saint-Eloi à Poitiers (Vienne), Actes du congrès de la SFECAG de Poitiers, 2012, p. 55-104.

LANDREAU G. (2012) – Premier aperçu des assemblages céramiques de la fin de l'âge du Fer en Bas-Poitou méridional, Actes du congrès de la SFECAG de Poitiers, 2012, p. 13-53.

LANDREAU G. (2009) – Entre Isthme gaulois et Océan, la Saintonge au second âge du Fer. État des connaissances, In : BERTRAND (I.) - Les Gaulois entre Loire et Dordogne, Actes du XXXIe colloque international de l'AFEAF, Association des Publications Chauvinoises, Chauvigny, 2009, 245-306.

LANDREAU G. (2007) – La Céramique, In : MAGUER (P.), Angoulins, ZAC des Ormeaux, Charente-Maritime, Rapport final d'opération, Poitiers, Octobre 2007, p.68-107.

MAGUER P. et al. (2009) – L'habitat littoral des Ormeaux à Angoulins (Charente-Maritime), Activités vivrières salicoles entre marais et océan, In : BERTRAND (I.) - Les Gaulois entre Loire et Dordogne, Actes du XXXIe colloque international de l'AFEAF, Association des Publications Chauvinoises, Chauvigny, 2009, p. 57-102.

NILLESSE O. (2012) – Éléments pour une chronologie des établissements ruraux de la fin de l'âge du Fer dans le sud du Bas-Poitou, In : BARRAL (Ph.) et FICHTL (S.), Regards sur la chronologie de la fin de l'âge du Fer (IIIe-Ier s. avant notre ère) en Gaule non méditerranéenne, Actes de la table ronde tenue à Bibracte du 15 au 17 octobre 2007, Bibracte 22, 2012, p. 273-296.

VACHER S. (2011) – Poitou-Charente, Charente-Maritime, Saint-Sauveur d'Aunis, Porte Fâche, Rapport d'opération diagnostic archéologique, INRAP, Centre archéologique de Poitiers, Novembre 2011.

ÉTUDE DE LA CÉRAMIQUE LATÉNIENNE

ÉTUDE DES AMPHORES

GATEAU F. (1990) – "Amphores importées durant le II<sup>ème</sup> s. av. J.-C. dans trois habitats de Provence occidentale", in : *Documents d'Archéologie Méridionale*, 13, 1990, p. 163-183.

HAMON E. ET HESNARD A., (1977) – "Problèmes de documentation et de description relatifs à un corpus d'amphores romaines", dans Méthodes classiques et méthodes formelles dans l'étude des amphores, Actes du colloque de Rome, 27-29 mai 1974, *Collection de l'école française de Rome* n°32, Rome, 1977, p.17-33.

HESNARD A. (1998) – "Amphores pour l'histoire du commerce, Que compter et pourquoi ?", in : *Quantification des céramiques, Conditions et protocoles*, Collection Bibracte, n° 2, Centre archéologique du mont Beuvray, Glux-en-glenne, 1998, p. 17-22.

LANDREAU G. ET ALII (2009) – "Entre Isthme gaulois et Océan, la Saintonge au second Age du Fer : État des connaissances", in : *Les gaulois entre Loire et Dordogne*, Tome 1, Actes du XXXI<sup>e</sup> colloque de l'AFEAF, 2009, Chauvigny, p. 245-306.

LEMAITRE S. ET ALII (2009) – "Importations italiennes dans le Centre-Ouest de la Gaule à l'époque laténienne", in : *Les gaulois entre Loire et Dordogne*, Tome 1, Actes du XXXI<sup>e</sup> colloque de l'AFEAF, 2009, Chauvigny, p. 341-370.

LEMAITRE S. ET ALII (2007) – "Importations de vin italique entre Loire et Dordogne aux II<sup>e</sup> et I<sup>er</sup> s. av. J.-C.", in : *De pierre et de terre, les Gaulois entre Loire et Dordogne*, Catalogue d'exposition, Chauvigny, 2007.

NILLESSE O. (2004) – *L'établissement rural de La Haute Couperie, La Roche-sur-Yon (Vendée)*, Document final de synthèse, S.R.A. des Pays-de-la-Loire, Nantes, 2004, p. 24-30.

MAGUER P., LUSSON D. ET TROUBADY M. (2009) – "Fermes, hameaux et résidences aristocratiques entre Loire et Dordogne", in : *Les gaulois entre Loire et Dordogne*, Tome 1, Actes du XXXI<sup>e</sup> colloque de l'AFEAF, 2009, Chauvigny, p. 423-459.

OLMER F. (2003) – "Les amphores de Bibracte 2, Le commerce du vin chez les Eduens d'après les timbres d'amphores", Collection Bibracte 7, Glux en Glenne : Centre archéologique européen du Mont Beuvray, 2003.

POUX M. (2004) – *L'âge du vin, rites de boisson, festins et libations en Gaule indépendante*, Éditions Monique Mergoil, Collection « Europe européenne », n°8, 2004.

VAGINAY M. ET GUICHARD V. (1988) – *L'habitat gaulois de Feurs (Loire) : fouilles récentes (1978-1981)*, DAF n°14, MSH, Paris, 1988, p. 87-91.

ÉTUDE DE LA FAUNE

BARONE R. (1976) - *Anatomie comparée des mammifères domestiques. Tome 1 : Ostéologie*, Vigot Frères, Paris, 761 p.

CHAIX L. et MÉNIEL P. (2001) - *Archéozoologie*, Errance, Paris, 239 p.

DRIESCH VON DEN A. (1976) - *A guide to the measurement of animal bones from archaeological sites*, Peabody Museum of Archaeology and Ethnology, Bull. 1, Harvard University, 137 p.

GERMINET D. (2009) - *Homme et animal dans les fermes du Poitou à la transition de l'âge du fer à la période romaine*, Thèse de doctorat d'Histoire mention Archéologie, Tours : Université François Rabelais, 887 p.

GRANT A. (1982) - The Use of Tooth Wear as a Guide to the Age of Domestic Ungulates, in WILSON R., GRISON C., PAYNE S. (dir.), *Ageing and Sexing animal bones from archaeological*

sites, BAR, International Series 109, Oxford, pp. 91-108.

LEPETZ S. (1996) - L'animal dans l'économie gallo-romaine, *Revue Archéologique de Picardie*, numéro spécial 12, 171 p.

MÉNIEL P., AUXIETTE G., GERMINET D., BAUDRY A., HORARD-HERBIN M.-P. (2009) - Une base de données sur les études de faunes des établissements ruraux en Gaule, in BERTRAND I., DUVAL A., GOMEZ DE SOTO J. (dir.), *Habitats et paysages ruraux en Gaule et regards sur d'autres régions du monde celtique : actes du XXXIe colloque international de l'Association Française pour l'Étude de l'Âge du fer*, 17-20 mai 2007, Chauvigny (Vienne, F), Association des Publications Chauvinoises, Chauvigny, pp. 417-446.

MÉNIEL P. (2008) - *Manuel d'archéologie funéraire et sacrificielle (Âge du Fer)*, Infolio, collection Vestigia, 188 p.

MÉNIEL P. (2001) - *Les Gaulois et les animaux. Élevage, repas et sacrifice*, Errance, collection des Hespérides, Paris, 207 p.

PAYNE S. (1985) - Morphological distinction between the mandibular teeth of young sheep, Ovis, and goats, *Capra, Journal of Archaeological Sciences*, 12, pp. 139-147.

SCHMID E. (1972) - *Atlas of Animal Bones*, Elsevier Publishing Company, Amsterdam-London-New York, 159 p.

VACHER S. (2011) - *Rapport final d'opération Saint Sauveur d'Aunis « Porte Fâché »*, INRAP.

#### ÉTUDE DE LA MALACOFAUNE

ABBOTT R.T., STANDSTRÖM G.F., ZIM H.S. (1982) - *Guide des coquillages de l'Amérique du Nord : Guide d'identification sur le terrain*. Ed. Marcel Broquet Inc, 288 p.

BALMELLE C. (2001) - Les demeures aristocratiques d'Aquitaine. Société et culture

de l'Antiquité tardive dans le Sud-Ouest de la Gaule. Ausonius *Aquitania*.

CHAMPAGNE A. (2005) - *Nueil les Aubiers, Gabard, RN 149 - Implantation du 2e âge du fer : Rapport de fouilles*, Poitiers : Inrap GSO, 2005, 2 vol. p. 164, 12 p.

DAUTZENBERG P. (1913) - *Atlas de poche des coquilles des côtes de France (Manche, Océan, Méditerranée), communes, pittoresques ou comestibles*. Librairie du Muséum de Paris, LHOMME, Paris 5ème, 152 p.)

DUPONT C. (2006) - La malacofaune des sites mésolithiques et néolithiques de la façade atlantique de la France : Contribution à l'économie et à l'identité culturelle des groupes concernés, *British Archaeological Reports*, Archeopress, Oxford, International Series 1574, 439 p.

DUPONT C., BLONDIAU L. (2006) - Les coquillages marins du village antique de «La Ferme aux Mouches» (Pont-de-Metz, Somme) : d'une ressource alimentaire au témoin d'un artisanat ? *Revue du Nord*, T. 88, n° 368, pp. 173-179.

DUPONT C. (2008) - Les coquillages marins, témoins de repas de l'Antiquité au Moyen Âge sur le site « Le champs des Bosses » (Saint-Xandre, Charente-Maritime). In : *Rapport final d'opération de fouille archéologique préventive. Vol.1, Saint-Xandre « Le Champ des Bosses »*. Un habitat rural et des inhumations du haut Moyen Âge (Charente-Maritime). p. 121 à 155

GRUET Y. DUPONT C. (2001) - Au Néolithique dans le Centre-Ouest de la France, la pêche des coquillages reflète-t-elle l'environnement marin ? In : L'HELGOUACH J., BRIARD J. (Dir.), *Systèmes fluviaux, estuaires et implantations humaines de la Préhistoire aux grandes invasions*, Actes des Congrès Nationaux des Sociétés Historiques et Scientifiques. 124<sup>e</sup> Nantes, 1999, Éditions du Comité des travaux

historiques et scientifiques. Paris, pp. 183-199.

LINDNER G. (1976) – *Guide des coquillages marins*. Paris, Delachaux et Niestlé, Pl. 64, 255 p.

MAGUER P. (2007) – *Angoulins ZAC Les Ormeaux*. Rapport Final d'Opération, INRAP GSO, Poitiers, DRAC/SRA Poitou-Charentes.

VACHER ST. (2012) - *Andilly, 17, rue Saint-Nicolas - Une ferme du second âge du Fer en bordure du Marais Poitevin*. Rapport de diagnostic, Poitiers. Inrap GSO , 2012, 64 p.

VACHER ST. (2012), *Longèves (17), Le Grand Pied Lizet* : rapport de diagnostic, Poitiers : Inrap GSO , 2012, 1 vol. (69 p.)

#### ÉTUDE DU PETIT MOBILIER

BERTRAND I. (2007) - Les parures en métal, en lignite et en verre liées à l'occupation de La Tène finale dans le sanctuaire gallo-romain du Gué-de-Sciaux (Antigny, Vienne), in : Duval A., Gomez de Soto J. - Sites et mobiliers de l'âge du Fer entre Loire et Dordogne. : Association des publications Chauvinoises. Chauvigny, p. 78-85

BISHOP M. C., COULSTON, JONATHON C. N. (1993) - *Roman military equipment : from the Punic Wars to the fall of Rome*, London : Batsford, 256 p.

BRIAND A. et al. (2013) - Le classement fonctionnel des mobiliers d'instrumentum, in : *Les Nouvelles de l'archéologie*, 131 :14-19

DUVAUCHELLE A. (2005) - *Les outils en fer du Musée romain d'Avenches*, Association Pro Aventico, Avenches, 232 p.

CHAPOTAT G. (1970) - *Vienne gauloise. Le matériel de la Tène III trouvé sur la colline de Sainte-Blandine* (Publ. Du CERGR, II), Lyon, 1970.

ENEAU T. (2002) - *Les objets en fer du sanctuaire gallo-romain du Gué-de-Sciaux*

(Antigny, Vienne), Association des publications chauvinoises, Chauvigny, 2002, 114 p.

FEUGÈRE M. (1985) - Les fibules en Gaule méridionale, de la conquête à la fin du Ve siècle ap. J.-C. (suppl. 12 à la Rev. Arch. Narb.), Paris, Ed. CNRS, 1985.

FEUGÈRE M. (1990) - Petits mobiliers faciès et comparaisons. Fouilles dans la ville antique de Lattes : les îlots 1, 3 et 4-nord du quartier Saint-Sauveur. Caveirac : Association pour la recherche archéologique en Languedoc oriental, 1990, p. 357-376 (Lattara ; 3).

FICHES J.-L. (1986) - Les maisons gallo-romaines d'Ambrussum (Villetelle-Hérault). La fouille du secteur IV 1976-1980. Paris : MSH, 1986. 137 p. ; ill. (DAF ; 5).

GASPAR N. (2007) - *Die Keltischen und Gallo-römischen Fibeln vom Titelberg. Les fibules gauloises et gallo-romaines du Titelberg*, 2007, 325 p.

GUILLAUMET J.-P. (2003) - *Paléomanufacture métallique, méthode d'étude*, Vestigia, Dijon-Quétigny, 2003, 156 p.

GUILLAUMET J.-P., NILESSSE O. (2000) - Les petits objets de quelques fermes gauloises : approche méthodologique, in : MARION, BLANCQUAERT 2000, Marion S., Blancquaert G. (Dirs.), Les installations agricoles de l'âge du Fer en France septentrionale, Études d'Histoire et d'archéologie, 6, Éditions rue d'Ulm, Paris, 2000 : 251-276.

HOFFMANN B. (1979) - *La quincaillerie antique*, Notice technique, 24, Touring Club de France, Paris, 1979, 104 p.

NILESSSE O. (2003) - Les établissements ruraux gaulois de la Plaine de Luçon (Vendée). In : Habitats, mobiliers et groupes régionaux à l'âge du Fer : actes du XXe colloque de l'AFEAF, Colmar-Mittelwihr, 16-19 mai 1996. - Dijon : Revue archéologique de l'Est, supplément ; 20, 2003, p. 275-288

NILESSSE O. (2012) - Éléments pour une

chronologie des établissements ruraux de la fin de l'âge du Fer dans le sud du Bas-Poitou, in BARRAL PH., FICHTL S., Regards sur la chronologie de la fin de l'âge du fer (IIIe-Ier siècle avant J.C.) en Gaule non méditerranéenne, (Bibracte 22), (actes table ronde, Bibracte, Glux-en-Glenne, oct. 2007), p. 273-300

LEJARS TH. (1989) - Les armes des sanctuaires poitevins d'époque préromaine de Faye-l'Abbesse (Deux-Sèvres) et de Nalliers (Vendée). In: Gallia. Tome 46, 1989. pp. 1-41.

VACHER S. (2012) - Le Grand Pied Lizet, Rapport d'opération, Diagnostic archéologique, Inrap, centre archéologique de Poitiers, 2012

#### ÉTUDE DES TERRES CUITES

BELARTE M.-C. (2003) - Meubles et objets usuels façonnés en terre, sur des sites protohistoriques du Bas-Aragon et de Catalogne méridionale (VI s av. J.-C.). In : CHAZELLES C.-A. de & Klein A. (dir) (2003) - Échanges transdisciplinaires sur les constructions en terre crue. 1. Terre modelée, découpée ou coffrée. Actes de la table ronde de Montpellier 17-18 novembre 2001. Éditions de l'Espérou (école d'architecture de Montpellier, France).

#### ÉTUDE ANTHROPOLOGIQUE

BIRKNER R. (1980) - *L'image radiologique typique du squelette : aspect normal et variantes chez l'adulte et l'enfant ; pour médecins, étudiants et manipulateurs*, Paris, Maloine, 564 p.

CHATEAU M. (1993) – *Orthopédie dento-faciale Volume 2*, Editions CDP, 373 p.

GMERK, M.D. (1975) - « L'hyperostose poreuse du crâne, les anémies héréditaires et le paludisme en Grèce », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 30ème année. n°5, pp.1152-1185.

HAUSER G. ET DE STEFANO G. (1989) – *Epigenetic variants of the human skull*, Editions Schweizerbart, 301 p.

MOORREES C, FANNING E. ET HUNT E. (1963a) - « Age Variation of Formation Stages for Ten Permanent Teeth », *American Journal of Physical Anthropology*, Vol 42, n°2, pp.1490-1502.

MOORREES C, FANNING E. ET HUNT E. (1963b) - « Formation and resorption of three deciduous teeth in children », *American Journal of Physical Anthropology*, Vol 21, n°2, pp.205-213.

ROTHSCHILD B, RULHI F, SEBES J, NAPLES V ET BILLARD M. (2004) - « Relationship between porotic hyperostosis and *cribra orbitalia*? », *Paleobis*, Vol 13.

SANSILBANO-COLLILIEUX M. (1993) - « Note sur la discordance entre âge dentaire, âge osseux et âge statural : l'exemple des sujets immatures de la nécropole médiévale de Saint-Martin de Cognac », *Bulletins et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris*, Vol 5, n°1-2. pp.103-108.

SCHUEUR L., SCHAEFER M. ET BLACK S. (2009) - *Juvenile Osteology: A Laboratory and Field Manual*, London, Academic Edition, 369p.

SCHOUR G. (1960) - « Chronologie des dents permanentes » In: LAUTROU A. (1960) *Anatomie Dentaire*, Paris, Collection des abrégés d'odonto-stomatologie, p.68.

WAPLER U. AND SCHULTZ M. (1996) - « Une méthode de recherche histologique appliquée au matériel osseux archéologique : l'exemple des *cribra orbitalia* », *Bulletins et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris*, n.s, T8, n°3-4. pp.421-431.



## Annexes administratives et techniques

---



# 1 ARRÊTÉ DE PRESCRIPTION ET CAHIER DES CHARGES DE LA FOUILLE



AF/12/22

LE PREFET DE LA REGION POITOU-CHARENTES,  
PREFET DU DEPARTEMENT DE LA VIENNE,  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR,  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le code du patrimoine, et notamment son livre V et sa partie réglementaire, articles R. 522-1 à R.523-68 ;

VU l'arrêté du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique issu des diagnostics et fouilles archéologiques ;

VU l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU le décret du 22 juillet 2011, portant nomination de M. Yves DASSONVILLE aux fonctions de Préfet de la région Poitou-Charentes, Préfet de la Vienne ;

VU l'arrêté du préfet de la région Poitou-Charentes, préfet de la Vienne, n° 224/SGAR/2011, en date du 30 septembre 2011, portant délégation de signature à Mme Claudine TROUGNOU, directeur régional des affaires culturelles de Poitou-Charentes par intérim (administration générale) ;

VU le rapport de diagnostic archéologique réalisé par Stéphane VACHER (INRAP) reçu le 17 novembre 2011

VU l'avis favorable de la CIRA (Commission Interrégionale de la Recherche Archéologique Grand-Ouest) en date du 10 janvier 2012 ;

CONSIDERANT la présence dans l'emprise du projet d'aménagement, d'une ferme d'époque gauloise dont l'intérêt scientifique est avéré et dont il est nécessaire d'assurer la sauvegarde par l'étude avant destruction ;

ARRETE

Article 1er : Est prescrite une fouille préventive préalable aux aménagements, ouvrages ou travaux portant sur le terrain sis en :

région : Poitou-Charentes

département : Charente-Maritime

commune : Saint-Sauveur-d'Aunis

lieu-dit : Porte-Fâche

cadastré : ZS 35 à 37, 131, 134 à 136, 139, 142, 145 à 147, 152

propriétaire : G.C.M.

.../...

**Article 2** : La fouille sera réalisée conformément au cahier des charges annexé, sous la maîtrise d'ouvrage de l'aménageur (G.C.M.), qui projette d'exécuter les travaux donnant lieu à la présente prescription. Les emprises concernées sont celles signalées sur le document graphique annexé au présent arrêté. Sa réalisation peut être confiée, au choix du maître d'ouvrage, à l'Institut national de recherches archéologiques préventives, à un service archéologique territorial agréé ou à tout autre opérateur de droit public ou privé titulaire de l'agrément prévu au chapitre IX du décret susvisé. Le contrat conclu avec l'opérateur comporte le projet d'intervention de ce dernier précisant les modalités de mise en œuvre des prescriptions contenues dans le cahier des charges.

**Article 3** : La fouille ne pourra être entreprise qu'après autorisation par le préfet de région, délivrée à la demande de la personne qui projette d'exécuter les travaux, au vu du dossier transmis comprenant le contrat mentionné à l'article 2, le justificatif de l'agrément de l'opérateur et, le cas échéant, la déclaration sur l'honneur prévue à l'article 41 du décret susvisé.

**Article 4** : Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à G.C.M., à l'attention Monsieur Romain DION - Fief du Moulin 17250 SAINT PORCHAIRE et à la Préfecture de la Charente-Maritime (Bureau des affaires environnementales).

Fait à Poitiers, le 17 JAN. 2012  
Le Préfet de Région  
et par délégation  
P/Le Directeur Régional  
des Affaires Culturelles  
Le Conservateur Régional de  
l'Archéologie par intérim



Didier DELHOUME

Copie à :

|  |  |  |
|--|--|--|
| . Préfecture(s) de département(s)                          | . Préfecture de région (archivage)   | . Personne qui projette les travaux                            |
| . Gendarmerie ou Police urbaine                            | . Mairie(s)  |  |
| . Service départemental de l'architecture et du patrimoine | . Direction régionale des affaires culturelles (service régional de l'archéologie) | . Autorité compétente pour instruire la demande d'autorisation |



## CAHIER DES CHARGES SCIENTIFIQUE POUR UNE OPÉRATION DE FOUILLE ARCHÉOLOGIQUE PRÉVENTIVE

### **I- Données administratives**

Opération archéologique n° 2007-20-0089  
Arrêté de prescription n° AD/10/240 du 3 août 2010

Région : POITOU-CHARENTES  
Département : Charente-Maritime  
commune : Saint Sauveur  
Lieu-dit : Porte Fâche  
Cadastre : année :            section : ZS    parcelle(s) : 35 à 37, 131, 135, 139, 145 à 147

Propriétaire : Granulats de Charente-Maritime  
Maître d'ouvrage : GCM  
Nature du projet : Extension de carrière

Diagnostic archéologique  
réalisé en août 2011

Période : Protohistoire  
Responsable d'opération : Stéphane VACHER (INRAP)  
Emprise du diagnostic : 88 260 m<sup>2</sup>

### **2- Localisation et données techniques**

Emprise de la fouille : 30.000 m<sup>2</sup>  
Section et parcelles concernées par la fouille : ZS 37p, 131p, 134p à 136p, 139p, 145p à 147p, 152p  
Profondeur des vestiges : entre 0,20 et 0,35 m  
Épaisseur des vestiges :  
- Profondeur moyenne des structures fossoyées (fossés et fosses) : environ 0,50 m.  
- Plusieurs fossés (St 2 et St 4) ont une profondeur moyenne de 1,20 m.

Données techniques particulières : Néant

### **3- Données scientifiques**

#### **3.1- Contexte archéologique**

### Contexte général

Le terrain concerné par la fouille se situe au cœur du plateau calcaire aunisien, sur un de ses points les plus élevés appelé la « Butte des Moindreux ». Topographiquement, le lieu dispose d'une vue directe sur le marais poitevin et sur la vallée de la Sèvre niortaise. Il est possible que cet argument topographique ait favorisé l'installation d'une occupation humaine dès une époque ancienne. Un tumulus attribué au Néolithique est à cet égard encore visible à quelques dizaines de mètres du site, à l'emplacement de la côte NGF la plus haute. À proximité immédiate, un « camp » néolithique a également été signalé au *Fief de la Métairie*, sur la commune voisine de Nuaille d'Aunis, à la suite de prospections au sol (rapport Georges Durand 2010).

En revanche, peu de sites contemporains de celui de *Porte Fâche* ont été repérés dans les environs immédiats de ce dernier. Alors que plusieurs présumées « fermes de type indigène » sont régulièrement signalées dans l'immédiate proximité des anciennes lignes littorales (côte atlantiques, marais d'estuaire) ou dans le contexte d'anciennes vallées humides, ce type de découverte au cœur du plateau reste assez rare. On relève néanmoins à proximité du site de *Porte Fâche*, au lieu-dit la « *Grande Métairie* » (commune de Nuaille), la présence d'un enclos de grande dimension dont l'attribution chronologique reste l'objet de conjectures.

Par ailleurs, plusieurs indices d'occupation antique sont signalés dans la carte archéologique, dans un environnement assez proche du site qui nous intéresse :

- des sépultures ayant livré du mobilier archéologique (céramique à l'éponge) ont été découvertes dans les années 1920 au lieu-dit *Parçonnais* (commune de Saint-Sauveur), à 500 m au sud-est de *Porte Fâche* ;
- un site antique de type *villa* a été reconnu par prospection aérienne (prospection Marsac - 1996), au lieu-dit *Fief du Peu* (commune de Saint Jean de Liversay), à 1 km au nord-est de *Porte-Fâche*.

### Éléments acquis lors du diagnostic (pour chaque occupation reconnue)

Les structures repérées sont principalement des **structures fossoyées**, il s'agit de :

- Deux **enclos quadrangulaires** orientés est/ouest. Celui du nord (St 1) pourrait être postérieur son voisin méridional (St 2 et 4). À ce dernier correspondent plusieurs structures, dont un ensemble de poteaux (au nombre de 7) identifiant probablement la présence d'un bâtiment, ainsi que plusieurs fosses oblongues.
- Plusieurs **fossés** (St 27, 30) définis à l'issue du diagnostic comme des limites parcellaires pouvant être associées aux enclos.
- Un **enclos circulaire** (St 50), dont le creusement apparaît fortement érodé (0,15 m de profondeur conservée), est antérieur à un fossé parcellaire (St 27), lui même pouvant être contemporain de l'enclos septentrional. Sa vocation funéraire est proposée par le responsable du diagnostic.
- Une série de **trous de poteau**, concentrés à l'intérieur de l'enclos méridional, présentent des dimensions conséquentes (diamètre allant de 0,50 à 0,80 m). Ces aménagements renvoient à la présence d'un ou plusieurs bâtiments. Ils sont parfois proches de fosses oblongues, non caractérisées par le diagnostic, et « d'épandages » de terre brune contenant

du mobilier et pouvant être apparentés à des niveaux d'occupation. Plusieurs zones de calcaire rubéfié ont été repérées sur tout le site.

- Une possible **carrière** située dans un angle de la zone étudiée.

Les périodes d'occupation caractérisées semblent assez homogènes, au regard du mobilier céramique mis au jour :

- La plupart des céramiques appartiennent à la phase D1, voire D1b, de La Tène.
- Toutefois, il faut noter la présence d'une céramique tournée, à pâte réductrice identifiée comme une forme Santrot 221a, pouvant être plus récente. Cette céramique a été découverte dans le comblement du fossé 4 (enclos sud).

### 3.2- Documentation disponible

VACHER (S.), « Une occupation de la Tène D1 en bordure du marais à Saint Sauveur d'Aunis », Rapport d'opération de diagnostic d'archéologie préventive, INRAP GSO, Poitiers, novembre 2011, 70 p.

### 4- Objectifs scientifiques et principes méthodologiques

La fouille préventive envisagée a pour objectifs principaux :

- d'identifier le type d'occupation présent sur le site, et notamment de confirmer (ou non) l'hypothèse d'une ferme indigène ;
- d'en comprendre son organisation et de caler chronologiquement les différentes structures qui la composent. Il faudra déterminer s'il y a succession d'enclos ou contemporanéité de ces ensembles. L'hypothèse d'une pérennisation de l'occupation durant l'Antiquité devra être examinée.
- L'étude devra également avoir à l'esprit la position topographique et géographique du site (proximité du marais poitevin et estuaire de la Sèvre Niortaise) et replacer ce dernier dans un contexte local et, plus largement, régional, voire extra-régional.

Le décapage mécanique de la totalité du terrain diagnostiqué, soit **30.000 m<sup>2</sup>**, devra être réalisé en prêtant une attention particulière à la présence possible de niveaux d'occupation : ces derniers peuvent en effet se présenter sous la forme de traces fugaces, compte-tenu de l'érosion habituelle pour ce type de terroir (présence de niveaux organiques, zones de calcaire rubéfié). Un **premier décapage** sur 20 cm à 30 cm d'épaisseur moyenne sera nécessaire à cette fin. Il sera complété par un **deuxième passage** le cas échéant et en l'absence de structures visibles au premier passage. Les structures mises au jour feront l'objet d'une fouille manuelle.

Une attention toute particulière sera accordée à la réalisation de coupes nécessaires à la compréhension de l'origine et de la taphonomie des dépôts naturels et anthropiques. Ces coupes stratigraphiques seront relevées et photographiées. Elles seront systématiques dans tous les **fossés d'enclos**, dont certains secteurs pourront également faire l'objet de fouilles manuelles planimétriques, en vue de permettre une meilleure compréhension de leur dynamique de comblement ou de la présence de faits archéologiques atypiques (éléments de construction basculés, vestiges de faunes ou autres). En dehors des sections riches en mobilier qui doivent être l'objet d'une fouille manuelle, la totalité des fossés devra être sondée par passe mécanique afin de recueillir l'intégralité des vestiges mobiliers. Leur localisation par tranche de 2m permettra de distinguer la proximité des zones d'activité (habitats, artisanat, ...).

La totalité des structures sera relevée en plans géoréférencés et en coupes. Il en sera réalisé un descriptif détaillé accompagné d'une iconographie adaptée (relevés, dessins, photographies...).

Un géomorphologue devra, dès le départ de l'opération, répondre aux nombreuses questions d'ordre géomorphologique et géoarchéologique restées en suspens lors de la phase diagnostic. Cette démarche, qui doit permettre de statuer sur les origines possibles du matériel sédimentaire et de sérier les mécanismes susceptibles d'avoir pris part à la sédimentogénèse et à la diagénèse des dépôts, est indispensable pour les archéologues en terme d'aide à la prise de décisions.

Des prélèvements sédimentologiques, principalement dans les comblement de fossés ou d'ensembles clos, dans l'optique d'analyses anthracologiques, carpologiques et malacologiques, seront réalisés en concertation avec les différents laboratoires et selon les protocoles en vigueur. La liste des laboratoires sollicités devra figurer dans le projet scientifique et technique.

En cas de découverte de fosses dépotoirs à comblement organique, ou de poches de rejets domestiques dans le comblement des fossés, leur sédiment devra être tamisé en vue d'études non seulement environnementales (cf paragraphe précédent) mais également pour déterminer la présence de micro-faune (poisson, coquillages, ....), ceci en vue d'études du régime alimentaire de la population ayant occupé le site.

En préalable au début de l'opération, le responsable scientifique prendra contact avec la personne en charge du dossier au service régional de l'archéologie. Il rendra compte régulièrement de l'avancement de la fouille par des compte-rendus écrits bi-hebdomadaires, notamment en cas de découverte archéologique majeure, afin d'adapter au mieux le déroulement de l'opération.

Le projet comprendra :

- les modalités de décapage, détail de leur mise en oeuvre et type d'engins utilisés ;
- le mode d'enregistrement des données ;
- la méthodologie adoptée pour la fouille (en particulier pour les structures complexes) ;
- la prise en compte des données paléo-environnementales ;
- le programme de post-fouille et la liste des collaborateurs envisagés.

#### **5- Qualification du responsable d'opération et de l'équipe ; durée d'intervention**

##### *Responsable d'opération*

Le Préfet de région désignera comme responsable scientifique un archéologue protohistorien expérimenté dans la fouille de sites d'habitat protohistorique, mais également familier des contextes funéraires.

Dans son projet, l'opérateur pourra proposer le nom du responsable scientifique de l'opération.

##### *Équipe de fouille*

Les effectifs prévus dans le projet d'opération seront définis en fonction de la durée de l'intervention et des objectifs scientifiques émis par le Préfet de région.

Le projet devra en outre indiquer :

- le nombre de responsables de secteurs et leurs compétences respectives, le schéma d'organisation dans lequel ils interviendront ;
- le nombre et les qualification des spécialistes : un anthropologue (en provision) si la vocation

funéraire d'une des structures se trouve confirmée, un géomorphologue pour l'étude de comblement de certains fossés, un archéozoologue et un malacologue pour l'étude du mobilier faunique, un céramologue protohistorien ;

- le nombre d'analyses radiocarbone envisagées ;
- le nombre de techniciens de fouille et, dans la mesure du possible, leurs compétences particulières.

**La durée minimale d'intervention sur le terrain sera de 75 jours ouvrés.**

#### **6- Mise en forme des données :**

La phase de mise en forme des données consistera à traiter, inventorier, analyser puis mettre en forme les données de terrain afin de rédiger un rapport final d'opération. Il sera rédigé en français.

Le délai limite pour la remise du rapport final est fixé à 18 mois après la date d'achèvement de la phase terrain.

Le rapport final sera remis en 7 exemplaires, dont un exemplaire non relié. Deux de ces rapports au moins, comporteront des tirages photographiques argentiques pour des questions d'archivage pérenne ; les autres pourront contenir des photocopies couleur.

L'inventaire détaillé du mobilier issu de l'opération sera joint en annexe des rapports destinés à l'Etat et au propriétaire des terrains.

Le rapport final d'opération sera organisé en trois sections :

*La première section comprendra :*

- **Fiche technique de l'opération** : référence du site, du projet et de l'opération.
- **Générique de l'opération préventive** : liste détaillée des intervenants scientifiques, techniques et administratifs.
- **Éléments de rappel de la prescription** : décision de prescription émise par le Préfet de région, DRAC, SRA.

*La deuxième section comprendra dans le corps du rapport :*

- **Introduction** : circonstances de l'opération, cadre environnemental et contexte archéologique, données d'archives.
- **Déroulement de l'opération** : modalités techniques, méthodologie, stratégie et objectifs de l'opération. Le rapport indiquera les aspects de la prescription qui n'ont pas pu être pris en compte et / ou qui n'ont pas fourni de résultats, ainsi que les difficultés éventuelles rencontrées lors de la mise en œuvre de l'opération.
- **Résultats scientifiques** : analyse de la stratigraphie, des structures et du mobilier ; description des résultats.
- **Synthèse scientifique** : diagrammes stratigraphiques de mises en phase et période, conclusions par période chronologique qui renvoient aux plans par phase en regard de l'argumentation archéologique, apport de l'étude topographique et des recherches en archives, comparaisons avec d'autres sites régionaux connus.
- **Documentation iconographique** : carte de localisation (département, commune, site), contexte géologique et topographique, localisation cadastrale, plan général des vestiges dans la parcelle cadastrale et son environnement, plans par phase, planches de mobilier, vues argentiques significatives et tout document susceptible d'éclairer les résultats (archives, restitutions, plans de synthèse...). Les plans devront tous être orientés selon le même axe avec une échelle graphique

courante,

## **Bibliographie**

*La troisième section regroupera les inventaires :*

Inventaire de la documentation de terrain, inventaire du mobilier archéologique avec mode d'enregistrement, de stockage et lieu de dépôt provisoire, listing des documents photographiques et du mobilier. Il est impératif que l'inventaire de ce mobilier soit effectué à la parcelle et que le responsable d'opération soit en mesure de fournir la date de sa mise au jour, la propriété étant établie au jour de la découverte.

Le mobilier archéologique devra être conditionné dans le respect des mesures de conservation préventive adaptées à chaque matériau. Le matériel céramique et lithique, toutes périodes confondues, fera l'objet d'un inventaire et de caractérisations typologiques détaillées. Chaque contenant portera, de manière lisible, et pérenne, le numéro d'opération archéologique ainsi que le numéro de l'arrêté de l'autorisation de fouille.

Les archives de fouille et le mobilier devront être remis à la fin de l'opération selon les normes définies par le SRA de Poitou-Charentes, que le responsable d'opération aura pris soin de connaître avant la phase de mise en forme des données. La remise s'effectuera sur rendez-vous en présence d'un membre du service régional et du responsable d'opération afin de vérifier la conformité du mobilier avec la liste d'inventaire.

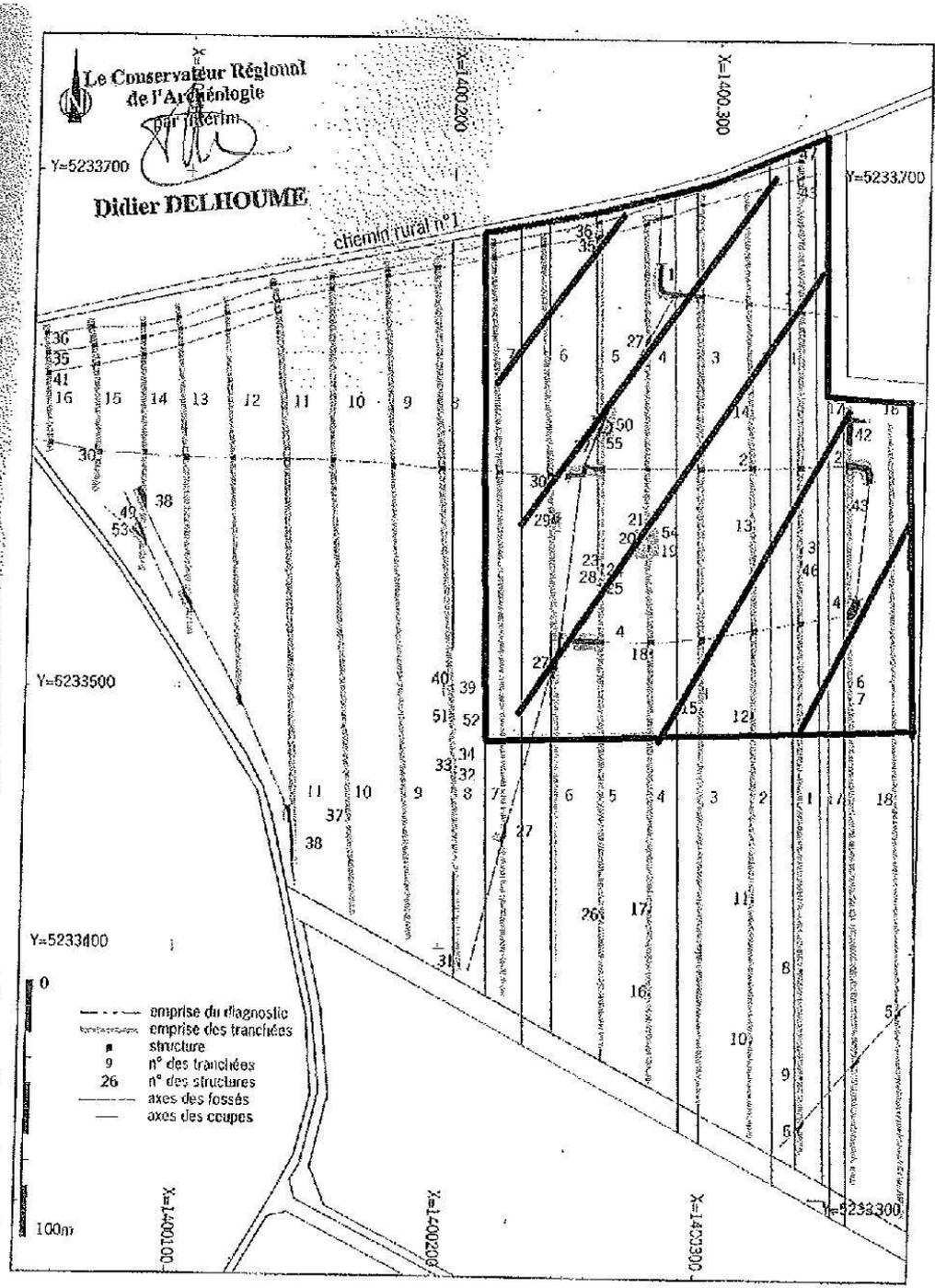


Figure 8 : plan de masse figurant les tranchées de diagnostic et les structures (relevé topographique R. Bernard; DAO S. Vaclier, Inrap).

## 2 ARRÊTÉ D'AUTORISATION ET DE NOMINATION



LE PREFET DE LA REGION POITOU-CHARENTES,  
PREFET DU DEPARTEMENT DE LA VIENNE,  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR,  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le code du patrimoine, et notamment son livre V et sa partie réglementaire, articles R. 522-1 à R.523-68 ;

VU l'arrêté du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique issu des diagnostics et fouilles archéologiques ;

VU l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU le décret du 22 juillet 2011, portant nomination de M. Yves DASSONVILLE aux fonctions de Préfet de la région Poitou-Charentes, Préfet de la Vienne ;

VU l'arrêté du préfet de la région Poitou-Charentes, préfet de la Vienne, n° 125/SGAR/2012, en date du 11 avril 2012, portant délégation de signature à Mme Anne-Christine MITCHEU, directrice régionale des affaires culturelles de Poitou-Charentes (administration générale) ;

VU l'arrêté de prescription de fouille archéologique n° AF/12/22 du 17 janvier 2012 et son cahier des charges ;

VU le contrat conclu pour la réalisation de la fouille prescrite reçu le 19 novembre 2012 et l'ensemble des autres pièces du dossier de demande d'autorisation ;

CONSIDERANT que le contrat, et notamment le projet d'intervention de l'opérateur, sont conformes au cahier des charges prescrit ;

### ARRETE

**Article 1er** : La SARL G.C.M., aménageur, est autorisée à faire réaliser par Éveha, opérateur, sous la direction scientifique de Monsieur Benoît PESCHER, la fouille archéologique préventive portant sur le terrain sis en :

région : Poitou-Charentes

département : Charente-Maritime

commune : Saint-Sauveur-d'Aunis

lieu-dit : Porte-Fâche

cadastre : ZS 36, 37, 131, 134 à 136, 139, 142, 145 à 147, 152

Numéro du site archéologique : 173960020

propriété de : C.C.M.

.../...

**Article 2** : L'aménageur et l'opérateur notifieront au service régional d'archéologie les dates de début et de fin de la fouille au moins cinq jours ouvrables avant le début de l'opération et faciliteront par tous moyens aux représentants de l'Etat l'exercice de leur mission de contrôle. Avec le responsable scientifique, ils veilleront, chacun pour ce qui le concerne, à la mise en œuvre des observations et des instructions formulées par le représentant de l'Etat lors de visites ou de réunions de chantier.

**Article 3** : Aux fins de son étude scientifique, le mobilier archéologique issu de la fouille est placé sous la garde de l'opérateur, qui en dresse l'inventaire, prend les dispositions nécessaires à sa sécurité et, en tant que de besoin, à sa mise en état pour étude. A l'expiration de la période de garde, qui ne peut excéder deux ans à compter de la date de délivrance de l'attestation de libération de terrain visée à l'article 5, l'opérateur remet le mobilier à l'Etat avec la documentation scientifique constituée au cours de l'opération.

**Article 4** : Lorsqu'il n'est pas lui-même propriétaire du terrain, l'aménageur communique au service régional d'archéologie le nom et l'adresse du ou des propriétaires afin que ceux-ci puissent, le cas échéant, exercer leurs droits sur le mobilier dont l'inventaire leur sera transmis par l'Etat.

**Article 5** : L'aménageur notifie l'achèvement de l'opération de fouille sur le terrain. Dans les quinze jours suivant la réception de cette notification, une attestation de libération du terrain lui est délivrée. Faute de délivrance de l'attestation dans ce délai, celle-ci est réputée acquise.

**Article 6** : La directrice régionale des affaires culturelles est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'aménageur (SARL C.C.M., Monsieur Boris HAOUASST, Fief du Moulin 17250 SAINT PORCHAIRE) et à l'opérateur (Société EVEHA, 24 avenue des Bénédictins, 87000 LIMOGES).

Fait à Poitiers, le **11 3 DEC. 2012**  
Le Préfet de Région  
et par délégation  
E/La Directrice Régionale  
des Affaires Culturelles  
Le Conservateur Régional  
de l'Archéologie



Thierry BONTIN

Copie à :

|  |  |                                     |
|--|--|-------------------------------------|
| . L'opérateur  | . Gendarmerie ou Police urbaine                                | . Mairie(s)                         |
| . Préfecture(s) de département(s)  | . Service départemental de l'architecture et du patrimoine     | . Préfecture de région (archivage)  |
| . Direction régionale des affaires culturelles (service régional de l'archéologie) | . Autorité compétente pour instruire la demande d'autorisation | . Personne qui projette les travaux |

### 3 ARRÊTÉ D'AUTORISATION DE PROSPECTION AVEC MATÉRIEL SPÉCIALISÉ



N° 2013 - 68

LA PREFETE DE LA REGION POITOU-CHARENTES  
PREFETE DU DEPARTEMENT DE LA VIENNE,  
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le livre V du code du patrimoine,  
VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,  
VU l'arrêté de la préfète de la région Poitou-Charentes, préfète de la Vienne, n° 56/SGAR/2013, en date du 11 février 2013, portant délégation de signature à Mme Anne-Christine MICHEU, directrice régionale des affaires culturelles de Poitou-Charentes (administration générale)

ARRETE

**Article 1er :**

Monsieur PESCHER Benoit est autorisé(e) à procéder, en qualité de responsable scientifique, à une prospection avec matériel spécialisé à partir de la date de notification du présent arrêté jusqu'au 30/06/2013

concernant la région POITOU-CHARENTES

Intitulé de l'opération : Porte-Fache

Département : CHARENTE-MARITIME

Commune : SAINT-SAUVEUR-D'AUNIS

Cadastre : Section ZS, Parcelles 35, 36, 37 et 131

Lieu-dit : Porte-Fache

Numéro(s) de site (s) : 17 396 0020

Coordonnées Lambert : x = 351433 y = 2142458

Organisme de rattachement : EVEHA

**Article 2** : prescriptions générales.

Les recherches sont effectuées sous la surveillance du conservateur régional de l'archéologie territorialement compétent, qui pourra imposer toutes prescriptions qu'il jugera utiles pour assurer le bon déroulement scientifique de l'opération.

A la fin de l'année, le responsable scientifique de l'opération adressera au conservateur régional de l'archéologie l'ensemble de la documentation relative à l'opération, et, en double exemplaire, un rapport accompagné de cartes et de photographies, ainsi que, le cas échéant, des fiches détaillées établies pour chacun des nouveaux sites identifiés au cours des recherches.

En outre, dans le cas d'une prospection thématique, le rapport détaillera les actions menées, les résultats scientifiques obtenus et le nouvel état de la connaissance dans le domaine concerné ; dans le cas d'une prospection avec relevés d'art rupestre, le rapport comportera la localisation précise de chaque support d'art rupestre, accompagné de plans et de photographies ; un exemplaire supplémentaire de chacun des relevés réalisés lors de cette opération sera fourni pour archivage au Centre national de la préhistoire quelle que soit la technique utilisée (dessin, photographie, moulage, base de données numériques, etc.).

Le responsable scientifique de l'opération tiendra régulièrement informé le conservateur régional de l'archéologie de ses travaux et découvertes. Il lui signalera immédiatement toute découverte importante de caractère mobilier ou immobilier et les mesures nécessaires à la conservation provisoire de ces vestiges devront être prises en accord avec lui.

**Article 3** : destination du matériel archéologique découvert.

Le statut juridique et le lieu de dépôt du matériel archéologique découvert au cours de l'opération seront réglés conformément aux dispositions légales et réglementaires et aux termes des conventions passées avec les propriétaires des terrains concernés.

**Article 4** : prescriptions particulières à l'opération.

**Article 5** : la Directrice régionale des affaires culturelles est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à POITIERS, le ... 22 MARS 2013

La préfète de région  
Présidente Directrice Régionale  
des Affaires Culturelles  
Le Conservateur Régional  
adjoint de l'Archéologie

  
Didier DELHOUME

**COPIES A :**

Intéressé(e)                       Préfet de région                       Mairie(s)                       Direction régionale des affaires culturelles  
 Organisme de rattachement                       Préfet(s) du(des) département(s) concerné(s)                       Gendarmerie                       Sous-direction de l'archéologie  
 Propriétaire(s) du(des) terrain(s)                       Département des recherches archéologiques sous-marines et subaquatiques (si opération subaquatique)  
 Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine

## 4 PROJET SCIENTIFIQUE VALIDÉ PAR LE SRA





**Éveha**

Études et valorisations archéologiques

24 avenue des Bénédictins 87000 LIMOGES

**Dossier suivi par :** Bruno ZÉLIE

Éveha Centre Ouest-Atlantique

Agence de POITIERS

Tél : 06 66 42 88 45

Siège Social : 05 55 10 98 72

**Saint-Sauveur-d'Aunis (17)**  
*Porte-Fâche*

Projet scientifique d'intervention  
annexé au  
contrat de réalisation de fouille archéologique préventive  
*n° 850-2012-09-14*

Aménageur :

Granulats Charente-Maritime

Carrière de Saint-Porchaire

Fief du moulin

17250 Saint-Porchaire



## 1 CONTEXTE DE L'INTERVENTION

### 1.1 Présentation du projet (fiche signalétique)

Type de projet : **Extension de carrière**

Région : **Poitou-Charentes** Département : **Charente-Maritime**

Commune : **Saint-Sauveur d'Aunis** Lieu-dit : **Porte-Fâche**

Diagnostic : **Août 2011**

Type de site : **habitat et occupation de l'âge du Fer**

Prescription de fouille établie le : **17/01/2012**

Surface concernée : **30 000 m<sup>2</sup>**

Référence cadastrale : Section : **ZS** Parcelle : **37p, 131p, 134p à 136p, 139p, 145p à 147p, 152p**

Propriétaire du terrain : **Granulats de Charente-Maritime** Maître d'ouvrage : **GCM**

### 1.2 Éléments acquis avant l'opération

Dans le cadre de l'aménagement d'une extension de carrière au lieu-dit *Porte-Fâche*, un diagnostic archéologique a été réalisé en août 2011. Cette opération a permis de mettre au jour une concentration de structures excavées dont plusieurs fossés, des fosses et des trous de poteaux appartenant au second âge du Fer et plus particulièrement à La Tène Finale (Tène D1 voire D1b).

Le site est localisé dans une zone dense en vestiges archéologiques avec plusieurs sites de diverses périodes reconnus aux alentours. Pour autant, peu d'entre eux sont contemporains de la période d'occupation du site de *Porte-Fâche*. Le choix d'implantation de ce site semble donc en partie lié à sa situation topographique par rapport au plateau aunisien. En effet, il se trouve sur un des points les plus élevés (Butte des Moindreaux) qui surplombe le Marais poitevin et la vallée de la Sèvre niortaise.

Les résultats du diagnostic ont permis de mettre en évidence une probable **ferme indigène** correspondant à un enclos de 110 m de long sur 70 m de large. Ces proportions sont assez voisines de la ferme de Pliboux en Deux-Sèvres fouillée récemment par C. Driard (Éveha) à 100 km à l'est ou plus proche avec la ferme des Genêts fouillée par O. Nillesse (INRAP) à Fontenay-le-Comte en Vendée, et qui se trouve à seulement 22 km au nord de l'autre côté du Marais. Pour toutes ces fermes, on constate la présence d'un mobilier céramique assez proche, avec notamment des pots à décor d'impressions oblongues horizontales. L'ensemble de ces découvertes permet progressivement d'établir une zone d'influence de cette production. Ces éléments devraient permettre de compléter les autres indices qui suggèrent l'existence d'un peuple différent des Santons et des Pictons. Il pourrait s'agir selon nous des Ambiliatres mentionnés par César.

Malgré la présence d'un mobilier abondant sur ce site avec d'autres éléments comme des objets en fer, des éléments de parure, des objets lithiques etc., on note l'absence de matériel au sein même de l'enclos, tout comme l'absence de bâtiment reconnu. Cependant, l'identification de plusieurs structures excavées de type trous de poteaux suggère la possibilité de ce type de construction. Cependant, étant donné le type de substrat présent (plaques calcaires sous à peine 0,30 m de terre végétale), il est évident que la lisibilité de ces aménagements ne pourra être réalisée qu'après un décapage extensif.

Le site de *Porte-Fâche* présente plusieurs autres structures que ce fossé d'enclos avec d'autres petits enclos peut-être à caractère **funéraire** et des fossés de parcellaire qui semblent contemporains de la ferme. La profondeur moyenne de toutes ces structures est de l'ordre de 0,50 m hormis le fossé de la ferme dont la moyenne est de 1,20 m.



## 1.3 Problématiques scientifiques

Le but principal de l'opération de fouille sera de caractériser cette occupation protohistorique pour confirmer ou non l'hypothèse d'une ferme indigène, mais également s'il y a eu pérennisation du site durant l'Antiquité. Pour cela, il conviendra de définir l'évolution chronologique des structures et l'organisation des différents enclos dans le temps.

L'un des objectifs sera d'identifier l'ensemble des activités et les plans des bâtiments pour chaque phase chronologique. On cherchera ensuite à définir l'organisation des différentes zones (parties domestiques, agricoles ou artisanales) et leurs articulations avec les fossés et les espaces de circulation.

Les aires d'habitat seront intégralement fouillées afin de déterminer exactement la dévolution de ces espaces, les différentes étapes de construction et le type d'activités pratiquées. En outre, une part importante de la réflexion sera consacrée au récolement et à l'étude du mobilier archéologique, qu'il s'agisse de prélèvements en vue d'études en laboratoire, de céramiques, des restes alimentaires, du petit mobilier ou des rejets de l'artisanat. Ce travail permettra par la suite d'affiner notre connaissance sur la chronologie, le statut social des habitants et leur mode de fonctionnement.

Enfin, le site devra être replacé dans un contexte historique et géographique local et plus largement régional pour pouvoir établir des comparaisons avec d'autres sites fouillés, établir le faciès culturel et comprendre le choix de cette implantation.

L'offre proposée se compose d'une tranche ferme comme précisée par le cahier des charges du service régional d'Archéologie. Toutefois, en raison de l'incertitude qui pèse sur la présence éventuelle de structures à vocation funéraire, nous proposons, comme prévu dans le cahier des charges, d'inclure une **tranche conditionnelle**. Cette provision est destinée à faire venir sur site un **spécialiste en anthropologie**. Cependant, elle ne sera levée que dans le cas où au moins une structure funéraire serait avérée.

## 1.4 Documentation disponible

BAIGL J-P. (2000) – « Barbezieux, Les Petits Clairons (Charente), un atelier de potier du deuxième âge du Fer », *Aquitania* t.17, p. 7-54.

BAIGL J-P. (2005) – *RN 150 Pisany-Saintes (Charente-Maritime)*, Rapport de diagnostic 2004-2005, INRAP, Service Archéologique de Poitou-Charentes.

BOUDET R. (1984) – *L'âge du fer récent dans la partie méridionale de l'estuaire de la Gironde (du Ve au Ier siècle avant notre ère)*, Thèse pour le doctorat du III<sup>ème</sup> cycle, Université Paris I (panthéon Sorbonne) sous la direction de monsieur le professeur J. GARANGER.

BURNEZ C. et AL. (1971) – « Le site gaulois de la Croix-des-Sables à Mainxe (16) », *Bulletin de la Société Préhistorique Française*, 68, Paris, 1971, p. 463-471.

FAVRE R. (1973) – « Le site gaulois de « Muron », *Recueil de la société d'Archéologie et d'Histoire de la Charente-Maritime*, XXV, p. 77-88.

GABET C. (1963) – « La céramique protohistorique de « Pépiron », dans : *Celticum VI. Actes du III<sup>e</sup> colloque d'Etudes celtiques*. Châteaumeillant, p. 45.

GABET C. (1967) – « Le Chatelier » de Saint-Séverin/Boutonne (17) », *Société de Géographie de Rochefort*, 2<sup>ème</sup> série, tome II, n<sup>o</sup> 1, p. 9-18.

LANDREAU G. (2007) – *Varzay, le fief de Varzay, mise à 2x2 voies RN 150 Saujon-Saintes*, Rapport Final d'Opération, INRAP GSO, Poitiers, DRAC/SRA Poitou-Charentes.

LANDREAU G., ZÉLIE B. et al. (2009) – « Entre Isthme gaulois et océan la saintonge au second âge du fer : état des connaissances », dans : BERTRAND I. dir. (2009), *Les gaulois entre loire et dordogne*, Actes du XXXI<sup>e</sup> colloque international de l'association française pour l'Étude de l'Âge du fer 17-20 mai 2007, Chauvigny.

LAPORTE L. (1998) – *L'estuaire de la Charente de la Protohistoire au Moyen-Âge, archéologie préventive-Autoroute A 837 Saintes-Rochefort*, DAF 72, Maison des Sciences de l'Homme.

MAGUER P., ARTUIS R. et al. (2005) – « L'établissement rural de la Chapellière à la Chaize-le-Vicomte (Vendée) : une ferme gauloise de la fin du deuxième âge du Fer (II<sup>e</sup> siècle-I<sup>er</sup> siècle a.C.) », in : *Aquitania*, 21.

MAGUER P. (2007) – *Angoulins ZAC Les Ormeaux*, Rapport Final d'Opération, INRAP GSO, Poitiers, DRAC/SRA Poitou-Charentes.



MAURIN L. (1999) – *La Charente-Maritime 17/1, Carte archéologique de la Gaule*, Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, ministère de la Culture.

MAITAY et al. (2010) – « Formes et variabilité des habitats fortifiés des âges des Métaux », *Actes du xxxie colloque international de l'AFEAF*, Chauvigny mai 2007, Association des publications chauvinoises, p. 367-417.

NILESSE O. (1994) – « Les établissements ruraux gaulois dans le sud de la Vendée », dans : BUCHSENSCHUTZ O. ET MÉNIEL P., *les installations agricoles de l'Âge du Fer en Ile-de-France*, Actes du colloque de Paris, 1993, Paris, Presses de l'école normale supérieure, p. 277-298.

NILESSE O. (2006) – « La hiérarchie des sites ruraux de l'Ouest de la Gaule à partir du mobilier non- céramique », in : *séminaire d'archéologie de la région Centre*, SRA Centre, Orléans.

TOLEDO I MUR A. (1992) – *La Croix du Buis, Arnac-la Poste*, Rapport de fouille, Limoges, DRAC/SRA Limousin.

VACHER S. (2011) – *Une occupation de la Tène D1 en bordure du marais à Saint Sauveur d'Aunis*, rapport d'opération de diagnostic d'archéologie préventive, INRAP GSO, Poitiers, novembre 2011.

ZÉLIE B. (2003) – *Le site de Pons au sein du territoire des Santons de l'âge du Fer à la période gallo-romaine*, mémoire de maîtrise d'archéologie dactylographié, Université de Poitiers sous la direction J. GOMEZ DE SOTO, A. DUVAL ET P. BALLET, septembre 2003.



## 2 ÉLÉMENTS TECHNIQUES LIÉS À L'INTERVENTION

### 2.1 Documents administratifs, réunions et respect des engagements.

L'Opérateur s'engage à solliciter tous les documents administratifs, autorisations et déclarations réglementaires requis pour la réalisation de ce chantier notamment les Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT). Il prend acte qu'il devra fournir un organigramme faisant apparaître les hiérarchies et les tâches affectées à chacun des responsables. Ce dernier sera soumis à l'agrément du Maître d'Oeuvre et affiché dans le bureau de chantier.

En préalable au début de l'opération, le responsable scientifique prendra contact avec la personne en charge du dossier au Service régional de l'archéologie et avec l'Aménageur afin de les informer du déroulement des travaux.

Pendant la phase de terrain, des réunions avec l'Aménageur et le Service régional de l'archéologie seront organisées régulièrement afin d'orienter, le cas échéant, les problématiques de recherche et les méthodes de fouille ou pour prendre en considération des demandes issues de la maîtrise d'ouvrage.

En outre, le responsable scientifique de l'opération rendra compte de l'avancement de la fouille par des comptes-rendus bi-hebdomadaires auprès du SRA.

En cas de découverte d'éléments inattendus, le Service régional de l'archéologie sera immédiatement informé afin d'adapter au mieux le déroulement de l'opération. Par ailleurs, dans le cadre de ses engagements sur les coûts et les délais de son contrat, l'Opérateur alertera l'Aménageur et le maître d'ouvrage des difficultés éventuellement rencontrées et des solutions proposées pour respecter les délais d'intervention.

### 2.2 Mise à disposition du terrain

Avant le début de l'opération, l'Aménageur procèdera aux travaux nécessaires permettant la mise à disposition du terrain libre de toute contrainte d'occupation y compris agricole et forestière.

En outre, il fournira tous les renseignements utiles relatifs aux ouvrages privés situés dans ou sous l'emprise des terrains objets de la fouille, dont il aurait connaissance. Selon les réponses des différents exploitants de ces ouvrages, l'aménageur procèdera à ses frais aux piquetages des réseaux existants et à leur maintien en bon état.

L'Aménageur met gracieusement à la disposition de l'Opérateur le terrain constituant l'emprise de la fouille pour toute la durée du chantier. Il garantit à Éveha être titulaire du droit de propriété du terrain constituant l'emprise de l'opération ou a fait son affaire d'obtenir l'accord du ou des propriétaires. Pour cela, il fournit à Éveha une attestation du ou des propriétaires précisant que l'Opérateur est autorisé à pénétrer sur le dit terrain et à y réaliser l'opération archéologique.

Au début du chantier, un procès-verbal de mise à disposition du terrain est signé entre l'Aménageur ou son représentant et l'Opérateur. Le procès verbal fait état du respect ou non des engagements de mise à disposition du terrain et, le cas échéant, dresse la liste des engagements non tenus par l'Aménageur et des éventuels problèmes de sécurité engendrés.

### 2.3 Piquetage et implantation topographique

Avant le démarrage de l'opération, un piquetage de l'emprise de fouille sera réalisé par l'Opérateur. Il procèdera également à la mise en place, en bordure de la zone de fouille prescrite, de trois bornes topographiques référencées en projection Lambert (X, Y et Z).

À défaut, l'Opérateur mandera un géomètre pour procéder à la mise en place des bornes topographiques et en facturera la prestation en sus du montant de la réalisation de la fouille.

### 2.4 Accès au chantier et cantonnements de la base vie

En concertation avec l'Aménageur, l'Opérateur définira le chemin d'accès au chantier et les surfaces nécessaires à l'implantation des installations de la base vie.

En ce qui concerne les cantonnements de la base vie, l'Opérateur prendra à sa charge les installations prévues par le code du travail (y compris leur enlèvement ou leur déplacement) ainsi que les raccordements provisoires et les consommations afférentes aux différents réseaux utiles.

*Ces installations seront composées comme suit de :*

- Deux bungalows (6m x 3m) équipés en vestiaires (un homme et un femme)
- Deux WC chimiques comprenant la mise en service et les vidanges hebdomadaires



- *Un bungalow équipé en bureau avec tables, chaises et armoire*
- *Un container de stockage du mobilier archéologique*
- *Les équipements nécessaires à l'alimentation en eau potable et en électricité*

## 2.5 Les moyens mécaniques

L'Opérateur, prendra à sa charge l'ensemble des moyens mécaniques de terrassement liés à la fouille et correspondant à :

- **Trois** pelles mécaniques de 20 tonnes avec leurs chauffeurs et le carburant nécessaire pour le décapage du site sur une durée de **12** jours ouvrés et de **trois** camions ou tracteurs avec chauffeurs et carburant pour l'évacuation des déblais sur une durée de **12** jours ouvrés.
- **Une** mini-pelle mécanique de 5,5 ou 7 tonnes avec son chauffeur et le carburant sur une durée de **15** jours ouvrés pour la réalisation notamment des sondages profonds en cours de fouille.
- En commun accord avec l'Aménageur, **l'Opérateur ne procédera pas à la remise en état du site en fin d'opération.**

## 2.6 Hygiène et Sécurité

### ► La sécurité des personnes extérieures

L'Opérateur procédera, si nécessaire, à la clôture, au balisage et à la signalisation du chantier tout en veillant à son entretien régulier conformément à la réglementation en vigueur pour garantir la sécurité des personnes extérieures.

L'Aménageur ainsi que ses cocontractants s'engagent à ne pas intervenir sur le site de fouille pendant la durée de l'opération sauf accord préalable de l'opérateur. Dans ce cas, les interventions ne devront pas affecter la sécurité des personnels, l'intégrité du site ou le bon fonctionnement du chantier archéologique.

### ► Hygiène et sécurité du personnel

Les éléments de mise en œuvre des procédures de sécurité propre à Éveha seront détaillés dans le plan particulier pour la sécurité et protection de la santé (PPSPS) qui sera fourni à l'Aménageur ou à son maître d'ouvrage délégué avant le démarrage de l'intervention. Toutefois, l'Opérateur s'engage à se conformer en sus aux prescriptions émises par le coordonnateur sécurité et protection de la santé qui pourrait intervenir dans le cadre de ce chantier.

La mise en sécurité à l'intérieur de l'emprise du chantier sera effectuée par l'Opérateur. Il procédera notamment à la mise en place d'un périmètre de sécurité autour de la zone d'intervention des engins mécaniques et imposera le port des équipements de sécurité spécifiques (casque, gilet fluorescent). Il veillera à ce que les engins utilisés soient conformes à la réglementation en vigueur.

L'Opérateur procédera à la signalisation des excavations peu profondes (pose de cordons de rubalise) et à la mise en sécurité des structures et sondages profonds par une clôture rigide et une éventuelle consolidation par étaie des matériaux en surplomb.

Avant le démarrage le responsable de l'opération présentera au reste de l'équipe un plan du site avec l'accès prévu pour les secours et la zone de rassemblement des salariés en cas de problème. Il indiquera également les deux membres de l'équipe qui disposeront d'une formation aux premiers secours et qui auront à leur disposition des trousseaux de premiers secours.

Tous les personnels porteront des chaussures ou bottes de sécurité et seront dotés d'une tenue professionnelle associée à des éléments de protection individuelle selon les besoins (casque de chantier, casque acoustique, masque anti-poussière, gilet fluorescent, gants, lunettes de protection). Par ailleurs, le document unique d'évaluation des risques sera remis, lu et validé par chaque salarié de la société en début d'opération. L'entreprise s'engage à ce que les installations de la base vie soient conformes aux normes en vigueur en matière d'hygiène et de sécurité.

### ► Sécurisation des vestiges

De par la nature des vestiges, la sécurisation du site contre la détérioration ou le pillage s'effectuera en recouvrant chaque soir l'ensemble des secteurs en cours de fouille à l'aide d'une bâche en polyane. En outre, l'équipe essaiera dans la mesure du possible, d'effectuer la fouille intégrale des structures commencées dans la journée et de ne pas laisser une structure en cours de fouille avant la pose hebdomadaire du week-end.

## 2.7 Respect de l'environnement

### ► Limiter l'impact carbone

Dans un souci de réduire l'impact carbone sur les déplacements de véhicules, l'entreprise prendra en considération dans son choix, la distance des entreprises de location utilisées pour le chantier. Dans le même ordre d'idée, l'hébergement des personnels se fera en tenant compte de la proximité par rapport au site. Par ailleurs, l'entreprise incitera les personnels à effectuer un co-voiturage notamment pour les déplacements quotidiens.

Sur le site, l'entreprise fera le choix d'engins mécaniques performants pour réduire les émissions de gaz polluants et privilégiera le raccordement électrique de ses installations par rapport à l'utilisation d'un groupe électrogène.

### ► Limiter les nuisances sonores

La prise en compte du bruit sur le chantier sera également une priorité en :

- informant les riverains sur la nature des travaux bruyants et en assurant des horaires fixes de travail,
- en augmentant les moyens mécaniques pour réduire le temps d'utilisation des engins.

### ► Gestion des déchets

Même si contrairement aux chantiers de constructions, les fouilles archéologiques produisent peu de déchets, il est néanmoins prévu pour réduire les frais d'élimination de ces derniers :

- le tri sélectif des déchets quotidiens courants (séparation emballages recyclables / piles / matières organiques),
- l'obligation pour le personnel de manger en dehors du chantier sauf en cas de distance déraisonnable,
- L'obligation pour le personnel de ne pas laisser de bouteilles en plastique ou de cigarettes sur le site,
- la réutilisation des bâches en polyane destinées à protéger les vestiges pendant la durée de la fouille,
- La réutilisation des cordons de signalisation (rubalise) pour une autre activité (marquage des clous),
- Le ramassage en fin d'opération de tous les éléments métalliques utilisés (clous, fer à béton...).

### ► Économiser et limiter l'utilisation de produits polluants

Une attention sera également portée à l'utilisation modérée de l'électricité et des produits polluants notamment en :

- interdisant l'utilisation de solvant sur le chantier,
- effectuant le lavage des mains et des baraquements à l'aide d'un savon écologique,
- effectuant un contrôle des engins et véhicules de chantier pour détecter toute fuite éventuelle d'huile ou de carburant.

Enfin, l'Opérateur s'engage à ce que ses installations de chantier respectent la réglementation en matière d'environnement et garantit l'absence de pollution des sols liée à son intervention.

## 2.8 Gestion des intempéries

Comme stipulé dans l'article 19.2.3 du CCAG, le délai d'exécution du marché sera prolongé d'un nombre de jours égal à celui pendant lequel un au moins des phénomènes naturels dépassera l'intensité limite ci-après :

| NATURE DU PHÉNOMÈNE | INTENSITE LIMITE                        | DUREE LIMITE         |
|---------------------|---|----------------------|
| PLUIES              | 20 mm d'eau précipitée pour une journée | Par jour             |
| GEL                 | - 5 °                                   | Moyenne par jour     |
| NEIGE               |   | Début de persistance |
| BROUILLARD          | Visibilité inférieure à 30 m            | Sans durée limitée   |
| INONDATION          | Débordement du ruisseau                 | Sans durée limitée   |
| VENTS               | Vents supérieurs à 120 Km/h             | Sans durée limitée   |

Pour autant qu'il y ait eu entrave à l'exécution des travaux. Les jours non ouvrés sont compris dans la période.

En cas de forte chaleur, une modulation des horaires sera mise en œuvre.



## 3 MÉTHODOLOGIE DE L'INTERVENTION DE TERRAIN

### 3.1 Décapages et gestion des terres

Le terrassement devrait permettre de réaliser le décapage total de la surface de l'emprise et mettre au jour les structures archéologiques. Toutefois, en raison de la nature du sédiment rencontré lors du diagnostic et comme précisé dans le cahier des charges du SRA, **ce décapage sera réalisé en deux temps**. Une première phase consistera à réaliser un décapage sur 20 à 30 cm afin d'observer la présence éventuelle de niveaux de sol. Il sera complété, en l'absence de structure visible, d'un deuxième passage jusqu'au substrat calcaire.

Les terrassements seront effectués sous la direction de l'Opérateur. Le suivi des travaux de décapage sera amorcé par le responsable d'opération, le responsable de secteur et un archéologue qualifié pendant une durée de **10 jours** et poursuivi si nécessaire pendant la phase de fouille sur une durée estimée à **2 jours**.

Le décapage de la surface totale, soit environ **30000 m<sup>2</sup>**, sera réalisé avec des moyens mécaniques. L'enlèvement des niveaux supérieurs jusqu'à l'apparition du sommet des structures sera effectué au godet lisse, sous surveillance archéologique. L'équipe de fouille procèdera ensuite au nettoyage général de la surface.

La terre sera stockée sous la forme de cordons sur les espaces disponibles en périphérie de la zone de fouille, en prenant soin de **séparer les différents horizons** (terre végétale, sol support, substratum...) et en empêchant de faire obstacle à l'écoulement des eaux en cas de pluie. L'Opérateur précisera avec l'Aménageur, lors de la réunion de préparation du chantier, la surface nécessaire au dépôt de la terre décapée.

### 3.2 La fouille

#### ► Les effectifs

L'équipe de fouille sera constituée de **6 personnes** en moyenne sur une durée de **75 jours** ouvrés pour la tranche ferme. Le responsable d'opération proposé sera un archéologue disposant de bonnes connaissances en matière d'archéologie protohistorique.

#### ► Les plans et relevés

Au début de la fouille, un premier relevé des structures identifiées sera réalisé à l'aide d'une station topographique totale pour générer le plan général qui servira à la compréhension globale du site et à établir une division par secteurs.

Les relevés topographiques seront réalisés en trois dimensions (x, y, z dans le système de coordonnées [*Lambert 2*] [*RGF93*]), et replacés sur un plan cadastral.

Les dessins des structures, niveaux archéologiques et de tous les autres éléments permettant une meilleure compréhension du site seront réalisés sur papier millimétré à l'échelle 1/20e ou 1/10e selon les cas avant d'être informatisés en post-fouille.

L'ensemble de ces données pourra ensuite être traité dans le cadre d'un système d'information géographique (SIG), afin de permettre la réalisation de statistiques spatiales.

#### ► La technique de fouille

Après les terrassements, on procèdera à l'identification des structures et à une reprise des observations réalisées lors du diagnostic (coupe stratigraphique et structures enregistrées) pour pouvoir attribuer des correspondances avec notre mode d'enregistrement.

La fouille manuelle se fera en respectant la hiérarchie des couches archéologiques. Elle sera menée en aire ouverte, mais des bermes pourront être maintenues provisoirement dans des secteurs stratégiques pour étudier la stratigraphie et certains processus de sédimentation.

Les modalités de fouille seront à définir en fonction de la densité des structures (fouille manuelle ou mécanique, complète ou à moitié). C'est pourquoi, en cours de fouille, il pourra être fait appel à une mini-pelle pour la réalisation de sondages profonds ou de terrassements complémentaires. Ainsi, tous les fossés ne nécessitant pas une fouille manuelle (c'est à dire ceux qui ne présentent pas de sections riches en mobilier) seront sondés par passe mécanique afin de pouvoir recueillir le maximum d'information sur le remplissage et la dispersion du matériel. Leur localisation par tranche de 2 m permettra de distinguer la proximité des zones d'activité (habitat, artisanat...). En outre, on procèdera sur certaines portions de fossés à la mise en place de coupes transversales (pour comprendre leur fonctionnement et leur comblement) ou longitudinales (pour rendre compte ou non de la présence d'une palissade).



Des prélèvements sédimentologiques seront réalisés, selon les protocoles en vigueur, en vue d'études en laboratoire. De plus, en cas de découverte de fosses dépotoirs ou comblements organiques, la terre sera tamisée pour répondre aux questionnements sur le régime alimentaire de la population ayant occupé le site.

L'enregistrement stratigraphique des données sera réalisé sur fiches papier et saisi dans une base de données informatique. Il sera complété par une couverture photographique régulière.

Selon la pertinence des résultats, le responsable d'opération pourra être amené, vers la fin de la fouille, à avoir recours à une couverture aérienne de l'ensemble du site.

- L'étude d'un puits ou d'un souterrain

### **\* Les parois sont en bon état et ne présentent aucun risque.**

La fouille du puits ou des puits d'aérage (souterrain) sera effectuée à l'aide du bâti Éveha. Le bâti correspond à un assemblage de tubes d'échafaudage d'un diamètre de 4,8 cm en acier galvanisé. L'ossature principale se compose de quatre tubes verticaux placés à l'extérieur pour délimiter un périmètre quadrangulaire autour du puits. Ces tubes sont emboîtés sur des socles réglables afin de rattraper les dénivellations du terrain et surtout permettre l'installation d'un plancher horizontal. Ils sont reliés entre eux par des moises renforcées qui permettent notamment d'augmenter la charge d'utilisation du plancher en tôles perforées. Sur les étriers soudés aux tubes verticaux des lisses munies de clavettes auto-basculantes viennent s'y encastrer pour renforcer la structure et servir de garde-corps. La même démarche est réalisée au centre de la construction et permet d'établir un espace de circulation sécurisé autour de l'ouverture tout en assurant les supports nécessaires à la mise en place d'une partie de l'équipement.



Celui-ci est constitué d'éléments assurant la sécurité des personnes tout en permettant la réalisation de la fouille. Un des matériels principaux est le treuil électrique qui permet à la fois de protéger la descente et la remonter du fouilleur tout en servant également aux rotations des seaux dans le puits. L'alimentation de ce treuil s'effectue à l'aide d'un groupe électrogène qui est également utilisé pour l'alimentation d'un ventilateur d'aération, pour la pompe à boue et l'éclairage intérieur. Le fouilleur est quant à lui équipé d'un baudrier de descente intégral avec anneau de suspension à l'arrière et à l'avant. L'intérêt de ce système est de permettre d'utiliser l'anneau ventral pour le treuil tout en étant attaché à l'arrière par une ligne de vie (treuil manuel) et par le câble d'un stop-chute. Ce dernier sert, comme son nom l'indique, à arrêter en souplesse une chute liée à l'effondrement du sol (bouchon de terre). Le second, également relié au bâti, assure le fouilleur en cas de remontée urgente du fait d'un malaise ou d'une panne (treuil ou groupe électrogène). La personne est alors hissée par ce câble rigide à l'aide d'un treuil manuel. Par ailleurs, avant toute descente il est vital d'avoir recours à l'utilisation d'un testeur de gaz pour s'assurer de l'absence de gaz toxiques (monoxyde de carbone, méthane, soufre, Hydrogène sulfuré et grisou entre autres).

Pour intervenir sur un puits, trois personnes sont indispensables. Il faut un fouilleur expérimenté et une équipe en surface. Une de ces personnes a en charge de manœuvrer le filin du treuil à l'aide d'une télécommande tandis que l'autre s'occupe de la gestion des sédiments extraits et de la récupération du mobilier archéologique associé. Lui-même se trouve en dehors du bâti de fouille et n'intervient pas sur la plate-forme en dehors de la récupération des seaux. Le second est quant à lui situé à l'aplomb du fouilleur pour pouvoir lui parler et assurer sa sécurité. Par conséquent il est équipé comme le fouilleur d'un casque à jugulaire pour éviter de le perdre et d'un baudrier de sécurité avec mousqueton d'harnachement à pince qui permet de l'arrimer au bâti.

Le reste de l'équipement de sécurité se compose pour toutes les personnes comme sur tous les chantiers de vêtements adaptés et de chaussures ou bottes de sécurité ainsi qu'une trousse de premiers secours.

Dans le cadre de la fouille d'un souterrain, en dehors des puits d'aérage, la fouille des parties obturées des galeries est



effectuée selon les méthodes utilisées en surface. De même en dehors de certaines zones complexes, le relevé en plan et en 3 dimensions des différentes galeries est réalisé manuellement par triangulation ou à l'aide d'une station topographique totale.

**\* Les parois sont en parfait état mais présentent des incertitudes à certains endroits.**

La mise en place d'un blindage à l'aide de tubes d'échafaudage et d'une ossature en bois sera mise en place sur les parties jugées dangereuses par l'équipe de professionnels.

**\* L'utilisation de moyens mécaniques.**

Cette option sera envisagée dans le cadre d'un souterrain si les galeries sont complètement obturées ou présentent une réelle insécurité. La fouille sera alors réalisée en procédant à un décapage du substrat pour réaliser le plan du souterrain. Des parties de plafond seront maintenues en élévation pour pouvoir établir ensuite, par l'intermédiaire de sondages profonds, un relevé précis de l'architecture des différents tronçons. En ce qui concerne la fouille, des choix seront effectués en fonction de l'organisation générale du tracé pour pouvoir garantir la mise en sécurité des personnes.

Dans le cadre d'un puits, sachant que cet ouvrage est souvent protégé par sa profondeur il n'est pas utile de le détruire à la pelle mécanique. Cette option peut être envisagée seulement si :

- Le sédiment est impropre à la fouille (sédiment sableux par exemple)
- Il n'y a pas de possibilité de faire venir une chèvre et que la profondeur envisagée est inférieure à 5 m
- L'aménagement va détruire cette structure et aucune solution de fouille manuelle n'est envisageable

► L'étude paléo-environnementale

Tandis que l'analyse architecturale, spatiale et l'étude du mobilier fourniront de bons indicateurs du développement social, économique et culturel de cette occupation, la combinaison de ces disciplines avec une étude paléo-environnementale détaillée permettra la présentation d'une image plus complète de ce site.

Cette étude visera à comprendre de façon détaillée les processus de formation et de conservation du site. Pour cela plusieurs coupes seront réalisées pour rendre compte de l'origine et de la taphonomie des dépôts naturels et anthropiques. Des prélèvements sédimentologiques seront effectués dans l'optique d'une gamme d'analyse pouvant comprendre la carpologie, la palynologie, l'anthracologie, l'étude de la micro-faune, l'entomologie, les analyses chimiques (diffractométrie de rayons X, spectrométrie de fluorescence X, analyses isotopiques, etc), des matériaux (composition des matériaux, savoir-faire technologique, identification des ateliers) et des sédiments (paléo-pollution, caractérisation chimique des activités artisanales, etc.).

### 3.3 Fin du chantier

A l'issue de la fouille, l'Opérateur procédera au repliement de ses installations.

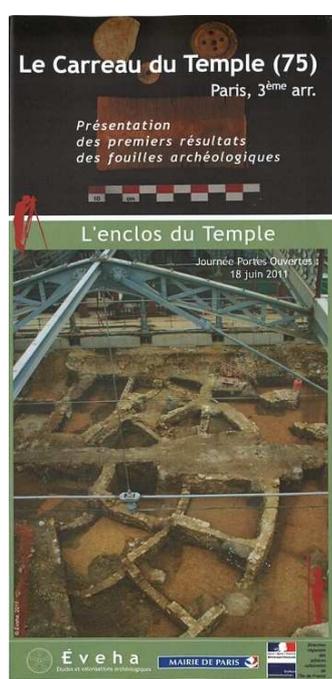
L'Opérateur dressera avec l'Aménageur ou son représentant un procès-verbal contradictoire de fin de travaux. Ce document décharge l'Opérateur de toute obligation et responsabilité afférente à la garde, la surveillance et l'état du terrain. Ce document sera ensuite transmis par l'Aménageur au préfet ayant émis la prescription afin que ce dernier lui délivre l'attestation de libération du terrain visé par l'article 53 du décret n°2004-490 du 3 juin 2004.

Dans un délai de 20 jours suivant la signature du procès-verbal de fin de travaux et à la demande de l'Aménageur, l'Opérateur transmettra un plan de récolement présentant la position exacte du périmètre de fouille et de son accès, la position des décaissements engendrés par la fouille et leurs profondeurs.

### 3.4 Communication et diffusion de l'information

En accord explicite avec l'Aménageur, ou à la demande de ce dernier, l'Opérateur pourra mener des actions de communication visant à présenter les découvertes et le travail réalisé lors des fouilles. Ces actions pourront prendre la forme de :

- panneaux d'informations
- de visites du chantier (portes ouvertes pour le grand public, visites d'élus et de scolaires) si les conditions le permettent
- d'une conférence dans la commune
- de reportages ou articles de presse
- de plaquettes à distribuer au public (figure 3 et 4). Selon le type de support, ces plaquettes pourront faire l'objet d'un accord spécifique avec l'Aménageur
- d'une diffusion de l'information sur le site internet Éveha et de l'Aménageur



**Figure 3 et 4 :** exemples de plaquettes réalisées par la société Éveha

Selon la pertinence des résultats, il pourra être proposé à l'Aménageur un partenariat pour :

- organiser une exposition temporaire
- concevoir des documents pédagogiques
- effectuer une mise en perspective du site en trois dimensions
- publier le site



## 4 RÉALISATION DE L'ÉTUDE POST-FOUILLE

### 4.1 Conception de la synthèse et du rapport

L'étude post-fouille sera réalisée dans les **18 mois** suivant la date d'achèvement de la phase de terrain. Outre la synthèse des problématiques évoquées plus haut et l'établissement de la chronologie du site, elle cherchera à intégrer les résultats des fouilles dans un cadre régional en les comparant avec d'autres sites équivalents.

Une réunion de préparation de la post-fouille aura lieu avec le représentant du Service Régional de l'Archéologie avant son démarrage. De plus, des échanges réguliers auront lieu au cours de cette phase avec la personne en charge du suivi scientifique pour le SRA, afin de suivre l'avancée des réflexions. Une part de l'étude sera également consacrée à la consultation de la bibliographie et des ouvrages ou rapports conservés au SRA.

### 4.2 Travaux de laboratoire

Les budgets d'analyses ( **8000 euros tranche ferme**) pourront être utilisés :

- pour des datations archéomagnétiques, au carbone 14, dendrochronologiques ou par thermoluminescence
- pour la radiographie et la stabilisation de mobilier
- pour des analyses carpologiques, anthracologiques, malacologiques, paléoxylologique, palynologiques ou entomologique
- pour des analyses chimiques (diffractométrie de rayons X, spectrométrie de fluorescence X, analyses isotopiques, etc)
- pour des analyses de matériaux (composition des matériaux, enduits peints, savoir-faire technologique, identification des ateliers...)
- pour des analyses des sédiments (paléo-pollution, caractérisation chimique des activités artisanales, etc).

Il est possible d'envisager dans le cadre de cette fouille l'utilisation de **5 C14** pour compléter la chronologie établie par le mobilier.

Certains de ces travaux pourront être effectués par nos partenaires suivants :

- traitement et restauration du mobilier métallique :
  - Catherine AUGEL, *CoResCA*, à Saint-Savin (86)
  - laboratoire *Arc'Antique* à Nantes (44)
- études paléo-environnementales :
  - *AMÉLIE*, études environnementales et archéologiques, Troye (10)
  - *GÉOLAB*, UMR 6042, Limoges
- études dendrochronologiques :
  - Yannick LE DIGOL, *Dendrotech*, Rennes (35).

### 4.3 Traitement du mobilier et rendu du rapport

La remise d'un rapport d'opération archéologique (Rapport final d'opération), conforme aux normes de l'arrêté du 27 septembre 2004 (J.O n° 240 du 14 octobre 2004) définissant les normes de contenu et de présentation des résultats des rapports archéologiques, marquera la fin des études. Il sera fourni, dans les **dix-huit mois** suivant l'achèvement du chantier, en **sept exemplaires** papier dont un non broché et un exemplaire sur CD-Rom au format pdf. En outre, deux rapports comporteront des tirages photographiques argentiques pour des questions d'archivage pérenne.

Le mobilier archéologique et la documentation seront conditionnés et inventoriés selon les normes en vigueur (arrêté du 16 septembre 2004) et les recommandations particulières du Service Régional de l'Archéologie. L'inventaire détaillé du mobilier présent en annexe des rapports pourra être fourni, sur simple demande, dans un format numérique révisable respectant les recommandations du Référentiel général d'interopérabilité (arrêté du 9 novembre 2009). Cette démarche, vise à faciliter l'éventuel partage des collections entre l'État et le ou les propriétaires. Pour la garde, la conservation et la restitution des objets mobiliers découverts, il sera fait application de la législation en vigueur en matière d'archéologie, et notamment au code du patrimoine.